

Domaine
Des Sciences de la Société.

Sociologie de la Communication et des médias.
Université de Fribourg

Mémoire de Licence

L'image du Valais,
« Vieux-Pays »,
dans le discours
médiatique, dans le
contexte de la *Lesbian*
and Gay Pride & Friends
2001. Sion.

ou

« Les sinistres talibans des alpages » (Roger de Diesbach *La Liberté* (20.03.01))

Blaise Crittin

TB
12.083

Mai 2002

Médiathèque VS Mediathek



1010448222



03/23

A. INTRODUCTION

1. Présentation de l'objet de recherche

1.1 L'échantillon

1.2 Ancrage temporel

2. Objectifs et structure de la recherche

2.1 Objectifs

2.2 Structure

3. Quelques concepts et généralités

3.1 Historique

3.2 L'événement préconstruit

3.2.1 Rhétorique de l'information : information et éloquence

3.2.2 Événement et information

3.2.3 Que faire face à la complexité ?

3.2.3.1 On ne peut ne pas catégoriser

3.2.3.2 Découper le temps

3.2.4 Construire l'événement ?

3.3 Une Gay Pride : problème ou affaire publique ?

3.3.1 La carrière du problème

3.4 La manifestation en ville dans une culture démocratique

3.5 La question d'image

3.6 Concept d'identité et d'identité collective en sociologie

3.6.1 La question générale de l'identité individuelle.

3.6.2 L'identité collective et l'identité régionale

3.7 Question d'Espace

3.7.1 Communauté

4. Démarche et méthodologie

4.1 Analyse énonciative

4.1.1 Les composantes de l'énonciation

4.1.2 Définition de l'énonciation

4.1.3 Cadrage et re-cadrage

4.1.4 L'instance médiatique

4.1.4.1 Les titres anaphoriques

- 4.2 **Analyse argumentative**
- 4.3 **Analyse du sens comme savoir social : analyse des catégorisations**
 - 4.3.1 Analyse des catégorisations
- 4.4 **L'analyse sociosémiotique-analyse de contenu : ses objectifs**
- 4.5 **Analyse quantitative**
- 4.6 **Analyse qualitative**

B. ANALYSE DU DISCOURS

1. Le non-soutien du Conseil Municipal

1.1 L'annonce de la décision du Conseil Municipal par les médias

- 1.1.1 Le contenu de la dépêche ATS
- 1.1.2 Les quotidiens romands parlent brièvement de cette décision
- 1.1.3 Le Nouvelliste publie une dépêche ATS
- 1.1.4 La polémique du Temps ou Le Temps juge

1.2 Mise en perspective de cette décision par la presse romande

- 1.2.1 La Gay Pride est maintenue
- 1.2.2 Le 13 février, Le Temps et Le Courrier prennent position
 - 1.2.2.1 Le Temps parle de Gay Pride au rabais
 - 1.2.2.2 Le Courrier dénonce l'« *obscurantisme municipal* » et le « *manque de courage* » des organisateurs
- 1.2.3 Le traitement de deux journaux valaisans : la discrétion du Nouvelliste

1.3 Le Nouvelliste publie un grand dossier : « *Une Gay Pride au nom de l'ouverture* »

1.4 Synthèse

- 1.4.1 Les réponses aux questions
 - a) Sion et/ou le Valais
 - b) L'image de Sion/Valais
- 1.4.2 Gay Pride à Sion ou Gay Pride de Sion, Appellation d'Origine Contrôlée.
- 1.4.3 Un groupe en représentation

2. Entrée en scène de Mgr Brunner

2.1 Les titres

2.2 Le Nouvelliste introduit Mgr Brunner dans la polémique

2.3 Pour Dimanche.ch l'évêque « *brandit le crucifix* ». Le Valais s'obscurcit.

2.4 Les dépêches de la presse romande. La photo de 24 Heures

2.5 Synthèse

- 2.5.1 Les réponses à la question
- 2.5.2 Bilan du processus de catégorisation

3. Une publicité choc(que) : RomanDit et le Nouvelliste montré du doigt

3.1 Une publicité sous forme de pétition fait grand bruit

- 3.1.1 Le Nouvelliste publie une pétition contre la LGPF
- 3.1.2 Une réaction du Matin dimanche.
- 3.1.3 Dimanche.ch ne parle pas encore de cette publicité
- 3.1.4 Le Matin, un traitement différencié
 - 3.1.4.1 Le Matin vise les intégristes
 - 3.1.4.2 Le Matin avec Marianne Bruchez
- 3.1.5 Synthèse
 - 3.1.5.1 Les réponses aux questions

3.2 "C'est pas moi,... c'est lui qu'a commencé !"

- 3.2.1 Le rédacteur en chef du Nouvelliste s'explique
- 3.2.2 Le Temps soupçonne une collabo
- 3.2.3 24 Heures cherche des réseaux
- 3.2.4 Les autres journaux s'en tiennent à des dépêches ATS
- 3.2.5 Synthèse

3.3 « *La risée de toute la Romandie (un lecteur dans Le Nouvelliste)* »

- 3.3.1 Le Nouvelliste ouvre son Forum des Lecteurs
- 3.3.2 Le Journal de Sierre attaque Le Nouvelliste
- 3.3.3 Le Matin démasque les pétitionnaires
- 3.3.4 Construire met en page l'affrontement entre Marianne Bruchez et François Mudry
- 3.3.5 Synthèse
- 3.3.6 Imposition symbolique de la réalité

3.4 Après la stupeur l'indignation

- 3.4.1 Le Nouvelliste revient à une régime de dépêche ATS
- 3.4.2 Le Matin, Le Temps et La Tribune de Genève radiographient le Valais
 - 3.4.2.1 Le Matin cerne l'enjeu d'imposition symbolique
 - 3.4.2.2 Le Valais de Cilette Cretton dans Le Temps
 - 3.4.2.3 La Tribune de Genève voit la Gay Pride poser une question au Valais
 - 3.4.2.4 Le Courrier éclaire la situation.

3.4.3 Synthèse

3.5 Fermeture du site RomanDit. Premier article de l'Hebdo

3.5.1 Le Nouvelliste s'excuse et se défend

3.5.2 L'Hebdo ridiculise deux membres de RomanDit

3.5.3 Le Temps présente Claude Roch

3.5.4 Bilan de la catégorisation

3.6 RomanDit et les partis politiques

3.6.1 Le Nouvelliste

3.6.2 Pour Le Temps, l'UDC et une partie du PDC aiment les conflits à caractère moral

3.7 La fin ne justifie pas les moyens ou la naissance d'un ghetto

3.7.1 Le Temps s'approche de Marianne Bruchez

3.7.2 Le Nouvelliste va trouver l'Evêque de Sion

3.7.3 L'évêque du Dimanch.ch

3.7.4 Les deux publicités en faveur de la Gay Pride dans le Nouvelliste

3.7.5 Synthèse

3.8 CONCLUSION

4. Retournement de situation : Feu vert de la Municipalité

4.1 Quelques axes de catégorisations.

4.2 Le Nouvelliste se défend dans l'affaire.

5. La menace skin : Une contribution médiatique

6. Manifestation contre la Gay Pride: A qui attribuer cette initiative ?

7. Le défilé : deux façons de créer l'événement

7.1 Le défilé. « *Un tableau plus complet du Valais (Marianne Bruchez)* »

C. CONCLUSION

1. Principaux résultats

1.1 Sion et/ou Valais

1.2 Catégorisation du Valais, l'image constituée par les acteurs

1.2.1 La presse présente la demande d'autorisation de la manifestation, et la réaction de la Municipalité. Premières identifications. (Du 3 février au 3 mars)

1.2.2 Position de Mgr Brunner. Identification d'un nouvel acteur. Confirmation d'un a-priori (Du 3 au 10 mars)

1.2.3 Pétition de RomanDit. Reconnaissance d'acteurs. Renforcement d'une sombre image (Du 10 mars au 23 mars)

1.2.4 Feu vert de la Municipalité. Comme une éclaircie. (Du 23 mars au 3 mai)

1.2.5 La menace skin, une contribution médiatique (Jeudi 3 mai)

1.2.6 Manifestation contre la Gay Pride (Mardi 15 mai)

1.2.7 Le défilé chasse les nuages (Du 5 au 9 juillet)

2. Autres résultats

2.1 Question d'identité

2.2 Les photos

2.3 Les modalités du dire

2.4 Hétéro ou autodéfinition du Valais ?

2.5 Amalgame, parallèle et globalisation. Processus de catégorisation

2.6 Un vrai débat ?

2.7 Une Gay Pride sans revendication politique

2.8 Une mise à l'agenda

2.9 La contribution de la Gay Pride à l'image du Valais

i Lexique

Le lieu stratégique où se déroulent les manifestations, qu'elles soient d'ailleurs violentes et spontanées ou pacifiques et organisées, n'est pas la rue, simple espace apparent, mais la presse (au sens large). Patrick Champagne¹

Préambule

A l'heure de la rédaction de ce mémoire, j'entends encore les remarques de quelques spectateurs du défilé de ce 7 juillet 2001 : « *mais c'est nul, y a même pas de drag queen* », « *c'est long...* » ou encore « *il se passe vraiment rien...* ». Plus tard dans la soirée, un ami rencontré sur le Grand-Pont, me dira même, sourire en coin : « *où sont les skin heads ? Ils les avaient pourtant annoncés dans le journal...un peu de spectacle quoi...* ». En effet, ce cortège ne fut que le calme défilé de femmes et d'hommes homosexuels dont une minorité seule s'était déguisée, et auxquels se joignirent par solidarité un certain nombre de personnes hétérosexuelles : le seul char en lice aurait eu pâle figure en plein carnaval sédunois ; ici et là des notes de musique s'échappaient d'un cuivre ou d'un accordéon, des drapeaux aux couleurs de l'arc-en-ciel flottaient dans une ambiance feutrée, sans fracas ni débordement aucun. Auparavant, un discours avait été prononcé sur la Place de la Planta qui en a entendu d'autres. Pas de quoi faire trembler Valère et Tourbillon, en apparence, même si la fête fut beaucoup plus animée en soirée au Cœur de la Ville ou à Conthey² pour les amateurs de drague, de musique et de danse. Alors comment ne pas rejoindre l'avis exprimé par Champagne en préambule à mon analyse portant sur le discours médiatique à propos d'une Gay Pride : c'est ailleurs que la lutte a eu lieu, le lieu stratégique de la manifestation n'est pas la rue « *simple espace apparent, mais la presse au sens large* ». Les spectateurs présents ce jour-là à Sion, les curieux comme les solidaires, les sceptiques ou les plus farouches contradicteurs auront peut-être fait ce constat. Mis à part les discours sur la Planta, la rue ne fut pas le lieu privilégié de la révélation des enjeux concernant cette manifestation. Aucune opposition spectaculaire n'a eu lieu dans la ville car le débat avait déjà eu lieu ailleurs et avant sur le terrain d'expression qu'offrait la presse, terrain d'expression souvent mué en champ de bataille. Bernard Luisier, journaliste au Courrier, ne s'est pas trompé en titrant cinq jours avant le défilé : « *En Valais, le but est atteint : le débat a d'ores et déjà eu lieu (03.07.01)* ». En ce sens *La Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* a eu lieu avant même le défilé.

Et le débat fortement médiatisé, autour duquel s'est organisée une véritable lutte symbolique, eut un impact direct sur la représentation du canton du Valais. Cette production d'une image du Valais envisagée sous un angle sociologique, constitue l'objet de la présente analyse. Car l'arène publique³ valaisanne, née des actions

¹ Champagne P. *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Ed. de minuit, Paris, 1990.

² Commune voisine de Sion

³ Ce concept d'arène publique contient les différentes scènes possibles d'un problème public. Car lorsque Cefaï dit que « *l'activité collective rend publics des thèmes, les fait exister dans une arène publique (p.50)* », cela signifie que l'arène publique « *ne pré-existe pas telle quelle à la construction du problème public. Elle se constitue transversalement à différents champs d'institutions, se joue sur diverses scènes publiques, relève de multiples « sphère d'actions publique » où des acteurs spécialisés usent de stratégies, « font des coups » recourent à des savoir-faire et à des savoir-dire [...] (p.58)* ». On pourrait alors en déduire que les différentes scènes qui constituent l'arène publique sont par exemple, dans notre cas, le pouvoir municipal, cantonal, fédéral, que les acteurs devront rencontrer/affronter dans le cadre de leurs actions. Traiter du concept d'arène publique c'est également discuter la question de sphère publique, sphère privée ainsi que celle de publicité. (Cefaï p. 52). Ces

conjuguées, des diverses associations, sphères publiques formant la *tribune citoyenne* (organisateur de la Gay Pride, Pink Cross, OSL, RomanDit et Dominique Giroud, etc...), du *pouvoir municipal* (le Président François Mudry, Anne-Christine Bagnoud) du *pouvoir cantonal* (les conseillers d'Etat valaisan, la police), des *instances religieuses* (Mgr Brunner et les prêtres du diocèse, des fidèles et des prêtres de la Fraternité Saint Pie X), de la *rue* (le défilé en ville de Sion), des *mass medias* (les journaux romands, François Dayer et Le Nouvelliste), devient l'enjeu principal de la lutte. Autrement dit, comment attirer l'attention publique, favoriser la constitution d'une arène publique puis l'occuper, afin de convaincre l'opinion publique ? Pour ma recherche, je vais me limiter à une seule sphère de l'arène publique, celle des *mass medias*, même si toutes confinent à cette dernière.

Je tiens simplement à montrer, en préambule et à grands traits, en quelque sorte, ce que mon objet de recherche n'est pas. Ce n'est pas une description des motivations des organisateurs de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. Ce n'est pas un exposé médical ou une explication théologique de la position de l'Eglise face à l'homosexualité. Ce n'est pas non plus un rapport politico-juridique sur la droit ou non des homosexuels à manifester. Ce n'est pas un historique des Gay Pride. Ce n'est pas plus un regard historique sur les stratégies, faits et gestes des principaux acteurs, les alliances, les groupes de pression, les associations cantonales ou extra-cantonales. C'est l'analyse de toutes ces données à la fois, consignées dans une matière première : le discours de presse écrite à observer sous un regard sociologico-communicationnel.

Sans que ce soit un objectif poursuivi, ce mémoire démontrera peut-être ceci : dans nos sociétés démocratiques, plurielles et complexes, faire l'économie des médias est un mauvais choix stratégique comme l'avait déjà compris Champagne en 1990, en suivant une manifestation paysanne en France du développement à son aboutissement :

La manifestation, dans la forme qui est devenue la sienne aujourd'hui, est en effet une action qui ne peut produire les effets pour lesquels elle a été organisée que si elle parvient à susciter de larges recensions dans la presse écrite, parlée et télévisée qui est devenue aujourd'hui le point de passage obligé pour être perçu par le champ politique et exister comme problème public (p 232)⁴.

Toutefois si cette citation est globalement pertinente et transposable à ma problématique, j'émet de suite deux réserves en ce qui concerne la situation spécifique de la Gay Pride. Premièrement, une des pierres d'angle de ce travail résidera dans la possibilité de déterminer si la *Lesbian and Gay Pride & Friends.2001. Sion*. est réellement un problème public au sens strict du terme. Deuxièmement, Champagne parle de la presse comme d'un lieu, « *un point de passage obligé* » comme si c'était une tribune. Or. l'instance médiatique est plus qu'un simple relais du privé au public, elle est ACTEUR à part entière au même titre que les acteurs du fait. Mais n'allons pas trop vite.

citations sont tirées de Cefaï, D. *Construction des problèmes publics, définitions de situations dans des arènes publiques.*, Réseaux n°75, 1996.

⁴ Champagne P. *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Ed. de minuit, Paris, 1990.

A. INTRODUCTION

1. Présentation de l'objet de recherche

La presse peut être un acteur de l'événement, car elle contribue à lui conférer une certaine envergure. A cet égard, l'annonce de la candidature de Sion pour l'organisation de la Gay Pride s'est faite un an auparavant⁵ et n'a suscité que peu de réactions en Valais, notamment en raison du silence de la presse valaisanne, à l'inverse des titres romands qui par quelques "brèves" ont dévoilé ce projet⁶. Ce qui démontrerait que les conversations quotidiennes sont fortement dépendantes de l'actualité médiatique. En effet, c'est seulement en 2001 que le projet des organisateurs de la Gay Pride a provoqué dans les conversations et dans la presse cantonale un large discours à la fois populaire et autorisé : bon nombre de Valaisans semblent s'être prononcés publiquement ou non sur l'homosexualité et en particulier sur une homosexualité rendue visible par un défilé sur la voie publique ou s'exprimant dans les médias. Parfois confinant au discours de bistrot ou alors s'élevant dans de hautes sphères philosophico-théologiques, des interventions sous toutes les formes journalistiques entraînaient des réactions intempestives de journalistes ou de lecteurs de tout bord, sans mesure ni distance, et ce spécialement dans les rubriques de lettres de lecteurs.

La *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* est en effet un événement devenu *événement médiatique*, également appelé *information*. Cet événement a touché très directement une partie de la population valaisanne, mais également concerné plus largement la population qui regarde le Valais, le visite, le fréquente ou s'en informe.

En plus d'un objet de conversation, la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* a surtout été un *événement médiatique*. Voilà donc l'objet de recherche à l'état brut : *l'événement construit* comme l'appellent Erik Neveu et Louis Quéré⁷. Partant du fait, "une organisation homosexuelle met sur pied une Gay Pride à Sion", la presse a créé l'événement et en a constitué un *événement médiatique* et en cela, elle a joué un rôle d'ACTEUR. Qu'elle soit locale, cantonale ou nationale, la presse a informé sur ce fait, elle l'a mis en forme, lui a donné une forme. Elle a transformé ce fait commun (d'autres défilés en tous genres et d'autres Gay Prides ont eu lieu en Suisse déjà), en un événement majeur, incontournable et primordial par une mise à l'agenda particulière. Elle a de plus contribué à une mise en scène d'acteurs collectifs et individuels qui ont daigné jouer des rôles plus ou moins en vue, dans la période du pré-défilé que Champagne appelle, *manifestation pour journalistes*⁸. Ce sont ces acteurs valaisans médiatisés que je voudrais analyser dans ce mémoire, ainsi que les catégorisations touchant le Valais *symboliquement construit*⁹ comme site géographique, physique, moral, médiatique politique, religieux etc... Ces catégorisations des acteurs¹⁰ et des lieux ont été produites en nombre. L'analyse portera donc contextuellement sur tout ce qui touche à l'image du Valais à travers cet

⁵ A la *Lesbian and Gay Pride & Friends. 2000. Berne*, Juillet 2000.

⁶ Quelques titres d'articles et courriers de lecteurs dans les journaux romands : *Les homos du Valais proposent de faire tourbillonner la « gay pride » à Sion.* Eric Felley (*Le Temps* 08.08.00). *Un commentaire malheureux.* Lettre de lecteur. (*Le Temps* 08.08.00). *Il serait impensable d'organiser une Gay Pride. Un monde de silence entoure l'homosexualité en Valais.* (*Le Courrier* 11.11.99).

⁷ Neveu E. et Quéré, L. *Le Temps de l'événement*, Réseaux n° 75, janvier-février 1996.

⁸ Champagne, P. *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Ed de minuit, Paris, 1990.

⁹ Nous reviendrons sur cette notion de construction.

¹⁰ A noter, que la complexité de l'objet de recherche tient grandement au nombre d'acteurs et à la manière dont ils apparaissent.

événement, au niveau sociologique, dans un ancrage temporel qui va du mois de février 2001 à juillet-août 2001.

Mais en aucun cas dans mon analyse je ne poursuivrai le but de me prononcer sur l'homosexualité ou de prendre position pour ou contre la Gay Pride. Une bonne distance épistémologique permet d'écartier la tentation de vérifier la véracité des arguments, d'émettre des jugements de valeurs, de légitimer une position de tel ou tel acteur, ou de confronter événements et informations. Comme je l'ai déjà écrit plus haut, la demande d'organisation d'une Gay Pride adressée à la Ville de Sion pour juillet 2001 a suscité l'intervention de la presse cantonale à un moment choisi par elle. La presse extra-cantonale a également produit sur cette candidature un discours propre, en son temps. Puis, des réactions en chaîne à ces différents discours ont suivi de la part d'observateurs extérieurs comme des autochtones : catégories ultra-catégoriques, caricatures, stéréotypes, préjugés, réductions, raccourcis saisissants et autres a priori ont émaillé les articles de presse que ce soit dans les lettres de lecteurs comme dans les espaces rédactionnels, non seulement du côté des pro-Gay Pride mais également des anti-Gay Pride qu'ils soient valaisans ou non. Toutes ces réactions ont ainsi dessiné une image particulière du Valais et des Valaisans. Et pour mon analyse, j'ai circonscrit clairement ce matériel d'information dans le temps comme dans l'espace.

1.1 L'échantillon

Il est évident que tout support médiatique suisse ne peut faire l'objet d'une analyse fine, c'est pourquoi j'ai été contraint de me limiter à la presse romande. Ont été retenus :

En Valais le quotidien valaisan, Le Nouvelliste comme référence première de l'information ; le Journal de Sierre et Journal de Martigny puis ailleurs en Romandie Le Matin, Le Temps, 24 Heures, La Tribune de Genève, Le Courrier, La Presse Riviera Chablais, La Liberté, L'Impartial, L'Express, Le Quotidien Jurassien, Journal du Jura pour les quotidiens. Des journaux du dimanche : Le Matin Dimanche, Dimanche.ch ainsi que des magazines hebdomadaires ou mensuels : L'Hebdo, L'Illustré, Construire, Coopération.¹¹

1.2 Ancrage temporel

Quant à l'ancrage temporel de mon objet, je tiens compte de la période du début de l'année 2001 (premiers articles sur les préparatifs et les autorisations)¹² en passant par le 10 mars, publicité de RomanDit qui va générer des réactions dans la presse sous la forme d'articles signés des rédactions et de lettres de lecteurs, en période électorale au Conseil d'Etat valaisan, puis quelques jours suivants et précédents le 7 juillet, date de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. Voyons ensemble ce que l'on fait de cet objet.

¹¹ La revue de presse effectuée par le comité de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001 Sion* contient presque exhaustivement mon corpus. Ce dossier qui n'a pas représenté ma seule base de donnée, est un bon support de lecture pour ce mémoire même si le rubriquage et la mise en page journalistique ne sont pas visibles. Il est disponible à la Bibliothèque des Sciences Economiques et sociales de l'Université de Fribourg ou directement à l'adresse suivante : Alpagai, association mixte de personnes homosexuelles, rue de Loèche 41, 1950 Sion. 027/322.10.11.

¹² J'ouvrirai une courte parenthèse pour évoquer des articles de 2000 par souci de comparaison.

2. Objectifs et structures de la recherche

2.1 Objectifs

Mes intentions sont les suivantes :

- A travers les coupures de journaux de tous les genres journalistiques de la presse écrite (chroniques, articles, reportages, photos, courrier de lecteurs, édito, brèves), je poursuis l'objectif de voir dans un premier temps dans quelle étendue géographique fut contextualisé l'événement : un discours contextualisé plutôt autour de Sion, du Valais, des Sédunois ou des Valaisans? Quelles dimensions ont été évoquées ? Et l'identité stigmatisée, était-elle sédunoise ou valaisanne ?
- Dans un second temps, j'observerai les catégories sociologiques que comportent ces différents discours. Je voudrais montrer dans mon mémoire quels types de catégorisation du Valais ressortent des divers discours tenus dans la presse pour ensuite décrire le dispositif de catégories érigé par les médias. Je vais donc tenter de montrer quel Valais ces articles dessinent. Et non pas chercher à démontrer si le portrait est réaliste ou caricatural. En d'autres termes, et c'est le titre de ce mémoire, j'essayerai de déceler "*L'image du Valais dans le discours médiatique*". Je sonde cet objet pour montrer, comment est le Valais aux yeux des Valaisans et de quelques autres, comment les Valaisans se définissent et définissent leur canton, comment il est vu et défini. Enfin, j'aimerais souligner les réactions que peuvent susciter une définition/catégorisation, administrée de l'extérieure. En abordant tous ces articles (plus de 700), j'ai cherché à savoir si l'exercice journalistique a pu renforcer des catégories établies qui voient le fier Valaisan camper sur ses positions conservatrices, bornant son horizon à ses montagnes et se rassurant à l'ombre droite du clocher épiscopal. Dans le même ordre d'idée, il sera intéressant de démontrer si de la Gay Pride auraient émergé de nouvelles représentations et catégorisations comme autant de préjugés, a-priori, pré-supposés ou vérités à découvrir par cet examen. Encore une fois je ne tente pas de dire en quoi ce sont des préjugés, des a priori ou des pré-supposés, je tente d'appréhender la manière dont ils apparaissent et s'organisent dans le discours. Et comme Champagne, je suis d'avis que la « *presse écrite [...] n'a pas seulement contribué à imposer l'idée que le débat allait être un événement exceptionnel et qu'à ce titre il fallait que tout le monde le regarde ; elle a aussi largement donné les catégories de perception de l'événement, ou pour le moins, renforcé certaines catégories spontanées de perception[...] (p.174)*¹³ ».
- Troisièmement, puisque le Valais donne une image de lui par des acteurs, mis en scène de manière réfléchi par la presse, afin de constituer une configuration singulière et une image particulière du Valais et des Valaisans, je m'attarderai également à analyser leur figure dans les journaux. Car ces acteurs fonctionnent comme des *signifiants secondaires*¹⁴, c'est à dire que leur mission première n'est pas de représenter le Valais (ils défendent leur

¹³ Champagne P. *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Ed. de minuit, Paris, 1990

¹⁴ terme emprunté à Jean Widmer.

opinion ou ceux de leur collectif), mais leur appartenance au canton contribue indirectement à l'élaboration d'une image qui sera par la suite associée au Valais.

2.2 Structure

Nous débuterons par un aperçu historique et quelques généralités sur cette manifestation. Nous nous demanderons brièvement quel type d'événement elle représente pour des chercheurs en sociologie de la communication, si elle est réellement un problème public et enfin nous aborderons la dimension juridique du défilé puisque des Valaisans souhaitaient son interdiction.

Comme annoncé dans le titre nous discuterons des questions d'*image* et de *représentations*. Les contributions de Riccardo Lucchini et Serge Moscovici fourniront ces outils d'analyse. Si j'interroge l'image du Valais et des Valaisans, je ne pourrais faire l'économie des concepts d'identité et d'identité collective. Riccardo Lucchini à nouveau et Michel Bassand offriront un éclairage sur ces concepts incontournables. Sion, ville d'accueil de la Gay Pride et le Valais sont des espaces à divers égards. On ne peut se satisfaire de les considérer que sous l'angle géographique, morphologique et physique. Qu'entend-on par *espace* en sociologie ? Quelles en sont les implications dans l'action discursive ? Ce point important discutera l'apport de Michel Bassand et de sa sociologie de la dynamique urbaine et régionale. Je tenterai de briser l'austérité de ces deux premières parties *Quelques généralités* et *Quelques concepts* par des exemples pris dans le corpus d'articles de presse qui illustreront au mieux la théorie avant la partie empirique.

Enfin, une deuxième partie *Démarche et Méthodologie* exposera les différentes analyses disponibles à l'approche de mon objet : l'analyse énonciative, l'analyse argumentative et l'analyse de contenu. Des questions de cadrage, de processus de catégorisations, d'instance médiatique scelleront cette partie théorique. Daniel Cefai, Patrick Champagne, Quéré et Neveu, Mouillaud et Tétu, Molotch et Lester ainsi que Jean Widmer seront invoqués.

3. Quelques concepts et généralités

3.1 Historique

Tout d'abord un petit historique permet de mieux saisir la problématique des Gay Pride. En 1969, à New York, Stone-wall Inn, la communauté Gay, en réaction à la répression policière systématique dont elle était victime, se révolte : « *ces émeutes marquent le début de l'émancipation des homosexuel(l)es* ¹⁵ ». Ils décident alors de descendre dans la rue. Ce procédé ayant fait son chemin depuis, la *Lesbian and Gay Pride & Friends*. s'est tenue, pour la première fois en Suisse à Genève en 1997. Lausanne en 1998, Fribourg en 1999, Berne en 2000, c'était au tour du Valais, en 2001, de la recevoir, puisque le comité romand avait planifié sur le mode du tournus de la faire circuler chaque année dans un autre canton. A noter qu'il existe deux comités au niveau suisse : un comité romand et un comité alémanique. La Gay Pride 2000 eut lieu à Berne pour les romands également, par souci de rencontre

¹⁵ Tiré de la publicité produite par Dialogai « *Pour une Gay Pride à Sion et contre l'obscurantisme prêté aux valaisans* » parue dans Le Nouvelliste (17.03.01)

entre régions linguistiques. Neuchâtel organisera la Pride en 2002, et selon logique le Jura en 2003.

La candidature de Sion a été décidée par le comité romand et annoncée officiellement lors de la Gay Pride 2000 à Berne. Des personnes du comité avaient sondé le terrain afin de dégager des personnes susceptibles d'organiser la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. A noter que si les *Lesbian and Gay Prides & Friends* se tiennent dans les capitales cantonales c'est, selon le comité romand, pour (se) manifester dans un lieu symbolique et politique, la capitale étant le siège du Gouvernement. Petit rappel des faits¹⁶ :

En **Juillet 2000** lors de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2000. Berne* la candidature de Sion est annoncée. Marianne Bruchez avait été préalablement contactée pour en assurer la fonction de coordinatrice. Le comité de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. se forme en **septembre 2000**. Il se compose de 7 femmes et d'un homme. Cette majorité féminine a inspiré une coloration et une forme particulière à la manifestation. Ce comité devra faire face à la fois à la Municipalité, aux institutions et à une partie de la population valaisanne ainsi qu'aux contestations d'une frange du milieu homosexuel désireuse de ne faire aucune concession au contexte culturel et social valaisan quant à la tenue de cette Pride. Le comité a opté d'emblée pour une manifestation ouverte au dialogue, dans le respect de la population, centrée sur l'éducation, invitant les participants à se montrer tels qu'ils sont dans la vie quotidienne. Selon les mots d'ordre du comité, l'exhibitionnisme, les chars techno, les déguisements et slogans provocateurs à l'encontre de la religion ou des institutions valaisannes n'étaient pas les bienvenus dans le cadre de cette parade. Le dossier est ficelé et présenté en **novembre 2000** à la commune de Sion.

Le Conseil communal promet aux organisateurs une réponse pour décembre 2000. Cet objet soumis à votation finira dans les "divers" de la séance communale. On décide de ne rien décider. Marianne Bruchez est certaine qu'il est juridiquement impossible d'interdire la manifestation ; François Mudry président de la ville lui donne raison mais demande au comité d'organisation de se taire en attendant. Suite à cette séance communale, Marianne Bruchez contacte tous les conseillers communaux pour connaître leur avis. Aux dires de certains membres du comité, François Mudry se défile, mais le parti socialiste, Anne-Christine Bagnoud en tête exerce des pressions sur le Conseil.

La réponse officielle tombe le **2 février 2001** : le Conseil communal n'autorise pas la manifestation mais ne peut l'interdire. Mgr Brunner prend position sur la manifestation dans une lettre de Carême destinée à être lue en paroisse le week-end du 3 et 4 mars. Le Nouvelliste au bénéfice de l'information, publie immédiatement une partie du contenu le **3 mars 2001**. Cette lettre sera commentée par la presse romande.

Le **10 mars 2001** paraît dans Le Nouvelliste une publicité anonyme accompagnée d'une pétition contre le défilé, dont le fond et la forme feront grand bruit. L'association Citadelle, rebaptisée RomanDit, responsable du contenu, sera démasquée dès le lendemain dans Le Nouvelliste. Les membres de cette association se définissent eux-mêmes comme des traditionalistes proches d'Ecône. La presse se penche largement sur les derniers agissements de RomanDit et l'attitude du rédacteur en chef du Nouvelliste, François Dayer qui a laissé paraître une telle publicité dans ses

¹⁶ Un lexique en annexe présente les différents acteurs et autres associations.

pages. De leur côté les organisateurs du défilé et les associations homosexuelles, produisent deux publicités, qui paraissent le **17 mars** dans Le Nouvelliste. Une est offerte par Le Nouvelliste lui-même, en signe d'excuse.

Le **22 Mars 2001**, l'ensemble du Conseil municipal donne le feu vert à la manifestation, tandis que le **1^{er} Mai 2001** la presse annonce qu'une menace skinhead plane sur la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. Le **14 Mai 2001**, 150 personnes, mères et enfants manifestent contre la Gay Pride devant le Grand Conseil.

Enfin, le **7 Juillet 2001**, la *Lesbian and Gay Pride & Friends Sion* a lieu. A l'heure du bilan 20'000 personnes ont défilé dans les rues de la ville (10'000 selon la police) et la manifestation a dégagé un bénéfice de 30'000 francs. Par comparaison, Fribourg avait contracté un déficit de 120'000 francs.

3.2 L'événement préconstruit

Il ne semble pas superflu de faire un détour par les théories de l'événement pour mieux comprendre ce défilé dans sa dimension médiatique. C'est se demander à quoi avons-nous réellement affaire lorsque l'on tente d'analyser une Gay Pride dans les journaux, un événement que le sens commun dit "relaté par la presse" ? Qu'est-ce qu'un événement au sens moderne du terme ? Plusieurs auteurs ont tenté de répondre et d'élucider la question en scrutant les médias, leur manière de faire, la logique de fonctionnement, la stratégie de traitement du fait et la transformation de ce fait en événement médiatique. La problématique de l'événement réside dans l'idée de la possibilité de "construire" l'événement. Certains auteurs parlent de *construction* ou de *constitution* de l'événement, une terminologie très discutée en sociologie¹⁷. Schématiquement, deux conceptions diffèrent : une dite "constructiviste" qui voit justement une construction de l'événement sous des actions de sélection, de mise en scène et en sens allant jusqu'à dire que le média participe à l'événement en tant qu'acteur, et de l'autre, une conception positiviste classique qui, vue par Quéré et Neveu distingue les faits bruts et leur interprétation : pour ce deuxième courant « *ce qui entre dans la machine médiatique est alors de l'ordre des occurrences brutes, déjà définies (on sait par exemple de quoi il s'agit) que les médias n'auraient plus qu'à sélectionner, hiérarchiser, habiller interpréter (p.11)* ».

3.2.1 Rhétorique de l'information : Information et éloquence

Tout d'abord le concept d'information qui se distingue de l'éloquence (discours parlé) mérite d'être discuté. Pour Mouillaud et Tétu : « *l'éloquence appartenait au régime de l'argumentation, l'information est factuelle. L'une illustre des vérités partagées, l'autre ne vaut que par les faits supposés nouveaux qu'elle apporte (p.15)*¹⁸ ». Cette nécessité du "nouveau" qui caractérise l'information, me semble introduire

¹⁷ Cefai selon la terminologie de l'histoire de la phénoménologie, parle de *constitution* plutôt que de *construction* de problème public, car pour lui « *il est insuffisant en un sens de parler de « construction » de la réalité ou de la légitimité, de la causalité ou de la responsabilité : c'est laisser entendre que les enjeux cognitifs et normatifs des problèmes publics sont indéfiniment manipulables, que les critères de leur appréhension et leur appréciation sont arbitraires ou artificiels (p.48)* ». L'analyse du discours montrera d'ailleurs qu'il n'y a pas grand chose d'arbitraire, même si tout n'est pas contrôlable. Opter pour une *construction* de la réalité serait pour lui « *ouvrir la porte à toutes formes de scepticisme et de cynisme, auxquels n'échappe pas la critique de la domination qui prête aux « dominants » un pouvoir de produire des illusions (auxquelles ils finissent par croire) et cantonne les « dominés » dans l'impouvoir de la seule consommation de ces illusions (dont ils parviennent parfois à échapper) (p.48)* ».

¹⁸ Mouillaud, M. et Tétu, J.-F., *Le Journal Quotidien*, Lyon, Presse universitaire de Lyon, 1989.

valablement ce point. A mon sens, l'information ne sert pas à convaincre car elle n'est pas principalement de type argumentatif mais plutôt une répétition frénétique et une insistance machinale de voix, de sons, d'images et de faits médiatisés. L'information fonctionne comme le battement des essuie-glaces : une nouvelle succède à une nouvelle, une dépêche à une autre, à un rythme soutenu, "le nouveau" supplantant "le périmé". Dans ce cadre, il ne s'agit pas exclusivement de convaincre l'opinion publique puisque Mouillaud et Tétu ont montré que le discours parlé, comme le sermon ou la conférence, est bien plus efficace : « *cette parole ne se déplace pas, elle fait corps avec des lieux, des temps, des institutions (p.14)* ». En effet, je ne crois pas que le discours médiatique soit assez prégnant pour convaincre à lui seul l'opinion publique qui subit, ce fut le cas avec la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.*, une telle floraison de propos tous azimuts. De plus, « *le discours parlé suppose la présence de celui qui l'énonce et de ceux auxquels ils s'adressent. Enfin, la parole est captive et elle s'adresse à des audiences qui sont elles-mêmes captives* ». Car à l'opposé de l'éloquence, l'information poursuit un but général de diffusion, hors du temps, du lieu et des institutions d'origine. Le discours médiatique qu'elle comporte épouse la logique, non pas de la persuasion mais de l'échange, de la diffusion du discours dans l'espace médiatique (On parle par exemple de radio de flux).

L'éloquence cherche donc principalement à convaincre, l'information principalement à diffuser des faits selon son format : elle rapporte, informe, (ethymologiquement donne une forme au réel). C'est donc un rapport du réel.

3.2.2 Événement et information

C'est pourquoi dans un premier temps, il semble important de comprendre la distinction entre *événement/fait* et *information* même s'il est peu fructueux de séparer *réel* et *information* car il y a selon Mouillaud et Tétu « *une précession de l'information dans le réel (p.19)*¹⁹ ». Autrement dit, l'information tournerait autour du réel, et alors « *l'événement n'est plus descriptif mais réflexif (p.20)*²⁰ ». Il faut s'imaginer que le système des médias est une sorte d'usine qui capte les faits (certains parlent d'événements²¹), les transforme et les renvoie à sa périphérie sous forme d'informations. A ce stade, l'événement au sens d'expérience n'est pas encore un événement médiatique car il existe encore, sous une certaine forme, hors du système des médias. Mais attention, cette distinction entre *information* et *événement* n'est pas si évidente : *l'événement* donne en effet la *mesure* à *l'information*.

Paul Ricoeur, a lié étroitement événement et récit par le moyen du concept d'*intrigue* : « *un événement doit être plus qu'une occurrence singulière. Il reçoit sa définition de sa contribution au développement de l'intrigue*²² (p.9) ». Cette notion bienvenue d'*intrigue* nous permettra de ne pas isoler la réalité objective et la description du réel faite par les médias, sans oublier pour autant que la perception de l'événement est déjà codée ; il y a des conventions qui forment le réel et qui donnent

¹⁹ Mouillaud M. et Tétu J-F., *ibid.*

²⁰ Mouillaud M. Tétu J-F., *ibid.*

²¹ Quéré et Neveu écrivent à ce titre que « *l'on est sorti du débat lancé par le structuralisme sur les rapports entre les structures et les événements, entre les structures historiques profondes et les faits de surface entre l'histoire événementielle et l'histoire fondamentale (p.9)* ».

²² Neveu E. et Quéré, L., *Le Temps de l'événement*, Réseaux n° 75, janvier-février 1996.

justement la mesure à l'information. Umberto Eco parle d'*unités culturelles*²³ incontournables pour décoder, comprendre, percevoir des expériences et en faire part. Nous le verrons dans un exemple plus loin dans la question d'image, de représentation d'un référent.

Mouillaud et Tétu s'interrogent sur le rapport entre événement et information particulièrement, cette fidélité aux faits qu'éprouvent les journalistes. « *L'information doit-elle être ressemblante ? (p.12)*²⁴ » se demandent-ils. Ils s'appuient sur « *Umberto Eco, réexaminant l'opposition supposée évidente entre la langue (arbitraire) et l'image (analogique), [qui] montre que l'image ne « ressemble » pas au modèle ; le modèle est déjà modelé par des conventions qui l'informent (le soleil « réel » est perçu à travers le même code de la représentation que son image). Le problème se déplace : il devient celui de la construction des modèles comme « unité culturelles » (Eco). [...] le problème devient celui de l'avènement de l'événement dans l'espace de l'information: c'est la question du "quid" (qu'est-ce qu'on constitue en événement?) et du « quale » (quels en sont les traits pertinents ?) ; sur quels terrains l'événement est-il apparu ? quelles sont les opérations (pratiques et mentales) qui le fondent ? [...] Dire que l'événement est une unité culturelle et qu'il est déjà codé à l'intérieur de l'espace de l'information, ne prive pas de sens la distinction de l'événement et de l'information (p 12)* ». Les définitions d'événement et d'information exigent donc passablement de nuances.

Le rapport *Événement / information* fonctionne comme le rapport *objet / signe*. L'événement est l'objet, le référent, ce à quoi l'information fait référence. L'information relate, dans sa forme choisie, l'événement. Alors, l'événement est toujours transparent puisqu'il est comme l'objet, le référent de l'information. Et c'est dans les termes que la confusion surgit puisque certains auteurs parlent d'un rapport fait/événement d'autres comme Mouillaud et Tétu d'un rapport événement/information.

Ne nous arrêtons pas sur ces palabres d'esthètes et définissons *l'événement médiatique*. Mouillaud et Tétu amènent une première définition sous la forme d'un constat : « *pour qu'il y ait événement, il faut que les faits soient connus (p.7)*²⁵ ». Certes on peut porter ce fait à la connaissance, le rendre public par la seule communication sociale comme c'était le cas avant l'invention de la presse. La rumeur, le commérage, le discours sur la place publique ou la palabre des sociétés traditionnelles informaient et discutaient des faits de sociétés. « *Or cette connaissance, ce sont désormais les médias qui la garantissent (p.7)* » selon Neveu et Quéré. Et les *mass-médias* réussissent par leur mécanisme à rendre l'événement public divers, monstrueux ou sans intérêt.

3.2.3 Que faire face à la complexité ?

3.2.3.1 On ne peut ne pas catégoriser

Voilà déjà quelques pistes de réflexion pour la suite et surtout une précision majeure : il reste une distinction entre *événement* et *information* sans que celle-ci soit une césure. Mais ce qui nous intéresse au plus haut point c'est la réaction de l'esprit

²³ Parfois la sociologie de la communication utilise le terme espace mental, Par exemple Jean Widmer préfère le terme d'« espace culturel ». Tout cela pour démontrer que l'on ne peut isoler radicalement l'information de l'événement, de l'expérience. L'information ne peut être pure fiction/fabrication sans quoi elle sort de l'espace culturel et devient inintelligible.

²⁴ Mouillaud M. et Tétu J-F. *Le Journal Quotidien Lyon*, Presse universitaire de Lyon, 1989.

²⁵ Neveu, E et Quéré L. *Le temps de l'événement* in Réseaux n°75, janvier-février. 1996.

humain face à la complexité. Car nous réaliserons rapidement que la problématique de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* est très complexe. Quéré et Neveu démontrent que « *la complexité est le fait que souvent un événement est une collection d'occurrences et de choses relativement hétérogènes et que sa qualification requiert une synthèse de ces éléments hétérogènes « sous une description » (catégorisation, narration, etc.) qui en fait une totalité intelligible (p.13)».*

Indéniablement, la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* a été une collection d'occurrences hétérogènes constituée en totalité intelligible. D'où l'idée d'analyser l'image du Valais dans ce contexte, car celle-ci est construite, puisque l'instance médiatique est contrainte de catégoriser pour rendre la réalité intelligible au yeux du plus grand nombre, tout comme il lui est nécessaire d'individualiser l'événement, de le rendre singulier, et non reproductible, si le journal désire intéresser le lecteur. En effet, la construction médiatique des événements n'est pas simplement une affaire de mise en forme et de mise en scène de faits bruts ou de nouvelles sélectionnées par les médias « *elle comporte aussi un processus d'individuation de l'événement, de réduction de son indétermination, de sa complexité et de son hétérogénéité (p. 14) ».* L'instance médiatique se doit par ailleurs de donner une couleur et une singularité à l'événement par un processus d'individuation pour qu'il soit digne d'intérêt. Ce processus d'individuation de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* comprend entre autres tout le travail de configuration des acteurs (organisateur, porte-parole, public, autorités religieuses, politiques...), le travail d'assemblage de l'hétérogénéité du peuple valaisan qu'il a fallu réunir sous diverses catégories globales ("les traditionalistes", "les tolérants", "les bons catholiques", "les mauvais catholiques", "les militants", etc...), la production ou re-production de catégories sur la Gay Pride et la définition de frontière entre une manifestation pour Sion ou pour le Valais.

3.2.3.2 Découper le temps

Dans leur définition de l'événement Molotch et Lester font remarquer que « *les occurrences "importantes" sont celles qui sont particulièrement utiles pour marquer le temps ».* La philosophie a montré que l'esprit humain fonctionne ainsi qu'il découpe la réalité en "morceau", ou en séquence, afin de la rendre plus intelligible. Par exemple la vie est découpée en étapes de manière plus ou moins arbitraire comme l'âge adulte ou l'adolescence deux étapes qui restent néanmoins difficiles à délimiter définitivement sans tomber dans l'arbitraire : on a de la peine à imaginer qu'un parent dise à son enfant de manière catégorique : "*mon fils, ce soir tu es en adulte*". Il se peut bien que dans certains domaines il reste encore un adolescent. De même pour relater des faits on découpe dans la réalité, on organise/réorganise la réalité et on condense le temps.

Comme le disent Molotch et Lester, les faits servent également de marqueurs temporels dans une problématique. L'exemple emphatique à souhait est celui des attentats terroristes de New York, médiatiquement connu sous le nom d'« événements du 11 septembre ». Ce n'est donc pas un contenu mais une date. Ce que discute Quéré et Neveu bien avant le 11 septembre bien sûr : « *l'événement est donc quelque chose de plus complexe que la simple occurrence spatio-temporelle ; celle-ci ne comporte pas en elle-même de signification déterminée ; elle ne fixe pas non plus la description qui pourra en être faite sur la scène publique ».* Par contre, la Gay Pride était plus un contenu qu'une date. Nous verrons que peu d'articles font

mention d'un "fameux 7 juillet"...mais que ceux-ci se regroupent autour de faits marqueurs temporels et utilisent ces faits comme appui au sens et réducteur de la complexité (les dépêches ATS pratiquent ainsi).

3.2.4 Construire l'événement ?

Peut-on pour autant conclure que les médias construisent l'événement ?

Quéré et Neveu disent que « *les médias ne décrivent pas tant une réalité objective existante en soi, qu'ils la construisent ; le monde configuré par les nouvelles est une réalité construite (p.10)²⁶* ».

Molotch et Lester relèvent en outre que chaque étape intermédiaire contribue à la constitution/contribution de l'événement, « *fondée sur des objectifs immédiats qui déterminent des besoins donnés en événements (p.3)²⁷* ». A cet égard Quéré et Neveu pensent que les mass médias « *de par leur logique de fonctionnement, contribuent à alimenter une insatiable « faim d'événement²⁸ » ; ils poussent à « fabriquer en permanence du nouveau », et ils ont mis en place un gigantesque système de détection de tout ce qui peut retenir l'attention publique. Il y a bien production des événements par les médias, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont créés "artificiellement par" eux (p.7)²⁹* ». Il est vrai que l'on ne peut penser que la Gay Pride est montée de toute pièce par des promoteurs³⁰, pour provoquer l'attention médiatique et l'attention publique. Des faits sous-jacents tangibles ont rencontré l'intérêt d'assembleurs et suscité l'interrogation, la désapprobation ou l'approbation de consommateurs. Sans entrer dans trop de détails, Quéré et Neveu soulignent l'idée faussement simple de "construction médiatique" ou sociale des événements. Cela reste une construction sans même considérer, évidemment, le mensonge, la falsification, ou la simulation. L'idée de sélection par les médias dans l'ensemble des occurrences, celles qui méritent l'attention, est donc à retenir tout comme la contribution du média à faire l'événement.

3.3 Une Gay Pride : problème ou affaire publique ?

Après l'historique des faits et l'exposition de la notion d'événement, il semble crucial de se demander si la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. constitue en soi un problème public. C'est une étape nécessaire en vue d'une analyse de contenu du discours et de l'image du Valais que ce discours dessine. Les notions avancées par Cefaï dans *La construction des problèmes publics³¹*, un texte d'une grande aide tente « *d'une part de décrire à quoi peut ressembler l'émergence d'un problème dans une arène publique, et d'autre part d'élaborer un modèle qui se démarque, de par son insistance sur cette dimension de publicité (p.539)³²* ».

Cefaï définit le problème public ainsi : « *Nous pensons que le problème public est construit, thématiqué et interprété dans les cadres ou les trames de pertinence qui ont cours dans un horizon d'interactions et d'interlocutions. Son existence se joue dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs*

²⁶ Neveu, E et Quéré L, *ibid*.

²⁷ Molotch H, Lester M., *Informers: une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements*, Réseaux n° 75, 1996.

²⁸ terme emprunté à Nora, P. *Le retour de l'événement* in Le Goff, J et Nora, P. *Faire de l'histoire*, 1974, Paris, Gallimard

²⁹ Neveu, E et Quéré L. *Le temps de l'événement* in Réseaux n°75, janvier-février. 1996.

³⁰ On doit ces appellations à Molotch H, Lester M., dans *Informers: une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements*. Réseaux n° 75, 1996, p 5.

³¹ Cefaï, D, *Construction des problèmes publics, définitions de situations dans des arènes publiques*, Réseaux n°75. 1996.

³² Cefaï, D, *ibid*.

ainsi que de propositions de solution (p.47)». Nous observerons que la Gay Pride est construite, thématifiée, interprétée et l'horizon d'interactions et d'interlocution est repérable aisément avec les principaux acteurs que sont François Mudry, Marianne Bruchez, Mgr Brunner, ou encore François Dayer. L'intérêt de la pensée de Cefai réside dans la « *proposition de solutions* » qui pourrait déjà infirmer que la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* est une construction d'un problème public. La problématique de ce défilé n'a jamais fait état de solutions si ce n'est quelques conseils et propositions au niveau de la sécurité, un non-soutien de la Municipalité en raison des sensibilités de la population, ou des interdictions d'accès à certains espaces de la part de la Municipalité.

L'organisation dans le temps de la problématique permet également de classer la Gay Pride sous la catégorie de problème public ou non. Cefai à ce propos relève l'approche plus fine de Paul Ricoeur « *sous le nom de triple mimesis* » où les problèmes publics présenteraient trois temps : « *la gestation* », « *le malaise formulé par des producteurs de sens* » et « *une réception par les différents acteurs collectifs et leurs destinataires respectifs des versions du problème public (après la configuration) (p.48)*³³».

Il est donc essentiel, à la lumière de ces considérations, de déterminer si la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* constitue un problème public. Si les conditions de la triple mimésis sont respectées, on pourrait alors parler de problème public au sens de Cefai. Toutefois, selon une définition de Cefai, postulant que les problèmes publics seraient « *des enjeux de définition et de maîtrise de situations problématiques, et donc des enjeux de controverses et d'affrontements entre acteurs collectifs dans des arènes publiques (p.52)*³⁴», la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* épouserait la forme d'un problème public. L'enjeu est à mon sens, comment faire passer l'idée d'un défilé homosexuel dans une ville/canton a priori défavorable ou montré ainsi par la presse ; l'enjeu de définition prend la forme d'un discours sur la normalité/anormalité en matière de pratique sexuelle ; l'enjeu d'affrontement étant, de la part des organisateurs, de convaincre les pouvoirs publics et l'opinion publique du bien fondé d'un défilé ; enfin, de la part des contestataires, de souligner le risque culturel, ainsi que les conséquences d'une telle manifestation. On peut déjà percevoir que la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* participe à plus grande échelle à un processus d'administration à long terme d'un problème. Mais il est bon de rappeler, comme le fait Cefai, que nous nous intéressons à la *publicisation* du problème public. C'est donc la manière de publiciser le problème qui va déterminer si ce défilé est un problème public ou non. Cela consiste à voir s'il peut entrer dans cette triple mimésis.

En clair, en ce qui concerne la triple mimésis de Ricoeur, celle-ci ne semble pas être opportune, car le phénomène s'est montré d'emblée publique et non privé. En d'autres termes, dans la gestation du phénomène, il n'y a pas eu passage du privé au public comme par exemple cela pourrait-être le cas avec une personne mordue et dévisagée par un chien de combat, qui rend publique ce problème privé, qui tend à légitimer la perte subie, par une action dans la presse, qui engage une procédure de dédommagement à titre privée mais encore vise à modifier la loi par une mobilisation de la population touchée par ce genre de problème ou interpellée par ce type d'accident. Campagne d'information en lien et sans lien avec la presse, manifestation

³³ Cefai, D, *ibid.*

³⁴ Cefai reprend ici des définitions de Strauss, Gusfield, Schütz et Luckmann Spector et Kitsuse, Lcarke.

publique, action politique, lobbying...autant de stratégies pour monter cette affaire privée en problème public. On perçoit de manière plus ou moins définie la gestation, lorsque l'acteur décide de poursuivre son action plus loin que le simple dédommagement à titre personnel mais estime que d'autres personnes pourraient subir le même traitement et par conséquent profiter des bienfaits de son action. Elle s'appuie sur l'idée que des intérêts communs pourraient exister, c'est donc le deuxième temps de cette triple mimésis : « *le malaise formulé par des producteurs de sens (p.48)*³⁵ ». Enfin, lorsque les plaignants sont assez organisés, la presse relaye, selon son bon vouloir, le malaise, le problème public et « *une réception par les différents acteurs collectifs et leurs destinataires respectifs des versions du problème public (après la configuration) (p.48)*³⁶ » a lieu dans un troisième temps. En quelque sorte la presse contribue à rendre plus public qu'il ne l'est déjà.

Avec la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*, on traite d'une question, d'un thème qui émane, dès sa genèse d'un collectif constitué depuis de nombreuses années (les organisateurs de Gay Prides, les diverses associations), qui s'adresse à un autre collectif (l'opinion publique). La *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion* n'a donc pas épousé la forme de la triple mimésis de Paul Ricoeur. De plus, au vu du discours de presse, les personnes homosexuelles seraient selon cette triple mimésis du côté du "malaise" si j'ose l'écrire ainsi. Sans vouloir blesser les principaux intéressés, mais afin de montrer que ce modèle de Ricoeur est inadéquat, les personnes homosexuelles semblent majoritairement bien avec leurs pratiques, mais ont conscience que leurs pratiques génèrent un malaise auprès de la population valaisanne. Ainsi, descendre dans la rue, favoriserait selon eux, l'atténuation du malaise. Marianne Bruchez ne dit rien d'autre lorsqu'elle affirme ceci : « *Que les gens parlent d'homosexualité, qu'on brise un tabou, qu'on informe sur une réalité qu'on ne peut plus nier (Le Matin 11.03.01)* ». C'est donc bel et bien une thématisation plus qu'une problématisation que la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion* et par conséquent plus une affaire publique qu'un problème public. Quoiqu'il en soit, affaire ou problème on peut se demander si Les Gay Prides dans leur première phase, celle proposée par Cefai, « *la conversion de difficultés d'ordre privé ou de malaises vécus en silence (private troubles) en problèmes publics (Cefai. p. 54 (Mills)*³⁷ » n'est pas valable pour une partie des pro-Gay Pride. Reste que si la majorité n'est pas présentée ainsi dans la presse, la position de Cefai est indéfendable.

Certes, une partie des personnes homosexuelles auront vécu leur condition en silence et auront par le biais de la Gay Pride saisi l'occasion d'en parler avec leur entourage. Mais ceci, une nouvelle fois, ne constitue pas plus un problème d'ordre public. Par contre les acteurs qui se sont exprimés dans la presse sont des producteurs de sens mais le malaise n'est pas clairement formulable à sens unique (du privé au public), comme dans le danger que représente la détention d'arme ou la propriété d'un chien de combat mentionné précédemment ; la réalité d'une Gay Pride à Sion, en tant que problématique, est plus complexe et plus subtile que cela.

Cefai mentionne encore, et ce fort à propos, que pour constituer un problème public « *l'intervention des pouvoirs publics est à ce titre décisive : elle atteste du "sérieux" des revendications, qui sont contraintes de se reformuler dans le langage recevable*

³⁵ Cefai, D. ibid.

³⁶ Cefai, D. ibid.

³⁷ Cefai, D. ibid.

par les agences administratives, les instances judiciaires [...]. La codification des préjugés est montée en généralité (p.59)³⁸ ». La réaction de la Municipalité et de L'Evêché démontre le sérieux de l'organisation et des revendications, légitimant l'existence du mouvement. Nous remarquerons de manière récurrente que la codification des préjugés est montée en généralité : la parution de la publicité de RomanDit dans Le Nouvelliste fera dire à Marianne Bruchez que « tout le monde en Valais est abonné au Nouvelliste, tout le monde a pu y lire que l'homosexualité est l'apanage des serial killers et que tentation s'écrit « *tantes à Sion* » (Le Temps 17.03.01) ». Le préjugé selon lequel le Valaisan est abonné au Nouvelliste est monté en généralité, renforcé par l'effet totalisant de la citation : « *tout le monde à pu lire...* ». Car si l'on ne parlait pas du postulat selon lequel tous les Valaisans lisent ou parlent du Nouvelliste, la presse n'aurait pas autant traité de la question de cette publicité. L'autre préjugé lié au Nouvelliste veut que ce quotidien représente l'opinion bien pensante.

3.3.1 La carrière du problème

Finale,ment, la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.* est une affaire publique. Cette manifestation tend peut-être tout à la fois, à rendre visible une réalité, à légitimer des pratiques, à politiser le mouvement (?), à susciter le débat sur la question bien avant la manifestation, donc à thématiser le problème et non à le constituer en problème public. Marianne Bruchez elle-même, par sa position et ses propos, tend à thématiser plus qu'à problématiser la question : « *je trouvais les images de folles hurlantes, complaisamment retransmises par les médias, plutôt repoussantes. Et me disais que, s'il était important de briser la loi du silence qui faisait de l'homosexualité un sujet tabou en Valais, ce n'était pas forcément sous cette forme-là (Le Temps 17.03.01)* ». Troisièmement, des acteurs définissables tout au long de la période ont endossé des rôles qui ont construit une certaine image du Valais, des acteurs progressivement organisés en système, dans une configuration qu'il s'agira de déterminer.

3.4 La manifestation en ville dans une culture démocratique

Le sens commun offre à chacun une idée, une représentation de ce qu'est une *manifestation de rue*. Mais une définition sociologique du phénomène est incontournable.

José Barranco dans une recherche sur cet objet, s'interroge sur les pratiques des manifestants, les mouvements sociaux et les pratiques de la police. Il offre par-là même une définition de la manifestation de rue. En effet son analyse, *au-delà des slogans, la manifestation politique en suisse de 1965 à 1994*, a comme objet d'étude le rassemblement contestataire qu'il présente comme : « *des moments particuliers où des personnes se rassemblent publiquement et tentent que leur volonté collective l'emporte (p.6)*³⁹ ». Il affine encore sa définition en affirmant que « *la manifestation est une action protestataire dans le sens où elle est un "moyen de sanction politique" (Fillieule 1994 :10) indépendant des échéances électorales habituelles. La manifestation est aussi un moyen d'interpeller directement les élites en court-circuitant les institutions représentatives traditionnelles. Citons par exemple les*

³⁸ Cefai, D, *ibid.*

³⁹ Barranco, J. *au-delà des slogans, la manifestation politique en Suisse de 1965 à 1994*, Etudes et Recherches n° 36, 1997.

manifestations suivies d'une remise de document à une autorité ou encore celles se déroulant à proximité immédiate d'un lieu symbolique (par exemple l'Hôtel de ville ou une organisation internationale) (p.8)⁴⁰». Ces deux citations posent plusieurs questions à la problématique d'une Gay Pride à Sion : montre-t-on dans les articles la dimension politique de la manifestation ? Quelles intentions les articles prêtent-ils aux manifestants ? Barranco reprenant Fillieule parle de "*moyen de sanction politique*". La question de la dimension politique de la Gay Pride me semble crucial, tout comme la faculté d'une telle manifestation à court-circuiter les institutions traditionnelles. Cette définition pose radicalement les enjeux de la Gay Pride. D'ailleurs, l'analyse de contenu pratiquée sur le corpus d'articles consistera à déceler la manière dont les enjeux sont présentés et agencés, sous l'action des différents acteurs (organisateur, journaux et personnalités valaisannes).

D'autre part, la recherche de lieux symboliques dans le trajet de la manifestation n'est pas à négliger. Dans le cadre de manifestations de grande envergure, la presse nous montre souvent que, pour les manifestants il y a des lieux à "conquérir" et pour l'Etat des lieux à "protéger". (exemple : Forum de Davos, Manifestation OMC...). Il semble évident que les organisateurs ont dû adopter une stratégie par rapport à l'espace "mis à disposition" pour le défilé. Le parcours choisi a certainement donné lieu à une négociation entre les acteurs au niveau des autorisations de la Municipalité et au niveau des mesures de sécurité (Police). Si l'on se met à la place des organisateurs, le caractère à la fois pratique et symbolique du défilé a dû orienter les négociations. Car un défilé en ville doit être pensé en terme de faisabilité (longueur et dénivelé du parcours) mais doit également être symboliquement fort. Un parcours dans la zone industrielle de la ville de Sion n'aurait eu aucun intérêt. Nous avons approché la manifestation dans sa signification symbolique, mais une manifestation comporte également une dimension juridique que nous allons aborder maintenant.

Peut-on interdire un défilé ? Une éventuelle interdiction était un autre enjeu majeur de cette affaire. Ainsi, il serait bon de préciser ce point qui a provoqué quelques ambiguïtés dans l'esprit des gens. Il s'agit de rappeler rapidement, en terme de droit et de devoir, ce que permet et impose une démocratie dans le cadre d'une telle manifestation.

José Barranco, s'est penché sur le statut formel de la manifestation. Il apporte un éclairage nuancé, tout en soulignant la distance qui existe dans le cadre d'une manifestation, entre un *droit* et une *liberté* ainsi que la distinction entre réunion et manifestation :

Au niveau fédéral, et à l'inverse de l'Allemagne, le droit de manifester ne figure pas dans la Constitution et n'est pas non plus reconnu comme droit fondamental non-écrit par le Tribunal fédéral. Pourtant, ce dernier s'est penché sur la question lorsqu'il a reconnu ce statut à la liberté de réunion dans un arrêt rendu en 1970 (ATF⁹⁶ I :224). Si l'on en croit la haute cour helvétique, trois raisons empêchent le rapprochement entre cette liberté reconnue et le droit de manifester. La première concerne l'utilisation d'espaces différents. Si la réunion se cantonne en général dans des lieux privés et est statique, la manifestation fait un large usage de l'espace public et se déplace en portant ainsi atteinte aux autres usagers. Le second argument avancé par les juges concerne les buts poursuivis par ces deux actions. Alors que la réunion n'intéresse en principe que ses participants, la manifestation a pour objectif d'informer, de séduire ou d'irriter le public. La dernière réserve concerne les moyens engagés dans ces deux situations. Si les discours sont indissociables

⁴⁰ Barranco, J, *ibid.*

des réunions, des moyens non-conventionnels accompagnent régulièrement les manifestations. Pour ces raisons, les juges du Tribunal fédéral ont donc décidé de ne pas associer la liberté de manifester à celle de réunion (p.8-9)⁴¹.

Mais la marge de manœuvre n'est pas aussi restreinte que la doctrine veut bien l'admettre, comme le souligne Barranco :

Tout d'abord, le Tribunal fédéral lui-même reconnaît la manifestation comme une concrétisation de la liberté d'expression. Or celle-ci jouit d'un statut particulier au sein des droits de rang constitutionnels puisque non seulement elle est : "(...) une condition de l'exercice de la liberté individuelle et un élément indispensable à l'épanouissement de la personne humaine ; elle est encore le fondement de tout Etat démocratique : permettant la libre formation de l'opinion, notamment de l'opinion politique, elle est indispensable au plein exercice de la démocratie" et le Tribunal fédéral de poursuivre : "Elle mérite (...) un traitement privilégié de la part des autorités" (ATF 96 I :592)(p.9).⁴²

Il faut relever comme le fait Barranco, que le Tribunal fédéral « *est tout à fait conscient du rôle des manifestations dans une démocratie, évoqué précédemment puisque d'une part "il fait bénéficier d'un droit conditionnel à l'usage du domaine public ceux qui ont l'intention d'y exercer des droits fondamentaux" (ATF 105 Ia :95), mais il invite les autorités compétentes à faciliter autant que faire ce peut, le rassemblement des manifestants à un endroit approprié (ATF 1000 Ia : 405 ; Malinverni 1983 :156) (p.9)⁴³».*

Plus important encore « *si au niveau fédéral, la manifestation ne jouit pas encore du statut formel de droit fondamental, deux cantons, Bâle et Jura ont fait ce pas en l'inscrivant dans leurs constitutions respectives. Dans d'autres cas de figure, notamment Genève et Vaud, les autorités politiques se sont exprimées à maintes reprises sur la légitimité de la manifestation. Sans sa reconnaissance formelle, la manifestation est considérée comme un droit fondamental (p.9)⁴⁴».* Toujours selon le même auteur, « *il est important de noter que déjà en 1968, en période de forte agitation politique, le Conseil d'Etat genevois rappelait par voie de presse le caractère démocratique et légitime de la manifestation autorisée (p.10)⁴⁵».* On perçoit aisément la subtilité de la question et la marge de manœuvre étendue au moment de l'application.

En conclusion, « *ces différents éléments confirment que sans atteindre de consensus sur la question, la manifestation en Suisse semble jouir d'un statut qui la légitime comme moyen d'expression démocratique. Toutefois comme toute liberté fondamentale, celle-ci peut être restreinte sous réserve de la clause générale de police (ATF 91 I). Qui plus est, des différences d'interprétation peuvent subsister non seulement entre différents cantons, mais également en fonction des modalités que peut prendre cette forme d'action (p.10)⁴⁶».* La différenciation cantonale sur cette question, sera un enjeu de taille et un motif à des remarques journalistiques, enfin une source de cadrage journalistique particulier à la suite de la prise de position, notamment, du Président de la ville François Mudry. Par exemple Le Temps titrait « *Sion trouve des excuses pour repousser la Gay Pride (3.02.01)*».

⁴¹ Barranco, J, ibid.

⁴² Barranco, J, ibid.

⁴³ Barranco, J, ibid.

⁴³ Barranco, J, ibid.

⁴⁴ Barranco, J, ibid.

⁴⁵ Barranco, J, ibid.

⁴⁶ Barranco, J, ibid.

Plus loin, cet auteur reconnaît une douzaine de manières de manifester « *cortège suivi d'un discours, le rassemblement statique, le rassemblement avec une remise de pétition (ou une entrevue avec les autorités) ou encore un cortège accompagné d'une occupation... (p.10)⁴⁷* ». Mais surtout le « *dénominateur commun à chacune de ces formes d'action est l'usage accru du domaine public tel que définit par le droit administratif helvétique (Grisel 1984), cela dans un but politique, celui de promouvoir un objectif commun partagé par les participants. [...] Toutes ces formes de manifestation supposent une atteinte plus ou moins étendue aux libertés fondamentales des autres citoyens, qu'ils soient usagers de la voie publique (simples piétons ou automobilistes) ou propriétaires (atteintes à la propriété privée par les manifestants) (p.11)⁴⁸* ».

Nous verrons que la négociation politique va porter sur cette question d'atteinte à la liberté d'autrui : « *Nous avons estimé que notre population n'était certainement pas désireuse d'avoir ce genre de manifestation* » dira François Mudry dans *Le Temps* (03.02.01). Si l'on en croit les références juridiques de José Barranco, la possibilité du défilé reposait non pas sur un droit de manifester qui n'est pas formellement reconnu en Suisse (il n'est pas non plus un droit fondamental), mais le défilé est permis parce qu'il est la concrétisation de la liberté d'expression. Les autorités valaisannes auraient-elles pu invoquer le principe fondamental de L'Etat de droit qui est le respect des bonnes mœurs et de l'ordre public, réclamé par certains citoyens ? Ce débat est trop vaste, mais la question du respect des bonnes mœurs s'est posée.

3.5 La question d'image

Qu'est-ce que j'entends par ce terme d'*image*, lorsque j'intitule ce mémoire « *image du Valais dans le discours médiatique* » ? Si l'on reprend la définition de la psychologie classique, on peut avancer que la représentation est une médiation entre le *perçu* et le *concept*. Elle permet le passage de la sphère sensorielle à la sphère intellectuelle. Elle permet comme l'appropriation en nous du monde extérieur. Serge Moscovici, psychologue social affirme que « *Le transfert de l'extérieur vers l'intérieur, le transport d'un espace éloigné vers un espace proche sont les opérations essentielles de ce travail cognitif particulier (p.48)⁴⁹* ». Par exemple lorsqu'un journaliste extérieur au canton parle du Valais, culturellement chrétien, à la forte imprégnation de la religion catholique dans la pensée et les comportements des Valaisans, il fait appel à une perception qu'il en a, ou qu'il en a eu, mais effectue également, pour lui, une construction d'un concept, "Valais homogénéiquement catholique, à morale chrétienne dans tout le canton" qu'il réduira dans un format journalistique en une formule condensée comme par exemple « *Les homos du Valais proposent de faire tourbillonner la « gay Pride » à Sion [...]le plus catholique des cantons romands...(Le Temps 08.08.00)* ». On assiste alors à ce fameux passage de la sphère sensorielle à la sphère intellectuelle.

Comme le dit Serge Moscovici, cette perception ajoutée au concept qui forme une représentation, comporte un caractère sécurisant pour l'émetteur. C'est ce qui explique en partie l'utilisation des catégories par le sujet. Car une représentation persistante dans le temps contribue, en effet, à assoire le système de pensée du

⁴⁷ Barranco, J, *ibid.*

⁴⁸ Barranco, J, *ibid.*

⁴⁹ Moscovici, S., *La psychanalyse, son Image et son Public*, PUF, 2^{ème} édition, 1976.

sujet : « *la représentation permet ainsi de faire disparaître la menace que ressent l'homme à l'irruption de toute réalité nouvelle dans son environnement. Elle permet de restaurer une identité que cette apparition avait peut être mis en cause (49)⁵⁰ ».* Par conséquent, une représentation persistante, par exemple comme ici le catholicisme du canton, simplifie l'émission et la compréhension du propos, permet de maintenir une catégorie, d'arrêter là la réflexion et de tenir un discours médiatique simple, directe et concis, dans un format journalistique, abordable pour tous. C'est en cela que réside le coup de force des représentations.

L'image, la représentation, re-présente l'objet, c'est-à-dire qu'elle le rend à nouveau présent malgré son absence effective ou même sa non-existence. Elle est ce mode mixte de connaissance qui emprunte au concept « *le pouvoir de relier, d'organiser, de filtrer ce qui va être ressaisi, réintroduit dans le domaine sensoriel (p.48)⁵¹ »* et à la perception, la possibilité d'enregistrer l'inconnu, l'inorganisé. Une fois de plus on remarque que la représentation n'est pas reproduction de l'objet, mais reconstruction de celui-ci. Alexandre, personne homosexuelle désireuse de rester anonyme, interrogée par Le Courrier, en affirmant que « *Sion n'est sans doute pas encore prête à sortir de son image catho-vieillotte (Le Courrier 13.02.01)* » reconstruit en fait l'objet du Valais puisqu'il parle lui-même d'image et non de la réalité première. J'entends par-là qu'il évoque la "réalité journalistique médiatisée"⁵², qui, selon lui, rapporte une image catho-vieillotte du Valais en apparence bien persistante.

L'individu qui y a recours aux *images* et *représentations* n'est pas toujours conscient de tout le travail de redéfinition qui a été nécessaire à l'élaboration de toute représentation. Il est toutefois convaincu qu'elle n'est que le strict reflet de la réalité objective. Parfois, une représentation s'impose tellement fortement et durablement qu'elle en devient "réelle" et la représentation laisse en nous l'empreinte presque concrète de l'objet. « *Cette empreinte donne sa spécificité à la forme de connaissance qui est à l'œuvre...Pour cette raison, on a souvent dit, toute représentation est représentation de quelque chose (p.56)⁵³ ».*

En effet, autre exemple, dans Le Nouvelliste, lorsque le discours médiatique parle des membres de RomanDit comme des « *agitateurs publics* », des « *activistes* » c'est que l'énonciateur au cours d'un processus, a bâti une représentation de ces personnes. Par le passé, ces derniers s'étant rendus médiatiquement visibles au travers de l'affaire des affiches anti-avortement. Leurs propos et leurs procédés ont participé à une image, qui les a fixés dans cette étiquette. Et le discours médiatique ajoute un concept, une définition souvent rigide pour une meilleure acceptation/reconnaissance du groupe dans l'imaginaire des lecteurs, jusqu'à la stigmatisation parfois. Ils sont « *agitateurs publics* », « *activistes* » mais aussi « *fous de Dieu [...], sinistres clones des illuminés afghans* » (Le Matin 11.03.01), des « *extrémistes qui s'en prennent à la Gay Pride (Le Matin 13.03.01)* » ou une « *poignée de talibans (Le Temps 19.03.01)* ». Là encore, une représentation, une certaine image que le journaliste a des talibans, lui fait penser aux membres de RomanDit. Et on le comprend bien, ce n'est non pas la réalité dans toute sa totalité d'être taliban qui ressemble aux membres de RomanDit. Ce ne sont que quelques traits des membres de RomanDit qui font penser aux talibans. La tentation est

⁵⁰ Moscovici, S, ibid.

⁵¹ Moscovici, S, ibid.

⁵² A souligner ici qu'un danger épistémologique vu avec Mouillaud et Tétu guette : celui de séparer la réalité, le monde, ce dont on parle, de la réalité journalistique. Soyons une nouvelle fois attentif au fait que lorsque l'on parle de la "réalité" par opposition/comparaison à la "réalité journalistique", ce n'est que pour éclaircir l'explication, et parce que nous n'avons matériellement pas la possibilité de faire autrement.

⁵³ Moscovici, S, ibid.

toutefois grande de globaliser. L'analyse le démontrera. A cet égard le dessin de presse du Journal du Jura (17.03.01) est symptomatique. C'est d'ailleurs le propre d'un dessin de presse d'établir ce genre de rapprochement/globalisation. L'effet comique tient en cela.



Ce dessin qui *représente* un prêtre du fond des âges, vêtu de l'aube noire, l'œil sombre, trois dents dans la mâchoire inférieure une seule dans la supérieure, de longs sourcils froncés, un nez digne de Pinocchio, un index accusateur à la main droite et une croix frappée *Ecône* dans la main gauche, cherche à créer une ambiance sordide. Les propos prêtés à ce prêtre ajouté à l'image du personnage rapproche ce prêtre des talibans. Roger de Diesbach dans son Editorial (*La Liberté* 20.03.01) fait un pas de plus, en rangeant les membres de RomanDit dans la catégorie "taliban" en leur gardant leur spécificité géographique, puisqu'ils les nomment « *les sinistres talibans des alpages* ».

Mais j'aimerais encore franchir un pas de plus dans la compréhension du fonctionnement et de l'utilisation des images et des représentations en m'appuyant non plus sur l'exemple des médias mais sur la vie quotidienne cette fois-ci.

Il est vrai que nos actions en tant qu'acteur social ne sont pas déterminées simplement par l'environnement mais également par les images et les représentations que nous en avons du monde qui nous entoure. Lucchini pense à ce titre que « *les représentations individuelles concernent des références qui sont le produit de processus cognitifs tels que la comparaison sociale, l'attribution et la catégorisation sociale (p.113)*⁵⁴ ». Riccardo Lucchini précise également que ces références « *concernent des objets, des personnes, des situation et des événements. Ces repères peuvent être imaginaires ou réels (p.113)* ». En effet, le terme de repère me semble bien choisi car il est sécurisant pour le locuteur de s'appuyer sur ce qui ne change pas, pour construire un discours, sans quoi les références n'existent pas entre lui et son interlocuteur. S'ils doivent constamment redéfinir ce qu'est le "Valais religieux" par exemple, l'échange conversationnel sera difficile, redondant et stérile. La conversation a besoin de références communes. En outre, il est vrai que ces images, ces représentations peuvent avoir trait à l'insertion

⁵⁴ Lucchini, R, *Les références et l'identité* in *Enfant de la rue : Identité, sociabilité, drogue*, Droz, Genève-Paris, 1993.

sociale et qu'elles sont liées au Soi. On ramène pour ainsi dire le monde à soi par des schèmes de perception, pour l'intégrer et enfin le recréer au moment de l'énonciation. Dans les représentations trois dimensions peuvent être invoquées :

- la relation à soi (présentation de soi, manière de parler de soi)
- La relation à autrui (personnes avec qui l'individu est en contact ou cherche à l'être)
- La définition sociale (les groupes auxquels l'individu s'identifie)

On retire des constats de cet auteur sur sa recherche menée auprès des enfants de la rue, valables pour tout individu comme pour une instance journalistique ou un récepteur d'information (journaliste et lecteur), que l'étude des représentations concerne tout autant l'environnement social de l'individu que son identité sociale et culturelle (Lucchini 1993 p.114). De l'identité, nous parlerons plus loin mais je retiendrai une dernière citation : « *quand l'enfant évalue un événement, il le fait par rapport à lui-même ou par rapport aux autres (p.114)* ». On peut donc clairement imaginer que l'énonciateur, pour nous le journaliste, perçoit la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*, par rapport à l'image qu'elle a pour lui ("un scandale", "une dépravation", "une bénédiction" ou "une simple manifestation"...) ou alors par rapport aux autres, (ses pairs, ses lecteurs, ses supérieurs, ses concitoyens...)

L'environnement social est un des nombreux facteurs agissant sur le contenu énonciatif : un journaliste valaisan comme un non valaisan, sera plus ou moins influencé par l'environnement social. Bien entendu d'autres facteurs peuvent interférer dans la représentation du monde qu'il en donne : la ligne rédactionnelle, la pression de l'interviewé, la déontologie, la mise en page, l'image qu'il a du lectorat.

L'article de journal, vu par différentes écoles de sociologie, peut être une représentation de la réalité, ou alors une vision de la réalité, ou encore une mise en scène. Il peut également comporter une autre dimension non négligeable. L'article comme tout énoncé conversationnel, est une présentation de soi. Dire comment on voit le monde, indique également qui l'on est et dans une moindre mesure ce que l'on veut montrer de soi en tant qu'énonciateur. Le discours médiatique peut aussi révéler comment l'énonciateur veut être perçu par les autres à condition qu'il soit assez libéré des autres contraintes. Une marge de manœuvre existe du moins. Pour résumer succinctement disons que l'environnement social, l'identité sociale et culturelle mais encore la typification, les choix de pertinence, la présentation de soi, sont autant de facteurs qui déterminent les représentations et les images diffusées par le journaliste.

3.6 Concept d'identité et d'identité collective en sociologie

Pour aborder dans les meilleures conditions possibles le matériel à analyser, il nous faut connaître le concept d'identité car nous verrons que le discours de presse romande présuppose que son lecteur sait qu'il existe une "identité valaisanne".

Grâce à la psychologie et l'ethnologie, les sciences humaines ont découvert les concepts d'identités collective et d'identité sociale. Mais l'identité comme concept de la sociologie a plusieurs acceptations selon les courants sociologique, chaque auteur ayant développé son modèle propre de l'identité, certains se méfiant encore à en

faire l'usage, n'en reconnaissant que peu d'utilité. Pour l'objet d'étude poursuivi ici, ils présentent une utilité à deux niveaux.

Le premier concerne, nous l'avons vu, le journaliste en tant qu'individu, qui détient une identité constituée par un ensemble de représentations, de vision du monde, et de l'environnement social. L'utilité de ce point est marginal, mais fera l'objet de quelques considérations. Le deuxième niveau touche au caractère collectif de l'identité et présente une utilité certaine pour évoquer le Valais et ses habitants. C'est se demander brièvement qu'est ce que l'identité collective ? Peut-on parler d'homogénéité dans un collectif cantonal ? Car le discours social n'hésite guère à affirmer par exemple que le Valaisan est attaché à sa terre, à son origine, et qu'il a une identité caractéristique. L'intérêt de ce chapitre consiste à savoir comment l'identité collective est attribuée ? Seront abordées ici les notions d'autoidentification et d'hétéroidentification qui nous serviront dans la partie analytique à voir dans le discours médiatique si l'on impose de l'extérieur une identité ou si les Valaisans revendiquent eux-même cette identité. Dans ce point nous poursuivons le but de voir s'il existe un discours d'opposition ou de définition interne de l'image du Valais et du Valaisan : "comment le Valais/les Valaisans sont vus et définis ou comment le Valais/les Valaisans se définissent". La sociologie dynamique urbaine et régionale de Michel Bassand nous sera utile, au même titre que le cours de sociologie du Professeur Lucchini qui présente de nombreux auteurs ayant traité la question. Dans ce chapitre j'évoquerai en premier lieu le concept général *d'identité* suivi de celui *d'identité collective*.

3.6.1 La question générale de l'identité individuelle.

Michel Bassand rappelle très justement que « *le concept d'identité a deux significations opposées. En logique, l'identité est définie par le fait d'être substituables : si deux choses sont identiques, toute propriété de l'un est propriété de l'autre. Inversement, l'identité correspond à ce qui fait la spécificité ou la "non-substituabilité" d'un objet ou d'un individu, telle est l'idée de la carte d'identité (p.3)⁵⁵* ». Il est vrai également, comme le précise Bassand, que ces deux définitions sont dialectiquement reliées. L'identité est à la fois ce qui est *semblable* et *différent*. Par ailleurs ce concept d'identité « *est très proche de nombreux autres concepts comme ceux de conscience, de culture, de mémoire, d'image etc...(p.3)⁵⁶* ».

Cette question, très débattue en sociologie sous plusieurs modèles, peut être brièvement résumée ainsi. L'identité est une médiation entre l'organisme, le corps et l'environnement : d'un côté l'environnement social et de l'autre des comportements comme des conduites en réponses à cet environnement qui font sens, et au milieu l'identité. Pour les Béhavioristes par exemple entre ces deux composantes (environnement social et comportement) il n'y a rien. La relation est directe et non médiatisée. L'individu répond directement à son environnement sans médiation de l'identité. Pour les chercheurs en psycho-social, chaque personne est porteuse d'une identité, en fait de plusieurs identités qui interviennent entre l'environnement et la conduite. Mais cette composante n'est ni un lieu, ni un fait ou une structure c'est un processus par lequel un individu s'adapte à son environnement. En effet, l'identité se transforme constamment dans le temps et c'est ce qui permet à l'individu de donner

⁵⁵ Bassand, M, *L'identité régionale*. Ed. Georgi, Saint-Saphorin, 1981.

⁵⁶ Bassand, M, *ibid*.

sens à l'environnement et d'adapter ses comportements et ses attitudes. Certains parlent de conscience ou d'esprit. Il faut savoir qu'il n'y a pas de théorie de l'action sociale sans théorie de l'identité. C'est grâce à l'identité que l'on s'adapte ou on se soumet à l'environnement. Il n'y a pas seulement conformité mais également possibilité d'innover pour exploiter les ressources. L'identité permet d'orienter son action vers les autres mais aussi de se mettre à la place des autres comme sujet : c'est ce qu'on appelle la réflexivité. L'identité donne donc une capacité de *réflexivité* qui permet l'action sociale.

Mais plus important encore, on ne peut pas dire qu'il existerait un individu sans identité : même un nouveau-né qui n'est pas encore doté de réflexion, qui peine à s'adapter à son environnement détient une identité. On dit que celle-ci est octroyée. C'est-à-dire qu'elle est attribuée objectivement, contrainte par les autres (ses parents, ses frères et sœurs), et non subjective (forgée par lui-même par le produit d'une réflexion et d'une adaptation personnelle à l'environnement). Même une personne autiste a une identité (garçon, fille, jeune, etc...). On perçoit donc qu'il y a une partie objective et une partie subjective dans l'identité. Elle est contrainte et autonome. En effet une carte d'identité helvétique qui indiquerait Arbaz comme lieu d'origine permet d'identifier un Valaisan. Cette identité est attribuée. Mais on peut également se "sentir" Valaisan, se dire Valaisan sans pour autant en être originaire. Dans ce cas on s'attribue une identité, on se donne et on se forge une image de soi. Bassand rappelle que l'identité est intimement lié à l'image de soi : « *pour se façonner une image de soi-même, l'individu nécessairement choisit un modèle dans son environnement qu'il intériorise ou auquel il s'oppose. Donc pour être soi-même il faut s'identifier à Autrui mais pas complètement, car se prendre pour quelqu'un d'autre, c'est-à-dire s'identifier totalement à quelqu'un d'autre peut être l'origine de pathologies graves (p.4)* ». On saisit bien ici que l'on a franchi la frontière d'une définition purement sociologique de l'identité. L'identité dont il est question pour les besoins de cette recherche est principalement l'identité sociale, pour aborder l'identité collective que Bassand appelle dans son ouvrage, *identité régionale*.

3.6.2 L'identité collective et l'identité régionale

Nous avons vu que l'individu, au moment de saisir intellectuellement le monde, se doit de le classer et de l'ordonner car il n'est pas saisissable sous sa forme par trop confuse et chaotique. Et l'identité sociale aide à voir le monde sous un certain angle, sous un certain cadre.

Bassand définit l'identité régionale comme « *l'image spécifique (assortie de normes, de modèles, de représentations, de valeurs, etc.) que les acteurs d'une région se sont forgés d'eux-mêmes (p.5)⁵⁷* ». De plus, cette identité collective, régionale peut, comme l'identité individuelle, contenir à plus ou moins grande échelle un caractère objectif ou subjectif. Si l'on reprend le sous-titre de cette recherche « *les sinistres talibans des alpages* » on comprend bien que cette identité n'est pas revendiquée par ce collectif mais bel et bien fixée par une instance extérieure. Bassand affirme à ce propos que « *l'identité régionale ne résulte pas seulement de la dynamique interne de la collectivité. Elle dépend aussi des rapports qu'elle entretient avec d'autres régions et avec la société globale, d'où l'identité régionale est autant déterminée de l'extérieur qu'élaborée intérieurement (p.5)⁵⁸* ». S'instaure alors une

⁵⁷ Bassand, M, *L'identité régionale*. Ed. Georgi, Saint-Saphorin, 1981.

⁵⁸ Bassand, M, *ibid*.

comparaison sociale. En effet, l'identité sociale peut-être à la fois partagée socialement selon un processus d'influence sociale ou par consensus social, comparée socialement par rapport à d'autres catégories sociales groupes ou population, évaluée par rapport à Soi (dans ce cas par rapport à son collectif, à sa région) donc par rapport aux valeurs sociales qui ont cours dans ce collectif, enfin, elle comporte un contenu social défini par un aspect particulier de la comparaison avec d'autres catégories.

Pour clairement fixer la définition d'identité collective on peut citer Jean Rémy qui dit d'une identité collective d'un groupe qu'elle est « *une image de soi-même qui, du même coup le situe par rapport aux autres et aux divers aspects de la vie sociale.[...] (in Bassand p.5)⁵⁹* » Je l'ai déjà dit, c'est dans un cadre de communication sociale que l'identité et l'image de soi sont mis en branle. Ceci nous intéressera grandement.

Terminons en disant que l'identité d'un individu liée à un collectif peut-être acceptée ou refusée. L'appartenance à un groupe peut être déterminée de l'intérieur ou de l'extérieur, c'est le principe d'attraction et de répulsion que Bassand reprend fort à propos. Il apparaît à la suite d'études psychosociales que les individus tentent de maintenir ou d'accéder à une identité sociale positive, à maintenir et à bâtir un système de l'identité cohérent et stable dans le temps, en jouant sur les plans objectifs et subjectifs. Ces études ont montré que lorsque « *l'identité sociale est insatisfaisante, ils tentent de quitter leur groupe pour en rejoindre de plus positif et/ou de rendre leur groupe plus positif⁶⁰* ». Un dossier de *L'Illustré* intitulé « *Il est plus difficile d'être homosexuel en Valais qu'à Genève (9.05.01)* » expose très bien cette idée d'identité sociale insatisfaisante.

Enfin, retenons que l'identité régionale peut subir une évaluation positive et négative. En cas d'évaluation positive une fierté d'appartenance et un attachement à la région se manifeste. Bassand note que si l'identité régionale est positive, la fierté qui s'en dégage « *renforcera leur résistance contre la pénétration excessive d'éléments extérieurs, ainsi que contre tout ce qui apparaîtra comme une menace par rapport à la spécificité régionale (p.6)⁶¹* ». On retrouvera des exemples dans le corpus d'articles qui tendent à montrer cette fierté et cette résistance. Bassand précise que, « *les acteurs qui évaluent négativement le modèle culturel régional, ou qui y sont indifférents abandonnent la région pour se rendre dans d'autres dont l'identité est positivement jugée* ». Les exemples seront nombreux de ce cas de figure entre honte et fierté d'être valaisan, entre défense et attaque du modèle culturel, entre attachement et fuite de l'espace régional pour échapper à l'identité régionale⁶².

⁵⁹ Rémy, J., *Produire ou reproduire ?* Tome 1, éd Vie Ouvrière, Bruxelles. 1978 p.20.

⁶⁰ L'ouvrage de Bassand indique que cette citation a été reprise dans W. Doise, J-C Deschamps, G. Mugny : *Psychologie sociale expérimentale*, A.Colin, Paris, 1978, pp.37-38.

⁶¹ Bassand, M, *L'identité régionale*. Ed. Georgi, Saint-Saphorin, 1981.

⁶² A noter encore que trois concepts m'ont beaucoup aidé à l'approche du matériel dense que représentent les lettres de lecteurs exprimant un attachement ou une répulsion de l'identité régionale valaisanne. Bassand pense à ce sujet que « *L'intensité de la valorisation ou de la dévalorisation de l'identité régionale varient évidemment de région à région selon leur dynamique socio-économique et socio-culturelle et selon la position des acteurs dans la structure sociale et le cycle de vie (p.6)* ». Des auteurs suisses ont développé l'idée de trois identités en recherchant dans « *une communauté restreinte les éléments qui prédominent dans l'établissement des limites mentales de l'espace-vécu que ladite communauté est amenée à gérer (p.237)* ». Ils ont découvert :

une identité historique « *construite à partir des données géo-politiques issues du passé et de l'histoire intériorisée par les membres des collectivités eux-mêmes et muée en emblèmes, c'est à dire en caractères identitaires signifiants* »,

une identité vécue « *comprise comme une réalité complexe, lue au travers des biographies individuelles comme de l'observation du quotidien [...]* »,

3.7 Question d'Espace

Après avoir traité la question d'image au sens de références et représentation puis mis en lumière le concept identité/identité collective, il est nécessaire d'aborder, sociologiquement, le Valais en tant qu'espace. Des outils conceptuels sont indispensables pour comprendre des énoncés que nous rencontrerons, comme par exemple celui-ci : « quatre mois avant sa venue, La gay Pride de Sion, aura donc réussi à enflammer le Valais et faire ressortir les vieux démons (Tribune de Genève. 14.03.01) » ou encore « La gay Pride a passé, assagié, et le Valais apaisé, s'est laissé faire (Le Temps 09.07.01) ». De quel Valais, de quelle dimension de l'espace parle-t-on ici ? La ville de Sion accueille matériellement la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. mais il me semble insuffisant de définir sociologiquement Sion et le Valais, comme un simple espace "réceptacle" de la manifestation. Par conséquent ce sont des outils qu'il est nécessaire d'affûter pour les besoins de l'analyse d'une partie centrale de mon travail.

Le Valais c'est le lieu qui abrite les Valaisans qui sont catégorisés dans le discours. Et le lieu lui-même est l'objet d'une catégorisation tout aussi forte. Lorsque Christian Gross écrit « La Gay Pride dénude le Valais » dans *La Chronique du Temps (19.03.01)* quel Valais en tant qu'espace est décrit ? Que peut alors signifier un espace sous un regard sociologique ? Qu'indique cette personnification de la ville et quel espace est interpellé ici ? Si l'on réalise un film, les acteurs, le scénario, les costumes mais également le décor est important et porteur de sens. Or, la manière de mettre l'information en espace est un travail soigné, même lorsque l'instance journalistique rapporte les propos d'un acteur, car le choix de faire paraître tel ou tel propos leur appartient : « On sait que le Valais n'est pas Genève, Zurich ou Sydney » dira un des lecteurs de L'Express (29.03.1). C'est donc ce dernier aspect qui est traité ici.

Un espace détient pas seulement un caractère géographique et physique. Michel Bassand, sociologue suisse des phénomènes urbains et régionaux, répond valablement à nos questions et précise dans *Villes, Régions et Sociétés* qu'« une société est un phénomène infiniment plus complexe qu'une ville, aussi grande soit-elle. En outre l'espace ne peut pas être réduit à un miroir sur lequel une société se projette(p.9)⁶³ » Et sur la base de cette précision il définit quatre aspects dans la notion d'espace, cet espace qui n'est pas de moindre importance en sociologie puisque sans espace il n'y a pas d'action sociale. Cette notion n'est pas moindre dans l'analyse de contenu non plus puisque l'espace indique déjà quelque chose de l'action. L'espace selon Bassand « participe au système social en tant que support, distance, sol et espace approprié (P.285)⁶⁴ ». Voici donc les quatre espaces définis par Bassand :

L'espace-sol : « C'est-à-dire celui qui produit des ressources dont les hommes ne peuvent absolument pas se passer (p.9) ». « L'espace-sol est formé et transformé

et une **identité projective** « résultante des deux premières et orientée vers des choix collectifs. [...] l'identité projective ne consiste pas en une vue unanime de l'avenir partagée par les membres d'une collectivité mais suppose un consensus minimum sur les termes des débats et conflits qui peuvent les diviser ⁶² ».

Concepts Tirés de Centlivres, P., Hainard, J., Bertino, R., Gros, Ch. et Mayor, P. *Appartenance régionale et processus d'identification* pp. 233-237. recueillis dans *Identité Régionale*, Michel Bassand Ed. Georgi. Saint-Saphorin. 1981.

⁶³ Bassand, M. *Villes, Régions et Société*. Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1982.

⁶⁴ Bassand, *ibid*.

par des fluctuations physiques, écologiques et biologiques ; il est pourvoyeur des ressources indispensables à la vie des hommes ; de ce fait , il est objet de rivalités et de conflits (p.285)⁶⁵ ».

L'espace-support : « indispensable à toutes actions sociales (p.9) », « garde également toute son importance dans les sociétés urbanisées contemporaines dont on dit qu'elles se « délocalisent » et deviennent « a-spatiales » en raison du perfectionnement considérable des moyens de communication et de transport. Ces changements sont réels, mais ils ne signifient pas que pour les acteurs de ces sociétés l'espace perd son caractère de support (p.285)⁶⁶ ».

L'espace-distance : « espace-distance, espace-obstacle-à-la-communication-et-à-l'échange. Dans la mesure où l'espace-distance n'est pas réduit par certaines techniques de communication et de transport, l'interaction entre les acteurs séparés par l'espace ne peut plus avoir lieu (p.285) ». Bassand relève clairement que « l'échange et la communication entre les hommes varient selon les caractéristiques physiques, sociales et culturelles de l'espace (p.9) » ; et pour justifier son importance il s'appuie sur les arguments de Marx qui avait constaté le rôle de l'espace-distance dans la formation des classes sociales, relevant l'incapacité des paysans parcellaires à se réunir malgré leur condition sociale commune. L'éloignement et l'état des voies de communication avaient rendu impossible la création d'une classe. Mais il est vrai que « l'espace-distance n'est pas le seul élément structurant les classes sociales (p.287)⁶⁷ »

L'espace-signes-et-symboles ou l'espace approprié est certainement l'aspect le plus important pour ma recherche. Bassand, avant de le définir, le met en rapport avec les trois aspects précédents « fondamentaux pour la vie sociale, les acteurs luttent pour se les approprier. Au cours de ce processus ils marquent l'espace, l'occupent, le façonnent de manière plus ou moins irréversible. A la suite de ces actions l'espace-sol, l'espace-support et l'espace-distance sont profondément transformés. L'espace exprime partiellement et souvent de manière déformée la structure sociale et la culture de la société à laquelle les acteurs appartiennent. La ville n'est qu'un aspect, certes important, de cette appropriation. L'environnement construit et le paysage en général en sont les principaux signes et symboles. On s'aperçoit donc que l'espace n'est pas un donné mais un construit car les individus construisent leur espace à leur image. Par ailleurs, cet espace est une nouvelle fois re-construit dans le discours médiatique. Reprenant Halbwachs, Bassand tient à souligner que « lorsqu'un groupe est inséré dans une partie de l'espace, il la transforme à son image, mais en même temps il se plie et s'adapte à des choses matérielles qui lui résistent. Il s'enferme dans le cadre qu'il a construit (P.287)⁶⁸ »

Et l'on touche ici à l'image que je tente d'appréhender, « ainsi, l'espace n'est plus seulement sol, support, et distance, mais encore il contribue à révéler les acteurs sociaux à eux-mêmes et à leurs partenaires ; l'espace approprié est signe du groupe social qui se l'est approprié ; bref, il facilite l'élaboration de l'identité collective des acteurs sociaux (p.287)⁶⁹ ».

⁶⁵ Bassand, ibid.

⁶⁶ Bassand, ibid.

⁶⁷ Bassand, ibid.

⁶⁸ Halbwachs, M, *La mémoire collective*, P.U.F. Paris 1950. pp. 132-133

⁶⁹ Bassand, M, *Villes, Régions et Société*. Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1982

Finalement, cette notion d'appropriation « *délimitée par la structure de pouvoir qui relie les acteurs d'une société (p.287)⁷⁰* » est précieuse pour aborder les articles et comprendre comment on (re)présente et (re)construit l'espace. Mais dans l'ouvrage du même auteur une autre notion m'a intéressé, celle de communauté.

3.7.1 Communauté

« *En sociologie souvent on entend par communauté un groupe spatialisé (un quartier, un village, une ville). Mais, il arrive aussi que la communauté n'ait aucune dimension spatiale. Souvent encore la communauté n'est même pas un groupe. Ainsi pour Gurvitch, la communauté est du domaine de la microsociologie, c'est une « forme de sociabilité », plus exactement un « nous », c'est-à-dire une des formes de sociabilité par fusion des consciences individuelles, constituant une totalité nouvelle par rapport aux consciences individuelles (p.94)⁷¹* ». Bassand affirme qu'il se focalise sur une définition, « *la communauté en tant que groupe spatialisé* », et que dans son ouvrage il n'utilise plus ce terme que « *dans le sens de collectivité locale (p.94)⁷²* ».

Parmi les divers espaces exposés au point précédent, je voudrais ajouter dans la catégorie *d'espace-signe-et-symbole*, d'autres espaces en vue de l'analyse :

L'Espace-communauté, lié à l'aspect communautaire du Valais ou de Sion par rapport à l'extérieur. Communauté, collectif homogène et dans une dialectique intérieur/extérieur.

L'Espace-religieux, un espace culturellement religieux et défendu comme tel face aux assauts extérieurs ou alors un espace protégé.

L'Espace-moral indique un espace sur lequel se sont constitués des normes et des valeurs.

L'Espace politique indique un espace qui donne lieu à un enjeu politique, à une négociation entre l'Etat et le privé, l'Etat et un collectif, ou entre des partis politiques pour l'obtention, l'appropriation ou le droit de réunion sur un territoire.

L'Espace médiatique concerne l'espace créé par la presse valaisanne elle-même. Pour mon corpus, cet espace symbolique est constitué du Nouvelliste, du Journal de Sierre et du Journal de Martigny.

4. Démarche et méthodologie

A la suite de ces quelques considérations factuelles et conceptuelles, il est maintenant possible d'exposer la démarche et d'opter pour une méthodologie. Pendant tout ma recherche, j'ai évolué, parfois de manière concentrique, les éléments s'imbriquant les uns dans les autres naturellement ; parfois sur le mode d'allers-retours entre les concepts et l'analyse, le quantitatif ou le qualitatif, certaines découvertes me portant à reconsidérer les résultats antécédents.

J'ai également misé sur une analyse qualitative tantôt extensive tantôt intensive, deux démarches porteuses de résultats plus profilés. Evidemment l'analyse et le rapport d'analyse ne peuvent avoir la même profondeur pour tous les textes. J'ai d'abord examiné la chronologie des événements rapportés, en situant des textes

⁷⁰ Bassand, *ibid.*

⁷¹ Gurvitch, G. *La vocation actuelle de la sociologie*, Tome 1, P.U.F., Paris, 1967 in Bassand, M. *Villes, Régions et Société*. Presses polytechniques romandes, Lausanne 1982.

⁷² Bassand, M. *Villes, Régions et Société*. Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1982.

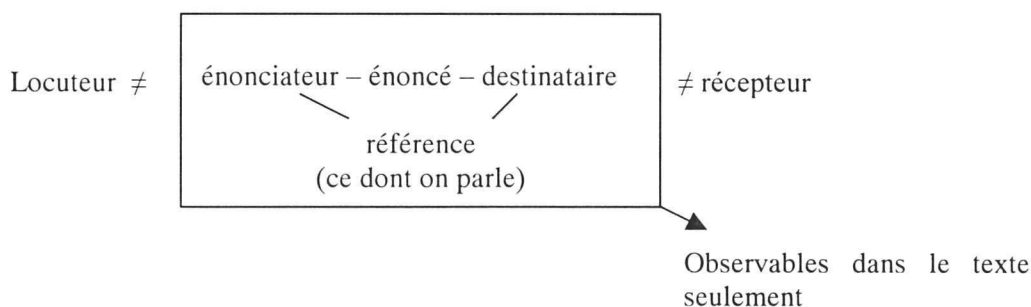
clés à analyser en détail (analyse intensive), et à la lumière de cette analyse, considérer d'autres textes de manière extensive. Face à mon objet de recherche j'ai tenté d'éviter deux pièges courants : celui de se laisser piéger par le sens commun et l'opinion répandue et celui de tenter de rechercher la vérité entre les textes et les faits.

Avant d'aborder les résultats, rappelons quelques consignes générales pour l'analyse intensive des textes et précisons quelques repères pour une sociosémiotique. Prenons également le soin de donner quelques notions d'analyse énonciative, d'analyse argumentative, d'analyse des catégories, et d'analyse de contenu. Voyons donc comment aborder les textes choisis.

4.1 Analyse énonciative

4.1.1 Les composantes de l'énonciation

En analyse énonciative, on admet que l'énonciation est composée d'un *énonciateur*, d'un *destinataire*, d'une *référence* et de *modalités des rapports* entre ces trois éléments. Ces trois pôles sont observables aux énoncés (ou tout autre matériel signifiant) et incluent le rapport réflexif à l'énoncé lui-même. Ils forment une relation triadique parce que toute transformation qui affecte l'un des pôles affecte les deux autres ainsi que les modalités de leur rapport.



L'énonciateur est l'instance qui a la qualité de celui que prend en charge l'énoncé ; il donne la valeur de l'énoncé. On utilise le terme de *qualité* car la point central de l'analyse énonciative est de se demander "en qualité de quoi dit-il cela ?". Un **énoncé** est donc une phrase réalisée alors que la phrase n'est qu'une identité abstraite, construite sur des règles grammaticales et syntaxiques, qui intéresse la linguistique et non l'analyse énonciative. Le **destinataire** est celui à qui l'énonciateur s'adresse ; ce n'est pas le récepteur, c'est une *qualité* que l'énonciateur attribue (idée qu'il en a) à celui auquel il s'adresse. L'énonciateur et le destinataire ne sont que des entités discursives et non pas l'émetteur réel ou le récepteur réel. L'énonciateur peut donc construire différemment selon sa visée, sa position et celle du destinataire. Tout support de presse construit donc son dispositif d'énonciation, cohérent ou non, adapté ou non.

Dans l'analyse énonciative, au niveau de l'énoncé, on observe ce qui est dit et qui prend en charge le discours. On analyse le type de rapport entre *contenu* et *public* potentiel, visible dans le texte. L'intérêt de l'analyse énonciative est donc de déceler, l'existence de marques des composantes ainsi que les types de rapport entre les

composantes. Par exemple de voir s'il existe par la manière de présenter les énoncés, un seuil entre l'objet traité et le public. Les radios culturels ou les émissions ou presse de vulgarisation scientifique offrent de très beaux exemples de seuil élevé ou non selon que l'on facilite ou pas la compréhension par des photos, des graphiques simplificateurs ou alors un énonciateur omniscient ou qui feint de ne pas savoir, pour rejoindre les questions, le savoir, le langage de son destinataire.

4.1.2 Définition de l'énonciation.

Pour Ducrot et Todorov l'énonciation est vue comme « *un acte au cours duquel des phrases s'actualisent, assumées par un locuteur particulier, dans des circonstances spatiales et temporelles précises (p.405)*⁷³ ». L'approche énonciative, et notamment le fait que l'énonciation concerne le dire et ses modalités, est centrale pour examiner le discours journalistique. En fait, l'information brute est en générale semblable pour tout support de presse mais la manière de dire, facilement observable par les titres des articles, diffère selon les journaux. C'est en cela que réside la diversité de la presse. Tout support de presse contient son dispositif énonciatif propre, qui peut-être cohérent ou non, adapté ou non. L'analyse du dispositif énonciatif est une des techniques qui permet de percevoir le positionnement d'un journal par rapport à l'affaire qui nous occupe et/ou par rapport au positionnement des confrères.

Il faut savoir également que énonciateur, destinataire, temps et lieux peuvent être marqués ou non marqués. La distinction entre le régime de la première et de la deuxième personne (énonciateur et destinataire marqués) et celui de la troisième personne (souvent énonciateur non marqué) est fondamentale. C'est ce dernier régime qui est généralement utilisé dans les médias. De plus, l'énonciation est indexée au temps : virtuellement atemporel en mathématique, quotidien pour un journal quotidien, circonstanciel pour une conversation etc. Il est de même du lieu, temps et espace ayant toujours partie liée⁷⁴. Enfin rappelons que l'énoncé est ce que l'on dit, l'énonciation les modalités du dire et que la modalité peut concerner divers prédicats. Il peut s'agir, du côté de l'énonciateur de prédicats épistémiques (je sais, je crois, je doute que...) ou de prédicats évaluatifs. Il peut aussi s'agir de prédicats d'action entre l'énonciateur et le destinataire : « je veux lui faire savoir que... » ou relationnels (l'énonciateur se pose plus haut ou plus bas que le destinataire, se pose comme complice, etc ⁷⁵). Autant de questions qui se poseront inévitablement au moment de l'analyse.

Le support de presse tient donc un discours médiatique, un discours communicatif construit pour s'adresser à un public dont l'image est construite comme figure du destinataire.

4.1.3 Cadrage et re-cadrage

Comme toute action, l'énonciation comporte des actes, des acteurs, un temps, un lieu ainsi qu'une scène que nous appelons un *cadre*. La notion de cadrage est importante en Sociologie de la Communication, car elle exprime, si j'ose le montrer

⁷³ Ducrot O. et Todorov. T, *Énonciation*. Tiré de *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, coll. Point 1972. p 405-410.

⁷⁴Support de cours du Prof. Jean Widmer. Les Théories de la communication sociale II 1997/1998.

⁷⁵ idem

de manière imagée, la taille du cadre utilisé par les journalistes, pour le tableau qui nous intéresse. Mouillaud et Tétu ont raison de penser que « *l'expérience n'est pas reproductible. Elle est liée à un site, un point de l'espace et à un moment du temps. L'événement, lui, est mobile. Véhiculé par l'information sous la forme de la dépêche, il doit être libéré de ses liens. C'est un fragment extrait d'une totalité qui par elle-même n'est pas saisissable (p.17)⁷⁶* ». Mouillaud et Tétu dans *Le Journal Quotidien*, reprenant Tuchman précise que ce cadre est déterminé et arbitraire, posé sur la réalité, qu'il est à la fois une coupure et une focalisation. Pour ma part, je dirais qu'il borne et limite l'événement pour éviter de se perdre dans les méandres de toutes les implications d'un problème ou d'une affaire. Il est donc pratiqué une sélection parmi ces implications selon divers critères (adéquation au lectorat imaginé, pression des annonceurs, pression de la rédaction, normes et valeurs du journaliste. Ce cadre peut varier en longueur ou en largeur au cours du temps. Ainsi, l'instance médiatique (que nous développerons au point suivant) favorise une manière de voir, de concevoir et d'apercevoir une problématique. Elle offre une vision et une division du réel, mais elle exerce également un classement au sein de son lectorat entre ceux qui son d'avis avec l'opinion émise, ceux qui sont contre ou ceux qui sont indifférents. Il y a donc du texte mais également du hors-texte. La terminologie photographique parlerait d'ailleurs de champ et de hors-champ. Mouillaud et Tétu pensent à ce titre que la focalisation évite « *une hémorragie du sens au-delà du cadre, intensifie les relations entre les objets et les individus qui sont compris dans le champ et les réverbère vers un foyer (p.17)* ». Et élément très important, « *le produit de cette coupure et cette focalisation institue ce qu'on appellera (en lui donnant un sens élargi), une « scène ».* « *La scène est le lieu natif de l'événement ... (p.17)⁷⁷* ».

Toujours au sens de Mouillaud et Tétu, le fait de "cadrer" l'expérience permet d'en saisir un fragment, en quelque sorte de le séparer de son contexte, de le conserver indépendamment de son lieu d'origine et surtout de le transporter. « *Alors que l'action, sur le terrain, perd son identité et se métamorphose dans des effets qui la rendent méconnaissable, l'information conserve son identité au cours des ses déplacements (p.17)⁷⁸* » Les auteurs voient-là une propriété fondamentale du cadrage.

Il faut définitivement rompre avec l'idée que l'instance médiatique ne fait que relater les faits *objectivement*. Le média relate bel et bien les faits mais construit l'événement ou alors choisit de ne pas relater du tout un fait. Déjà à ce stade, il est un acteur dans l'arène publique par cette simple contribution : le sens commun parle parfois de "pouvoir" . Une comparaison permet peut-être de mieux saisir le véritable pouvoir du journaliste. Il est comme un réalisateur de cinéma qui choisit de raconter telle ou telle histoire, de montrer, de réaliser, de filmer, de mettre en image et en son, un épisode, une vie, un événement, le tout en condensé, et non pas en temps réel. Journalistes et réalisateurs agissent tous deux pour donner du sens, donner un sens, et agir sur et dans la réalité. Un article ou un film quoiqu'on en dise, ajoute quelque chose au monde, s'il ne le change pas parfois, par sa création et sa diffusion. Champagne affirme justement que « *les journalistes [...] croient rendre compte de la manifestation sans toujours apercevoir qu'ils participent à sa réalisation au sens quasi cinématographique du mot (p.232)⁷⁹* ».

⁷⁶ Mouillaud, M. et Tétu, J-F., *Le Journal Quotidien*, Lyon, Presse universitaire de Lyon, 1989.

⁷⁷ Mouillaud, M. et Tétu J-F, *ibid*.

⁷⁸ Mouillaud, M. et Tétu J-F, *ibid*.

⁷⁹ Champagne, P *Faire l'opinion*, Ed de minuit, Paris, 1990.

Car l'expérience n'est pas saisissable d'un œil divin par un regard tout puissant qui réussirait à percevoir un événement dans sa totalité. L'événement éclate en plusieurs événements partiels, plusieurs facettes et dimensions, un éclatement visible dans la mise en page même du journal. « *La disposition sur l'aire de la pages est le tenant-lieu d'une rhétorique. Une écriture de l'espace a pris la place de la rhétorique du discours, qui était une rhétorique de la parole et du temps (p.18)*⁸⁰ ». Cet éclatement sera très visible dans le premier dossier du *Nouvelliste* (« *Une Gay Pride au nom de l'ouverture* » : plusieurs encadrés morcellent la problématique et donne des éclairages sur diverses dimensions de la manifestation).

De plus, la scène n'est pas seulement un cadre dans l'espace, elle est un fragment du temps. Comme pour la scène de théâtre c'est un lieu donné à voir et un moment de l'action. On borne donc l'événement en amont et en aval selon des points pertinents. Le temps fixé par des événements saillants sont plus visibles dans le cas d'événement *accident* que dans celui de *routine* ou de *scandale*, selon la terminologie de Molotch et Lester. On détermine plus aisément une date d'un attentat et l'arrestation des prétendus coupables que la formation d'un problème public comme celui de la drogue. En effet, l'avènement même de l'événement est plus indéterminé. Le temps de l'événement est donc condensé et les « *failles* », comme l'appelle Mouillaud et Tétu entre un t1 et un t2, sont lissées pour « *faire disparaître les failles secondaires. [...] L'événement se présente comme un plateau entre deux failles qui l'identifient en l'isolant dans le continuum de la durée. Ainsi dans le temps comme dans l'espace, l'événement semble reposer sur des décisions qui, en lui assignant des limites arbitraires, instituent la scène événementielle comme une scène légitime (p. 18)* ».

L'expérience de la Gay Pride est donc saisie de manière sélective par le regard de l'instance médiatique qui prend certains éléments du temps et de l'espace. Elle est extraite pour ainsi dire de son contexte pour être conservée et transportée. De cette expérience originale, on construit un cadre de saisie de sens qui sera sensiblement différent d'un rapport de police, ou l'histoire de la Gay Pride à Sion racontée par des amis. Ces différences affectent les éléments sur lesquels on focalise l'attention, affectent la structure (récit, liste, constat, etc.) et le savoir qu'énonciateurs et destinataires supposent partagés en commun.

4.1.4 L'instance médiatique.

Les choix de mise en page, de maquette, de chemin de fer du journal, la grille des programmes ou le rythme du montage dans le domaine audio-visuel sont des choix qui ont des effets de sens et qui sont à un niveau logique supérieur à celui des énoncés et des photos, puisqu'ils portent sur eux. Ces choix relèvent d'une instance médiatique. C'est pourquoi nous prendrons un soin particulier à observer le système de rubriquage.

En effet, Mouillaud et Tétu nous apprennent que le découpage en rubriques renvoie au monde et à une certaine manière de cataloguer le monde. Il fait partie des effets de sens typiques des journaux de référence ou des journaux régionaux aux pages dites « *fermées (p.116)*⁸¹ ». A l'inverse, les journaux populaires ont des pages

⁸⁰ Mouillaud, M. et Tétu J-F., *Le Journal Quotidien*, Lyon, Presse universitaire de Lyon, 1989.

⁸¹ Mouillaud, M. et Tétu J-F, *ibid.*

« *ouvertes* » parce que focalisées sur les faits et visant à reproduire l'effet de réel. Le système de rubrique des journaux de référence fonctionne donc comme un système de deixis qui embraye sur un temps abstrait (calendaire) tandis que le système ouvert des journaux de boulevards présente le fait avec un opérateur implicite ("à nouveau une fusion, un vol, un viol, etc"), qui embraye sur la suite des récits (le temps historique). Sa légitimité puisera plus dans la recherche d'effet de réel, que sur l'appui d'une autorité (p153 et ss)⁸². Le système des journaux de référence semble donc plus consensuel, dans la mesure où il prend appui sur le système institutionnel. A contrario, il est aussi plus proche de la situation de ceux qui peuvent ou veulent agir sur la situation collective gérée par ces institutions. A l'inverse, la légitimité par le fait est proche de la logique du fait divers qui est elle-même proche de la logique du hasard autrement dit de l'expérience sociale de ceux pour qui le réel se répète parce qu'ils n'ont pas prise sur lui. Ces points seront importants notamment à propos des problèmes publics, problèmes qui ne deviennent tels que s'ils acquièrent un statut institutionnel. De plus, l'instance médiatique a le "pouvoir" de former un cadrage des "informations" qui va de la mise en page aux aspects référentiels du titre.

4.1.4.1 Les titres anaphoriques

Nous avons vu au point 4.1.3 que le discours médiatique vise à lisser les failles du temps entre deux événements. Les titres peuvent fonctionner de même. Mouillaud et Tétu les appellent les titres anaphoriques. Par exemple dans *Le Nouvelliste* du 12 mars 2001, le lecteur a rencontré ce titre : « *La Gay Pride enflamme* ». Selon Mouillaud et Tétu l'article défini donne la fonction anaphorique aux titres car il renvoie non plus à une classification de monde mais rappelle des événements qui ont commencé avant ce numéro du 12 mars 2001 et dont la durée dépassera la durée quotidienne : « *Le titre anaphorique confère au journal une temporalité spécifique (p.119)* ». Les journaux n'existent qu'au jour le jour mais les titres anaphoriques « *permettent de franchir l'intervalle entre un numéro et un autre* », le but étant de permettre au lecteur d'établir un lien entre ce qui s'est passé hier et ce qui se passera demain en restant dans la logique du récit médiatique. L'usage répété de ce genre de titre contribue à forger une autonomie et une dénomination à cette affaire chez le lecteur. C'est désormais "cette affaire de Gay Pride" qui remplit son journal.

Comme nous tentons non pas de voir en premier lieu comment les journaux ont montré cette manifestation, mais plutôt quelle image du Valais ressort du discours, ne nous étendons pas trop sur ces outils de médiologues.

4.2 Analyse argumentative

L'analyse argumentative qui sera parfois pratiquée sur le discours de presse sert à déceler comment l'énonciateur amène le destinataire à faire croire, consentir, rebuter, condamner. Plusieurs dimensions peuvent être invoquées pour susciter l'attention du destinataire : un niveau interactionnel (« *Nous allons tous nous prendre aux Jeux* »⁸³), un niveau persuasif qui se sert du niveau lexical ("nous allons vous faire aimer ceci ou cela), expressif (« *Vous n'imaginez pas tout ce que Citroën peut*

⁸² Mouillaud, M. et Tétu J-F, *ibid.*

⁸³ Slogan publicitaire d'Eurosport avant les Jeux Olympiques 2002.

faire pour vous »), impératif (« *The country needs you* » avec l'index pointé). L'observation consistera à déceler les marques de persuasion, d'interaction, d'impératif et d'expressif.

4.3 Analyse du sens comme savoir social : analyse des catégorisations,

Le savoir social est ce qui est présupposé nécessaire pour communiquer, lire un journal ou se comporter en société. Autrement dit, le savoir social est le savoir que les membres d'une culture supposent partager. Ce savoir est présupposé pour permettre l'interprétation des "messages". L'anthropologie parle de culture, entendant par-là les ressources communes pour l'inférence et l'action. Le savoir social comme "savoir-faire culturel" comporte au moins deux aspects fondamentaux de l'expérience et des manières d'en rendre compte (et donc d'en attester le sens) : l'un concerne l'identification (catégorisation des personnes, des actions et de leurs circonstances), l'autre concerne la transformation des situations. Ce sont deux manières fondamentales de faire sens. La première sera abordée ci-dessous puisque l'analyse des procédures de catégorisation revêt une importance majeure pour la suite.

4.3.1 Analyse des catégorisations

En communiquant, nous nous servons souvent de catégories qui s'imposent de manière si évidente que nous serions tenté de croire qu'elles sont "universelles" et universellement utilisées. Il existe une multitude de catégorisations, et les catégories sont rationnelles et pratiques. En fait, les catégories servent à réunir des éléments sous des collectifs.

Les sciences sociales se sont battues pour savoir si réellement ces collectifs existent. Ce n'est pas notre objectif d'en rendre compte. Nous voulons savoir ici si pour les gens il y a des collectifs, et des collections de catégories, autrement dit observer le processus de catégorisation : comment on perçoit le monde, on l'interprète, on le classe et on le transmet. Car le savoir social n'implique pas seulement une façon de raconter le monde, mais aussi une manière de déterminer une catégorie liée à un pôle donné du dispositif d'énonciation : *énonciateur*, *énoncé*, *destinataire* traitant d'un *réfèrent*. Car contrairement à la philosophie qui dit le monde est ainsi, comment est-il, nous, nous essayons de savoir comment est le monde pour les gens. C'est en fait une attitude d'observateur de nous-mêmes lorsque nous construisons le monde. De manière basique, pour les *constructivistes*, le monde n'est pas un donné mais un construit, un organisé. Constitution et configuration nous permettent de lire le monde. Par exemple, la phénoménologie s'est proposée d'étudier le monde tel qu'il nous apparaît dans notre conscience. Pour les *réalistes* le monde est un donné. Les catégorisations sont justement une méthode de perception qui permet, en quelque sorte, avec des éléments finis de s'occuper de choses infinies (Fradin, Quéré et Widmer). Ils définissent ainsi le processus de catégorisation : « *La catégorisation est appréhendée comme un opération d'abstraction permettant de placer le singulier sous le général, le particulier sous un type, en se référant aux formes culturelles qui s'imposent dans un ordre social donné* ». Ayant observé ce mécanisme dans « *Enquête sur les catégories. De Durkheim à Sacks* ⁸⁴ » les auteurs invitent les chercheurs à « *un intense travail de*

⁸⁴ Sur internet. Réseau n°71 Notes de Lecture. * Bernard FRADIN, Louis QUÉRÉ et Jean WIDMER (sous la direction de), « L'enquête sur les catégories. De Durkheim à Sacks », Paris, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1994

déconstruction afin de dénaturaliser l'arbitraire des classifications, l'homogénéité sémantique des classes et la transparence des classements ». En effet, la manière commune de catégoriser et de classer le monde dans une société donnée, s'impose avec une force telle qu'elle en devient naturelle. Or celle-ci est en partie construite par l'esprit humain. Mon travail consistera en partie à dépasser cette « *transparence naturelle du classement* » en observant par exemple comment la catégorisation administrée à Sion ou au Valais est hétéro ou auto-administrée. Harvey Sacks, qui a écrit un article intitulé *Hotrodder: a revolutionnary category* traite cette question.

Avant de souligner l'apport majeur de ce texte, j'aimerais indiquer que selon les théories élaborées par de nombreux auteurs, les catégories permettent d'identifier des personnes, des lieux des moments ainsi que des actions qui peuvent être rattachées à ces catégories. En outre, celles-ci sont "naturellement" groupées dans des collectifs appelés dispositifs de catégorie. Philosophie et sociologie se sont longuement penchées sur le sujet des collectifs. Retenons simplement qu'il y a deux grands types de dispositifs de catégorie : les *Dc1* qui groupent tous les dispositifs ordonnés logiquement (par une fonction d'ordre) : le temps, l'âge, la distance et les sexes, les *Dc2* groupent tous les dispositifs de catégorie qui définissent des groupes humains (familles, des clubs de football, des armées, etc.). Le discours social érige donc selon une règle de congruence des ensembles de catégories en dispositif. Par exemple, lorsque l'on pense à Sion, on penserait "naturellement" à "capitale" et "siège épiscopale". C'est la règle de congruence qui nous y conduit c'est-à-dire deux éléments qui conviennent à la situation. Il est important de souligner que pour la sociologie de la communication, les collectifs comprennent toujours des "imaginaires", des "membres imaginés" : ceux qui ont fait partie du collectif et n'en font plus partie, ceux qui en feront éventuellement partie etc.

Quant à Harvey Sacks, il a notamment développé la configuration des dispositifs de catégorisation dans un texte qui évoque ce qu'il a appelé « *a revolutionary category* », les « *Hotrodder*⁸⁵ ». Il s'est demandé pourquoi les "teenagers" construisent-ils de manière très élaborée toutes ces typologies de voitures qui leur servent à s'échanger parfois durement des avis sur les conducteurs ?- Pourquoi le font-ils ? Est-ce que leurs termes sont appropriés ? Si non quel est le problème ? Pour une étude qui analyse une image produite par un discours médiatique, il est primordial de s'arrêter sur le processus de catégorisation.

Sacks s'aperçoit tout d'abord que la Bible contenait déjà des catégories, notamment dans la formule "Abraham l'hébreu" qui est donnée par des non-membres de ce collectif hébreu. De plus, il est possible que certaines catégories soient attribuées à un groupe autre que celui à qui il s'applique, ou par des membres, à l'intention de non-membres. Cela dépend en fait de la perception de la réalité effectuée par le sujet. Concrètement il s'est aperçu que la catégorie "Teenagers" est une catégorie administrée et renforcée par les adultes. Et l'indépendance par rapport à cette catégorisation, la manière de s'en affranchir est donnée par l'extérieur : c'est-à-dire par les adultes. Dans ce cas, les adultes en savent suffisamment pour désigner un jeune comme étant un "teenager" même s'il est au volant d'une voiture alors que les "Hotrodders" définissent eux-mêmes, par leur manière de conduire, leur

(« Raisons pratiques », 5), 301 pages. Ce recueil rapporte les différentes acceptions de la notion de catégorie et ouvre un espace à des problématisations nouvelles inspirées de phénoménologie et de l'ethnométhodologie.

⁸⁵ Sacks, H, *Hotrodder: a revolutionnary category*, in Psathas G. (ed.), *Every Day Langage*, New York, Irvington, 7-14, 1979. Ce texte étudie, le langage courant à New York portant sur les hotrodders, conducteurs de "bolides".

comportement et leur apparence ; ils définissent aussi qui peut faire partie ou non du groupe. Pour ainsi dire, ils se défendent eux-mêmes contre les non-membres. L'auteur parle également d'un « *self-enforcement* (p.12)⁸⁶ » de la catégorie, une catégorie que j'appellerai auto-déterminée et qui se renforce par l'action des membres de cette catégorie⁸⁷. A la lumière de ces premières considérations, il sera utile de voir comment on construit la catégorie "intégristes" par exemple, de l'intérieur ou de l'extérieur, et de voir s'il existe un renforcement auto-ou hétéro-déterminé. Pour Sacks, ce qui fait qu'une catégorie est valable, réside dans le fait que chaque membre est représentatif de tous les membres de la catégorie à un point tel que si un des leurs commet un faute tous vont payer pour lui (p.13)⁸⁸.

Et pour en finir avec les apports de cet auteur, notons qu'il a observé, dans le cas des "hotrodders", que la catégorisation est non officielle et que les membres ne se connaissent pas forcément entre eux. Pour ce qui est de la catégorisation de notre corpus, par exemple "catholiques" et d'autres catégories périphériques comme "traditionalistes", "extrémistes" ou encore celle de "bons/mauvais catholiques" ces catégories sont parfois officielles parfois non. Par contre les membres d'une de ces catégories/sous-catégorie ne se re/connaissent pas tous entre eux et les frontières entre ces catégories ne sont pas pures.

Sacks reconnaît lui aussi que l'on ne peut pas ne pas catégoriser mais ce qui est intéressant c'est le processus et l'origine de la catégorisation. Il n'est pas primordial de savoir si cette catégorisation correspond à la réalité mais plutôt de voir comment elle est administrée. Il existe également une possibilité de briser la catégorisation administrée par les autres en la revendiquant par la suite, ce qui contient un aspect de subversion et confère une autonomie au sujet. A ce propos, un exemple me vient à l'esprit. Lors de l'épisode du pétard lancé sur le gardien Eric Pédat du FC Servette qui affrontait le FC Sion au stade de Tourbillon pour le compte du Championnat suisse de football 2001, le speaker officiel, responsable à la communication (!) a ouvert son micro pour vociférer à l'intention du kop : « *Bande d'imbéciles !!! On gagne 2-0 et vous n'avez rien de mieux à faire que d'envoyer un pétard sur la pelouse...Réfléchissez Bon Dieu...* ». Le match suivant, le kop déroula une immense banderole sur laquelle on pouvait lire : « *Les imbéciles te saluent !* ».

Finalement dans le discours, les catégories sont comme des espaces culturels, des unités culturelles et des ressources utilisables par tous les membres, pour l'identification et la désignation.

4.4 L'analyse sociosémiotique-analyse de contenu : ses objectifs

L'analyse sociosémiotique étudie l'inscription du sens au sein des pratiques sociales. Elle s'appuie sur l'analyse des discours sociaux circulant dans un espace public et social pour étudier les croyances, les institutions et les cultures en tant que dimensions sociales de la communication et des systèmes sociaux en général. L'intérêt principal de l'approche sociosémiotique est de dépasser la simple étude du sens immanent aux textes, de manière à interroger plus généralement la société qui constitue l'espace de circulation de ces discours sociaux.

⁸⁶ Sacks, H, *ibid.*

⁸⁷ « *The point is, once you make yourself a candidate hotrodder, then you subject yourself to the controls, that the set of members have and enforce* (p.12) ».

⁸⁸ Sacks, H, *ibid.*

4.5 Analyse quantitative

Tout d'abord une étude quantitative a permis de décrire l'activité des médias, d'étudier la représentation de la problématique en terme de poids au sein des titres retenus et de mesurer l'implication des médias.

4.6 Analyse qualitative

Ce type d'analyse a consisté à interroger l'échantillon préalablement préparé en tentant de voir comment l'image du Valais est discutée dans les journaux valaisans et romands majoritairement, avec quelque touche sporadique dans les journaux alémaniques. La méthode de l'analyse de contenu a prévalu dans ce travail par le biais d'une lecture intensive et extensive. (La seconde analyse la plus utilisée est celle de l'analyse énonciative.) Le texte de Alice Krieg⁸⁹ « *Analyser le discours de presse. Mises au point sur le discours de presse comme objet de recherche* », présente un intérêt certain pour fixer définitivement ce que je recherche, par quel chemin et avec quels outils. En effet, l'auteur fournit une explication des problèmes spécifiques rencontrés par le chercheur, par une caractérisation de cet objet qu'est le discours de presse écrite. En quelque sorte, il se propose d'aider l'analyste en rappelant certains points cruciaux mais surtout en précisant sur quoi l'on travaille. Pour lui « *le journal est un objet sémiologique, par conséquent il faut des connaissances de certaines pratiques professionnelles (p.76)*⁹⁰ ».

Pour Alice Krieg, le procédé est le suivant. Tout d'abord, « *observer la posture de l'analyste et non du lecteur* », ensuite « *voir la nature de ce qui est donné à voir* ». Il estime en effet que la position d'analyste (que je suis ici) n'est pas celle du lecteur contemporain. Autrement dit « *ce que lit l'analyste n'est pas ce que lit le lecteur (p.77)*⁹¹ » et pour plusieurs raisons. Premièrement, le lecteur fait une « *lecture extensive* », il étend sa lecture sur l'ensemble ou une partie du journal en zigzaguant, zappant, survolant le journal, alors que l'analyste pratique une lecture « *intensive* », concentrant sa lecture sur quelques articles choisis, sondant la profondeur, les lisant et les relisant jusqu'à épuisement de leur substance scientifique. De plus, l'introspection du système temporel démontre qu'« *il y a le temps rédactionnel et le temps du lecteur* », qui « *ne sont jamais embrayés sur le temps de l'analyste-archiviste-chercheur* ». L'auteur reconnaît humblement que « *lire le journal en analyste suppose donc une inscription temporelle qui n'est pas prévue par le texte. De ce point de vue, l'analyste du discours travaillant sur la presse, même contemporaine, se voit assigner une place énonciative identique à celle de l'historien travaillant sur de l'archive ou de l'imprimé.[...] Et sous l'œil de l'analyste le journal est si l'on peut dire « dénaturé », par la collection en un ensemble de textes, par la photocopie et le microfilm qui élimine la mise en page (p.78)*⁹² ». J'ai gardé précieusement ces remarques à l'esprit au moment de l'analyse car « *tous les articles que l'analyste lit à l'occasion de sa recherche ne sont pas ceux que les lecteurs ont pu lire dans le journal au jour de sa parution (p.79)*⁹³ ».

De plus, retenons que l'analyse de contenu pose toute la question de la *réception* des messages entre effet et influence. A ce propos, Alice Krieg fait remarquer que

⁸⁹ Krieg, A. *Analyser le discours de presse. Mises au point sur le discours de presse comme objet de recherche* in COMMUNICATION vol 20 n° 1, Information Médias théories pratiques, Ed Nota Bene. 2000.

⁹⁰ Krieg, A, ibid.

⁹¹ Krieg, A, ibid.

⁹² Krieg, A, ibid.

⁹³ Krieg, A, ibid.

sur l'influence on a pas de réponse solide⁹⁴. L'auteur relève le danger de « *confondre les effets de sens possibles avec une influence effective. D'influence, il est donc impossible de parler pour l'analyste du discours de presse, aussi tentant que cela puisse être parfois. Tout au plus l'analyste peut-il lire des effets d'un ensemble indéterminable de discours dans d'autres discours produits après celui-ci : chaque énoncé peut être vu comme le résultat incommensurable des énoncés produits avant lui (p.80)* ».

Par ailleurs, les notions de polyphonie, de sélection et de transformation méritent la citation. Alice Krieg insiste sur la nécessité de « *connaître ce qui est donné à lire dans ce journal archivé (p.80)*⁹⁵ », car il détient une caractéristique remarquable qui est celle de la polyphonie, par la multiplication des voix et la conjugaison des styles journalistiques que sont la brève, la chronique, le reportage, la tribune libre etc...qui portent naturellement diverses signatures (agenciers, membres de rédaction,) avec diverses figures (expert, élu, citoyen). Sans oublier la possibilité de faire appelle au *rewriter* qui impose une mouture particulière au journal. L'utilisation faite du récit de parole ne doit pas être négligé non plus. Krieg affirme qu'« *il existe une superposition des mains qui écrivent, et sous la plume de chaque main s'expriment en multitude les parole convoquées (p.81)*⁹⁶ ». Par conséquent, il devient difficile d'identifier la source. L'auteur précise que la tradition française adopte deux procédés à ce niveau : « *certain manuels de journalisme recommandent de citer les propos tels qu'ils ont réellement été prononcés, mais d'autres manuels préconisent de rapporter plutôt des propos vraisemblables (ce que le locuteur aurait dit « s'il s'était bien exprimé »)* ». Je me permets d'ajouter au propos, que c'est pour cela que les journalistes semblent privilégier les acteurs qui ont le sens de la formule et le format journalistique. Jean Charron, cité dans ce texte de Alice Krieg a montré que certains acteurs formulaient leurs déclarations de manière que celles-ci soient facile à reprendre par l'instance médiatique, diffusée et reprise sans transformation⁹⁷.

A l'inverse l'instance médiatique se permet parfois de gommer et d'enlever totalement ou alors d'interpréter le commentaire méta discursif. Par exemple, des formule comme "si j'ose m'exprimer ainsi", ou "osons le mot"...ce qui donne lieu à un commentaire du locuteur, des précisions riches de sens mais qui s'en trouve éliminée, faute de place. « *Que se passe-t-il lorsque c'est l'objet d'étude* », se demande Krieg. Car le journaliste intepète ce qui n'a pas été produit ou plus exactement, pas par le locuteur auquel le propos est attribué. Il peut alors se produire un bouleversement du sens.

On peut imagier que cela s'est produit à l'égard ou à l'encontre, c'est selon, des acteurs de cette problématique de la Gay Pride. Pour en revenir à la polyphonie, Emmanuel Laurentin cité par Alice Krieg écrit que « *les journalistes dans leur grande majorité, retranscrivent et redistribuent les mots qu'ils entendent ou qu'ils lisent (p.89)*⁹⁸ » (Emmanuel Laurentin), c'est donc l'art du montage et de la revue de presse, impossible à nier lorsque l'on retrouve les propos récurrents de Marianne Bruchez ou de Mgr Brunner dans plusieurs titres différents, sous plusieurs

⁹⁴ En raison de :

- l'opération de coconstruction du sens que suppose toute interprétation (Eco)
- des pratiques de braconnages des lecteurs (de Certeau)
- la diversité des facteurs impliqués dans la formation des opinions.

⁹⁵ Krieg, A, ibid.

⁹⁶ Krieg, A, ibid.

⁹⁷ Krieg, A, ibid, p.84.

⁹⁸ Krieg, A, ibid.

signatures, jusque dans les titres suisses allemands. On se doute bien que tous les journalistes n'aient pas rencontré personnellement la coordinatrice et l'évêque de Sion. Pour Alice Krieg se dessinent alors deux perspectives : soit l'on assiste à un pervers simulacre d'agora « *par la polyphonie, l'instance donnerait l'illusion qu'elle laisse s'exprimer des opinions diverses (p.89)⁹⁹* » ; soit l'instance réussit à rendre compte « *dans un discours réglé* » d'une variété de point de vue (p.89). La première prend la forme d'un assujettissement économique, d'un masquage du parti pris, ou un consentement à l'idéologie dominante. La deuxième forme est un « *compromis avec la moulinette* », c'est à dire que pour y délivrer une pensée, il faut se plier aux normes et règles de la presse. Sur la question de la polyphonie, Alice Krieg en conclut que tout discours comporte un « *caractère nécessairement mutilant, qu'il ait lieu à l'intérieur des médias ou non (p.90)¹⁰⁰* ». De plus, « *il existe une nécessité d'une relative cohérence idéologique à l'intérieur de chaque titre de presse (90)¹⁰¹* ». Elle donne l'exemple du courrier des lecteurs, qui nous intéresse au plus haut point : « *on ne trouve pas dans les tribunes libres ou le courrier des lecteurs du quotidien le Figaro de positions critiques de type marxiste [...]. La parole convoquée est alors pour le journal un moyen de faire s'exprimer des opinions qui, sans être centralement les siennes, sont à sa périphérie (p.90)¹⁰²* ». Il serait donc abusif de parler de polyphonie si les opinions se cantonnent dans un courant idéologique, un parti, une confession etc... Enfin écrit-il, « *on peut penser que la polyphonie omniprésente dans le journal n'est pas un simulacre fallacieux de l'expression d'opinions contradictoires, mais plutôt la représentation normée d'opinion acceptables* ». Je retiendrai cette idée forte avec la citation qui suit, en forme d'avertissement : « *les différentes formes du discours rapporté créent chez le lecteur l'illusion d'une pluralité de discours alors qu'il s'agit d'un seul discours cautionné de manière diverses (p.91)* ». Il faudrait donc être conscient que le courrier de lecteur peut parfois répondre à une stratégie rédactionnelle tout comme cette rubrique peut également être le produit d'un membre de la rédaction.

Insistons définitivement sur un point. Selon une approche constructiviste, qui semble être la plus défendable, sans toutefois rompre avec les autres approches, (une position doctrinale ne mènerait nulle part), les médias effectuent un travail de configuration via leur dispositifs informationnel et leurs formats discursifs, on le verra nettement lorsqu'il sera question des acteurs qui prennent position. Et c'est ce travail là ou plutôt le résultat de ce travail de configuration qu'il s'agit d'analyser finement, car, comme le dit Véron : « *les médias ne décrivent pas tant une réalité objective existant en soi, qu'ils la construisent ; le monde configuré par les nouvelles est une réalité construite (p.8)¹⁰³* ». Cette construction, Cefaï parle de constitution, est digne d'intérêt. C'est se demander par exemple pourquoi alors que Marianne Bruchez défendait l'idée d'une Gay Pride soft, les photos parues dans la presse montraient des Gay Pride traditionnelles avec des priders archétypiques. Pourquoi Le Temps a dit de Marianne Bruchez dans un titre : « *Des mains pour boxer et pour caresser (Le Temps 17.03.01)* ». Pourquoi ou pour quoi, il a été écrit que Sion entretenait un tabou sur l'homosexualité : « *Gay Pride à Sion « Brisons le tabou !* », titrait Le Matin (11.03.01) en reprenant les propos de Marianne Bruchez. Est-ce que le discours médiatique a trouvé un "intérêt" à montrer le Valais fermé, intolérant, vieux pays,

⁹⁹ Krieg, A, ibid.

¹⁰⁰ Krieg, A, ibid.

¹⁰¹ Krieg, A, ibid.

¹⁰² Krieg, A, ibid.

¹⁰³ Neveu E. et Quéré, L., *Le Temps de l'événement*, Réseaux n° 75, janvier-février 1996.

culturellement encore catholique ou intégriste, mafieux et obscure. François Gross dans le Temps (10.03.01) commence sa chronique « *Bûchers valaisans* », en affirmant que « *la Gay Pride dénude le Valais* ». Un voile pudique recouvrirait le canton et cacherait une chose qu'on ne saurait voir.

En abordant le discours médiatique il faut définitivement rompre avec cette idée que la presse donne une description de la réalité pour se faire à l'idée qu'elle met en forme, met en scène et en sens. Le monde n'est donc pas donné mais façonné comme le disent les constructivistes, par une culture, un langage, des pratiques. La réalité objective à laquelle nous nous référons, ou que nous présupposons dans nos actions et communications est le produit d'une construction sociale. Le procédé se démarque donc ici d'un regard positiviste qui ne verrait que d'un côté les faits bruts et de l'autre leur interprétation par les médias. Mais nous avons vu que Neveu met en garde contre une simplification possible de l'idée de construction médiatique. Des zones d'ombres, des points aveugles parsèment la démarche d'analyse, comme ce qui sous-tend l'organisation des processus d'individuation sociale des événements dans une société donnée.

Il faudra ainsi se résoudre à l'humilité, car ce qui est écrit n'est pas strictement ce qui a été dit et l'analyse pratiquée sur cet objet n'est pas à même de comprendre ce qui se passe dans l'esprit du lecteur. De plus, il sera très difficile voir impossible de cerner et de décrire tous les processus de sélection des catégorisations et d'interprétation des événements comme s'ils étaient tous le résultat d'un processus stratégiquement contrôlé, voire même contrôlable. Il sera par exemple utopique d'espérer pouvoir expliquer totalement pourquoi François Dayer a permis la parution de la publicité RomanDit, en dehors des propos que lui-même a émis dans ses colonnes et celles de ses confrères. Une recherche au-delà de cette limite mènerait à un impasse et n'apporterait rien de plus à ce travail qui se cantonne, sans jeu de mot, je le rappelle, à une analyse de contenu, une analyse énonciative, parfois argumentative mais jamais à une confrontation entre faits et informations. Néanmoins, le champ des effets de sens étant tellement large dans un discours qu'il est possible que l'analyste s'y perde ou fasse carrément fausse route.

Il me paraît également nécessaire de stipuler comme Daniel Gaxie *Le sens caché* que le discours des journalistes n'est pas neutre bien évidemment, mais surtout que « *parlant eux aussi, au nom de l'opinion publique, ils se fondent par exemple sur une sorte de bon sens universel critère irréfutable, à partir duquel ils distribuent les blâmes et les éloges (p.22)¹⁰⁴* ». A partir de là, il est à mon sens passionnant de montrer comment le journaliste s'appuie sur le bon sens. Eric Neveu parle de « *combinaisons d'affirmations adossées sur l'invocation du bon sens (p.21)¹⁰⁵* », pour porter un jugement de valeur sur le Valais et affirmer avec le consentement du lecteur ou contre son assentiment : « *Walliser wollen keine Schwulen (Blick 13.03.01)* », ou « *Pour les homosexuels, le Valais n'est plus un épouvantail (Alexandre Vogt, de l'Aide suisse contre le sida, Le Nouvelliste (1.05.01)* », encore parmi bien d'autres lettres de lecteurs : « *Tu le savais, toi, que Sion, c'est l'autre nom de Jérusalem ? (Lettre de lecteur, Le Courrier 02.04.01)* » ou enfin « *la poudrière des valaisans (Lettre de lecteur Le Nouvelliste 26.03.01)* ». Pour le lecteur, il a donc fallu une bonne dose de bon sens pour saisir le contenu énonciatif des articles et pour

¹⁰⁴ Gaxie, D, *Le cens caché*. Paris, Seuil, 1978.

¹⁰⁵ Neveu E. et Quéré, L., *Le Temps de l'événement*, Réseaux n° 75, janvier-février 1996.

saisir les blâmes et les éloges, une connaissance autant sociologique, géographique, politique, théologique, médiatique ou juridique. Les trois citations qui précèdent le démontrent à l'envi. Mais surtout, ces affirmations s'appuyant sur le bon sens supposé du lecteur ont un caractère irréfutable. Ceci mérite indéniablement analyse.

B. ANALYSE DU DISCOURS

Cette deuxième partie présente les principaux résultats de l'analyse du discours tenus par la presse, dans le contexte de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. La logique poursuivie consiste à analyser chronologiquement les articles. J'ai découvert sept grands événements dans cette affaire. Ils constituent les sept chapitres de mon travail.

Le premier chapitre montre comment, dès le samedi 3 février, les journaux traitent de la décision du Conseil Municipal de ne pas soutenir la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*¹⁰⁶, une manifestation souhaitée par des organisateurs qui en avaient fait la demande auprès des autorités de la ville de Sion. En l'espace d'un mois, du 3 février au 2 mars, quelques articles identifient ce début d'affaire et mettent en place les premiers acteurs valaisans et non-valaisans. Ce chapitre offre déjà la possibilité de déceler le positionnement de certains journaux comme Le Nouvelliste, Le Temps ou le Courrier. Une première image de Sion et du Valais est constituée dans cet épisode initial ainsi que l'échelle donnée à cet événement, par les médias. Ce premier chapitre réunira donc les articles qui suivent la décision municipale de ne pas souhaiter que la Gay Pride se tienne à Sion.

Le deuxième chapitre évoque l'avènement d'un nouvel acteur en la personne de Mgr Brunner. Ce dernier, dans sa lettre pastorale, en temps de Carême, illustre son propos théologique par un point d'actualité valaisanne : la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. Avant même que cette lettre soit lue en paroisse par les prêtres du diocèse, *Le Nouvelliste* en a connaissance et en parle dans ces colonnes le samedi 3 mars. Cette nouvelle va provoquer des réactions en chaîne dans la presse romande. Un nouveau front s'ouvre dans cet affaire. Il regroupe différents articles qui traitent de près ou de loin de la prise de position de Mgr Brunner déplaçant et élargissant ainsi le débat tel qu'il avait pris forme suite à la décision de la municipalité. Mais le débat gagne aussi les propres rangs des organisateurs de la Gay Pride.

Le troisième chapitre, a pour objet un événement majeur dans cette affaire. Du moins le plus retentissant. RomanDit, une association qui s'était déjà illustrée sous le nom de Citadelle par des placards anti-avortement dirigés contre des personnalités politiques, achète le 9 mars un espace publicitaire dans *Le Nouvelliste* qui accepte le marché. Cette publicité paraît le samedi 10 mars et va déclencher d'immenses réactions d'indignation, de stupeur ou d'approbation plus ou moins avouées ou avouables. Gigantesque déclencheur de catégorisations, l'épisode de cette publicité permet de dégager quelques grands axes, sans toutefois qu'une logique puisse être définitivement fixée, tant les discours se perdent en polémiques et en palabres. Le discours de presse parlera moins de la Gay Pride que de RomanDit et de ses membres. Pour la presse romande c'est l'occasion d'enclencher un processus de

¹⁰⁶ Pour la fluidité de la lecture et pour des raisons d'économie, je suivrais dorénavant l'appellation adoptée par le discours médiatique. Vous trouverez généralement la dénomination "Gay Pride" et l'appellation officielle lorsque celle-ci s'impose.

stéréotypisation du Valais : les catégories d'"intégristes", "extrémistes", "homophobes" sont enclenchées. Le Valais de conservatisme et d'obscurantisme est réactivé par le discours de presse.

Le quatrième chapitre intègre le feu vert de la Municipalité accordé le 22 mars aux organisateurs et publié le vendredi 23 mars. Le comité, Marianne Bruchez en tête, a travaillé d'arrache-pied pour présenter un dossier sur la base des exigences de la Municipalité. Les organisateurs reçoivent ce jour là l'approbation, à l'unanimité des membres du Conseil, et peuvent donc entrer dans la phase des préparatifs. C'est une période d'accalmie événementielle mais dans laquelle les journaux persistent à diffuser les mêmes catégorisations sur le Valais.

Cinquième événement, cinquième chapitre, le jeudi 3 mars, selon 24 Heures et La Tribune de Genève, une menace skinhead planerait sur la manifestation. Interrogé sur la question, le chef de la police cantonale dit ne détenir aucune information même s'il a entendu quelques rumeurs. Ce chapitre se demandera si cet événement construit ou constitué n'est pas un artifice visant à maintenir l'attention publique dans une période trop morne. Les journaux s'intéressent à nouveau à RomanDit et même si la thèse est infirmée, 24 Heures et La Tribune de Genève invitent le lecteur à penser à un lien entre RomanDit et cette menace d'extrême droite.

Le sixième chapitre traite du lundi 14 mai : des mamans accompagnées de leurs enfants, que l'on dit issues des milieux traditionalistes, manifestent leur mécontentement devant le Grand Conseil, face au laxisme présumé des politiciens. Elles attendent d'eux une fidélité à leur serment d'élection qui stipule que l'autorité élue jure « *d'éviter et d'empêcher de tout [son] pouvoir tout ce qui porterait atteinte à la religion de nos pères et aux bonnes mœurs* ». Par conséquent, ces mamans demandent que cette manifestation estimée comme un atteinte aux bonnes mœurs soit interdite. La presse en parlera le lendemain, mardi 15 mai ; ce jour et les jours suivants réintroduisent la dimension "conservatrice" et "traditionaliste" dans l'image du Valais.

Enfin, les articles concernant le défilé font l'objet du dernier chapitre qui verra l'abandon de certaines catégorisations comme les photos de Gay Pride extravagantes pour laisser place à une qualification de Gay Pride « bon enfant » et une catégorisation positivée du canton qui passe, grâce à ce samedi 7 juillet 2001, de Valais « Vieux-Pays » à Valais « Eden retrouvé ».

1. Le non-soutien du Conseil Municipal

Ce premier chapitre évoque la décision du Conseil Municipal suite à la demande des organisateurs. Déposée en novembre 2000 auprès de la Municipalité¹⁰⁷, la demande d'organisation de la Gay Pride subit un premier verdict le 2 février : la Municipalité vote et refuse à la majorité du Conseil d'apporter son soutien à la Gay Pride. Dans l'impossibilité légale de s'y opposer, le Conseil Municipal, par la bouche de son

¹⁰⁷ Le 8 août 2000, Le Temps est le seul journal, à ma connaissance, à publier un article sur les démarches préliminaires des organisateurs : *Le Temps* « *Les homos du Valais proposent de faire tourbillonner la « gay pride » à Sion (Eric Felley)* ». Comme cet article n'entre pas dans mon échantillon, je n'en fait que mention sans en rapporter une analyse. Pour la curiosité : cet article traite des hésitations des organisateurs entre un festival culturel, un défilé soft ou une parade haute en couleur dans « *le plus catholique des cantons romands* ».

président François Mudry, invite les organisateurs à déplacer la manifestation dans une autre ville.

Dans ce chapitre, mon analyse répond à quatre questions :

- Comment les journaux, par le traitement utilisé, se positionnent-ils ?
- Quels jugements chacun porte à cette décision ?
- A quels acteurs donnent-ils la parole ?
- Cette manifestation s'adresse-t-elle d'abord à Sion ou au Valais dans son ensemble ? Et quelle image donne-t-on d'une ville, respectivement d'un canton qui ne la soutiendrait pas ?

Les réponses à ces questions traverseront le chapitre mais j'y répondrai plus spécifiquement dans la conclusion de celui-ci. Avant cela, arrêtons-nous un instant sur sa structure.

La première partie de ce chapitre expose la manière dont les journaux informent leur lectorat de cette décision et des réactions des organisateurs inhérentes à cette décision. A l'instar du *Matin*, de *La Tribune de Genève*, du *Quotidien Jurassien*, de *La Presse*, de *24 Heures* et de *La Liberté*, *Le Nouvelliste*, le lendemain de cette décision municipale, soit le 3 février, informe son lectorat d'un événement qui a lieu à Sion par une dépêche ATS¹⁰⁸. Jusqu'au 2 mars, il laissera le soin à quelques lecteurs de s'exprimer sur le sujet. Ce procédé pourrait faire penser que le quotidien valaisan veut le faire passer pour un événement de moindre importance. Une analyse plus fine démontrera que *Le Nouvelliste* en parle pratiquement comme un événement qui aurait lieu hors du canton. Pour sa part, *Le Temps*, à 200 km de là, produit un article signé, le 3 et le 13 février, ce qui indiquerait un désir d'en constituer une affaire ce que *Le Nouvelliste* semble également anticiper, peut-être à son insu, en sur titrant la dépêche ainsi : « *Gay Pride-Sion* ».

Avec la contribution des acteurs, les journaux romands tenteront de soulever la polémique chacun à sa manière. *Le Nouvelliste* exprime par exemple une grande prudence quant au traitement journalistique à réserver à cette décision municipale alors que *Le Temps* de son côté, recherche les raisons qui expliqueraient ce non-soutien de la Municipalité. *Le Temps* prend le parti de commenter, d'interpréter et de juger cette décision.

Au niveau des acteurs évoqués dans les articles, nous observerons deux manières diamétralement opposées de les mettre en scène, qui produisent des effets de sens différents. *Le Nouvelliste* en utilisant une dépêche qui ne donne la parole qu'à François Mudry et *Le Temps* en faisant dialoguer les protagonistes que sont François Mudry, Yves de Matteis et Marianne Bruchez, ne cherchent visiblement pas à dire la même chose d'un même fait.

Enfin, cette première partie montrera que *Le Nouvelliste* ne cherche pas particulièrement à remuer le passé alors que *Le Temps* vise à resservir une image d'un canton rétrograde et religieux au point d'influencer une décision politique.

Cette première partie dévoilera très vite qu'il semblerait que la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion* soit à la fois une polémique à plusieurs niveaux et à la fois une affaire scandée par des événements plus ou moins retentissants.

¹⁰⁸ Agence Télégraphique Suisse. Agence de presse.

La deuxième partie de ce chapitre portera sur le développement et l'approfondissement des raisons de cette décision, par la presse romande, du 4 février au 1 mars 2001.

La troisième partie expose un re-positionnement du Nouvelliste dans ce début d'affaire avec la parution d'un DOSSIER samedi 2 mars 2001.

1.1 L'annonce de la décision du Conseil Municipal par les médias

Le vote de la Municipalité a eu lieu le vendredi 2 février. L'information paraît le 3 dans Le Nouvelliste, Le Matin, La Tribune de Genève, Le Quotidien Jurassien, La Presse, 24 Heures et Le Temps. Si l'on observe les articles du **samedi 3 février** seulement, leurs titres, leur taille, leur type et l'angle sous lequel il regarde et diffuse l'information, on obtient déjà des indications pertinentes.

1.1.1 Le contenu de la dépêche ATS

Cette dépêche, comporte trois parties. Le premier paragraphe annonce la décision de la Municipalité : « *La Gay Pride n'est pas la bienvenue en Valais. Le Conseil municipal de Sion invite les organisateurs à renoncer à leur manifestation prévue le 7 juillet dans les rues de la capitale valaisanne. Cette prise de position ne constitue toutefois par une interdiction* ». Une partie centrale expose les motifs de cette décision en s'appuyant sur les propos de François Mudry : « *Cette décision a été prise « à la majorité » de l'exécutif des organisateurs, a indiqué hier le président de Sion, François Mudry, confirmant une information de Rhône FM. « Nous avons estimé que notre population n'est certainement pas désireuse d'avoir ce genre de manifestation », a-t-il précisé. [...]* ». Une troisième partie comporte l'historique de la Gay Pride en Suisse, ses origines new-yorkaises et au milieu une mention de la polémique qu'elle avait déjà suscité à Fribourg en 1999 : « *La Gay Pride de Fribourg en juillet 1999 avait déjà suscité la polémique dans le canton, notamment dans le courrier des lecteurs de la presse régionale. Elle avait finalement réuni quelque 30'000 personnes dans un esprit de tolérance* ».

A relever que François Mudry est le seul acteur à qui l'on donne la parole dans cette dépêche sous la forme de deux interventions. Deux camps sont dits s'affronter, « *la majorité du conseil municipal* » et le collectif des « *organisateur* ». Ce dernier n'a pas la parole mais fait l'objet du discours du président. François Mudry dit : « *Toutefois si les organisateurs persistent dans leurs intentions, nous ne pourrions pas l'interdire et il faudra discuter des modalités* ». De son côté, la population valaisanne (ou sédunoise ?), troisième collectif après les organisateurs et les membres du Conseil municipal, est également objectivée par le discours du président qui dit parler en son nom. François Mudry est ainsi le premier acteur individuel à apparaître, et c'est à travers lui que l'on perçoit le Valais et que l'on est informé de tout. Pour lui, c'est donc le genre de la manifestation qui pose problème, plus précisément qui va poser problème, à la municipalité et à la population. Voyons maintenant comment les journaux coupent ou mettent en forme cette dépêche.

1.1.2 Les quotidiens romands parlent brièvement de cette décision

La Liberté « *La Gay Pride n'est pas la bienvenue* ».

La Presse « *Une Gay Pride à Sion. Le « refus impossible »* ».

La Liberté et la Presse, tous journaux confondus, sont les journaux qui donnent à lire les versions les plus longues de cette dépêche. Ces deux journaux gardent la fin de la dépêche qui revient sur les origines de la Gay Pride : « *Plus de 200 Gay Pride sont organisées chaque année dans autant de villes du monde, surtout aux Etats Unis. Ces parades de la « fierté homosexuelle » commémorent les émeutes de New York, le 27 juin 1969. Ce soir-là, une descente de police au Stone-wall Inn, un bar fréquenté pas les homosexuels, déclencha une bataille générale trois soirs d'affilée* ».

Le Quotidien Jurassien « *Gay Pride • Le Valais pas chaud* »

Le Matin « *Gay Pride pas souhaitée* »

La Tribune de Genève « *La Gay Pride n'est pas la bienvenue* »

24 heures « *Pas de Gay Pride s.v.p* »

Ces articles sont des brèves de très petite taille, rangée dans leurs rubriques *Suisse* ou *Régions*. La dépêche étant la même pour tous, le positionnement de ces journaux est visible par les titres. Tous les titres comportent une tournure négative qui accentue le refus de la ville mais parmi ces six articles, celui du *Quotidien Jurassien* « *Gay Pride • Le Valais pas chaud* » se démarque sensiblement par son cadrage. Ce titre donne en effet une envergure cantonale à cette mesure municipale : c'est tout le Valais qui n'est pas chaud à l'idée d'accueillir la Gay Pride. Deux interprétations sont possibles : soit le cadrage est large par ce que l'événement est loin du Jura, soit le cadrage est volontairement large parce que le journal estime que ce refus à des incidences cantonales.

Comme on l'a vu, cette dépêche ravive, pour ainsi dire la polémique avec l'aide des propos de François Mudry, et par le rappel du passage de la Gay Pride à Fribourg. La Liberté, Le Quotidien Jurassien et la Presse ainsi que Le Nouvelliste choisissent de garder ce paragraphe. A noter, que dans l'ensemble des articles considérés ici, (Le Temps et Le Nouvelliste compris), c'est à la fois la contribution journalistique et les propos des acteurs qui construisent ces cadrages plus ou moins polémiques.

1.1.3 Le Nouvelliste publie une dépêche ATS

Ce 3 février, Le Nouvelliste publie, sous le titre de rubrique « *Gay Pride-Sion* », ce titre :
« *La majorité du Conseil Municipal se prononce contre* »

Cette dépêche ATS en page 13, sous la rubrique *Régions* et accompagnée d'une photo est un article de petite taille à gauche, en milieu de page, sous un article culturel traitant d'un spectacle pictural, et au côté d'un article qui rapporte la sortie à ski des élèves des classes de la ville.

Si l'angle de la dépêche est déjà politique par la décision obtenue sur la base d'un vote de la Municipalité, il est également polémique. Or, Le Nouvelliste renforce cette idée d'une possible polémique par une illustration. En effet, c'est la photo qui en dit le plus et qui permet de discerner le positionnement du Nouvelliste : sous le titre, une photo illustre selon la légende, « *une rencontre gay à San Francisco aux Etats Unis ; ce genre de manifestation est entrée dans les mœurs outre-Atlantique, et ne provoque plus systématiquement de polémique* ». La photo montre cinq hommes marchant torsés nus, deux en slip, trois portant une jupe courte, en blanc devant une foule immense amassée le long d'une rue difficilement identifiable. En lisant l'article

et en observant le choix de cette photo et sa légende, on peut penser à plusieurs interprétations. Soit Le Nouvelliste s'étonne que « *ce genre de manifestation ne provoque plus systématiquement de polémique* », en d'autres termes qu'il n'indigne pas plus que cela à voir leur tenue. Soit cette légende souligne que « *ce genre de manifestation* » appartient à une autre culture, sous-entendu qu'elle n'a pas grand chose en commun avec la culture valaisanne. Ou alors qu'elle va bientôt entrer en Valais et ne plus susciter à l'avenir de polémique.

Le titre de rubrique est étonnant à deux niveaux. L'existence d'une rubrique « *Gay Pride-Sion* » sous-entend qu'une polémique et qu'une affaire existe déjà alors que c'est le premier article du Nouvelliste sur cet objet. C'est comme si elle se constituait en arrière scène et Le Nouvelliste le sait. D'autre part, pour le quotidien valaisan, cette formule « *Gay Pride-Sion* » exprime aussi une focalisation de la manifestation autour de Sion.

Si l'on s'en tient au message que délivre la photo associé au contenu de la dépêche, Le Nouvelliste montre une ville qui, par son président et la majorité du Conseil, se défend politiquement et socialement pour rejeter une manifestation qui ne correspondrait pas à sa culture.

1.1.4 La polémique du Temps ou Le Temps juge

Le Temps annonce la décision de la Ville de Sion par un petit article signé Eric Loup sous la rubrique *Régions*, en bas de page 15, mais sans photo contrairement au Nouvelliste. Le Temps adopte un angle résolument polémique. C'est un discours sur la méthode. En effet, pour le journaliste, la méthode d'une Gay Pride est l'objet de la polémique entre François Mudry et Marianne Bruchez associée à Yves de Matteis, (ancien secrétaire de Pink Cross et ancien membre du comité de *Lesbian and Gay Prides & Friends*.) Plus que Madame Bruchez, Monsieur de Matteis est ici promoteur de l'événement au sens de Molotch¹⁰⁹, par son caractère d'appui à la manifestation sédunoise. Le Temps insiste donc sur le refus de Sion qui dit ne pas être contre la Gay Pride tant qu'elle a lieu ailleurs. Relevons la pointe d'humour de Marianne Bruchez : « *ils veulent bien que l'on fasse la fête mais de préférence ailleurs. A Turin¹¹⁰, peut-être ?* ».

La grande différence entre Le Nouvelliste et Le Temps dans les prémisses de cette affaire réside dans le jugement ou l'absence de jugement porté sur cet événement. Le titre du Temps de ce 3 février porte déjà en creux un jugement sur la décision municipale : « *Sion trouve des excuses pour repousser la Gay Pride* ». Tout en rapportant les propos des protagonistes, Le Temps commente, interprète et prend position en faveur de la Gay Pride. Il informe sur le contexte valaisan et apporte son éclairage alors que Le Nouvelliste se montre très détaché de l'événement par l'usage d'une dépêche ATS qui ne fait par exemple que rapporter par un discours direct les propos de François Mudry.

Le Temps, dans son lead¹¹¹, fait des propos du Président Mudry, un discours rapporté : « *l'exécutif de la ville a estimé que la population ne désirait pas cette manifestation* ». Premièrement, pour Le Temps, l'excuse peu valable, réside dans le

¹⁰⁹ Molotch H, Lester M., *Informers: une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements*, Réseaux n° 75, 1996.

¹¹⁰ Ce trait d'humour fait allusion à la campagne de candidature Sion/Valais 2006 pour l'obtention des Jeux Olympiques qui s'était soldée par la victoire de Turin.

¹¹¹ Le lead est un énoncé qui figure au-dessus du titre de l'article.

fait de parler en tant que président au nom de la population. C'est un principe politique et un principe sociétal qui sont avancés ici par l'exécutif de la ville : le vote exprime le caractère politique alors que la crainte de débordements verbaux que pourrait provoquer cette manifestation représente le principe sociétal. Deuxièmement, ces principes avancés n'auraient pas plus de poids, selon le Temps : « *Ils affirment n'avoir rien contre les homosexuels et leurs parades. Pourtant, les membres du Conseil exécutif de Sion ont préféré que les organisateurs oublient leur ville* ». Et c'est la raison du titre : « *Sion trouve des excuses ...* ».

Le Nouvelliste ne fait aucun commentaire sur cette décision alors que le pouvoir exécutif est montré quelque peu "paternaliste" et de mauvaise foi par Le Temps. En outre, Le Temps choisit de constituer tous les acteurs de ce premier événement en un débat public : François Mudry qui parle au nom de la population et du Conseil Municipal affronte Marianne Bruchez et Yves de Matteis. En effet, l'article fait se parler non plus des collectifs comme dans la dépêche ATS mais des personnalités. De plus, Le Temps souligne l'amertume et la déception de Marianne Bruchez et Yves de Matteis suite à cette décision.

Le premier article du Temps montre subtilement ceci : la coordinatrice de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001*. Sion, porteuse d'ouverture, pour l'énonciateur, tente de faire face à la décision de la ville et aux préjugés émanant de son canton. Confrontée à François Mudry, elle est montrée victime d'un canton enfermé dans ses préjugés. Elle dénonce : « *les gens ont-ils l'ouverture d'esprit nécessaire pour aller à la découverte de choses qu'ils ne connaissent pas ?* ». L'adresse est indéterminée ici : est-ce le Conseil communal, le canton, une partie ou tous les Valaisans dont Marianne Bruchez parle ? Impossible de le dire. Quoiqu'il en soit, elle se montre critique envers « *les gens* ». Troisième acteur, Yves de Matteis, est pleinement associé à Marianne Bruchez, la coordinatrice valaisanne. Le journaliste les confronte à François Mudry. On assiste ainsi à la constitution par le média, d'un débat politique public, qui se passe pour ainsi dire, sous les yeux des lecteurs. Marianne Bruchez et Yves de Matteis affrontent François Mudry dont le journaliste semble ironiquement dire qu'il s'excuse que sa population « *ne soit pas désireuse d'avoir ce genre de manifestation* ». D'autre part, le président montré craintif face à des débordements verbaux potentiels semble être dans cet article l'icône des préjugés des Sédunois et des Valaisans.

Le dernier paragraphe, dans la même configuration actancielle (Bruchez - de Matteis vs Mudry), souligne les sentiments qu'éprouve Marianne Bruchez. On lui fait occuper la position de victime, mais le journaliste semble éprouver de la compassion alors que les sentiments avancés semblent être sortis de la bouche de Marianne Bruchez : « *A « la tristesse », à la « déception » s'ajoutent encore de « l'incompréhension » pour Marianne Bruchez* ». Néanmoins, en rapportant la citation, le journaliste tient à ne pas trop forcer la configuration agonistique de l'article : « *Nous ne sommes jamais partis en guerre contre la commune, mais avec elle et dans un esprit constructif. Nous avons toujours tenu compte de leurs remarques, d'ailleurs pertinentes* ». Dans cet énoncé, la position modérée de Marianne Bruchez, membre du collectif des organisateurs, représente un revirement majeur par rapport à l'ensemble de l'article.

Si l'on observe maintenant l'échelle de l'événement accordé par le Temps et l'image du Valais, il semble que ce soit, pour Le Temps, une Gay Pride à Sion mais à

l'intention du Valais tout entier car ce quotidien anticipe déjà sur les conséquences cantonales de cette décision municipale.

Par ailleurs, comme Le Nouvelliste, il évoque une dimension politique dans la décision mais ajoute une dimension confessionnelle. Il tente d'entretenir un préjugé qui veut que ce soit le "Valais catholique" qui rejette une Gay Pride. En effet, il essaie de faire perdurer une définition d'un Valais culturellement et uniformément catholique : « *Le fait que le Valais soit aussi un canton catholique a-t-il participé au « refus » de la municipalité ? Je ne peux pas dire ce que pensaient les membres du conseil lors du débat, répond François Mudry* ». François Mudry va d'ailleurs tenter, d'une part, de briser ce préjugé et d'autre part, d'écarter la possibilité de faire un procès à une Municipalité perçue comme trop proche du pouvoir spirituel : « *Mais les questions religieuses n'ont jamais été abordées* », dira-t-il.

Yves de Matteis qui endosse la figure d'un personnage progressiste et qui, porte un regard extérieur au canton contribue à forger l'image d'un Valais rétrograde : « *il n'est pas étonnant que l'homosexualité soit encore incomprise en Valais, si l'on considère que, dans ce canton le concubinage pour les hétérosexuels n'a été légalisé qu'en 1995* ». Il montre donc un "Valais moral" et "juridique", rétrograde et peu tolérant ; une catégorisation étendue à l'ensemble du canton qui renforce et accentue les propos de Marianne Bruchez : elle qualifiait son canton, avec le concours du journaliste, de « *plein de préjugés* », de fermé voire d'ignorant.

Le Temps donne donc une image d'un Valais "catholique", "politique", "juridique" et "moral", qui se défend de manière virulente et administre une gifle au collectif homosexuel : « *En réalité, cette décision est une gifle pour tous les homosexuels valaisans qu'ils soient hommes ou femmes (Yves de Matteis)* ».

1.2 Mise en perspective de cette décision par la presse romande

La ville de Sion, par son Président, a donc tenu à ménager sa population en ne soutenant pas ce type de manifestation connue pour son caractère exhibitionniste. De son côté, le Comité de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*, en grande majorité des femmes (6 femmes pour un homme), désire changer cette image de Gay Prides extravagantes qui, selon lui, ne correspond pas au contexte valaisan. Entre les deux parties s'instaure toutefois un dialogue de sourds.

Marianne Bruchez qui a même souhaité en août 2000 ne pas mettre au programme un défilé, présente au comité romand une manifestation statique, à caractère culturel et didactique. Ce projet est rejeté. Les organisateurs subissent des pressions internes émanant de diverses associations homosexuelles pour faire de cette Gay Pride, une Gay Pride fidèle à l'imaginaire collectif.

On apprend le 5 février dans 24 Heures, La Tribune de Genève, Le Temps, La Presse, et le 6 février dans le Journal de Sierre que malgré cette décision municipale défavorable, les organisateurs maintiennent leur projet. Le Nouvelliste n'en parle pas.

A partir du 6 février, à cinq mois du défilé, aucun élément nouveau n'apparaît. Or le 13 février, Le Courrier et Le Temps rendent public les choix du comité quant au contenu de l'édition 2001. Le comité désire tenir compte du contexte social et de la sensibilité culturelle du lieu d'accueil de la manifestation : « *pas d'allusion à la religion et pas de nudité excessive* ». Avec les articles qui paraissent dans cette

période on se retrouve entre trois temps. Le passé de la décision, la forme que prendra cette manifestation dans le futur et les polémiques qu'elles suscitent actuellement. En effet, une partie des personnes homosexuelles fustigent dans ces colonnes, « *le politiquement correct* » de cette *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001.Sion* alors qu'une partie du canton/de la ville est montrée comme opposée à cette manifestation quelle qu'en soit la forme. Le Temps publiera encore le 1^{er} mars une lettre de Marianne Bruchez qui s'explique sur le choix du Comité, principalement à l'intention des personnes déçues par la présentation de cette version 2001.

Le Nouvelliste qui n'a pas évoqué le maintien souhaité par les organisateurs, choisit de ne pas s'étendre sur le sujet. Il publie les jours suivants deux lettres de lecteurs qui juge la décision : une se demande d'ailleurs s'il est bien nécessaire de parler de cette manifestation. Enfin, dans un article consacré aux élections au Conseil d'Etat, le journaliste du Nouvelliste pose à chaque candidat une question sur la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*.

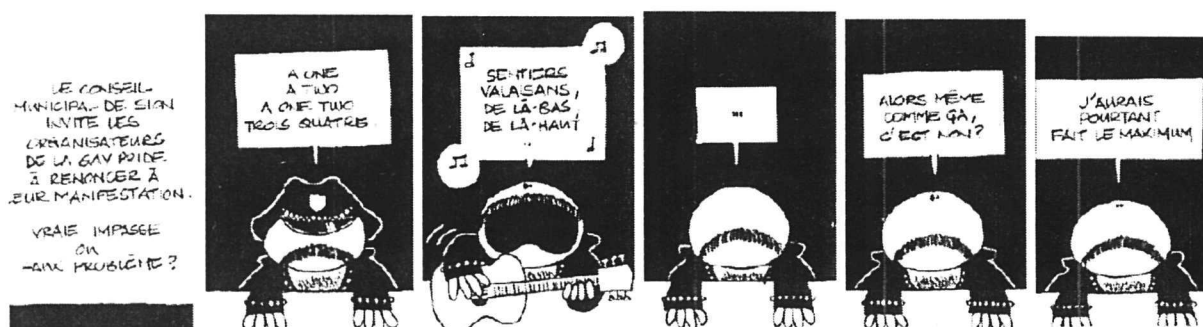
Dans cette deuxième partie, observons principalement les acteurs et l'image de Sion et du Valais qui ressortent des articles.

1.2.1 La Gay Pride est maintenue

24 Heures « *Gay Pride maintenue* »
La Tribune de Genève « *Sion• La Gay Pride aura bien lieu* »
Le Temps « *Valais•Une Gay Pride sans provocation à Sion ?* »
La Presse « *Malgré la réticence de la Municipalité Sion aura sa « Gay Pride »* »

Les titres donnent clairement des cadres différents à ces articles sensiblement identiques dans leurs deux premières phrases, (les articles de 24 Heures et de la Tribune de Genève ne diffèrent d'ailleurs que par le titre). Les journaux rapportent tout d'abord qu'en réponse à la décision du Conseil municipal, les organisateurs avancent leurs arguments : « *Le Conseil municipal les avait invités samedi à renoncer, estimant que la population n'étaient pas désireuse d'avoir ce genre de manifestation chez elle. Le comité d'organisation a répondu qu'il entendait montrer une autre image de la Pride « sans char et sans provocation »* ».

Le Temps se demande par son titre, « *Valais•Une Gay Pride sans provocation à Sion ?* », s'il est possible de faire une Gay Pride à Sion même sans provocation tant l'opposition semble farouche. En cela, il rejoint le dessin de Dimanche.ch de la veille qui montre la bonne volonté des organisateurs qui ont atténué leur caractère progressiste sans que leurs efforts portent des fruits : « *J'avais pourtant fait le maximum* », dit ce dessin.



Le Temps se focalise ainsi sur la polémique tout en ironisant. L'article donne en conclusion les raisons de l'absence de char et de provocation : « *Constatant que les mentalités avaient de la peine à évoluer* », le comité a dit espérer que la fête puisse servir « à combattre les préjugés homophobes »¹¹².

Le même jour La Presse, offre par son titre une identification encore plus marquée de l'événement :

La Presse « *Malgré la réticence de la Municipalité, Sion aura sa « Gay Pride »* »

Ce titre indique de manière anaphorique que l'événement a déjà eu lieu ailleurs mais que Sion par son contexte culturel y imprimera sa couleur et son genre : il aura en quelque sorte « *sa Gay Pride* ». Dans ces articles, Sion est montré comme un réceptacle de préjugés homophobes, une ville, espace moral, défendant par la bouche de son président, une certaine moralité en voulant se préserver contre un exhibitionnisme trop marqué de la part des milieux homosexuels. La portée de la manifestation reste floue : se restreint-elle à Sion ou a-t-elle des conséquences cantonales. Impossible de répondre. Par contre le discours médiatique impose clairement François Mudry comme une figure qui parle au nom d'une population victime d'une potentielle provocation. Ce discours impose également Marianne Bruchez, coordinatrice de la manifestation, confrontée à François Mudry. Elle juge le Valais « *plein de préjugés homophobes* ».

1.2.2 Le 13 février, Le Temps et Le Courrier prennent position

Avec ces deux articles, on entre déjà dans une plus grande complexité de cette affaire avant même que tous les acteurs n'apparaissent. Ce sont deux bons exemples de contribution journalistique à un événement car il n'y a pas, ce jour-là, de réelle nouvelle qui puisse donner lieu à une information. On crée l'événement ici. Le Temps et Le Courrier interpellent des acteurs, les mettent en scène afin de maintenir l'attention publique. Ces deux articles prennent le parti d'en parler avec Marianne Bruchez et quelques autres. C'est en cela que réside la complexité. Les journaux vont amener à penser que la stratégie des organisateurs déclenche deux polémiques : à l'intérieur du collectif homosexuel, le choix de la forme de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001*. Sion ne convient pas aux "puristes" et à l'extérieur du collectif, à savoir la population sédunoise/valaisanne, il ne contribue pas à apaiser les craintes.

Le Temps et Le Courrier, ce **mardi 13 février**, insistent principalement sur la polémique interne. Les organisateurs désirent changer l'image de la Pride. mais au sein du collectif homosexuel, ils vont essayer les jugements des pairs. Attendus par le collectif comme devant faire progresser leur cause, ils se montrent et sont montrés comme des Valaisans : rigoristes, soucieux de leur image aux yeux de leur proches et surtout respectueux de leur famille. Leur manière d'être et de faire va rapidement établir une distinction entre ce que j'appellerai les "bons" et les mauvais "priders". Les "bons priders" voient en Marianne Bruchez une réformatrice de la formule voire une renégat de la fierté Gay... Spécialement dans Le Temps, les organisateurs sont montrés à travers la polémique interne comme des Valaisans à part entière : le même respect pour la famille, le même attachement régional, la même identité régionale. Je n'ai pas découvert, dans cet épisode, à l'inverse du 5 février où Marianne Bruchez montrait du doigt les préjugés de son canton, un rejet du modèle

¹¹² A noter que l'énonciateur du discours primaire n'est pas indiqué mais qu'il doit évidemment s'agir d'un des organisateurs.

identitaire régional valaisan. Le mot d'ordre qui paraît dans le Temps du 16 février par la plume de la coordinatrice abonde dans ce sens. Je voudrais toutefois relever les points saillants de ces articles du Courrier et du Temps du 13 février. J'y adjoins encore la lettre de Marianne Bruchez qui paraît dans le Temps, le 16 février.

1.2.2.1 Le Temps parle de Gay Pride au rabais

Le Temps « Une Gay Pride « sans chars ni provocation » à Sion ? Les homosexuels sont divisés ».

Au regard de l'article du 5 février, Le Temps franchit encore un pas dans la réflexion et la polémique. J'ose affirmer qu'il donne le sentiment de réfléchir avec les organisateurs et même de se ranger du côté des plus audacieux des manifestants. Il se demande cette fois-ci si le choix d'« Une Gay Pride « sans chars ni provocation » à Sion » est une stratégie appropriée à la « communauté homo » qui semble divisée sur ce point. A cet égard, le lead indique qu'« Après avoir été invités à annuler la manifestation par le Conseil exécutif de Sion, les organisateurs doivent faire face à une polémique au sein même de la communauté homo. Certains n'apprécient pas l'idée d'un défilé « au rabais » et doutent de l'esprit de l'édition 2001 ». Le Temps prend discrètement position en début d'article puisqu'il juge cette édition 2001, d'édition « au rabais » : « les organisateurs disent vouloir maintenir leur Pride. Mais au rabais ». Le journaliste prend une association en exemple. Le manque de moyen de l'association 360° ajouté au choix tactique valaisan démotivent : « le rigorisme des organisateurs valaisans serait pourtant à l'origine de ce manque d'entrain ». Ce jugement journalistique est renforcé par un avis d'une personne homosexuelle qui s'exprime sur le site swissgay.ch. Le Temps reprend en tout début d'article : « est-ce une Shame Pride ? [...] Personne ne nous interdira d'être ce que nous sommes. Sion va le découvrir ». Le Temps a donc saisi l'enjeu culturel. Ces propos de swissgay ont pour effet de sous-entendre que Sion ne sait pas ce qu'est l'homosexualité. Enfin, Le Temps confronte cet avis avec celui des organisateurs qui disent « vouloir changer l'image de la Pride. [...] Nous voulons être ce que nous sommes, sans fards ni déguisements, tels que nos familles et nos proches nous connaissent ». Il y aurait donc deux manières d'être et de faire.

Ces énoncés démontrent que les organisateurs, dans ce désir de changer l'image de la Pride exprime un souci de leur image et peut-être de l'image de chaque individu aux yeux des personnes étrangères au collectif.

Dans la polémique qui agite l'organisation de cette Gay Pride, Yves de Matteis fait dorénavant figure de conciliateur à l'intérieur comme à l'extérieur du collectif homosexuel¹¹³. Le Temps dit de lui qu'il « apporte un bémol à la polémique » : « Il est vrai que la position adoptée par le comité dans son communiqué de presse est un peu excessive. « Il faut cependant rappeler que l'une des règles fixées lors de la création de la Gay Pride itinérante était de laisser le choix de la conduite des événements aux organisateurs régionaux, plus à même de connaître la sensibilité des villes d'accueil [...]. Devant la polémique¹¹⁴, les organisateurs ont tenté l'argument écologique, car Sion est une des villes de Suisse les plus polluées en été».

¹¹³ A ce propos, il est certainement abusif de parler de collectif homosexuel. Car ce collectif est construit par le discours de presse. Les paragraphes précédents ont démontré que non seulement le collectif est divisé par certaines options mais ce qui prime c'est l'image de soi sur l'appartenance au groupe.

¹¹⁴ Il veut évidemment parler de la polémique entre la municipalité et les organisateurs ici.

A titre d'exemple, Yves de Matteis rappelait qu'à Fribourg « *les organisateurs avaient demandé que soient évités des déguisements de nonne ou de curé* ». Ces citations permettent de déceler les différents enjeux et de percevoir que c'est le Valais "espace religieux" qui "pose avant tout problème". Néanmoins le journaliste précise que « *les organisateurs valaisans défendent la spécificité de leur région où « les mentalités peinent à évoluer* » ». Ce terme « *défendent* » en dit long à mon sens. Selon le journaliste, les organisateurs défendent et renforcent le modèle et la culture valaisanne/sédunoise. De son côté, le journaliste tend à rejoindre le sentiment d'incompréhension des "bons priders", ceux qui défendent une vraie Gay Pride et non une « *shame Pride* ». Il rapporte leurs avis ainsi : « *Pour Joël Lassaux, « avancer des spécificités valaisannes en la matière est un mauvais argument. L'exemple fribourgeois montre que la Gay Pride apporte un mieux* ».

Poursuivant cette logique, le journaliste note et regrette la prudence des organisateurs en soulignant que des micros trottoirs ont démontré que la « *population ne semble pas hostile au défilé [...]* ». Il rajoute que « *seul l'establishment semble faire un problème de la tenue de la Gay Pride à Sion, la population n'ayant manifesté pour le moment que de l'indifférence* ».

Ainsi, le discours de presse constitue ici une image d'un Valais/d'une ville dont la population n'est pas hostile au défilé, contrairement à l'establishment. Ce dernier par la bouche de François Mudry, disait dans ces mêmes colonnes, opter pour un non-soutien à la Gay Pride en suivant l'avis de la population. On assiste donc ici à une imposition symbolique chère à Champagne. Ce procédé cherche à imposer une vision de la même réalité. On y reviendra.

Quoiqu'il en soit, la raison invoquée d'un tel choix de Gay Pride, tient en une sensibilité personnelle des organisateurs qui en ont décidé ainsi. Le journaliste repose la question : « *Alors paranoïa doublée d'autocensure de la part des organisateurs ou problème réel de sensibilité régionale ?* ». Le journaliste ne veut pas trop y croire : « *Certains avancent une autre piste : pour la première fois depuis sa création, le comité de la Gay Pride connaît une majorité de membres féminins, et les femmes seraient plus enclines que les gays à donner une image « normale », moins débridée de l'homosexualité* ». La photo retenue abonde dans ce sens. Elle montre un cliché de la Gay Pride de Fribourg : sur un char deux hommes déguisés, assis sur une enceinte sono en position suggestive, d'autres participants dansant à leur côté, un d'eux portant un regard amusé sur leur posture. Ce cliché est donc une image on ne peut plus attendue d'une Gay Pride. En somme tout ce que les organisateurs(trices) valaisans(annes) disent ne pas vouloir pour Sion puisqu'ils veulent donner une image normale et moins débridée de l'homosexualité. La légende de la photo stipule : « *La Gay Pride de Fribourg avait attiré 30'000 spectateurs. Les organisateurs avaient posé une seule restriction : pas de déguisement de curé ou de nonne* ». En lisant l'article, on comprend que Le Temps se demande pourquoi chercher à faire autrement qu'à Fribourg, pourquoi montrer autant de craintes jusqu'à réformer les *Lesbian and Gay Prides & Friends*, des mesures qui finissent par diviser le collectif homosexuel lui-même.

Une lettre de lecteur qui paraît le 1^{er} mars me semble liée sémantiquement avec l'article ci-dessus. Le Temps donne la possibilité à Marianne Bruchez de s'exprimer. Cette lettre, « *La Pride est ouverte à tous* », s'adresse globalement au collectif

homosexuel et vise particulièrement à convaincre les priders rebutés par la version valaisanne. Elle ménage à la fois les Valaisans et les futurs manifestants. Dans cette lettre, la coordinatrice valaisanne ne rejette pas le modèle culturel valaisan. Elle reconnaît que son canton est « *politiquement et oeucuméniquement très conservateur* ». En demandant d'éviter toute « *allusion à la religion* » elle marque respect et reconnaissance pour celle-ci, estimant que pour bon nombre de Valaisans encore, on ne touche pas à la religion et on ne s'exhibe pas gratuitement.

1.2.2.2 Le Courrier dénonce l' « *obscurantisme municipale* » et le « *manque de courage* » des organisateurs

Le Courrier « *La Gay Pride de Sion fera fi de « l'obscurantisme* »

Dans cet article on découvre que l'objet de la Gay Pride divise le Conseil municipal, la population valaisanne et surtout le collectif homosexuel. L'article écorne l'image du Valais et l'image de la municipalité sans épargner celle des organisateurs estimés trop frileux ou un évêché qui au contraire de celui de Fribourg, Lausanne et Genève « *a officieusement mais irrévocablement condamné celle qui se déroulera malgré tout le 7 juillet dans le chef lieu du canton* ».

Le Courrier vise premièrement à relever « *l'obscurantisme municipal* » en donnant la parole à la conseillère sédunoise socialiste Anne-Christine Bagnoud et au conseiller général socialiste sédunois Pierre-André Milhit. C'est la première phrase de l'article : « *La Municipalité de Sion vient de montrer à la Suisse entière un esprit obscurantiste, digne de l'Inquisition, écrit Pierre-André Milhit dans le dernier numéro du Peuple valaisan* ». Le Courrier rejoint Le Temps qui le même jour on l'a vu, établissait une distinction entre l'avis de la population et celui de la Municipalité. Avec l'opinion d'Anne-Christine Bagnoud, (qui trahit le principe de collégialité), la frontière s'accroît encore : elle parle de la majorité qui a voté pour un non-soutien, « *d'une majorité un peu déconnectée de l'avis de la population et de la réalité des choses* ». L'article insiste également sur le changement apporté à cette manifestation. Le lead indique qu'« *elle devra rester soft* ». Pour en parler, la parole est donnée à Alexandre, une personne homosexuelle valaisanne qui dénonce le « *politiquement correct* » de cette manifestation et le manque de courage des organisateurs. En cela, le discours force le trait d'un affrontement entre de "bons et de mauvais priders" : « *Alexandre saute au plafond lorsqu'on lui parle d'une Pride aussi « molle »* » : « *Nous sommes plusieurs à refuser de participer à ce show militant qui casse l'image de la Gay pride, littéralement de la fierté d'être gay...* ». J'ai remarqué que ce sont les "bons priders" qui écorne plus volontiers l'image du Valais et qui rejette l'identité, les normes et les valeurs culturels du canton. Ils se sentent également rejetés. Par exemple, Alexandre, qui est ici la voix des "bons priders" ne cache pas sa « *honte d'être valaisan* » face un désaveu municipal : [...] « *Sion n'est sans doute pas encore prête à sortir de son image catho-vieilloté ; elle n'a en tout cas pas eu le courage de saisir la perche qui lui était offerte* ».

1.2.3 Le traitement de deux journaux valaisans : la discrétion du Nouvelliste

Dans cette période du 5 février au 2 mars, le Journal de Sierre et Le Nouvelliste se démarquent par leur traitement journalistique.

Le Journal de Sierre « *Les organisateurs n'annuleront pas la manifestation* »

Le Journal de Sierre semble suivre l'activité de la presse romande en publiant, le 5 février, la dépêche qui annonce que les organisateurs maintiennent leur projet, et en offrant le 13 février un éclairage sur la manifestation.

Journal de Sierre « *Jonas en Helvétie (22) Morose Gay Pride* »

Toutefois, ce deuxième article qui prend position sur le procédé des Gay Pride, ne suit pas le même positionnement que l'ensemble de la presse romande. Pour le Journal de Sierre, la Gay Pride n'est pas un bon moyen : « *Les Gay Prides sont désuètes et contre productives. Elles donnent des personnes concernées une image caricaturale et réductrice souvent dérisoire, parfois ridicule. Beaucoup les ressentent comme une provocation inutile* ».

Le Nouvelliste, quant à lui, marque une grande prudence puisqu'il passe sous silence la confirmation du projet des organisateurs, puis ne publiera aucun article signé jusqu'au 2 mars. Par contre, de petites lettres de lecteurs provenant d'Alpagai, (association homosexuelle valaisanne) et de la gauche séduinoise écrite par un conseiller général de la ville, relèvent la fermeture d'esprit¹¹⁵, l'ignorance et l'intolérance de la Municipalité.

Le Nouvelliste « *Gay Pride La Gauche regrette* ». Lettre de lecteur (13.02.01).

Le Nouvelliste « *Gay Pride• Alpagai réagit* ». Lettre de lecteur (17.03.01).

Le 28 février, dans le cadre de la présentation des candidats aux élections au Conseil d'Etat, Le Nouvelliste pose 5 questions aux candidats dont une a trait à la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. Cet article (sous forme d'un tableau en p. 21) confine à cette affaire.

Le Nouvelliste « *Conseil d'Etat : les candidats en question* ».

La question qui nous intéresse est la suivante : « *Pour ou contre une Gay Pride en Valais ?* ».

Ici, c'est sous l'angle politique ou politico-politique si l'on peut écrire ainsi, que la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion* est présentée. Seuls des enjeux sociaux, sont avancés en qualité d'arguments : discrimination, tolérance, différence, provocation, discrimination, ou exclusion. La dissidente Cilette Cretton dira : « *Il est temps de regarder cette réalité-là en face. Seul un plus grand respect des différences enlèvera aux Gay Prides leur raison d'être* ». Par ailleurs, les réponses sans surprises, sont fidèles aux couleurs partisans. Les trois candidats PDC (Jean-René Fournier, Jean-Jacques Rey-Bellet, Wilhem Schnyder) sont contre, le radical (Claude Roch) est modéré, le socialiste (Thomas Burgener) affirme qu'« *en tant que personne tolérante, ce genre de manifestation ne le gêne pas du tout* », l'indépendant (Michel Carron) nuance sa position, alors que la dissidente radicale se demande : « *pourquoi s'y opposer ?* ».

Si l'on reprend brièvement dans l'ordre l'avis des candidats, Jean-René Fournier pense qu'« *elle véhicule une certaine provocation* », Jean-Jacques Rey-Bellet voit une « *provocation exhibitionniste* », Wilhem Schnyder, indifférent, dit qu'il « *ira tout simplement faire une belle balade quelque part sur les hauteurs* ». Claude Roch dit ne pas comprendre « *cette expansion, extériorisation* » ; Michel Carron nuance et montre par-là qu'il a compris l'affrontement au sein du collectif homosexuel entre les clans des "bons" et des "mauvais priders" : « *S'agit-il d'un excès de lubricité et de*

¹¹⁵ A noter que la référence à la candidature séduinoise aux Jeux Olympiques revient une nouvelle fois avec cette lettre de lecteur. Celle-ci souligne l'incohérence de la Municipalité : « *Qu'il est loin le temps où cette Municipalité en appelait aux bons sentiments d'ouverture, de solidarité, de dialogue et d'équité pour obtenir l'organisation de joutes sportives mondiales !* ».

mauvais goût pour choquer ? Je dis alors avec vigueur non. S'il s'agit de convaincre que l'homosexuel est une personne dont l'histoire individuelle doit être respectée, je dis oui ». Cillette Cretton pense que « *ces manifestations ont certes un caractère un brin provocateur, guère plus cependant que certains cortèges de carnaval* ».

En généralisant, on peut affirmer que ces candidats politiques valaisans donnent des avis mesurés sur cette manifestation puisqu'ils sont en période de représentation politique. Cette modération prouve qu'il est très difficile de cerner l'opinion publique valaisanne sur la question puisque même le candidat socialiste (Thomas Burgener) n'ose pas dire qu'il soutient ce défilé alors que son parti ne s'en cache pas.

Le jeudi 1^{er} mars Le Nouvelliste publie une lettre de lecteur :

Le Nouvelliste « Faut-il parler de la parade gay ? » Lettre de lecteur.

Selon ce lecteur « *nous pouvons en parler, même si nous n'y participons pas. Mais est-il nécessaire d'en faire un plat ?* ». C'est avec cette lettre de lecteur que s'achève la période de demi-silence du Nouvelliste. Le lendemain un dossier sera consacré à la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*.

1.3 Le Nouvelliste publie un grand dossier : « Une Gay Pride au nom de l'ouverture »

Le **vendredi 2 mars**, constitue un épisode en soi puisqu'il marque le premier article signé du Nouvelliste. Ariane Manfrino et Pascal Guex entrent en contact avec Marianne Bruchez et Yves de Matteis pour réaliser un grand traitement journalistique sous forme d'un dossier de deux pages en pages 2-3, annoncé en première page du journal. Le Nouvelliste apporte ce jour-là une contribution plus grande à l'événement. Cet article, à mon sens central pour la suite des événements, et eu égard à sa taille, mérite une attention soutenue. Je me permets d'entrer dans plus de détails.

Le Nouvelliste « Gay Pride • Fêter la différence ! » (p.1)

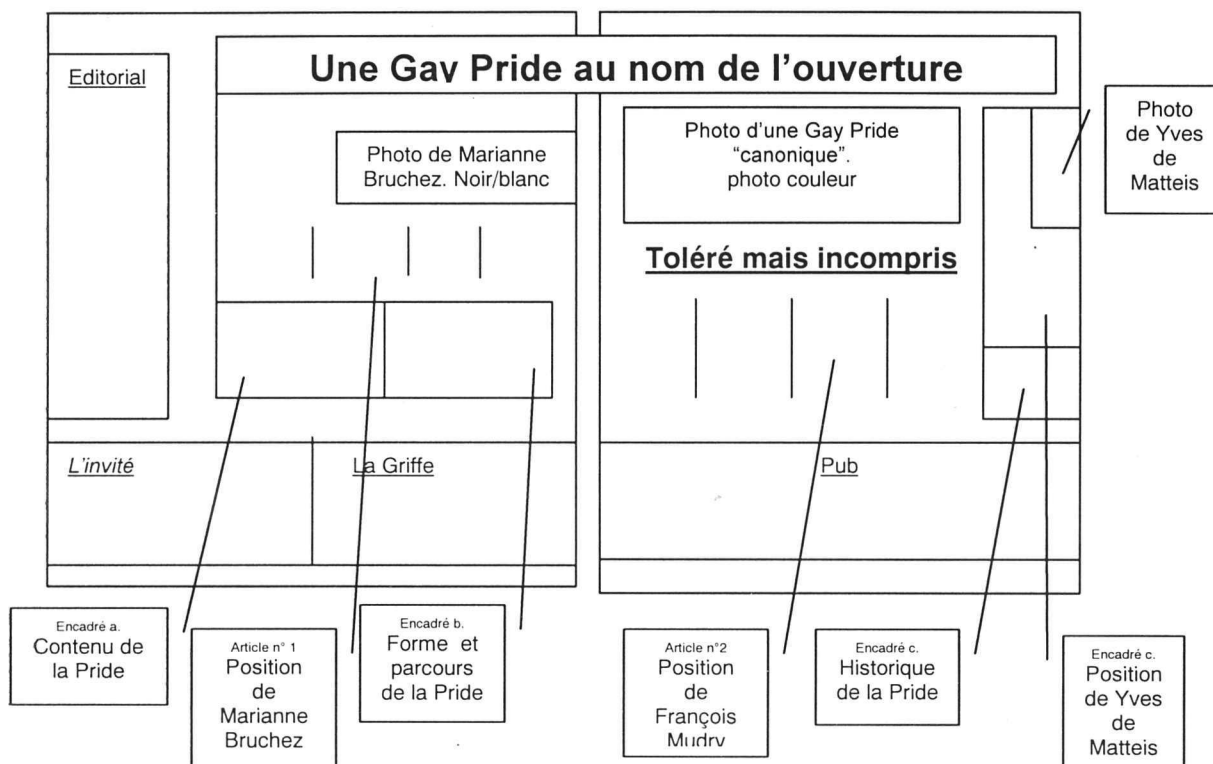
Ce dossier tel qu'il est présenté en première page est une « *rencontre avec Marianne Bruchez* » afin de se demander si Sion pourra « *fêter la différence !* » comme Genève, Lausanne et Fribourg auparavant. En première page, en bas à gauche et de seconde importance (sur une échelle de 5 degrés), c'est un petit encadré qui renvoie au dossier de pages intérieures, par une photo d'un jeune homme blond décoloré, ventre nu, portant des bretelles aux couleurs de l'arc-en-ciel et un costume d'armailles, une cloche autour de la taille. On reconnaît donc clairement la *Lesbian and Gay Pride & Friends 1999. Fribourg*. Le texte dit ceci : « *Après Genève, Lausanne et fribourg, Sion vivra-t-il à son tour au rythme d'une Lesbian & Gay Pride le 7 juillet prochain ? Les préparatifs de la parade, destinée à fêter la différence et l'ouverture, vont en tout cas bon train. Ne manquent plus que les autorisations de la police et de la Municipalité sédunoise...* ». Un point d'interrogation et des points de suspensions significatifs qui laissent encore planer le doute et rappelle le poids de la Municipalité. D'autre part, soulignons que le journaliste joue sur le paradoxe entre la gay Pride et une gay Pride.

A l'intérieur du journal, on trouve un **DOSSIER** s'étalant sur les pages 2 et 3 :

Le Nouvelliste « Une Gay Pride au nom de l'ouverture »

Le sous-titre indique que « *Marianne Bruchez et les organisateurs de la parade comptent sur la fête du 7 juillet pour faire avancer la cause de l'homosexualité en*

Valais ». Cet article central signé Pascal Guex comporte une photo noir/ blanc de Marianne Bruchez. Au-dessous se trouvent deux encadrés. Sur la page de droite une photo couleur d'une Gay Pride sous laquelle se trouve un article « *Toléré mais incompris* » qui rappelle entre autres la position de François Mudry. A droite encore, deux autres encadrés : un avec la photo d'Yves de Matteis, l'autre, très petit, rappelle « *l'origine de la Pride* ». L'ensemble du dossier a un caractère très didactique, et nous le verrons, un discours pédagogique. Il donne à ces trois protagonistes l'occasion de défendre leur position dans trois espaces distincts.



Le titre est très évocateur. D'une part l'« *ouverture* » est à comprendre comme une ouverture culturelle (morale et politique) si l'on tient compte du sous-titre qui parle de « *cause homosexuelle* ». Or, il n'a jamais été question pour l'instant de revendications portant sur des droits politiques (partenariat, droit de visites, adoption...), hormis l'autorisation de manifester: « *Marianne Bruchez et les organisateurs de la parade comptent sur la fête du 7 juillet pour faire avancer la cause de l'homosexualité en Valais* ». Cela signifie que cette cause est en recul en Valais.

Portant sur la question d'ouverture, par son titre, l'article ne dit pratiquement rien de cela dans le contenu. Il se limite à la forme à donner à cette Gay Pride. Les questions d'autorisation, la polémique juridico-politique ainsi que la crainte de débordements occupent une grande part de ce DOSSIER alors que deux petits encadrés évoquent le contenu de la manifestation. Cet article contribue à fixer une première identité valaisanne : une identité qui n'aime pas les ghettos, pas plus que l'exhibitionnisme, et une identité attachée à certaines traditions comme la fanfare ; enfin une identité qu'il ne faut pas trop brusquer.

Si on lit ce dossier de gauche à droite, on découvre que les journalistes présentent un premier article qui commence par une citation de Marianne Bruchez, photo à l'appui, puis à droite, un deuxième article qui débute avec une citation de François Mudry. Enfin, tout à droite, un encadré s'ouvre également avec une citation, celle de Yves de Matteis photo à l'appui. Au milieu des trois la *Lesbian and Gay Pride & Friends* est représentée. Ces 5 composantes donnent une image du Valais. Je procède en observant ces 5 composantes les unes après les autres et je conclus par l'image du Valais.

Tout d'abord, Les journalistes ne donnent pas leur avis et ne s'expriment pas à la première personne. On dit dans ce cas-là qu'ils sont non marqués. Il semble occuper une place non pas au dessus de la situation mais plutôt y porter de manière très, très fine, un regard latéral pour ne pas dire décalé ou parfois distant. Le début de l'article de Pascal Guex, recèle une absence de seuil ou de distance entre lui et le lecteur. Les journalistes s'expriment de telle sorte qu'un lecteur puisse être irrité par les "manières cavalières" de Marianne Bruchez et qu'un autre puisse se réjouir de voir avancer cette manifestation. Il y a plusieurs clés de lecture possible de ces articles. Globalement, le monde dont on parle est celui de la difficulté de la condition homosexuelle en Valais et de l'amélioration qu'apporterait une Gay Pride.

Il semblerait que Le Nouvelliste par son discours et l'utilisation d'encadrés didactiques poursuit deux stratégies de front. D'un côté, il tente, par les propos modérateurs de Yves de Matteis, qui fait autorité en matière de Gay Pride, de rassurer des lecteurs inquiets. D'un autre côté, Le Nouvelliste, dans son discours, freine discrètement les ardeurs des organisateurs et renforce subtilement l'autorité de François Mudry. Par exemple, les journalistes qui rédigent ces articles semblent imperceptiblement laisser planer un doute sur le bien fondé du procédé face au contexte valaisan ou faire croire que la possibilité de ne pas autoriser le défilé plane encore : « *Et si le verdict devait être négatif ?* » demande le journaliste à Marianne Bruchez.

Plus que les autres quotidiens romands qui ont traité de l'affaire, Le Nouvelliste opte pour un discours plutôt polyphonique, au sens de Darde¹¹⁶, dans sa manière de mettre en scène les trois acteurs principaux. Car le discours du journaliste s'efface puis s'appuie sur les propos de l'acteur pour commenter. Plusieurs voix se font donc entendre dans ce dossier. La voix de François Mudry, de Marianne Bruchez, de Yves de Matteis. Et on les laisse parler.

Si l'on observe l'article n°1, au côté de l'éditorial, Pascal Guex comme promis dans la première page, constitue une rencontre avec Marianne Bruchez. Cet article donne une image positivée, en mouvement, frondeuse et convaincante de Marianne Bruchez face à une image statique et fermée du Valais, un canton où la cause homosexuelle est en retrait et la réalité homosexuelle parfois méconnue. Ces deux images peuvent produire plusieurs effets. L'image positivée de Marianne Bruchez peut plaire à une partie du lectorat. Elle peut aussi rebuter lorsqu'on souligne volontiers son assurance et son optimisme dans la première phrase de l'article. C'est une citation de Marianne Bruchez suivie d'un commentaire du journaliste : « *Notre fête est en marche. Ne manque plus que certaines autorisations de la police de Sion*

¹¹⁶ Darde, J.-N., *Discours rapporté – Discours de l'information: l'enjeu de la vérité*, tiré de *La Presse. Produit, Production, Réception*. (P. Charaudeau, ed.) Paris, Didier Erudition, 1988, p.94.

qui doit se prononcer d'ici à la fin du mois de mars. En attendant, nous faisons comme si le feu était déjà au vert.. » Marianne Bruchez respire l'optimisme. Pour elle pas de doute, Sion vivra au rythme d'une Lesbian and Gay Pride, le 7 juillet ». Elle se montre audacieuse, puisqu'en quelque sorte, par le biais de son discours dans ce média valaisan, elle exerce une pression sur les pouvoirs publics.

Dans tout l'article, au niveau de la catégorisation, c'est majoritairement une catégorisation auto-déterminée du Valais qui s'exprime. A la fois Marianne Bruchez et le journaliste catégorisent et définissent le Valais dans sa dimension symbolique : « **Une** Gay Pride au nom de l'ouverture » (Je souligne volontairement l'article indéfini, pour montrer le particularisme valaisan, dévoilé également par le titre de cet article. Yves de Matteis, extérieur au canton, le fait aussi mais dans une moindre mesure.) On insiste encore une fois sur le particularisme valaisan, visible dans l'appellation, lorsqu'en tout début d'article Marianne Bruchez dit : « Une Pride ? Oui mais tendance plutôt soft ».

A cet égard, le choix d'illustration va dans le sens d'un paradoxe entre une Gay Pride et la Gay Pride. Au côté d'une photo noir blanc de Marianne Bruchez, Les couleurs de la photo et les déguisements extravagants de drag-queens représentent une Gay Pride, que j'appellerai "canonique". Cette photo archétypique et sa légende sont en totale opposition avec les propos de la coordinatrice dans la page voisine : « il a été dit et écrit beaucoup de choses sur cet événement. La vérité, c'est que nous n'avons jamais eu l'intention de faire de la provocation de braver l'autorité ou l'Eglise ». L'article souligne qu'elle « tient à dépassionner le débat ». Or la légende de la photo dit ceci, ce qui semble être en écho au propos de Marianne Bruchez : « « Pas question de faire dans la provocation ! » Les responsables de la "Lesbian and gay Pride" de Sion ne veulent qu'un joyeux cortège de gens grimés ». D'un côté le discours rassurant de la coordinatrice, de l'autre Le Nouvelliste qui dit en substance à l'aide de cette photo : "voilà ce à quoi on aura droit".

Remarquons, la sobriété de la catégorisation des organisateurs, du collectif homosexuel et de la Lesbian and Gay Pride & Friends 2001.Sion. Elle contraste avec la manière utilisée par les journaux extras-cantonaux de catégoriser ces collectifs. Par contre, Le Nouvelliste dans le choix de photo applique la même stratégie que ses confrères en renvoyant l'imagerie attendue de cet événement. Autant les journalistes du Nouvelliste sont prudents dans le discours autant les photos délivrent des messages denses et dirigés.

A ce propos Champagne qui a analysé une manifestation paysanne dans les rues de Paris en 1982, observe ceci :

Les gros titres, les croquis, les « choses vues », les caricatures, les récits de la manifestation, les interviews d'agriculteurs apparemment prises au hasard, etc., tendent à exercer sur le lecteur non averti un effet de constitution de l'événement décisif, surtout s'ils rencontrent ses propres catégories mentales de perception du monde social en général et du groupe qui manifeste en particulier : ils donnent à voir une certaine image des manifestants et, par-là, des responsables qui prétendent les représenter en réactivant les stéréotypes sur un groupe ou un milieu social qu'un journal tend à partager avec ses lecteurs (p.227-228)¹¹⁷.

¹¹⁷Champagne P. *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Ed de minuit, Paris, 1990 Champagne.

Et premier responsable à être représenté photographiquement dans cette affaire, Marianne Bruchez est à l'intérieur du canton le déclencheur de l'événement pour le journaliste. Sur cette photo noir/blanc, dans un plan américain¹¹⁸, elle porte une veste blanche et tient de la main droite une barrière en fer forgé fixée sur un muret, comme pour indiquer qu'elle va, en compagnie des organisateurs, monter aux barricades. La légende la présente sobrement au public : « *Marianne Bruchez coordinatrice et représentante du comité d'organisation de la Gay Pride de Sion* ». Elle peut se montrer frondeuse mais également tranquille. On la montre ainsi : « *Marianne Bruchez tient d'emblée à dépassionner un débat qui avait eu tendance à trop déraper* ». Si elle est certes mise en avant, elle reste clairement associée aux autres organisateurs et liée aux autres associations. D'ailleurs dans la page voisine, la présence de Yves de Matteis, qui a sa photo couleur dans un encadré jaune, lui sert de lien et d'appui.

L'article n°2 donne en premier lieu la parole à François Mudry : « *Nous n'avons pas voulu entrer dans le jeu de la médiocrité et refuser la Gay Pride* ». A la suite de ce propos, le journaliste lui donne une image presque chevaleresque : « *François Mudry, président de la ville de Sion, se plaît à rappeler qu'un interdit aurait forcé les organisateurs à déposer un recours jusqu'au Tribunal fédéral. [...] ce bras de fer, le président de la capitale n'en veut pas, même s'il formule les plus vives inquiétudes face à la sécurité d'une telle manifestation* ». Cet énoncé rappelle la polémique entre les organisateurs et la Municipalité. Le monde rapporté jongle en effet, entre polémique interne et polémique externe au collectif homosexuel. Le titre de ce deuxième article, montre un Valais (et non plus que Sion) qui tolère mais ne cherche pas à comprendre : « *Toléré mais incompris* ». Le sous-titre fait remarquer ceci : « *Désuètes pour certains, nécessaires pour d'autres, les Prides n'en finissent plus de défrayer la chronique* ». Cet article met en scène François Mudry et l'abbé Michel Salamolard ainsi que l'Association suisse d'aide contre le sida (ASS) principal sponsor de la Pride de Fribourg, qui hésite à investir à Sion.

Le dernier encadré commence par donner la parole à Yves de Matteis : « *Si après la Pride, les gens doivent se terroriser, alors ce sera un échec* ». Le journaliste le laisse longuement s'exprimer montrant ainsi la voix autorisée que Yves de Matteis représente en la matière. En d'autres termes on lui fait confiance. Le journaliste le qualifie d' « *homme modéré* », « *qui se déclare très sensibilisé à la mentalité de notre canton* ». Le journaliste rapporte son discours : « *Je proviens d'une famille très catholique et tiens à préciser que je me suis investi dans la reconnaissance des homos pour des raisons éminemment chrétiennes* ». Les propos ciblés de ce dernier se montrent pacifistes, sages et inspirant la sérénité, comme sa photo.

A Fribourg le mot d'ordre invitait à laisser au placard les déguisements de nonne et de curé, « *le responsable politique des Gay Pride de Genève, Lausanne et Fribourg* » pense encore au Valais : « *Yves de Matteis est convaincu que pour réussir, l'équipe organisatrice doit donner l'exemple. « Organisée dans un respect mutuel, cette Pride offrira l'occasion d'un débat sain et serein. En aucun cas, elle ne doit se résumer à la victoire d'un camp sur un autre »* ». La dernière phrase de l'encadré est à l'actif du journaliste qui demande : « *Son message apaisant sera-t-il entendu ?* ». C'est question semblerait d'ailleurs s'adresser aux deux camps... Malgré cet appel au pacifisme, le titre retenu : « *Lutter contre l'homophobie* » cadre sur le combat.

¹¹⁸ Plan qui coupe la personne à mi-corps.

Et le petit encadré en dessous de celui-ci relance une logique de combat : il évoque l'appellation « *Gay Pride* » qui semble importante au point d'y consacrer un encadré avec l'aide d'Yves de Matteis. On y rappelle l'origine de la *Pride* et la traduction du mot *Pride*, « *ce mot anglais signifie « fierté »* ». *A l'époque, dans un bar gay de New York, des policiers persécutaient les homosexuels. Et, un jour, ces derniers se sont défendus, revendiquant ainsi leur statut d'humain. Ils ont affirmé leur identité, refusé de se laisser battre* ». C'est la dernière phrase de l'article.

Qu'en est-il alors, dans l'ensemble de ce dossier de l'image du Valais ? La première catégorisation majeure provient de Marianne Bruchez qui estime que le Valais ignore ou méconnaît la réalité homosexuelle : « *Nous désirons simplement faire prendre conscience au grand public de la réalité homosexuelle au travers d'une fête joyeuse et ouverte à tous* ». L'instance médiatique renforce également cette image d'un Valais qui ignore, ce qu'est l'homosexualité et qui la craint par son discours et la configuration didactique de l'article.

D'autre part, c'est un Valais au caractère susceptible et qu'il faut ménager, qui est dépeint par les mots de Marianne Bruchez lorsqu'elle affirme qu'« *il a été dit et écrit beaucoup de choses sur cet événement. La vérité c'est que nous n'avons jamais eu l'intention de faire de la provocation, de braver l'autorité ou l'Eglise. [...] Nous avons voulu tirer les enseignements de rassemblements précédents pour concocter le nôtre, à la sauce valaisanne* ». Ce qui démontre, pour ainsi dire, une différence dans la différence. L'appartenance des organisateurs à l'identité valaisanne marque, en plus de la différence évidente de pratique sexuelle, une différence par rapport aux romands qui n'ont pas autant tenu compte de leur contexte culturel au moment d'organiser leur *Lesbian and Gay Pride & Friends*. C'est ce que dit le titre de l'encadré a) : « *ouverture à la différence* ». La différence s'exprime donc sur plusieurs niveaux dans le contexte valaisan. Comme pour atténuer ces différences potentielles, Marianne Bruchez et les organisateurs jouent la carte de la tradition en suivant et défendant l'identité valaisanne. Ce que précise le journaliste lui-même : « *et la coordinatrice du mouvement de relever que le public pourra même applaudir à cette occasion des fanfares bien dans la tradition valaisanne* ».

Ainsi ce termine l'analyse de ce DOSSIER du *Nouvelliste*. Le prochain grand traitement en lien avec cette affaire aura lieu le 19 mars pour Mgr Brunner. Mais ce 2 mars encore Le *Nouvelliste* fait paraître une petite lettre de lecteur en réponse à celle de Pierre André Milhit du 13 février :

Le *Nouvelliste* « *A propos de la Gay Pride* » (*Lettre de lecteur*)

Cette lettre de Paul Richard discute le procédé de la *Gay Pride* mais également de l'homosexualité. Sans dénigrer les personnes homosexuelles, il se montre sceptique envers la *Gay Pride*.

Synthétisons maintenant les éléments de ce premier chapitre pour mieux aborder la suite qui verra apparaître un nouvel acteur.

1.4 Synthèse

1.4.1 Les réponses aux questions

Quatre questions nous ont aidé à traverser ce chapitre. Revenons-y un instant. Comme les deux premières touchent de près au positionnement journalistique je les traite simultanément.

- Comment les journaux, par le traitement utilisé, se positionnent-ils ? Quels jugements chacun porte à cette décision ?

Nous avons vu que Le Nouvelliste commence d'abord par se cacher derrière une dépêche ATS le 3 février, tout en délivrant un message "subliminale" par une photo, qui dit en quelque sorte : "je sais qu'il va y avoir polémique". Puis il observe un temps de silence en laissant parler ses lecteurs et en donnant, au passage, la parole aux candidats aux élections au Conseil d'Etat. Lorsqu'il intervient le 2 mars, il ne se prononce guère. Le Nouvelliste relève la couleur polémique de cette affaire, non pas ouvertement mais toujours par l'usage des photos. Ce silence et ces photos parlent en faveur de la Municipalité. En effet, le message des photos rejoint l'avis de la majorité de l'exécutif qui ne veut pas ce genre de manifestation.

Les journaux romands consacrent 2 numéros à cette décision : le 3 février informe de la décision de la Municipalité et le 5 février confirme le maintien du projet des organisateurs. Les journaux romands se prononcent plutôt en faveur de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001.Sion*. Surtout le Temps et le Courrier, en démontrant un soutien plus ou moins affiché, penchent même, le 13 février pour un défilé sans concession à la formule. Ils utilisent alors ces mêmes photos comme accroche journalistique puisque leur discours est explicite. Ces photos s'opposent néanmoins aux organisateurs qui défendent une version soft. Dans cette première période, l'angle choisi par les journaux romands est donc polémique et polémiste puisqu'il ne se contente pas d'informer sur la polémique entre les organisateurs et la Municipalité mais contribue à alimenter la polémique au sein de collectif homosexuel quant à la formule à adopter.

Le Nouvelliste montre également la polémique mais se limite à la première, celle entre le pouvoir exécutif et les organisateurs. Le Nouvelliste feint de ne pas y toucher. Dans cette période du 3 février au 2 mars, il ne jugera jamais ni la décision prise ni le projet des organisateurs, pas même dans son dossier du 2 mars. Les journalistes se contentent d'exposer les points de vue des protagonistes. Alors que Le Temps souligne la mauvaise foi de l'exécutif de Sion le 3 février, Le Nouvelliste ne conteste pas la décision municipale : le 2 mars Ariane Manfrino relève au contraire la courtoisie du Président qui ne s'oppose pas à la Gay Pride car Le Nouvelliste nous apprend que cette mesure aurait nécessité un recours au Tribunal fédéral et un report de la manifestation.

Globalement, retenons que Le Nouvelliste observe une grande retenue en commençant par se taire. Il redouble encore de prudence au moment de prendre la parole en ne commentant pas les actions des uns et des autres mais en passant la parole "un coup à gauche, un coup à droite". Une petite stratégie se dégage toutefois dans l'article du 2 mars. Pascal Guex et Ariane Manfrino donnent l'impression de relever avec Marianne Bruchez et Yves de Matteis la nécessité de monter une Gay Pride soft dans le contexte valaisan. La coordinatrice dira : « *Nous avons voulu tirer les enseignements de rassemblements précédents pour concocter le nôtre à la sauce valaisanne* ». De même, Ariane Manfrino dira que « *des conditions impératives doivent être remplies pour assurer le succès de cette rencontre en Valais* ». Yves de Matteis ajoute juste après : « *Elle ne doit pas se révéler provocante, mais doit amener les gens à débattre* ». A l'inverse, Le Temps, le 13

février procédait de manière plus marquée encore à une discussion avec Marianne Bruchez et quelques autres quant à la tenue de cette manifestation. Ce quotidien poussait d'ailleurs la coordinatrice et le Comité à plus d'audace.

La deuxième question était la suivante :

- A quels acteurs les journaux donnent-ils la parole ?

Le Nouvelliste ne met lui-même en scène les acteurs que le 2 mars. Auparavant la dépêche ATS avait donné la parole à François Mudry seulement. Le 2 mars, le quotidien valaisan laisse la parole à la coordinatrice et au responsable politique des Gay Pride de Lausanne, Genève et Fribourg, sans réel commentaire. Il donne aussi la parole à François Mudry qui n'a pas droit à une photo. Ceci est le cas dans toute la presse romande et le sera jusqu'au 13 mars dans Construire. Dans ce Nouvelliste du 2 mars, les trois protagonistes de ce premier acte s'expriment. Des lecteurs partagés sur la question peuvent ainsi trouver leur compte.

Le Temps commence déjà le 3 février avec ces trois voix puis élargit encore le 13 février la polyphonie à des partisans d'une version moins soft. Le Courrier qui commence son traitement ce jour-là adopte d'emblée cette dernière configuration.

Enfin, dernière question :

- Cette manifestation s'adresse-t-elle d'abord à Sion ou au Valais dans son ensemble ? Et quelle image donne-t-on d'une ville, respectivement d'un canton qui ne la soutiendrait pas ?

a) Sion et/ou le Valais

Il m'a semblé frappant de voir jusqu'à présent que dans la titraille des journaux hors canton, selon les titres et même selon les articles d'un même quotidien, le lieu pouvait changer sans qu'une logique déterminée ne prévale. Les frontières à donner à l'événement sont restées floues. Tantôt *SION* tantôt *VALAIS* situait l'origine de l'événement. Ceci contient déjà une représentation particulière que l'on se fait de l'événement. Touche-t-il Sion, sa mentalité (si tant est que l'on puisse attribuer une mentalité homogène à un lieu), la capitale, le siège épiscopale, le siège du gouvernement, le site le plus médiatique, la plus grande ville valaisanne ou le Valais dans son ensemble, plurilingue, composite politiquement, économiquement et confessionnellement ? Il est également bon de se demander ce qu'indique un lieu dans un discours médiatique, surtout lorsque celui-ci est personnifié, comme au tout début de la problématique déjà : « **VALAIS** · L'exécutif de la ville a estimé que la population ne désirait pas cette manifestation. **Sion** trouve des excuses pour repousser la Gay Pride (Le Temps 03.02.01) ». « *Sion trouve des excuses pour repousser la Gay Pride* ». Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Si le chapeau n'indique pas « *L'exécutif de la ville ...* », on pourrait croire que Sion, son gouvernement et toute sa population trouve des excuses, et c'est finalement peut-être le but de l'article d'englober pour mieux caricaturer.

Dans ce premier article du Temps du 3 février, Marianne Bruchez "cadre" commune, De Matteis "cadre" canton peut-être par son regard extérieur, le journaliste "cadre" canton pour des raisons discursives légitimes d'amalgame. Le Quotidien Jurassien "cadre" clairement canton aussi, certainement pour des raisons de distance. Le Nouvelliste dans ce premier article "cadre" sur Sion et les autres articles plus ou moins. On peut dire que le premier jour (3 février), l'ensemble des journaux excepté

le Quotidien Jurassien, informe d'une décision municipale sédunoise. Lorsque l'on informe que la Gay Pride sera « *soft* », l'information se focalise encore sur Sion, qui aura « *sa Gay Pride (la Presse 5.03.01)* ». Les jours qui suivent la problématique s'étend au canton du Valais mais pour Le Nouvelliste cette décision et la manifestation restent adressées à la ville pour le moment.

Je précise qu'il m'est apparu impossible de dégager définitivement une logique d'attribution de la manifestation tantôt à Sion tantôt au Valais. Cette attribution s'est majoritairement faite de manière aléatoire ou alors les indices d'une logique de la part des rédactions ne sont pas toujours perceptibles dans les énoncés. Il me semble toutefois que lorsque l'on évoque le Valais "politique", lorsque les organisateurs ancrent leur manifestation (de manière discrète) dans la dimension politique, on parle alors de Sion. Lorsque la presse romande annonce le maintien de la manifestation, un resserrement de la catégorisation autour de Sion espace moral et politique hermétique a été observé. Tandis que lorsque l'on vise la population, le discours de presse parle du Valais. Un titre et un sous-titre du *Temps* (3.02.01) suivent cette logique. : « *Sion trouve des excuses pour repousser la Gay Pride. L'exécutif de la ville a estimé que...* ».

b) L'image de Sion/Valais

De manière très généralisée, Sion/Valais a été montré et s'est montré également, un Valais catholique, attaché à sa religion, rétrograde, tolérant mais pas toujours compréhensif vis-à-vis de l'homosexualité voire même intolérant et pris dans ses préjugés.

Précisons quelques notions essentielles.

Dans la bouche de Marianne Bruchez et de Yves de Matteis, le Valais a été d'abord montré comme « *plein de préjugés homophobes* » (Le Temps 3.02.01). Dans Le Nouvelliste également, l'ancien secrétaire Pink Cross parlait de vouloir « *lutter contre l'homophobie* » ce qui signifie qu'elle existe dans cet espace.

La presse romande dans son ensemble donne de Sion/Valais, avec l'aide des propos du Président de la ville, une image d'un espace moral et politique hermétique, et un espace qui se défend sous les assauts extérieurs. La Gay Pride a été quelque chose d'indésirable, surtout pour le pouvoir municipal parce qu'il y voit un danger, un risque, ou un mal, à l'intérieur de la ville (ou du canton ?).

Le procédé du Temps du 3 février mérite la mention. Nous avons vu qu'il tente ce jour-là d'installer un préjugé du Valais catholique qui aurait rejeté la Gay Pride. Le Courrier du 13 février fait de l'évêché de Sion une ombre qui plane sur la manifestation alors que ce dernier ne s'est pas encore exprimé médiatiquement. De même Marianne Bruchez dans Le Nouvelliste du 2 mars dira ne pas vouloir « *braver l'Eglise* ».

Le discours médiatique principalement du Temps et du Courrier le 13 février a constitué/rapporté une rupture entre la population et les autorités politiques. Dans ces colonnes, la population est apparue intéressée/indifférente et l'establishment oscillant entre non-autorisation et hostilité. Dans Le Nouvelliste du 28 février, des conseillers d'Etat ont exprimé de l'indifférence. Par la suite, la Municipalité n'a pas été contestée dans son pouvoir. Elle a navigué entre autorisation et non-autorisation.

Par ailleurs, les deux journaux extra-cantonaux ont renforcé l'identité valaisanne des organisateurs. Ces derniers sont restés valaisans malgré leur action progressiste. Si dans le Temps, Marianne Bruchez a tout d'abord, sous le coup de la déception, rejeté le système identitaire valaisan, notamment les normes et valeurs ayant trait à la question de sexualité et de moralité, le 13 février, elle défend la culture valaisanne.

Enfin, le discours médiatique dans son ensemble (même Le Nouvelliste discrètement) a relevé un besoin pour le Valais d'être informé, et laissé entendre que cette ouverture viendrait de l'extérieur. Je serais toutefois prudent sur le deuxième point avec l'article du Nouvelliste. Son titre « *Une gay Pride au nom de l'ouverture* » pourrait comporter un sens caché, nous en avons discuté.

1.4.2 Gay Pride à Sion ou Gay Pride de Sion, Appellation d'Origine Contrôlée.

Le lecteur de ce mémoire aura peut-être remarqué dans les titres et les énoncés des articles analysés jusqu'ici, des formules comme « *la Gay Pride de Sion* » ou la « *Gay Pride à Sion* », ces deux-là ne signifiant pas la même chose. Avec la lettre de Marianne Bruchez que nous avons analysée ensemble, la logique d'appellation de cette manifestation semble s'être précisée. Le titre de la lettre le montre bien : « *La Pride de Sion est ouverte à tous* ». En effet, dire « *la Gay Pride de Sion* » ou la « *Gay Pride à Sion* » ne signifie pas la même chose. L'Appellation d'Origine Contrôlée est la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001.Sion*. Lorsque Le Temps écrit « *Sion trouve des excuses pour repousser la Gay Pride* », cela semble indiquer que cette manifestation est la Gay Pride standard, celle qui est entrée dans l'imaginaire collectif, avec son décor et son extravagance, que j'appelais Gay Pride "canonique". Les photos choisies par les rédactions indiquent bel et bien cette acceptation de La Gay Pride. C'est également ce que François Mudry voit venir à Sion et qu'il appelle lui-même « *ce genre de manifestation* » (*Le Temps 03.02.01*). C'est, dans ce cas, la Gay Pride "canonique", "archétypique" qui vient à Sion et qui « *n'est pas la bienvenue* » (titre de La Liberté, Tribune de Genève (03.02.01)). Or les organisateurs parlent d'une version « *sans chars, sans provocation* », pour changer l'image traditionnelle des Gay Pride. Ils souhaitent donc *une Gay Pride de Sion/pour Sion, Une Gay Pride à la sauce valaisanne*, dans le respect du contexte culturel. On l'a vu, La Presse titrait même le 5 janvier : « *Sion aura sa « Gay Pride »* ». Les guillemets indiqueraient ironiquement qu'une Gay Pride sédunoise ou valaisanne (?) N'en est pratiquement plus une...

Nous avons constaté que sur trois articles présentant une photo, respectivement un dessin pour illustrer l'affaire, les trois montrent la Gay Pride "canonique", en décalage avec les propos des organisateurs qui paraissent dans ces mêmes articles. Si les photos choisies par l'instance médiatique s'inscrivent en porte à faux avec le discours des organisateurs, il est surprenant que le dessin accompagnant cette lettre de Marianne Bruchez suive la même logique. Peut-être que le choix de ce dessin ne leur incombe pas ? Dans un article sur deux colonnes, un dessin au milieu, joue avec les étoiles du Valais, les anneaux olympiques et les représentations communes de Gay Pride (chaussure à semelle compensée). Deux femmes ont le sexe recouvert par les étoiles du Valais, une a les seins cachés par les anneaux olympiques et l'autre de deux étoiles. La seconde est accoudée sur une petite colonnade ornée des sigles hommes/femmes et d'un « *Sion 2001* ». Le texte appelle à la retenue et paradoxalement ce dessin illustre la nudité.

sens. Il est donc fécond, à mon sens, de déceler comment le positionnement du collectif homosexuel est perçu et rapporté dans la presse.

A l'intérieur du canton avec l'article du Nouvelliste du 2 mars, ils sont montrés porteurs d'une ouverture (« *une Gay Pride au nom de l'ouverture* »), "progressistes" en matière de pratique sexuelle et importateurs d'une manifestation nouvelle pour l'intérieur (Sion/Valais) ; ils sont décrits de manière plus contrastée à l'extérieur. Le processus de catégorisation des journaux cantonaux et extra-cantonaux montre que Marianne Bruchez et les organisateurs sont sur la frontière valaisanne, un pied à l'intérieur l'autre à l'extérieur. En effet, Marianne Bruchez parle de « *canton plein de préjugés (Le Temps 3.02.01)* » mais ne rejette qu'en partie le modèle identitaire régional après la décision du Conseil municipal. Paradoxalement et simultanément, elle et les organisateurs respectent et acceptent les valeurs et normes régionales (famille, religion, bienséance). Elle parle, en compagnie des autres organisateurs, de « *notre canton* », à qui elle ne désire pas présenter « *de provocation, de nudité excessive, d'allusion à la religion (Le Temps)* ».

Les organisateurs sont alors rejetés par une partie du collectif homosexuel, du moins les personnes homosexuelles plutôt extérieures au canton, proche de Lausanne, Fribourg, Genève ou Zurich. Ce sont à eux que les médias donnent la parole : *Le Temps* reprenant un discours du site swissgay.ch (13.03.01) « *Les organisateurs disent vouloir maintenir leur Pride. Mais au rabais : « sans chars ni provocation »... De quoi faut-il se gêner ? Est-ce donc une Shame Pride ?* » « *Oui il y a parmi nous des trans [...] des travs, [...] des efféminés, [...] des cuirs. Sion va le découvrir... les organisateurs aussi* ». A l'extérieur du canton les organisateurs valaisans réformateurs de la formule sont écornés. Toujours dans *Le Temps* (13.02.01) on souligne que « *le rigorisme des organisateurs valaisans serait à l'origine d'un manque d'entrain* » des associations.

Nous aurons par la suite l'occasion de percevoir la progression de la catégorisation sur le collectif homosexuel comme sur d'autres, auto ou hétéro-administré. Mais il est temps de découvrir un autre acteur.

2. Entrée en scène de Mgr Brunner

Les organisateurs savaient que pour défendre l'idée d'une Gay Pride à Sion, il fallait tenir compte du contexte culturel et notamment la religion. Cela consistait donc à ne pas froisser, une partie des croyants valaisans, les autorités religieuses catholiques ainsi que certains fidèles et prélats de la Fraternité Saint Pie X¹¹⁹. C'est l'Eglise catholique romaine qui va apparaître la première dans l'espace médiatique, par l'entremise de l'Evêque du diocèse qui n'a pas directement souhaité évoquer la question de ce défilé dans les médias. Au contraire *Le Nouvelliste* a créé l'événement, avec le concours indirect de Mgr Brunner, en le plaçant sur le devant de la scène. Sur la base du discours de l'évêque, le média a contribué à ajouter un acteur de plus à l'affaire qualifiée de « *polémique* » par cet article et la position de Mgr Brunner va déclencher des réactions dans la presse extra-cantonale : c'est l'objet de ce chapitre.

¹¹⁹ Cette Fraternité est une Fraternité sacerdotale qui possède un de ses 6 séminaires à Ecône en Valais dont le schisme d'avec l'Eglise catholique romaine a été prononcé le 1 juillet 1988. Son fondateur, Mgr Lefebvre avait ordonné des évêques en juin de la même année sans mandat pontifical. A noter qu'un indexe à la fin de ce mémoire décrit les principaux acteurs, les associations et les institutions citées.

Ce chapitre se compose d'une première partie consacrée à l'article du Nouvelliste du samedi 3 mars. La deuxième partie traite de la manière dont la presse romande informe son lectorat : Dimanche.ch publie le 4 mars un grand article en p.6. Le Temps, la Tribune de Genève, 24 Heures, Le Courrier, L'Impartial, La Presse et Le Matin en parlent le lundi 5 mars, dans une dépêche ATS en des tailles variables. Le Journal de Sierre publie la dépêche le mardi 6 mars.

Dans ce second chapitre, nous allons à nouveau nous demander comment les journaux se positionnent face à ce nouvel acteur ? Et quelle image du Valais cet avènement produit-il ?

Nous garderons cette habitude de revenir par une synthèse sur les points saillants d'un chapitre.

Mais pour comprendre cet épisode, il faut savoir que le premier dimanche de Carême, l'évêque adresse aux prêtres une lettre qui peut être lue en paroisse à l'intention des fidèles. Or l'information sur le contenu de cette lettre paraît le samedi 3 mars dans Le Nouvelliste, sous le titre « *Un jeu « diabolique »* », avant même qu'elle n'ait été lue en paroisse. On peut imaginer que cette information est le fruit d'une enquête ou une antenne détenue par le journaliste Pascal Guex. L'article démontre que l'information a filtré et qu'en aucun cas Mgr Brunner aurait sollicité la presse. Pour le journaliste, cette lettre mérite donc d'emblée l'attention publique et le passage incriminé, qui sera abondamment repris par la presse, dit ceci :

Il me semble que sous le couvert d'un objectif légitime, avec des arguments fondés, on va se livrer à un jeu « diabolique ». La dignité de l'homme interdit que nous entrions dans ce jeu ainsi que dans beaucoup d'autres qui nous sont offerts au nom de la liberté d'opinion et de conscience, au nom de la foi dans le progrès et dans l'absolue certitude que tout est possible à l'homme.

2.1 Les titres

Avant d'entrer dans l'analyse de l'article du Nouvelliste du 3 mars, j'aimerais présenter les titres de tous les articles de cette période et les commenter. Si on analyse simplement les titres à la lumière du contenu de l'article, on obtient déjà un premier résultat :

Le Nouvelliste « *Un jeu « diabolique »* ».

Tribune de Genève : « *Pour l'évêque de Sion, La Gay Pride cache un jeu diabolique* ».

Ces deux titres semblent dire la même chose. Ils indiquent qu'il y a, dans la manière d'imposer la Gay Pride, un jeu diabolique.

Journal de Sierre « *une Gay Pride diabolisée* ».

Le Temps « *L'évêque de Sion monte en chaire pour diaboliser la Gay Pride* ».

Dimanche.ch « *L'évêque en appelle au diable* »

Cela signifie que l'intervention de Mgr Brunner **contribue à diaboliser** l'événement. En d'autres termes, La Gay Pride est "diabolisée" par Mgr Brunner.

La Presse « *Un jeu jugé trop diabolique* ».

Le Courrier « *La Gay Pride c'est le diable !* ».

Assez proches des deux précédents, ces deux titres présentent le sentiment que Mgr Brunner porte sur la Gay Pride.

L'impartial « Gay Pride. "un jeu diabolique" ».
24 Heures « Jeu diabolique selon l'Eglise ».

Ici, on avance que la Gay Pride **est** diabolique pour l'Eglise/l'évêque.

Le Matin quant à lui sort de cet espace mental en titrant :

Le Matin « Valais. La Gay Pride fait des vagues ».

Entrons maintenant dans ces articles en commençant chronologiquement par Le Nouvelliste.

2.2 Le Nouvelliste introduit Mgr Brunner dans la polémique

Le Nouvelliste « Un jeu « diabolique » »

Le samedi 3 mars, Le Nouvelliste publie en p.12 et sous la rubrique VALAIS, un article de taille moyenne sur trois colonnes, sans photo, signé Pascal Guex. Il met en scène pour la première fois dans le paysage médiatique romand, Mgr Brunner. Le sous-titre fait remarquer que « *Mgr Brunner ne cache pas ses craintes envers la Gay Pride de Sion* ».

Le journaliste dans cet article voit de l'extérieur, pratiquement d'en haut, le monde qu'il rapporte et commente sans forcer le trait : « *Mgr Brunner s'étonne...* », « *Mgr Brunner voit ainsi...* », « *Mgr Brunner attaque en effet avec ce sujet chaud...* ». Le journaliste s'adresse à un lecteur implicite ignorant tout de la situation et de l'intrigue qui se joue. On peut dire ici que l'on est face à un magnifique exemple de mise en intrigue des acteurs par l'instance médiatique qui contribue grandement à faire entrer l'Eglise et Mgr Brunner dans l'espace et l'affaire public.

Ce dont on parle est la « *lettre que l'évêque de Sion adresse traditionnellement aux paroisses valaisannes, le premier dimanche de carême* ». Le journaliste commence son article ainsi : « *Jusqu'ici absente du débat sur la Lesbian & Gay Pride de Sion, l'Eglise catholique valaisanne est entrée de plain-pied dans la polémique. Mgr Norbert Brunner attaque en effet avec ce sujet chaud la lettre [...]* ». Le journaliste non-marqué se distancie par l'emploi d'un discours direct ou indirect et opte pour un discours vrai (tendant à la vraisemblance).

L'article étant de petite taille, les catégorisations portant sur le Valais sont peu nombreuses. Toutefois, la vision du Valais attribuée à Mgr Brunner, le qualifie en retour. Tout d'abord, le sous-titre montre un Evêque craintif. Puis, le corps du texte le voit s'étonner (« *Mgr Brunner s'étonne tout d'abord de constater que « ce qui se conçoit pour Berlin, Paris ou Zurich devrait l'être aussi pour Sion, chef-lieu du canton et ville épiscopale* » »). « *Craintes* » est en caractère gras dans le sous-titre). On a donc ici affaire à "l'espace symbolique total", autant "politique", "social", "religieux"...par comparaison sociale avec d'autres chefs lieux. La catégorisation relationnelle ("est autant concevable que") démontre un désir chez Mgr Brunner de ne pas faire à Sion ce qui s'impose ailleurs. De plus, il soulève lui-même par cet énoncé, « *Sion ville épiscopale* » le caractère potentiellement provocateur de la

manifestation envers les autorités religieuses, alors que les organisateurs, dans les énoncés précédents, s'en étaient défendus.

Par la suite, le journaliste prend lui-même en charge le discours et affirme ceci : « *Mgr Brunner voit ainsi dans la démarche des organisateurs de cette pride la volonté de démonter les préjugés de la population valaisanne demeurée quelque peu fermée face aux sollicitations des homosexuels et des lesbiennes* ». Le journaliste accentue une mise en intrigue agonistique entre Mgr Brunner et les organisateurs. Il est vrai que par cette lettre l'Evêque de Sion se constitue aussi lui-même comme partie adverse. Notons au passage cette définition auto-déterminée de la population « *quelque peu fermée* » qui semble être le propos de Mgr Brunner.

Quant au propos qui donne lieu au titre de l'article, il apparaît dans un discours direct : « *Il me semble que sous le couvert d'un objectif légitime, avec des arguments fondés on va se livrer à un jeu « diabolique ». La dignité de l'homme interdit que nous entrions dans ce jeu ainsi que dans beaucoup d'autres qui nous sont offerts au nom de la liberté d'opinion et de conscience, au nom de la foi dans le progrès...* ». Le journaliste n'apporte aucun commentaire à cette citation. Il laisse libre cours à l'interprétation de son destinataire et se contente de donner l'avis des organisateurs sur cette lettre de Mgr Brunner. Pascal Guex le met en forme ainsi : « *les organisateurs de la pride sédunoise ont pris connaissance « sans surprise, mais tout de même avec déception » de cette prise de position. Sur les ondes de Rhône FM la représentante de ce comité Marianne Bruchez, a déclaré souhaiter rencontrer le chef de l'Eglise valaisanne pour mieux lui expliquer la position des partisans de la pride* ».

Observons l'angle d'attaque assez discret de cet article. Le journaliste voit cette affaire comme « *un sujet chaud* », « *un sujet épineux* », deux catégorisations qui insistent sur le caractère polémique latent. En revanche, le journaliste se distancie de l'affaire alors qu'elle prend de l'ampleur notamment grâce à son action qui consiste à faire paraître un article sur cette lettre de l'Evêque. Par certains silences, par exemple à la fin de la citation cruciale qui contient ce « *jeu « diabolique* » », il ne dit mot mais ne consent pas, puisque le dernier mot est laissé à Marianne Bruchez. Le sous-titre indique également que, c'est Mgr Brunner qui ne cache pas ses sentiments et qui n'a pas l'intention de mâcher ses mots. Ce n'est pas le journaliste du Nouvelliste qui avance son point de vue comme Dimanche.ch qui dira : « *l'évêque en appelle au diable* ». Le Nouvelliste est moins explicite. Une fois l'article lu on comprend que l'énoncé du titre « *un jeu « diabolique* » » appartient à Mgr Brunner.

2.3 Pour Dimanche.ch l'évêque « brandit le crucifix ». Le Valais s'obscurcit.

Le dimanche 4 mars, la majeure partie de la presse romande ne paraissant pas ce jour là, il ne restait que Le Matin-dimanche et Dimanche.ch. à lire. Je n'ai trouvé qu'un article sur cette affaire, dans Dimanche.ch.

Alors que le traitement du Dimanche.ch jusqu'ici se limitait à un dessin de presse, cette fois-ci c'est un article d'une demi-page en haut de p.6 signé Laurent Duvanel, avec photo, sous la rubrique Suisse.

Dimanche.ch « *L'évêque en appelle au diable* »

L'article se déroule sur quatre colonnes à côté desquelles se trouve une photo : un portrait rapproché de Mgr Brunner en habit de célébration, le regard pensif. Le lead indique : « **Valais** Mgr Brunner, évêque du Diocèse de Sion, brandit le crucifix contre la parade homosexuelle ». Le sous-titre : « *l'évêque demande en chaire l'interdiction de la Gay* ».

Pride que les homosexuels prévoient de mettre sur pied cet été. Les organisateurs crient à l'intolérance ». Les titres exposent déjà un tout autre positionnement énonciatif que celui du Nouvelliste, par les modalités du dire, les transformations des énoncés primaires et la présence des organisateurs dans l'énoncé du sous-titre.

Le rapport entre journaliste et lecteur est équilibré ici. Le journaliste, par son discours, interpelle un lecteur implicite, qu'il souhaite complice de son jugement. Dimanche.ch s'exprime avec emphase, à l'aide d'un répertoire de termes et de représentations contextualisés dans le passé. Pour preuve le lead et le titre qui parlent d'un évêque qui « brandit le crucifix » ou « en appelle au diable » alors que Le Nouvelliste parlait seulement d'un « jeu « diabolique » » dans son titre. Un pas de plus est accompli dans la manière de classer le monde. Le Valais est montré par son évêque, qui, selon Dimanch.ch, catégoriquement, « demande l'interdiction de la Gay Pride ». La légende de la photo dit que « Mgr Brunner, après les autorités politiques, condamne la Gay Pride ». Les journalistes du Nouvelliste parlaient eux de « non-soutien » ou d'« invitation à renoncer » de la part des autorités politiques ou encore de « craintes » de la part de l'autorité religieuse. Dimanch.ch dans son dispositif énonciatif et par sa mise en forme, interprète les discours primaires, à l'intention d'un lecteur implicite qu'il voudrait voir s'indigner avec lui de cette situation difficile pour les organisateurs.

Autour de cet article, on souhaite d'ailleurs voir se créer une communauté d'opinion sur la question, puisqu'un encadré invite les lecteurs à se prononcer : « Faut-il à tout prix maintenir la Gay Pride en Valais, sous les fenêtres de Mgr Norbert Brunner, et manifester ainsi l'opposition de la communauté gay à ses propos ? Ou, au contraire, organiser la manifestation dans une autre ville ? ».

Le monde dont il est question change quelque peu par rapport aux autres articles parus ailleurs : les propos de Mgr Brunner, s'ajoutant au « refus des autorités communales », fragilisent le collectif des organisateurs. Il semblerait que Dimanch.ch cherche à ce que l'image de Mgr Brunner soit écornée par ses propres propos. La fin de l'article, dans un discours de type relationnel, interpelle le lecteur, et invective Mgr Brunner : « Relevons pour la bonne bouche que le mot « diabolique » figure entre guillemets dans la lettre pastorale. Reste à savoir si les croyants entendent les guillemets au cours d'une prêche. Diabolique n'est-il pas ? ». Cet énoncé renvoie ainsi à son producteur.

Cet article complexe à analyser par son caractère très subtil, démontre un travail fin de la part de l'instance médiatique. Les ressources de catégorisations étant nombreuses, j'irai à l'essentiel.

Dimanch.ch viserait à montrer que pouvoir temporel et pouvoir spirituel sont liés en Valais. Il cherche à souligner les propos d'acteur qui voient de l'hypocrisie en matière d'homosexualité de la part de L'Evêché. Observons ces deux points par le biais des acteurs.

François Mudry à qui l'on fait répéter que « l'exécutif estime que la population n'est certainement pas désireuse d'avoir ce genre de manifestation » apparaît le premier. L'énoncé qui suit directement celui-ci dans l'article est intéressant à double titres. Il dit ceci : « Et de prier les organisateurs d'aller voir ailleurs et de ne pas importer un phénomène de mode dans le canton ». La Gay Pride serait une mode et le Valais ne suit pas la mode.

Deuxième acteur à apparaître, Mgr Brunner se trouve associé au pouvoir temporel : « *après ce refus des autorités communales, voilà que les autorités ecclésiastiques s'en mêlent* ». Selon le journaliste elles ne devraient donc pas et il poursuit en affirmant que « *dans sa lettre pastorale [...] Mgr Norbert Brunner s'en prend vertement « à la volonté des homosexuels et des lesbiennes de présenter officiellement leurs requêtes à un plus large public* » ». Dans ce dispositif énonciatif, l'Evêque occupe donc une position dénonciatrice des manières de faire des organisateurs ce que le journaliste critique.

Les organisateurs, eux, sont placés dans la position de victime, victime des propos de Mgr Brunner et d'une prétendue hypocrisie de la part de l'évêché. Le journaliste met en scène une troisième acteur : Jean-Claude de Chastonay. « *« C'est une réaction absolument ignoble du clergé valaisan » réplique Jean-Claude de Chastonay, membre viril de l'association Alpagay. « C'est une manifestation d'hypocrisie effarante de l'évêché qui est mal placé pour dire que l'homosexualité n'existe pas. »* ». Il y a, ici, la formation d'un couple "agresseur/victime". Le cadre de la discussion s'élargit avec l'opinion de de Chastonay sur une question d'aumônier que les gay valaisans avaient réclamé à l'évêché : « *Jamais Sion n'a répondu. Et l'évêque se garde bien d'intervenir lorsque des prêtres sont impliqués dans des affaires de pédophilie comme on en a connu à l'Abbaye de Saint-Maurice* ». Ce qui ajoute encore un voile d'obscurité sur la personne de Mgr Brunner et conséquemment sur la situation de "l'espace religieux" valaisan¹²⁰. Ainsi Le journaliste joue avec les ombres et lumières, diabolisme et angélisme du Valais "religieux". La suite le prouve lorsqu'il avance : « *Et voilà qu'une parade bon enfant sous les murs de la cathédrale se transforme en œuvre du malin ...* ».

L'intervention des organisateurs force encore le trait des catégorisations portant sur Mgr Brunner et renforce le programme agonistique : « *du côté des organisateurs, Marianne Bruchez s'étonne aussi: « Il est incroyable de tenir pareils propos aujourd'hui. C'est une réaction de méconnaissance totale. Nous n'avons jamais été en contact direct avec les autorités de l'Eglise, cette lettre pastorale témoigne d'un manque de curiosité et d'une intolérance totale* ». Selon les organisateurs, les propos de l'évêque sont d'un autre temps. Le début de l'article parlait de phénomène de mode et la terminologie utilisée (« *brandir le crucifix* », « *en appeler au diable* », « *œuvre du malin* », « *prêche* ») renforce cette relation au passé. Un encadré rapporte une réaction d'un membre de Pink Cross qui parle d'une position « *quasi moyenâgeuse* ».

Cet article du Dimanch.ch porte donc un cadrage "religieux", polémique et critique envers Mgr Brunner, à la fois la personne et l'autorité religieuse, me semble-t-il. Il est à la fois question de défilé et de défilement si j'ose écrire. Un défilé homosexuel et un défilement prêté à Mrg Brunner quant à l'existence de l'homosexualité en Valais, ce que lui reproche le collectif homosexuel.

2.4 Les dépêches de la presse romande. La photo de 24 Heures

Ce lundi 5 mars, la presse romande s'exprime timidement sur la question puisque aucun des sept articles recensés n'est signé. Ce ne sont que des reproductions de

¹²⁰ On parle d'espace mais ce terme est pratiquement un abus de langage. En effet, Le Valais serait plus "personnes" que "espaces" dans cette affaire.

dépêches ATS. La Presse, La Tribune de Genève, Le Temps, Le Journal de Sierre (le 6 mars pour ce dernier) publient exactement la même dépêche. Une première partie expose le fait nouveau par la citation centrale ; une deuxième partie rappelle la position du Conseil municipale avec la citation de François Mudry ; une troisième partie revient sur l'historique des Gay Pride dans les mêmes termes que la dépêche du 3 février que d'autres journaux avaient utilisée. L'Impartial utilise la même structure en condensé. Le Courrier et Le Matin s'en tiennent à la position de L'Evêque. 24 Heures dans « *Jeu diabolique selon l'Eglise* », présente la dépêche entière sauf l'historique final.

A noter que ce quotidien fait paraître une photo. Le sous-titre indique que « *L'évêque Norbert Brunner manifeste son opposition* ». Et c'est moins la fonction que la personne de Mgr Brunner qui est plutôt mise en avant ici puisqu'il est en civil sur sa moto lors d'un rassemblement. La légende dit cyniquement ceci « *l'évêque, ici lors du rallye en janvier 2000, n'est pourtant pas contre les défilés... à moto !* ». Certains lecteurs auront reconnu le Conseiller d'Etat valaisan Jean-René Fournier à ses côtés.

2.5 Synthèse

2.5.1 Les réponses à la question

Nous nous demandons en début de ce chapitre quel positionnement les journaux adoptaient avec l'arrivée dans cette affaire de Mgr Brunner ? Deuxièmement, quelle image du Valais cette nouvelle présence construisait-elle ?

a) Le positionnement

Le positionnement du Nouvelliste reste grosso modo le même que dans l'épisode précédent : "Il dit les choses en s'en allant sur la pointe des pieds". On relèvera que c'est tout de même polémique que de faire entrer un nouvel acteur dans une affaire qui certes est déjà constituée. A nouveau, le quotidien valaisan se cache : derrière une dépêche ATS dans le premier épisode puis derrière les propos des protagonistes cette fois-ci. Le 2 mars Le Nouvelliste disait donner la parole à Marianne Bruchez mais un espace était offert à son contradicteur François Mudry. Ici, la même logique prévaut : Mgr Brunner est mis en parole mais la fin de l'article dit que « *Marianne Bruchez souhaite rencontrer le chef de l'Eglise valaisanne pour mieux lui expliquer la position des partisans de la pride* ». Le Nouvelliste observe donc un logique du contre-poids.

Dimanch.ch se range clairement du côté des organisateurs et s'oppose lui-même à Mgr Brunner, montré comme un adversaire de la manifestation, un homme attaché au passé. Dimanche.ch le discrédite volontiers en analysant ses propos.

La presse romande même si elle se restreint à faire paraître une dépêche ATS se positionne néanmoins. Des positionnements qui restent identifiables par les titres ou les photos : la Tribune de Genève ne s'avance pas trop dans un titre factuel, Le Temps et le Journal de Sierre montrent que Mgr Brunner contribue à diaboliser la Gay Pride. Le Courrier et La Presse rapportent prudemment les sentiments de Mgr Brunner. Enfin, L'impartial et surtout 24 Heures avancent que la Gay Pride est diabolique pour L'Eglise/l'évêque. Finalement, 24 Heures ironise au sujet de l'évêque de Sion et des défilés à moto.

b) L'image du Valais

Du 3 au 6 mars, les articles de la presse romande (Le Nouvelliste et Le Journal de Sierre compris) comportent premièrement une forte mise en intrigue des acteurs.

- 1) Après François Mudry et Marianne Bruchez, le discours de presse fait entrer Mgr Brunner dans la « *polémique* ».
- 2) Entre Mgr Brunner et les organisateurs, la mise en intrigue est agonistique.

Ces même journaux montrent ainsi un Valais où l'évêque croit en l'existence du diable.

- 1) Le Nouvelliste expose de manière factuelle que Mgr Brunner tente de démontrer qu'il y a un procédé diabolique à vouloir organiser une Gay Pride à Sion. Les organisateurs qualifient de « *sans surprise* » cette position et Le Nouvelliste renforce cette image attendue. L'évêque se trouve encore confrontée à l'image d'une Marianne Bruchez qui cherche le dialogue. Le Nouvelliste présente un évêque qui voit une population valaisanne quelque peu fermée aux sollicitations des homosexuels et des lesbiennes ; et un évêque qui voit chez les organisateurs une volonté de démonter les préjugés de la population sur la question de l'homosexualité.
- 2) Le reste de la presse romande estime que Mgr Brunner "diabolise" ce défilé ou qu'il y découvre une/la manifestation de l'œuvre du diable. Dans Dimanch.ch, l'évêque de Sion est qualifié d'hypocrite, portant l'image de quelqu'un qui condamne la Gay Pride et qui ne reconnaît pas l'existence d'une homosexualité en Valais. De plus, cet article affirme que l'évêché n'a pas répondu à l'appel des gays valaisans qui lui avaient demandé de nommer un aumônier à l'intention de leur collectif. Dimanch.ch fixe donc le Valais dans une logique du passé, dans lequel l'autorité religieuse s'exprime de manière toute puissante.

Deux journaux présentent un Valais au pouvoir spirituel et temporel lié.

François Mudry réapparaît dans Dimanch.ch. Par lui, on découvre un Valais fermé aux phénomènes de modes. Et Dimanch.ch montre d'ailleurs insidieusement un président de la capitale quelque peu lié à l'évêque Mgr Brunner. En Valais, le pouvoir temporel serait lié au pouvoir spirituel : « *après ce refus des autorités communales, voilà que les autorités ecclésiastiques s'en mêlent* ». Dans l'article, les deux acteurs se suivent. 24 Heures fonctionne de la sorte par la photo avec la présence d'un Conseiller d'Etat au côté de l'évêque dans le cadre d'une activité privée.

Enfin pour l'ensemble de la presse les organisateurs occupent la position de victimes dans cette affaire. (Le Nouvelliste ne qualifie pas les positions).

2.5.2 Bilan du processus de catégorisation

Quant au processus de catégorisation, quelques éléments nouveaux sont apparus. J'ai observé que l'avènement de Mgr Brunner dans le discours médiatique apporte bien évidemment une dimension "religieuse" mais aussi une dimension "politique" à

l'affaire, toutes deux visibles dans la catégorisation que l'évêque porte à la manifestation et à Sion.

Par exemple, **Sion**, définie par le séduinois d'adoption qu'il est, est vue comme « *le chef lieu du canton, et la ville épiscopale* » : une dimension "politique" et "religieuse". Je n'ai rencontré qu'une seule catégorisation provenant d'une instance extérieure dans le corpus de cette période : « *capitale valaisanne* » qui se limite à la dimension politique.

Si l'on regarde la catégorisation portée sur **l'Eglise**, l'hétéro administration renforce le caractère de pouvoir de l'Eglise : « *Autorité ecclésiastique/de l' Eglise* », « *autorité* », « *clergé valaisan* », « *notables valaisans* ». Ces catégorisations sont dues aux journaux hors canton. La dernière, produite par la Tribune de Genève, fait entrer l'autorité religieuse dans la catégorie des « *notables* ». A l'intérieur comme à l'extérieur, j'ai découvert d'autres catégories plus attendues comme « *Eglise catholique valaisanne* », « *diocèse* », « *paroisse* », « *église* », « *évêque* », « *croyants* ».

Les membres du Conseil Municipal entrent naturellement dans la catégorie de « *notables valaisans (Tribune de Genève)* », une catégorie qui rappelle celle « *d'establishment* » utilisée par Le Temps le 13 février. Cette catégorisation « *notables* » insiste sur l'importance du rang social et sur l'idée d'ordre établi du temps de l'Ancien Régime.

Le processus de catégorisation du **collectif homosexuel** a peu changé par rapport à la période précédente. Par contre, la manière de percevoir la Gay Pride a évolué.

La ***Lesbian and Gay Pride & Friends 2001.Sion***, est vue de manière hétéro-administrée comme une « *parade homosexuelle considéré par Mgr Brunner comme un « jeu diabolique* ». La catégorisation produite par Mgr Brunner, puis reçue par le public, est vue comme « *satannique* », « *Gay Pride diabolisée* », « *la Gay Pride c'est le diable ! (Le Courrier 5.03.01)* ». Les perceptions de l'événement et les catégorisations circulent donc. Il est intéressant de voir que le parcours de cette catégorisation est très sinueux : Mgr Brunner parlait de « *Jeu diabolique* » en référence à la manière qu'on les organisateurs de présenter la Gay Pride. Car ce mode de perception de la manifestation le fait lentement entrer dans des catégories que nous découvrirons dans les épisodes suivants. Nous avons vu plus haut que les titres connotent une grande différence de réception du discours de l'évêque, et de l'image de l'événement/de l'évêque que les journaux veulent diffuser.

Le chapitre qui suit offre encore une toute autre perception de l'événement et une image encore noircie du Valais avec une publicité peu commune dans Le Nouvelliste.

3. Une publicité choc(que) : RomanDit et Le Nouvelliste montré du doigt

Depuis le mardi 6 mars et l'article du Journal de Sierre, quatre jours se sont écoulés sans qu'aucun article ne paraisse sur l'affaire dans les journaux romands. Sous l'action de quelques personnes anonymes, qui achètent au Nouvelliste un espace publicitaire pour dire tout le mal qu'il pense de l'homosexualité et de la Gay Pride, et

pour lancer publiquement une pétition, l'affaire va connaître une de ses péripéties majeures, ou du moins la plus retentissante. Le quotidien valaisan fait paraître, ce **samedi 10 mars**, une publicité non signée, faisant office de pétition contre la Gay Pride, qui va déclencher les réactions des milieux homosexuels, des milieux politiques et religieux mais également des réactions dans le champ journalistique romand, alémanique, tessinois et même français, gonflant les espaces rédactionnels et autres Courriers des Lecteurs. Le doute quant à l'identité des rédacteurs de cette publicité ne subsistera qu'un seul jour. Notons également que le samedi est un jour important pour les journaux ne paraissant pas le dimanche.

Ce long chapitre comporte huit parties. Jusqu'au 18 mars pratiquement chaque jour correspond à une partie. Au fil des jours, le discours de presse se focalisera de plus en plus sur RomanDit et Le Nouvelliste, puisque cette fois-ci l'événement a lieu dans le quotidien valaisan. Par conséquent, le discours sur la Gay Pride et l'homosexualité passe au second plan. Le Nouvelliste, au moment d'expliquer cette autorisation de parution tentera d'ailleurs de ramener le débat dans le champ de la manifestation et de la question de l'homosexualité. Dans ce chapitre, l'image du Valais est en jeu et c'est ce que la presse choisit de discuter. Car nous verrons que l'action de RomanDit a déclenché un processus de catégorisation qui ne se limite plus du tout à Sion mais touche l'ensemble du canton.

Les questions aux abords de ce chapitre restent les mêmes : le positionnement des journaux face à cette publicité et l'image d'un Valais dont la presse fait paraître une telle publicité, visible par les catégorisations. Il est clair que l'on ne peut associer le message de RomanDit à celui du Nouvelliste, puisque le texte que l'on va analyser maintenant est placé dans un espace publicitaire. Toutefois, Le Nouvelliste, par le biais de son administration et de son rédacteur en chef, ont eu le choix de faire paraître ou non cette publicité : c'est donc sur ce point seulement que l'on peut étudier le positionnement du Nouvelliste.

Pour les autres journaux, le positionnement est toujours autant reconnaissable dans les espaces rédactionnels. Le processus se poursuit donc.

3.1 Une publicité sous forme de pétition fait grand bruit

3.1.1 Le Nouvelliste publie une pétition contre la LGPF

Le Nouvelliste PUBLICITE : « Qui veut une « gay pride en Valais ? » .

Cette publicité du samedi 10 mars se compose de deux parties distinctes : la première (un $\frac{3}{4}$ de page) est un exposé du point de vue des pétitionnaires sur l'homosexualité et sur la Gay Pride ; la deuxième ($\frac{1}{4}$ de page) est la pétition contre cette manifestation sous la forme d'un coupon détachable. Sise dans le dernier cahier Le Mag, en page 37, une pleine page de gauche, au côté d'une page CULTURE, cette publicité, non signée frappe d'emblée par son contenu et sa forme rédactionnelle. Seule la notice d'en-tête indique en petit caractère : « *Publicité* ». La présence d'un long chapeau peut également maintenir la confusion : « *L'homosexualité tente d'établir son droit de cité, voici ce à quoi nous confronte ce nouveau millénaire. Peut-on dire que l'on arrive au point culminant de la liberté ou au contraire dans l'abîme où l'homme se retrouve inférieur à la bête !? Un point troublant dans tout cela, c'est la nécessité d'argumenter, là où le bon sens arrivait autrefois à discerner sans aucune*

difficulté. C'est avec une grand certitude que nous constatons que l'homosexualité est dégradante [...] »

La nostalgie du passé transparait (« *autrefois* »). Deuxième remarque évidente, dans la logique de ce qui a été dit plus haut sur la question de l'appellation, on peut souligner à en croire le titre et les photos, que pour les pétitionnaires, c'est la Gay Pride "standardisée", que j'ai également appelée "canonique", qui se déplace à Sion et qui touche tout le Valais. En effet, la photographie à droite du titre renforce cette idée de Gay Pride "canonique" puisqu'elle illustre selon la légende la « *Gay pride de Paris 1998* » : hommes, torses nus slip moulant noirs et bretelles en cuirs noirs, suçant des glaces. Rien de plus conforme à l'image attendue d'une Gay Pride ; la photo en milieu de page montre, dans la rue toujours, des hommes déguisés en nonnes, accompagnant un diable torse nu à la « *Gay pride de Paris 1998* ». Une autre photo plus bas dont la légende indique cette fois-ci « « *Gay pride* » de Paris 2000 » porte un titre en grand caractère : « *Tantes à Sion, tentation diabolique* ». Ces représentations-ci de l'événement sont tout ce que les organisateurs de la Gay Pride ne souhaitaient pas pour cette édition valaisanne.

Par conséquent, au premier regard posé sur l'article, pétitionnaires et organisateurs s'affrontent sur le contenu de la Pride : les photos et l'appellation en attestent. Le discours exprimé est un discours en réaction à ceux prononcés les jours précédents : alors que Marianne Bruchez parle d'une Gay Pride proche de la sensibilité valaisanne, les pétitionnaires voient débarquer en Valais une campagne promotionnelle d'un produit d'Appellation d'Origine Contrôlée pour la Gay Pride et l'homosexualité portant atteinte à Sion et au Valais. La prudence est toutefois de mise quant à une logique de la dénomination. Celle-ci semble arbitraire dans cette publicité : le titre du coupon détachable (la pétition proprement dite) dit ceci : « *pétition contre la gay Pride en Valais* » et plus loin, « « *une gay pride* » à Sion en juillet 2001 ».

Cette publicité a non seulement un caractère rédactionnel par sa mise en page, mais également un format de discours journalistique. Par conséquent, cette publicité peut être analysée comme les articles précédents.

Le dispositif aisément reconnaissable par le titre et le sous-titre est le suivant : RomanDit, assis sur ces certitudes, s'adresse à un lecteur implicite, qui, selon elle, est ignorant ou faussement informé : « *le danger que représentent les homosexuels pour la santé publique de notre population est passé totalement sous silence. Prenons quelques exemples* ». Un rapport vertical distancié existe donc entre l'énonciateur et le destinataire placé au-dessous de lui. Par exemple, lorsqu'il dit : « *c'est avec une grand certitude que nous constatons que l'homosexualité est dégradante* ». Le référent¹²¹ est l'homosexualité pour la partie "exposé", la Gay Pride pour la partie "pétition".

La première partie de la publicité ne contient pas directement, et en grand nombre, de catégorisations sur le Valais. Mais le titre nous pousse à considérer que les énoncés présentés tel quel « *l'homosexualité est dégradante : pour la santé publique=**calamité**, pour la jeunesse=**décomposition des mœurs**, pour la société=**criminalité**, pour l'Eglise=**péché mortel**, pour la famille=**perversion*** » sont

¹²¹ Ce dont on parle.

rattachés au Valais. En effet, on observe que l'énonciateur pense au Valais qu'il habite en produisant cette publicité. Le lecteur pourrait penser que c'est la santé publique valaisanne, la jeunesse valaisanne, la société valaisanne etc...qui seront touchée par l'homosexualité dont on parle ici. (A noter que ce prédicat ne fonctionne pas pour l'Eglise car elle n'est pas essentiellement valaisanne).

La seconde partie (dernier quart de la page), le coupon-réponse à envoyer à la case postale, dit, en petit caractère, s'adresser au « *Conseil communal de la ville de Sion par son président M. François Mudry, au Département de la sécurité et des institutions par M. le Conseiller d'Etat Jean-René Fournier et à l'évêché de Sion par Mgr Brunner.* »

En outre, cette pétition offre une autre facette du Valais. Non seulement par le ton et le vocabulaire utilisé, elle apparaît d'un autre temps, d'un temps passé, mais encore, les liens qu'elle instaure par l'adresse, fait revivre l'alliance entre le pouvoir séculier et le pouvoir temporel. Elle s'adresse, en effet, au président de la ville de Sion, François Mudry, au Conseiller d'Etat Jean René-Fournier, à Mgr Brunner, évêque de Sion. L'adresse "associe" donc un prélat ecclésiastique au pouvoir public. Par conséquent on touche ici non plus seulement à Sion mais au Valais en tant qu'"espace politique", "religieux", "social" et "moral". La dernière phrase de la pétition dit ceci : « *nous intercédons avec insistance auprès de nos autorités afin qu'elles osent faire face à leurs responsabilités et qu'elles refusent tout droit de cité à cette « gay pride »* ». Si les deux types d'autorités sont mêlées dans l'adresse, elles le sont également ici lorsqu'il est question de demander le refus du droit de cité. Pour les pétitionnaires le pouvoir spirituel peut donc s'immiscer dans un tel refus. De plus, cette publicité sème la confusion : en faisant figurer ces noms au bas de cette page, elle les associe à l'action des pétitionnaires.

Par contre, pour les pétitionnaires la visée des personnes homosexuelles et le contenu de la Gay Pride sont clairs. Selon eux, les gays qui se sont « *tristement illustrés dans les grandes villes d'Europe et de Suisse, cherchent ainsi à faire étalage de leur immoralité dans le pays tout entier* ». L'idée de publicité déplacée revient plus loin encore : « *Nous souhaitons en outre épargner à notre canton une « publicité » aussi avilissante et le préserver des troubles de l'ordre public engendrés d'une part par les outrances inhérentes à ce genre de parades et, d'autre part, par les réactions de légitime défense d'un peuple courroucé!* ». Voilà, selon les pétitionnaires, ce que les organisateurs veulent vendre à un canton qui n'en veut pas. A noter une globalisation lorsqu'il est question d'un « *peuple courroucé* » comme s'il était un collectif socialement homogène. La nuance n'existe pas, pas plus qu'un regard différencié. D'autre part, l'attaque portée par la Gay Pride semble être une forte atteinte puisqu'ils en appellent à « *la légitime défense* ».

Le Nouvelliste « Abomination » Humeur du Jour

Le même jour, une chronique en dernière page du Nouvelliste écrite par Pierre Fournier revient sur le message de Mgr Brunner pour relever son manque de tolérance ; « *que font ceux qui invoquent quotidiennement le modèle du primus inter paTres : suspendent-ils les lapidations, aiment-ils Marie-Madeleine, fustigent-ils les faux culs du temple ?* ». Le lecteur relève l'hypocrisie de cette condamnation face à aux silences posés sur « *ces arrières-bars où l'on vide les burettes les plus honorables de la capitale, ou de ces salons où l'on masse et pas toujours pour exalter la beauté de la création* ». C'est une nouvelle fois un Sion sombre qui est dépeint et une invitation à lever le voile sur des zones d'ombre comme lorsque

Dimanche.ch ou Le Temps parlaient d'obscurantisme les jours précédents. Mgr Brunner entre ici dans la catégorie "intolérant".

La chronique se termine ainsi : « *ConsternaSion, désolaSion, abominaSion. Et surtout démarcaSion : pas de ça chez nous ! Pour la sauvegarde de nos vices et de nos fils* ». Un regard croisé, qui rappelle une idée de Mary Douglas vue par Duclos ainsi : « *comment se forme la sélection sociale des biens et des maux, de la pureté et du danger, de la pollution et des tabous ? Comment s'élabore la justification culturelle d'une hiérarchie des valeurs et notamment des valeurs négatives ?*¹²² ». Le rapport au danger et au risque serait culturel et social. Duclos dit que « *pour [Mary Douglas], en effet, la logique profonde de notre rapport à la menace, au danger, au calcul, à la chance, est influencé par notre position sociale, notre insertion subjective et pratique dans les institutions*¹²³ ». Parmi les nombreuses preuves qu'elles avancent, se trouve une perception du danger qui serait « *socialement sélective* » : « *A l'intérieur d'un même société, nous ne désignons pas le même bouc émissaire, parce que nous ne voyons tout simplement pas les mêmes dangers ! Il y certains risques que nous ne percevons pas et d'autres que nous hypertrophions, et cela moins à partir de nos tendances personnelles que par notre position dans les institutions sociales*¹²⁴ ». C'est cette idée qui veut par exemple que la terre n'est pas sale tant qu'elle ne se trouve pas dans la cuisine.

3.1.2 Une réaction du Matin dimanche.

On pouvait penser qu'à la suite de cette publicité, les réactions allaient fuser hors canton dans les deux journaux du dimanche 11 mars. Or, Dimanche.ch n'en dit mot faute de temps certainement. Le Matin réagit à l'aide d'un éditorial signé Jean Bonnard et par un petit encadré au côté d'un entretien avec Marianne Bruchez, visiblement réalisé avant la parution de cette publicité.

3.1.3 Dimanche.ch ne parle pas encore de cette publicité

Le seul article de Dimanche.ch à analyser ici est une lettre de lecteur qui revient non pas sur la publicité du Nouvelliste mais sur l'article de Dimanche.ch « *l'évêque en appelle au diable (4.03.01)* ».

Dimanche.ch. Lettre de lecteur. Sans Titre

Signé Groupe Partage Vevey, cet article élargit le débat en confrontant le discours de l'Eglise et la réalité du monde : « *La prise de position de l'évêque ne fait que mettre en lumière l'immense gouffre qui sépare les prises de position de l'Eglise catholique de la réalité de notre monde* ». Une nouvelle fois l'attachement au passé est reproché à Mgr Brunner. Montré comme rétrograde et peu en phase avec le monde, le lecteur se demande « *s'il est encore nécessaire de réagir face à une telle démonstration de haine et d'obscurantisme qui, hélas, ne semble pas encore appartenir au passé* ». La position de l'évêque représenterait pour le Groupe Partage signataire de l'article « *des propos inquisiteurs d'un autre âge [qui] ne font que jeter le discrédit sur les croyants de tous bords qui, chaque jour font preuve d'amour et de tolérance* ». Un couple "bons/mauvais" croyants est constitué par ce discours. Par

¹²² Duclos, D., « *Quand la tribu des Modernes sacrifie au dieu Risque* », dans ; *Déviance et Société*, vol.3, 1994, pp. 345-363.

¹²³ Duclos, D., *Ibid*, p.346.

¹²⁴ Duclos, D., *ibid*, p.350.

ailleurs, ce lecteur s'attaque, en plus de ses positions en qualité d'évêque, à la personnalité de Mgr Brunner lorsqu'il « *invite cet homme à un peu d'humilité* ». C'est donc à travers la figure de Mgr Brunner, que d'une part on voit l'Eglise, mais aussi de manière secondaire, une partie du Valais.

3.1.4 Le Matin un traitement différencié

La parution de cette publicité a contraint le journal lémanique à ajouter un éditorial et un encadré à l'interview de Marianne Bruchez réalisé avant la parution de la publicité à en considérer le contenu. Les points suivants décortiquent ces trois articles.

3.1.4.1 Le Matin vise les intégristes

Le Matin du dimanche 11 mars, traite, en deux espaces, cette publicité parue dans Le Nouvelliste en page 2 dans l'Actualité en Trois Points, qui fait office d'éditorial en trois signatures et qui renvoie en page 13 à un article d'une ½ page avec photo dans la rubrique *Suisse*

Le Matin dimanche « *Moi aussi je veux vivre* »

Cet article que l'on doit à Jean Bonnard, dessine une partie des Valaisans par un jeu de comparaison avec l'intégrisme du régime afghan. Si la comparaison joue à plein ici, on utilise également la surprise et le suspense comme artifices : « *Ces statues ne sont pas islamiques nous devons les détruire* », a décrété un mollah afghan à propos de deux bouddhas géants vieux de plus de mille ans. Certains ont cru que cet aveuglement intégriste était étranger à notre monde civilisé. Grave erreur. Nos intégristes à nous, qui se croient bons catholiques viennent de se rappeler à notre mauvais souvenir en lançant une campagne pour interdire la Gay Pride de Sion ». L'énonciateur marqué (emploi de la première personne du pluriel), au regard omniscient et au ton virulent, chaussant un masque de visionnaire réaliste, veut faire jouer l'effet de surprise sur l'idée que l'on peut se faire d'une population toute entière, à l'intention d'un destinataire implicite qui s'indigne avec lui. Il veut construire un destinataire qui doute ou avait oublié que, dans tout collectif, même civilisé et même proche de nous, il existe des esprits intégristes...

Ce qui reste le plus captivant ici, c'est la place que les intégristes occupent dans le collectif de la société. « *Nos intégristes à nous* » comme il l'écrit dans une formulation populaire ou bien valaisanne, peut signifier plusieurs choses. Deux hypothèses se conçoivent ici. Soit cela veut dire "nos intégristes valaisans à nous", et alors l'énonciateur s'englobe lui-même dans la population valaisanne, soit cela veut dire que "la Suisse a aussi ses intégristes et qu'ils sont Valaisans". Quoiqu'il en soit sa formule raisonne presque comme "notre maladie à nous" ce sont « *nos intégristes à nous* ».

Par ailleurs, l'article réalise ostensiblement une pair "bons/mauvais" catholique, et "tolérant/intégriste". Il juge également l'interprétation que les intégristes valaisans ont adoptée de leur religion comme il critique la frange islamiste de la population afghane. Il est à souligner que la publicité du Nouvelliste n'a pas été signée par les pétitionnaires, mais que c'est le journaliste qui les catégorise et les classe parmi les intégristes. Cette catégorisation est administrée de l'extérieur par rapport au collectif. Il les décrit ainsi : « *ces sinistres clones des illuminés afghans diabolisent les*

homosexuels à grands coups de citations de saint-Paul, de pseudo-statistiques et d'arguments odieux ». Le Matin par ces trois articles ne nomme pas les rédacteurs de cette publicité mais laisse subtilement entendre qu'il sait qui se cache derrière cette publicité.

A lire l'article du Matin, « *nos intégristes à nous* » doivent être gérés par les initiés et les hommes de pouvoir, et en l'occurrence, mis en prison. En effet, il rappelle la clémence dont a fait preuve la justice lors de l'affaire des affiches anti-avortement : « *ce qui ressemble aujourd'hui à une récidive, dirigée cette fois contre les homosexuels, donne raison à ceux qui avaient estimé que la justice avait été trop compréhensive* ¹²⁵ ». De plus, il épargne le reste de la population valaisanne qu'il voit entièrement partisane d'une Gay Pride : « *encore quelques attaques de ce (ca)niveau, et le peuple descendra en masse dans la rue le 7 juillet pour crier avec les gays : « Moi aussi je veux vivre ! »* ». Pour ce journaliste, la population est homogène et le peuple tout entier descendra dans la rue. Cet éditto nous renvoie en page 13 où l'on trouve cet article.

3.1.4.2 Le Matin avec Marianne Bruchez

Le Matin dimanche « Gay Pride à Sion « Brisons le tabou ! » »

Le sous-titre indique : « Marianne Bruchez • La coordinatrice de la manifestation ne veut pas provoquer. Son souci : « *que les gens parlent, qu'on informe sur une réalité qu'on ne peut plus nier* ». L'article se déroule sur deux longues colonnes et présente une grande photo de Marianne Bruchez souriante, décontractée, appuyée contre un muret, dans une rue de la vieille ville. Les Sédunois auront reconnu la rue jouxtant la place de la Majorie. La légende reprend une citation de l'article : « *Marianne Bruchez : « Dans la cour d'école, l'insulte la plus répétée, c'est : « sale pédé. » Les enfants la répètent sans savoir... Il y a des être humains derrière ces insultes. »* »

Nous découvrons rapidement que l'interview avec Marianne Bruchez a été réalisée avant le samedi 10 mars date de parution de la publicité car ni le contenu ni l'angle choisi n'aborde la question. La photo non plus n'a pas l'angle d'une nouvelle péripétie polémique. Au contraire, c'est une encadré intitulé « *les intégristes dérapent dans « Le Nouvelliste* » » qui en parle.

Dans l'interview, ce qui ressort principalement, c'est à nouveau la question de « *provocation* » potentielle. Marianne Bruchez répond qu'il n'y a pas de désir de provocation (c'est la logique du tournus), que le mot d'ordre (« *pas de nudité excessive et pas d'allusion à la religion* ») veut l'éviter, enfin que « *Les Sédunois sont plus étonnés par la réaction de la commune et de l'évêque que par l'idée de cette Pride* ». L'image des Sédunois reprend des couleurs ici, puisqu'elle dira même : « *Nous sommes très bien accueillis* ». Elle diffuse sa perception des choses et pense qu'une majorité de gens sont de son avis.

La plus grande catégorisation porte sur la dernière question du journaliste : « *mais que cherchez-vous en venant à Sion ?* » Réponse de Marianne Bruchez : « *Que les gens parlent d'homosexualité, qu'on brise un tabou, qu'on informe sur une réalité qu'on ne peut plus nier* ». Cela signifie que Sion/leValais ne parle pas d'homosexualité, qu'il y a un tabou, et que cette réalité est niée. Il est difficile, voir impossible de savoir si Marianne Bruchez pense à Sion ou au Valais dans son

¹²⁵ Pour ce journaliste sans qu'il ne le mentionne explicitement, il est évident que cette action publicitaire est orchestrée par RomandDit.

ensemble en disant qu'il y a un tabou à briser. Dans le vaste champ d'effet de sens ce peut être le Valais...mais quel Valais et au-delà de quelle région ?...

Si l'image des Sédunois est plus clémente, l'affrontement se poursuit dans les colonnes du *Matin* en fin d'article, entre Marianne Bruchez, les organisateurs, et un évêque contradicteur de la cause homosexuelle mais également élément troublant pour la frange chrétienne des personnes homosexuelles. Marianne Bruchez termine en disant que « *nous avons été très déçus et même choqués par l'écrit de l'évêque : il y a beaucoup d'homosexuels chrétiens, et pour eux, ça été une terrible déception. Ils vont tenter de le rencontrer...* ». Ces trois points de suspension sont lourds de sens car ils pourraient indiquer d'une part que l'affaire se poursuit, mais peut-être aussi que le dialogue et l'écoute sont du côté des personnes homosexuelles alors qu'ils sont attendus dans la personne d'un clerc. Sous cet article, un encadré évoque essentiellement cette publicité.

Le Matin « *Les intégristes dérapent dans « Le Nouvelliste »* ».

Cet encadré sous la photo d'une Marianne Bruchez souriante, parle donc de la publicité parue dans *Le Nouvelliste*.

Le journaliste Jean Bonnard parle « *d'un débat qui a basculé dans l'intolérance crasse [...] réaction à chaud de Marianne Bruchez : « cette publicité mensongère émane d'intégristes dont le chef de file avait été excommunié par le pape. [...] Apparemment, si on a les moyens financiers, on peut publier n'importe quelles calomnies... »*. Cette citation contient une catégorisation qui s'adresse au *Nouveliste*, blâmé d'avoir fait paraître cette publicité. Une autre catégorisation par Jean-Michel Cereda médecin à Sierre affirme : « *Mon propos est celui d'un citoyen choqué de voir un journal accepter une page publicitaire outrancière avec des relents idéologiques discriminatoires majeurs et qui laisse planer un soupçon partisan passéiste proche d'idéologies que l'Europe entière condamne fermement et même juridiquement...* ».

Nous pouvons percevoir combien les théories de la communication au vu du cadrage choisi par *Le Matin* ont raison de prôner un caractère de contribution de la part du média. Ce quotidien romand choisit de montrer qu'un événement médiatique dans lequel un confrère est impliqué est né, et que celui-ci va encore croître : « *A voir les réactions enregistrées hier, cette publicité, rappelant les sinistres affiches anti-avortement, fera encore du bruit* ». Ce discours incite presque au bruit... Et à partir de ce 11 mars l'activité journalistique va sensiblement gonfler. Il ne sera pas rare de lire plusieurs articles, et de rencontrer divers traitements journalistiques dans le même numéro. Mais marquons déjà une pause.

3.1.5 Synthèse

3.1.5.1 Les réponses aux questions

a) Le positionnement

Je rappelle que ce n'est ni la forme ni le fond de cette publicité qui révèle le positionnement du *Nouveliste* dans ce cas étudié. Car, et *Le Nouvelliste* le répétera à maintes reprises, il ne faut pas confondre un contenu rédactionnel avec un contenu

publicitaire. Ce dernier n'est pas sous la responsabilité de la rédaction. Afin de ne pas tomber sous le coup de la juridiction, la rédaction doit uniquement veiller à ce que la publicité ne comporte pas de propos diffamatoires.

Cependant, accepter de publier une publicité de cet ordre indique trois choses. Premièrement, que Le Nouvelliste fait fonctionner à plein la liberté d'expression. Deuxièmement, que Le Nouvelliste permet que certaines personnes blessent sans vergogne d'autres personnes, par le biais de sa publication. Enfin, cette autorisation de publication laissera malgré tout planer le doute quant au rapport entre les pétitionnaires et le journal, son conseil d'administration et sa rédaction. Est-ce un lien idéologique ou alors un pur rapport commercial qui a dicté cette décision ? D'autres articles traiteront ces questions.

b) L'image du Valais

Le discours produit dans cette publicité publiée par Le Nouvelliste a tous les traits d'un discours en réaction au discours de presse sur l'homosexualité et sur le projet d'une Gay Pride. Il est également un discours en réaction à tout le discours social sur l'homosexualité et sur le projet en tant que tel d'une telle manifestation. Ce discours en réaction défend à la fois Sion et à la fois le Valais contre une atteinte portée à l'espace symbolique. Nous avons remarqué ceci :

- La radicalité de jugement des pétitionnaires s'ajoutent à l'arrogance utilisée dans les *modalités du dire*.
- Les pétitionnaires soucieux du Valais et de Sion, et défendant cet espace symbolique voient dans la Gay Pride un acte de prosélytisme homosexuel.
- Une nostalgie du passé s'exprime dans ces lignes. De même, un lien entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel resurgit lorsque les noms de Jean-René Fournier, François Mudry et Mgr Brunner sont mêlés.

Après François Mudry, Marianne Buchez et Mgr Brunner c'est donc à travers ces pétitionnaires anonymes que l'on voit le Valais. Or, ceux-ci n'ont pas de visage et leur publicité n'est pas signée. François Mudry non plus n'a pas eu de photo dans la presse. Nous avons pu observer dans ces articles que l'image du Valais, espace "politique" et "religieux" est celle d'un Valais qui se montre, par la plume de pétitionnaires, pur moralement et sur le point d'être atteint par une vague d'immoralité dirigée stratégiquement : « *Le choix de la ville de Sion, siège épiscopale et capitale d'un canton qu'un spectacle dégradant ne peut que scandaliser, est, de toute évidence une provocation* ». Pour ces pétitionnaires, c'est :

- "**une Gay Pride à Sion**", selon la logique d'appellation discutée plus haut, ressentie comme une provocation, une « *immoralité* » tendant à frapper le Gouvernement valaisan et l'Eglise diocésaine qui a son siège à Sion. Elle touche Sion.
- C'est aussi "**la Gay Pride en Valais**" et non pas "une Gay pride" « *à la sauce valaisanne* » comme l'affirmait Marianne Buchez dans Le Nouvelliste (02.03.01). La « *Gay Pride en Valais* » des pétitionnaires est une publicité « *avalissante* » sous les yeux des Valaisans et une cause de « *trouble de l'ordre public* » .

Le lendemain, lorsque Dimanche.ch fait paraître une lettre de lecteur portant sur les positions de Mgr Brunner, il montre...

- Un Valais où l'évêque tient un discours rétrograde, et une personne qui discrédite une partie des croyants qui se montre tolérante.
- *Le Matin* dimanche voit un évêque moins ouvert au dialogue que ne le sont les organisateurs.

Le Matin dimanche qui évoque déjà cette publicité et Dimanche.ch donnent tous deux naissance à un couple "bon/mauvais catholique". *Le Matin* y ajoute celui de "tolérant/intégriste".

- Cette publicité marque donc l'apparition d'une nouvelle catégorie, celle "d'intégriste". Et au chapitre des nouvelles catégories, *Le Matin* par l'intervention de Marianne Bruchez rappelle qu'il y a des « *homosexuels chrétiens* ». Le rapprochement entre la catégorie "personne homosexuelle" et "chrétien" marque le désir de ne pas classer le monde de manière trop catégorique. Par contre, dans ce même quotidien en les appelant "intégristes" le discours réduit les pétitionnaires à leur seule composante intégriste, les caricature et voit en eux « *des sinistres clones des illuminés afghans* ». Nous verrons que *Le Nouvelliste* sera beaucoup plus prudent dans l'identification et la reconnaissance des producteurs de la publicité.

Dans la publicité publiée par *Le Nouvelliste*, l'homosexualité et la Gay Pride comportent un risque et un danger culturel. Pour *Le Matin*, ce sont les intégristes qui incarnent le risque et le danger, puisque le journaliste rappelle la clémence juridique dont ils ont déjà été l'objet précédemment.

Enfin, entre la publicité parue dans *Le Nouvelliste* et le discours tenu dans la presse romande, il s'exerce une tentative d'imposition symbolique de la perception d'un Valais majoritairement contre ou majoritairement pour la Gay Pride. Tantôt les pétitionnaires, tantôt Marianne Bruchez ou François Mudry ou encore Mgr Brunner tentent d'imposer leur vision du canton sur cette question. Autrement dit, ils avancent tous que la majorité du canton pense comme eux. Montrons-nous attentifs à cette notion d'imposition symbolique qui sera explicitée au point 3.3.6. Voyons maintenant l'entrée en scène, le jour suivant, de Dominique Giroud, chef de file de RomanDit.

3.2 "C'est pas moi,... c'est lui qu'a commencé !"

Le **lundi 12 mars**, *Le Nouvelliste* se livre à une revue de presse romande, un compte rendu des mails parvenus à sa boîte électronique et une Mise au point par son rédacteur en chef François Dayer. Les autres quotidiens romands réagissent à cette publicité. Ce jour marque l'avènement de Dominique Giroud, le dévoilement de l'association RomanDit mais également l'intervention de François Dayer. Après la parution de cette publicité, *Le Nouvelliste* explique ce choix et réagit aux attaques qu'il subit.

Dans cette partie nous serons particulièrement attentifs à la manière adoptée par les journaux de catégoriser les pétitionnaires. A mon sens, c'est elle qui donne un indice majeur du positionnement des quotidiens.

3.2.1 Le rédacteur en chef du Nouvelliste s'explique

Le Nouvelliste « La gay pride enflamme »

En ce lundi 12 mars, Le Nouvelliste en page 4¹²⁶, fait une revue de presse romande et rapporte les réactions qui lui sont parvenues, ce qui donne lieu à un ¾ de page avec le sous-titre suivant : « *La parution d'un **page publicitaire** pour lancer une pétition fait beaucoup de bruit...* ». Le caractère gras de « *page publicitaire* » et les points de suspension sont significatifs. Le Nouvelliste se demande dans cet article pourquoi une publicité fait autant de bruit ? Une photo d'un homme avec une casquette tenant une banderole sur laquelle est inscrit : « *l'amour homosexuel ne détruit pas la couche d'ozone* » accompagne l'article.

J'ai relevé dans le début de l'article un élément troublant. La publicité sous sa forme parue le 10 mars 2001 n'était pas signée, or la première phrase avance un élément nouveau qui contient un mensonge : « *la page publicitaire parue samedi dans notre journal contre la gay pride de Sion et signée RomanDit [...]* ». Le lecteur a très bien pu voir qu'elle était anonyme. Elle est désormais identifiée et revendiquée. Le doute aura subsisté le temps d'un week-end.

Mais je voudrais au travers de cet article, ne m'arrêter que sur l'avènement de nouveaux acteurs et sur quelques catégories essentielles produites par les lecteurs.

Les membres de RomanDit essuient ici la majeure partie des catégorisations : « *démons inquisiteurs : soit nostalgiques, soit très extrémistes* » ou « *caractère intolérant des rédacteurs* », « *intégristes* », « *poltrons anonymes* ». D'autres catégorisations touchent le Valais. Un lecteur avance que « *si Genève a droit à sa gay pride, le Valais a droit à la sienne, et ce n'est pas négociable* ». C'est l'expression d'une comparaison sociale avec une acceptation de son modèle identitaire régional qui reste ouvert à un autre modèle. Par contre, l'opinion joutant celle-ci dans l'article, est un clair refus du son modèle régional valaisan : « *Il y a des jours où j'ai honte d'être Valaisan quand je vois qu'il est possible de publier des trucs pareils. Le pire, c'est que plein de gens pensent comme vous* ». Notons qu'il est impossible de dire si cette attaque est dirigée contre Le Nouvelliste ou contre RomanDit.

Le Nouvelliste fera paraître dans cette page un seul avis opposé à la Gay Pride. C'est celui d'un père de famille qui se voit mal expliquer à son fils « *le manège d'hommes nus et le cortège de femmes nues qui s'entrelacent unisexement au vu de toute la populace* ». Une représentation de la Gay Pride "canonique" occupe donc l'esprit de cette personne.

Ultime élément à retenir de cet article, le dernier chapitre titré « *Qui est RomanDit ?* » informe :

A la base de cette page publicitaire qui fait des vagues, il y a RomanDit, qui regroupe d'anciens membres de Citadelle (qui ont déjà fait parler d'eux dans l'affaire des affiches anti-avortement) et d'autres. Dominique Giroud, l'un des ténors de cette pétition, persiste et signe. Il nous a déclaré hier : « une majorité de gens ne sont pas d'accord avec cette gay pride. Ils en parlent mais n'osent rien faire. Nous, nous

¹²⁶ A noter que cette page se trouve sous la rubrique Valais, non pas dans le deuxième cahier, sa place habituelle, mais dans le premier cahier aux côtés d'articles de la rubrique Monde. Il y a donc ici une déconstruction de la Carte selon la terminologie de Mouillaud, M. et Tétu, J-F., *Le Journal Quotidien*, Lyon, Presse universitaire de Lyon, 1989. p.22.

faisons quelque chose et ce n'est que le début. Il ne faut pas que la gay pride vienne en Valais ».

On notera la catégorisation large et légère¹²⁷ produite par Le Nouvelliste à l'encontre de ces acteurs, qualifiés simplement de « *membres* » ou « *mouvement* » alors que les lecteurs ou les autres journaux seront plus catégoriques.

Ce 12 mars marque surtout l'avènement d'un nouvel acteur dans l'intrigue en la personne de Dominique Giroud, qui, comme Marianne Bruchez plus tôt, avance sa propre représentation qu'aurait l'opinion publique valaisanne concernant la Gay Pride. Je dirais que chaque acteur de cette intrigue imagine et "joue avec la majorité", dans une lutte symbolique pour imposer sa vision de l'événement. Un vote est une vision objectivée et lorsqu'il est écrit « *la majorité du Conseil municipal se prononce contre (titre du NF 3.02.01)* » cela est indéniable ; par contre les énoncés de Marianne Bruchez et de Dominique Giroud s'appuient sur des sentiments subjectifs. Lorsque Marianne Bruchez dit « *Les Sédunois sont plus étonnés par la réaction de la commune et de l'évêque que par l'idée de cette Pride* », elle s'oppose à la vision du monde de Dominique Giroud qui pense qu' « *une majorité de gens ne sont pas d'accord avec cette gay pride* ». Par conséquent, cette publicité est un discours en réaction à une première catégorisation qui plaçaient les sédunois/valaisans dans la catégorie "favorables" et "ouverts" à une Gay Pride.

Le Nouvelliste « Mise au point »

Dans un encadré, François Dayer, le rédacteur en chef du Nouvelliste, se défend. Ce discours sur la déontologie du Nouvelliste est une réaction contre les critiques qu'il essuie suite à cette parution. Il donne l'origine de la publicité, et comme dans l'article voisin de cet encadré, il affirme qu'elle était signée RomanDit. Il précise en vue de se dédouaner qu'il existe une distinction majeure entre la partie rédactionnelle qui suit les règles de l'information et la partie publicitaire qui suit, elle, les règles commerciales : « *En aucun cas la rédaction n'est engagée par le contenu de la publicité* ». Soulignons un magnifique exemple de réaction à une catégorisation hétéro-administrée : « *Notre position raisonnée et raisonnable, ne doit donc rien aux rouleurs de mécanique et aux donneurs de leçons de tous bords* ». Il est à remarquer que François Dayer et Le Nouvelliste n'ont subi qu'une invective par voie de presse, celle de Marianne Bruchez. Par conséquent, ce doit être par voie privée que le rédacteur en chef a été brocardé. Il tient par anticipation à s'exprimer publiquement sur la question. Désormais, Le Nouvelliste fera cavalier seul dans le champ médiatique des principaux journaux romands suite à cette publicité et sur la question de Gay Pride ou non. Le Nouvelliste n'hésitera plus à donner ouvertement son point de vue, alors que dans les journaux romands, le point de vue est et restera lisible dans la manière de présenter l'information. La prudence et la retenue idéologique du Nouvelliste volent en éclat ce 12 mars.

Pour revenir plus proche du texte, si l'angle de l'article est une nouvelle fois polémique envers les confrères et concurrents de la presse romande, il comporte aussi un angle de politique rédactionnelle (charte du Nouvelliste) : « *Notre rédaction s'attache à promouvoir une société de tolérance et d'ouverture. En cela, elle se*

¹²⁷ J'entends par "large" une catégorisation qui peut englober un grand nombre de personnes et par "légère" une catégorisation qui ne qualifie pas de manière péjorative un groupe de personnes.

défend de jeter l'anathème sur une catégorie sociale, elle s'interdit les visions unilatérales, elle ne cède ni à l'omission ni à la mise en valeur exagérée, elle veille à ce que les avis soient équitablement présentés ». Le journaliste François Dayer (rédacteur en chef) est très marqué (régime de la première personne du pluriel) dans cet article proche de la profession de foi. Il tient un discours pédagogique et presque hautain sur l'exercice journalistique et sur sa position idéologique, à l'intention d'un lecteur implicite plus ou moins soumis : « *C'est précisément dans l'optique de cette société tolérante que se pose le problème. Nous sommes d'avis qu'une gay pride est une mauvaise manière d'amener les Valaisans à une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par les personnes homosexuelles* ». François Dayer se montre "leader d'opinion" dans cet encadré. Et si c'est l'avènement ce 12 mars de Dominique Giroud, c'est également celui du rédacteur en chef du Nouvelliste. Je le répète, l'événement est dans le journal cette fois-ci. ce qui confirme la thèse selon laquelle les journaux sont acteurs et non pas seulement passeurs de l'information. L'exemple du Nouvelliste dans cette polémique le prouve.

3.2.2 Le Temps soupçonne une collabo

Le Temps « *Les milieux intégristes valaisans boutent le feu à la Gay Pride de Sion* »

Le Temps voit sous un autre angle encore la parution de cette publicité : un angle politique et idéologique. Le sous-titre affirme que « [...] les activistes ultraconservateurs récupèrent l'événement [...] ».

Les membres de RomanDit en plus d'« *activistes* » sont vus de la sorte par cet article signé Eric Felley : « *Tantes à Sion. Tentation diabolique* ». *Comme quoi on peut être intégriste et avoir le sens du calembour* ». De plus, le journaliste confronte son journal au Nouvelliste, en qualifiant la publicité d'« *assertions outrancières, [...] annonce à la limite de l'incitation à la haine* », se demandant si « *Le Nouvelliste a été bien inspiré d'en accepter la publication ?* ». Réponse de François Dayer dans ces mêmes colonnes : « *Je suis pas contre le mouvement, mais j'estime que la Gay Pride à Sion va provoquer une escalade de la violence verbale. On n'arrive pas à maîtriser le phénomène. Quant à l'annonce en question, nous en avons eu une première version à caractère diffamatoire, et on l'a refusée. Celle qui est passée était acceptable de ce point de vue là* ».

L'article présente encore la dénonciation d'Yves de Matteis qui parle de « *dérapiage assez important. Il s'agit d'un appel à la discrimination et au non-respect des personnes* ». Comme il y avait un "jeu sur l'imposition symbolique de la majorité bien pensante" il y a désormais un "jeu sur l'imposition symbolique de la provocation"¹²⁸. La pétition du 10 mars voyait dans « *le choix de la ville de Sion, siège épiscopale et capitale d'un canton qu'un spectacle dégradant ne peut que scandaliser, de toute évidence, une provocation* ». Or de Matteis relève que « *les organisateurs de la Gay Pride ont répété qu'ils respecteraient les particularismes valaisans. Avec cette annonce, l'outrance et la provocation sont pas de notre côté, mais de celui de ceux qui diffusent de tels propos* ». Les articles tendent donc à montrer la bonne foi des organisateurs qui promettent une "Gay Pride pour le Valais", plus précisément une Gay Pride valaisanne, et des autochtones incrédules et sourds qui s'attendent à voir

¹²⁸ En d'autres termes, Dominique Giroud cherche à dire que la majorité du Valais pense comme lui et dans le même temps, Marianne Bruchez dit que la majorité pense comme elle. C'est ce que j'appelle un jeu, une dialectique sur l'imposition symbolique de la majorité. Maintenant, le jeu consiste à dire "c'est n'est pas moi...c'est lui qui a commencé à provoquer". Cette notion d'imposition symbolique sera discutée plus en détail au point 3.3.6.

débarquer une Gay Pride "canonique", provocatrice envers les normes et les valeurs de leur canton.



Hebdo 8.02.01

Le Commentaire du Temps « *Du pain bénit* » revient sur l'occasion que représente cette gay Pride pour le mouvement intégriste appelé ici « *les milieux de la droite conservatrice-traditionnaliste valaisanne qui gravitent autour d'Ecône* ». Au-delà des catégorisations, la configuration des acteurs est intéressante ici. Trois acteurs collectifs sont nommés : RomanDit (Citadelle), la justice valaisanne, et Le Nouvelliste. Eric Felley constitue un rapport entre les trois. Nous apprenons que les membres de RomanDit agissent gratuitement puisque « *rien ne leur fait autant plaisir que de voir les effets de leur provocation* ». De plus, ils « *savent pouvoir compter sur une relative compréhension de la justice valaisanne* » et le « *cautionnement du Nouvelliste* ». Le journaliste feint ici de s'étonner « *qu'un journal comme Le Nouvelliste cautionne cette politique* » : « *Etonnant ? Oui et non. Car la polémique [...] est une aubaine pour la droite conservatrice valaisanne, qui a ses bonnes entrées dans un journal qu'elle considère comme son principal vecteur idéologique* ».

3.2.3 24 Heures cherche des réseaux

24 Heures « *Les intégristes à l'assaut de la Gay Pride* »

Pour 24 Heures, c'est une petite colonne sous rubrique *Suisse* qui informe que « *les intégristes, proches des milieux d'Ecône, sont montés samedi aux barricades* ». Il informe également que « *RomanDit [...] n'est rien d'autre qu'une forme mutante de « Citadelle » dont les membres (relativement jeunes), ont été reconnus comme coupables de l'odieuse campagne d'affichage antiavortements en Valais en 1997* ». Le Nouvelliste a également précisé cette renaissance.

Par ailleurs, le lien au passé resurgit avec cette formule déjà aperçue de « *montée aux barricades* », une pratique moyenâgeuse. Il se renforce avec cet énoncé : « *[la parution de cette publicité] s'inscrit aussi dans une campagne rétrograde qui agite l'ensemble du Vieux-Pays* ». Pour ce journaliste, Ecône a rédigé cette publicité et c'est tout le Valais qui est agité et « *vieux pays* ». Pour le journaliste l'identité historique rejoint donc l'identité vécue.

Enfin, la mise en scène et la logique d'apparition des acteurs sont porteuse de sens dans la fin de cet article. Ecône apparaît en premier, puis c'est François Dayer dont

l'article indique d'ailleurs « *qu'il n'était pas joignable hier* ». Remarquons premièrement, la proximité dans le texte, du lieu d'Ecône et du nom de François Dayer, sans qu'aucune connexion logique ne lie ces deux propositions indépendantes : « *La Gay Pride a donc fait sortir du bois Ecône. François Dayer, rédacteur en chef du Nouvelliste n'était pas joignable hier. La parution de cette pub pleine page ne montre pas seulement les moyens dont disposent les intégristes.* ». Ce qui indiquerait que, le Valaisan, qu'il soit un commun des mortels, (peut-être lecteur du Nouvelliste) ou rédacteur en chef du Nouvelliste, est de toute façon plus ou moins proche d'Ecône. L'article rappelle encore que « *le Conseil municipal de Sion a récemment refusé la Gay Pride. Quant à l'évêque de Sion, il montait en chaire le week-end dernier pour dénoncer une manifestation qualifiée de « jeu diabolique* » ». Le Journaliste réunit ainsi tous les opposants à une Gay Pride dans une proposition logique (RomanDit - François Dayer « *rédacteur en chef du Nouvelliste* » - le Conseil municipal - l'évêque). 24 Heures tisse délicatement des liens.

3.2.4 Les autres journaux s'en tiennent à des dépêches ATS

Tribune de Genève « *« Les intégristes partent à l'assaut de la Gay Pride »*

La Liberté « *La Gay Pride dans l'œil du Cyclone* »

La Presse « *La Gay Pride dans l'œil du Cyclone* »

La Tribune de Genève reprend l'article de 24 Heures et les deux autres, très proches sur le fond, sont des dépêche ATS. Elles offrent cette configuration d'acteurs : après le Conseil municipal, puis l'évêque Norbert Brunner, c'est l'association RomanDit (Dominique Giroud), proche du milieu intégriste d'Ecône, qui s'en prend à la manifestation.

3.2.5 Synthèse

Nous avons vu que depuis le 10 mars et la parution de cette pétition, l'événement est dans Le Nouvelliste. Le début de cette deuxième partie proposait d'étudier l'explication et la réaction du Nouvelliste ainsi que les catégorisations portant sur les pétitionnaires, un processus de catégorisation indice du positionnement des journaux.

a) Réaction et explication du Nouvelliste

Le Nouvelliste dans un discours en réaction au discours de ses confrères et de certains de ses lecteurs, s'étonne du bruit émanant de cette publicité.

- Il se défend vertement, par son rédacteur en chef, contre les attaques des journaux romands et estime être dans le droit chemin en matière déontologique. La polémique grandit encore. Dominique Giroud entre en scène, "dénoncé" par Le Nouvelliste qui lui donne la parole. François Dayer se met en scène dans son journal. Il aura également la parole dans Le Temps. Tandis que Le Nouvelliste insiste sur la polémique et la déontologie, Le Temps voit un enjeu idéologique et politique. Ce dernier construit d'ailleurs une confrontation entre lui et Le Nouvelliste en faisant parler François Dayer. Tous deux essaient de qualifier à leur manière cette publicité : « *incitation à la haine* » pour Le Temps, « *acceptable* » quant à un caractère diffamatoire pour Le Nouvelliste. Pour Le Temps, la polémique autour de la Gay Pride sert la

politique conservatrice valaisanne et Le Nouvelliste est un vecteur de cette politique. Toujours selon lui, les membres de RomanDit, étrangement laissés en liberté par la justice valaisanne usent de provocations gratuites cautionnées par Le Nouvelliste.

- Le Nouvelliste, par son rédacteur en chef, ne peut se défendre sur la question puisque l'attaque paraît le même jour. Il se montre toutefois VECTEUR de *l'information* mais surtout ACTEUR par l'autorisation de parution de cette pétition et ACTEUR de *l'événement* lorsqu'il dit: « *Nous avons attiré l'attention d'Alpagai et des personnes engagées sur cette voie sur le danger d'intolérance et de rejet que peut susciter une provocation inutile. Disons-nous que cette prudence est partagée jusque dans les milieux concernés ?* ».
- Le Nouvelliste subit des attaques administrées par des lecteurs valaisans. Il fait s'affronter des lecteurs favorables et défavorables à la venue de cette manifestation.
- Il contribue à l'avènement de Dominique Giroud, décrit comme « *l'un des ténors de cette pétition* ».

b) La catégorisation des pétitionnaires.

Le Nouvelliste procède à une catégorisation large et légère des pétitionnaires.

- Ils sont vus par Le Nouvelliste comme des « *membres* » dont les responsables sont « *des ténors* », alors que Le Matin parlait la veille d'« *intégristes* », « *sinistres clones des illuminés afghans* » qui sont, nous en conviendrons, des catégorisations ciblées et lourdes. Ce 12 mars, Le Temps parle de « *milieux de la droite conservatrice-traditionnaliste valaisanne qui gravitent autour d'Ecône* ». 24 Heures dit que « *la Gay Pride a donc fait sortir du bois Ecône* ». Le quotidien vaudois élargit ainsi la catégorie : ce serait toute la Fraternité Saint Pie X sise à Ecône qui aurait produit et pensé cette publicité.

Nous avons également pu noter dans Le Nouvelliste, que Marianne Bruchez et Dominique Giroud se disputent la perception de l'avis de la majorité des Valaisans. Le Temps cherche à montrer que la provocation émane d'abord du collectif intégriste. 24 Heures insiste plus particulièrement sur une campagne qui s'inscrit dans un contexte rétrograde : le Valais est vu comme un « *Vieux-Pays* ». Ce quotidien laisse sous-entendre qu'un lien existe entre François Dayer et Ecône.

Enfin, par les acteurs de RomanDit, le Président de la ville et l'évêque de Sion, le rédacteur en chef du Nouvelliste, le Valais est montré comme une terre particulière (espace symbolique), fermée aux valeurs extra-cantoniales défendant son particularisme. Les jours qui suivent forcent encore ces traits de conservatisme. C'est le cas du 13 mars.

3.3 « *La risée de toute la Romandie (un lecteur dans Le Nouvelliste)* »

Le **mardi 13 mars**, la polémique se propage et l'activité journalistique augmente. Du 13 au 17 mars, on entre dans la période qui détient la plus grande masse d'article de toute l'affaire. Seule la période du défilé du 5 au 9 juillet sera aussi dense. Trois jours après la parution de cette publicité les réactions fusent. Les lettres de lecteurs pleuvront dans la case postale du Nouvelliste jusqu'au 7 juillet. Les journaux romands commentent et développent sur la parution de cette publicité.

Comme de coutume, nous commençons par Le Nouvelliste : ce mardi la Gay Pride occupe une pleine page dans le cahier VALAIS avec un Courrier de lecteur titré « *La gay pride déchaîne les passions* » et un sous-titre qui précise d'emblée que le « *NF regrette que des personnes aient pu être blessées par une annonce dont le contenu est rejeté par la rédaction* ». Puis, nous observerons le contenu des autres journaux.

3.3.1 Le Nouvelliste ouvre son Forum des Lecteurs

Le Nouvelliste « La Gay Pride déchaîne les passions »

Cet article signé « *Le Nouvelliste* » commence par un long chapeau qui rappelle encore une fois que le « *contenu d'une publicité ne saurait en aucun cas engager la rédaction* ». Le quotidien valaisan a reçu un large courrier « *qu'[il] publie aujourd'hui et qui donne un reflet plus complet de ce courrier. Cela démontre [sa] volonté d'ouvrir largement le débat* ». La rédaction ne dit pas si toutes les lettres sont publiées, mais ses propos soulignent plus encore le caractère d'acteur du journal, un caractère que ce dernier veut se donner. Enfin, un dernier énoncé dans ce chapeau élargit encore le cadrage de l'information : le discours de presse se restreint plus à commenter les enjeux de la Gay Pride car celle-ci provoque actuellement une confrontation dans le champ médiatique romand. En effet, Le quotidien valaisan contre-attaque dans le champ journalistique et adresse en ces termes ses remarques aux milieux homosexuels :

Que l'on nous prête sur le sujet des intentions racistes est un procès d'intention tout à fait déplacé. Croire que le dialogue sur l'homosexualité pouvait se passer de manière suave et sans bavures dans un canton comme le Valais où tout s'enflamme pour le moindre débat, c'est faire preuve d'un angélisme particulièrement désarmant.

Le Nouvelliste attribue également une image de braise et de passion au Valais. Le titre « *la gay pride déchaîne les passions* » semble montrer que cette manifestation réveille des passions incontrôlables.

Quant aux **lettres de lecteurs** je ne réaliserai évidemment pas une analyse intensive mais un relevé et commentaire de quelques ressources de catégorisations sur le Valais ou les Valaisans. Nous verrons que le Valais se donne et se forge une image en opposition ou non avec l'image donnée par cette publicité RomanDit. La catégorisation ici est majoritairement auto-administrée puisque c'est le Valais qui se définit. Et pour comprendre l'analyse ci-dessous, il faut se souvenir des points d'introduction 3.6.1 et 3.6.2 concernant l'identité régionale et collective.

J'ai relevé sur 16 lettres

- **3 lettres qui présentent une identité projective** du Valais au sens de Bassand : par exemple celle de Joëlle et Steve Bruttin affirme qu'« *en tolérant ce ramassis d'injures, vous insultez tous les homosexuels, et tous vos lecteurs qui osent croire en un Valais ouvert* ». C'est à la fois l'identité historique qui doit trouver un consensus avec l'identité vécue du Valais en vue d'un avenir partagé entre les membres de la collectivité. Autre exemple, dans la lettre qui suit, Gérard Waridel affirme qu'« *il est dommage, qu'au XXI^e siècle, on trouve encore autant d'obscurantisme religieux [...] alors s'il vous plaît un peu de tolérance dans vos propos* ». L'identité vécue s'exprime

également : « *Le Valais étant ainsi fait, il dispose d'une presse unique, une presse d'opinion et non d'information qui, depuis toujours, est le pain quotidien d'une grande majorité de Valaisans qui sont dotés d'un sens critique discutable (Séverine Mermod)* ».

La troisième est projective dans le sens où elle demande un consensus entre les deux bords au sein de la collectivité : « *je suis convaincu que ce serait aux homophiles eux-même de prendre position pour que soit connu le fait que cette gay pride n'est pas représentative de la population homosexuelle valaisanne. Il me paraît clair qu'après le contenu d'une page pareille, la plupart d'entre eux n'oseront plus se signaler ! (Philippe Genton. Pasteur)* »

- **1 lettre qui traite de l'identité historique du Valais est vue comme rétrograde** : « *En lisant votre « publicité, j'ai l'impression de faire machine arrière dans le temps [...] à l'époque des martyrs de Saint-Maurice. Epoque où seuls les élus avaient le droit de dicter la conduite de tout être vivant. Mais cette période est révolue ! (Sandy Moser)* »
- **2 lettres qui réalisent une comparaison sociale** : « *La risée de toute la Romandie* » : « *Samedi matin, en voyant cette page, j'avais honte...et je me disais qu'une fois de plus les Valaisans allaient être la risée des médias romands (Daniel Chevrier)* ». On voit donc ici une Valaisanne soucieuse de l'image de son canton à l'extérieur. Du même ordre, un anonyme, connu de la rédaction écrit dans « *Fierté malmenée* » :

je suis un Valaisan de 27 ans, et j'étais fier de l'être jusqu'à samedi. [...] de faire partie de ce peuple fier, qui sait se serrer les coudes, des gens pleins d'humour qui vivent dans un pays magnifique. Mais mon nouveau statut d'abomination de la nature me fait penser que je n'ai plus ma place dans le paradis valaisan. Je ne suis pas une folle tordue, ni un pédophile, je ne m'habille jamais en femme, je ne me balade pas en string dans la rue. Bref, je suis normal, je n'ai pas choisi d'être homosexuel, mais je choisis de vous dire aujourd'hui que je suis plus fier d'être homosexuel que Valaisan.

On observe ici une auto-définition et une répulsion de certaines normes et valeurs forgées par le collectif valaisan ainsi qu'un attachement et une constitution d'un groupe/sous-groupe "homosexuel". Le modèle ici est clairement évalué par Soi et non par comparaison sociale. C'est l'identité individuelle qui se définit et se positionne par rapport au collectif et son modèle identitaire régional.

- **1 lettre touche au Valais espace "religieux", mêlé à une comparaison sociale** : « *Si Genève a droit sa gay pride, le Valais a droit à la sienne, et ce n'est pas négociable. L'évêque peut dire ce qu'il veut dans ce genre de situation, j'ai presque honte d'être catholique pratiquant (Florent Bruchez)* ».
- **2 catégorisent les personnes homosexuelles** : « *homme et femmes comme vous et moi qui méritent le respect (Elizabeth Michellod Dutheil)* », « *derrière le débat nécessaire sur l'homosexualité, il y a des êtres humains qui ont droit au respect de la communauté dont ils font intégralement partie comme n'importe quels autres citoyens (Dr Marc-Henri Gauchat. Président de la société médicale du Valais)* ».
- **1 touche Le Nouvelliste** : « *je suis choqué de voir que la rédaction d'un journal qui se veut d'ouverture depuis quelques années, puisse accepter une plein page publicitaire outrancière avec des relents idéologiques*

discriminatoires majeurs sans laisser planer un soupçon partisan passéiste proche d'idéologies que l'Europe condamne fermement (Jean-Michel Cereda)».

- **1 défend l'espace valaisan** (à noter la place de cette lettre en bas à droite : la place n'est pas anodine dans une page. En l'occurrence c'est le dernier mot de l'article). Cette lettre de Vincent Borgeat s'intitule « *Faut-il répondre par la violence* » et clôt le débat pour ce jour : « *s'il fallait quelques messages d'encouragement pour définitivement vous convaincre que la grande majorité des Valaisans ne veulent pas de cette gay pride chez eux, j'espère que c'est chose faite* ». On a donc ici une défense d'un modèle régional pensé comme un tout homogène qui définit un intérieur et un extérieur (chez eux/pas chez eux) et une récurrence de cette question de représentation de la majorité. Pour cet énonciateur il est clair que la majorité des Valaisans ne veut pas de la Gay Pride.
- **1 parle de la Gay Pride** comme la plus grande humiliation que le Valais ne connaîtra jamais. Donc il y a provocation, et présence d'un élément extérieur qui entre dans le Valais.
- **4 n'entrent dans aucune catégorie.**

Le Nouvelliste « Humeur du jour »

Une chronique de Joël Jenzer en dernière page comporte deux catégorisations remarquables. Intitulé « *Coming Out* » elle commence en ces termes : « *Ainsi donc la Lesbian & Gay Pride de Sion suscite la polémique. Qui l'eût cru ? Passons sur la réaction attendue de l'Eglise, qui n'allait tout de même pas sponsoriser un char* ». Le journaliste joue donc ici avec les images et représentations communes qui veulent que le Valais et l'Eglise réagissent face à une Gay Pride. Avec humour, non seulement il n'essaie pas de discuter le préjugé, ou le stéréotype (c'est selon) mais s'attache plutôt à fixer encore la catégorisation. S'exprime ici toute la force et le véritable pouvoir du média qui consiste non pas à influencer politiquement l'opinion publique à voter ceci ou cela, (cette ère est dépassée) mais plutôt à offrir un répertoire de représentations d'un événement et à créer, re-crée, véhiculer ou fixer des catégories.

3.3.2 Le Journal de Sierre attaque Le Nouvelliste

Le Journal de Sierre « Vive la Gay Pride »

Ce journal régional adopte visiblement une toute autre position que Le Nouvelliste. Et le Coup de griffe de Claude-Alain Zufferey le démontre : « *Moi, que la Gay Pride sédunoise laissait particulièrement indifférent, c'est décidé, j'y serai à ce grand rassemblement de la tolérance. Et j'espère que tous les Valaisans indignés par cette publicité et par le fait qu'un journal dit cantonal ait permis sa diffusion défileront également* ». A noter que Le Nouvelliste n'est pas attaqué nommément et que Le Journal de Sierre publie encore une dépêche ATS parue la veille¹²⁹ dans les journaux romands ainsi qu'un dessin de presse sur cet objet.

A mon sens, le meilleur dessin de presse illustrant la situation actuelle (le 13 mars) est celui de Elzingre dans l'Express car il souligne la notion de polémique existant

¹²⁹ Ne croyons pas que le Journal de Sierre réagit après coup. Je rappelle que c'est un quotidien bi-hebdomadaire paraissant le mardi et vendredi.

entre l'évêque de Sion, les organisateurs/une partie du collectif homosexuel, le Conseil municipal, RomanDit, et enfin les quotidiens qui s'affrontent sur cette affaire.



3.3.3 Le Matin démasque les pétitionnaires

Cette polémique, fait la Une du Matin. Le « *quotidien vitaminé* » a mené l'enquête à la recherche des instigateurs. Bien qu'ils se soient exprimés sous couvert de l'anonymat dans la publicité, puis "dénoncés" par Le Nouvelliste le lendemain, deux d'entre eux auront désormais un visage.

Le Matin « *Ceux qui se cachent derrière la pub antigay* » (p. 1)

En première page au sommet, gros titre, sous-titre et un chapeau indiquent : « *Enquête • En s'attaquant à la manifestation prévue à Sion, une pub condamne violemment l'homosexualité et provoque un tollé général. Un des instigateurs de cette campagne témoigne* ». La présentation qui suit angle sur la polémique et parle de la publicité comme un « *coup d'éclat* » derrière lequel on trouve les meneurs de l'association RomanDit, « *une amicale, comme ils aiment se définir, de gens proches d'Ecône et de l'extrême droite. L'un d'entre eux a accepté de répondre au « Matin et d'expliquer comment il en est arrivé là* ». Cet énoncé est appuyé d'une photo de Dominique Giroud qui se cache le visage avec un rouleau de feuille. La légende mentionne : « *comme Dominique Giroud lors du procès des placards antiavortement, les membres de l'association Romandit, qui a financé le page antihomosexuelle parue samedi, aiment se montrer discrets* ».

A l'intérieur du journal, on trouve une chronique de Chantal Tauxe dans Actualité en Trois Points, en haut à gauche, puis un article qui occupe pratiquement toute la page 3 avec un gros titres, deux photos et deux encadrés.

La figure portée par le journaliste, visible dans la première page et qui se retrouve en page 3, sensiblement différent de celui de l'éditorial, est véritablement celle d'un enquêteur qui restitue comme dans un romand policier, un fait à un lecteur curieux. Le discours de presse présente une dramaturgie par les photos, les termes et le ton choisi. Les tournures de phrases sont parfois du discours parlé (« *comme ils aiment à se définir* », « *comment il en est arrivé là* »). Le journaliste manie l'ironie et pastiche le roman policier. La légende de la première photo ironise : « *les membres de Romandit aiment se montrer discrets* ». Le journaliste reste non marqué car les formules à la troisième personne du singulier/pluriel l'emportent. A contrario, un journaliste qui donne son avis, qui regarde le Valais et le critique ; les deux encadrés en page 3 sont plus factuelles.

Remarquons déjà la catégorisation dans l'éditorial, *Actualité en Trois Points*, signé Chantal Tauxe.

Le Matin « *Les intégristes sont de retour* ».

Qui n'avance pas recule. [...] En Valais, un noyau d'activistes rallume la polémique [...] Personnellement, je n'aime pas le kitsch vulgaire que certains participants aux Gay Prides se croient obligé d'exacerber. Mais il me paraît martien que l'on conteste encore le droit des homosexuels à défiler dans la rue.

Premièrement, soulignons la représentation de la Gay Pride que s'en fait la journaliste, et qui vient s'ajouter aux nombreuses autres déjà observées. Deuxièmement, « *les intégristes* » sont vus comme des gens d'un autre temps, presque d'ailleurs (« *martien* »). L'éditorial laisse supposer que cet intégrisme touche tout le Valais. La fin de l'article avance ceci : « *après avoir été un canton revendiquant joyeusement son dynamisme et sa modernité, le Valais sombre-t-il dans un nouveau Moyen Age ? Le PDC sort grand gagnant des urnes, les femmes n'ont toujours pas droit de cité dans la politique cantonale et les intégristes d'extrême droite ne se cachent plus pour répandre l'intolérance. Une page se tourne* ». Une volonté s'affiche ici : présenter une image du Valais à nouveau conservatrice, tournée vers le passé, refusant l'accès au Conseil d'Etat à des femmes. Chantal Tauxe n'épargne personne, égratigne François Dayer : « *laisser dire que les homosexuels sont souvent des serial killers ne porterait pas atteinte à leur réputation ? On a connu la plume de François Dayer plus subtile* ».

A nouveau on peut voir sous les traits de l'humour, que si « *une page se tourne* », il est peut-être question de celle du *Nouvelliste*. Cette page tournée indiquerait un retour en arrière : « *ce début mars au temps pourri nous rejoue un mauvais feuilleton qu'on croyait rangé dans les oubliettes du siècle passé* ». Le lendemain (14 février 2001) toujours dans *Le Matin*, Sion, le Valais et ses habitants mais surtout ses organes politiques, seront décrits par comparaison avec Bienne, avec les mêmes sous-entendus mais sous la plume d'un autre journaliste. Un encadré informe qu'« *Il y a 16 ans, un contre exemple biennois¹³⁰, se termine ainsi ; « grâce à des directeurs de la culture radicaux puis socialistes, Bienne façonnait alors son image de ville tolérante* ». Ce qui donne à penser qu'un Valais, soit disant majoritairement PDC, lecteur du *Nouvelliste* et d'une manière ou d'une autre, plus ou moins proche d'Ecône, est visé.

Le Matin « *Les extrémistes qui s'en prennent à la Gay Pride* ». (p.3)

Ces intégristes ont donc stigmatisé à eux seuls l'intégrisme plus ou moins avoué ou avouable des Valaisans. Dans cette logique, *Le Matin* est parti les traquer et rapporte sur un $\frac{3}{4}$ de page, une photo qui montre une partie de la publicité incriminée ainsi qu'une photo d'Eric Bertinat, membre de RomanDit. Au-dessus de ces deux photos, un sous-titre rapporte ceci : « *Sion·Une pub condamne violemment l'homosexualité. L'association Romandit en est l'auteur. Le Matin a retrouvé l'un de ses membres qui témoigne* ». La photo de M. Bertinat en léger contre-plongée, portant une veste en cuir noire, moustache, bouche fermée, le regard fixe, un parapluie sombre dans sa

¹³⁰ Selon *Le Matin*, en 1985, un festival « *Femmes, Lesbiennes et gays* » subventionné par la Municipalité s'était articulé autour de projection de films.

main gauche, l'alliance bien visible, est montré, pourrait-on écrire, comme un oiseau de malheur, tant la photo semble symboliquement chargée. Le travail méticuleux du photographe rejaillit ici. La légende reprend un des propos de M. Bertinat : « *mon but n'est pas de casser du pédé* ». Osons qualifier ce langage de grossier. Quant à l'article, il commence comme une description des faits et gestes d'un gang : « *lundi passé, les meneurs de l'association RomanDit se réunissent. Ils sont une poignée. Ils mettent la dernière main à la page de publicité devant paraître le samedi dans Le Nouvelliste sous le titre : « Qui veut de la "gay pride" en Valais ?* ».

Le propos ici est de voir quel Valaisan est décrit : Eric Bertinat appartient à RomanDit. Je soumetts à l'analyse ses propos parus dans l'article : « *je ne pensais pas passer un jour pour un abominable. Mon but n'est pas de casser du pédé. Je réagis en tant que père de famille soucieux de préserver des valeurs chrétiennes* ». Tout d'abord, dans la première phrase, on lui prête volontiers une certaine naïveté voire une ignorance ou un manque de bon sens. Le journaliste donne à penser que Eric Bertinat ne mesure pas la portée de ces actes, ni de ses paroles (« *Mon but n'est pas de casser du pédé* »). De plus, il suit et défend un modèle familial traditionnel, « *père de famille soucieux de préserver des valeurs chrétiennes* ».

L'article cherche à dessiner le parcours de M. Bertinat comme on retrace le palmarès d'un criminel notoire. A cet égard, l'intertitre et la suite sont explicites : « *Un parcours chargé* ». Le lecteur apprend qu'il a siégé au Conseil d'Etat genevois sous les couleurs extrême droite (Vigilance), il adhère à l'ASIN (« *ce mouvement déborde Christophe Blocher sur sa droite* »), « *prend les rênes d'Alias* », et participe encore à Citadelle. Enfin, il est dit que son père fut garde du corps de Jean-Marie le Pen lors de sa venue à Sion. La journaliste Marie-José Brélaz conclut que « *La boucle est bouclée...en famille* », « *on fonctionne un peu comme une amicale utilisant le bouche à oreille* », *conclut Eric Bertinat, le plus causant du mouvement, ses co-religionnaires ayant une fâcheuse tendance à boucler le téléphone au nez* ». Cela sonne comme un cercle secret et mafieux, peu soucieux de la bienséance et du savoir-vivre qu'on voudrait assimiler aux Valaisans (cf l'édito). Reste que l'origine valaisanne de monsieur Bertinat n'est pas donnée explicitement. Selon l'article celui-ci est « *maintenant installé dans le canton de Fribourg* », sous-entendu : il résidait ou est originaire du Valais ? Toutefois, Eric Bertinat et Dominique Giroud donnent un visage à RomanDit et dans un deuxième temps au Valais.

« *La discrimination et l'ignorance sont réelles* » (p.3)

Le dernier encadré avance un nouvel élément, mais donne aussi l'image récurrente d'un Valais rétrograde : « *Mis à part ces débordements verbaux, la violence des termes utilisés dans la page de pub – dont les 5500 fr. ont été payés par une poignée de personnalités valaisannes, selon Dominique Giroud - appartient à un autre âge* ». Que signifie personnalités valaisannes ? De quels milieux parle-t-on ? Je ne m'y aventurerai pas. Néanmoins, l'image du Valais est encore ternie. Enfin, une responsabilité de toute cette polémique est déposée sur les épaules de l'Evêché et de la Municipalité : « *M. Volken [secrétaire général de Pink Cross] se demande par ailleurs si les prises de position négatives de l'Evêché et de la Municipalité n'ont pas involontairement certes, contribué à enflammer les esprits* ».

3.3.4 Construire met en page l'affrontement entre Bruchez et Mudry

Construire « *Gay Pride à Sion ?* ».

Le dessin de Elzingre dans l'Express présentait magnifiquement l'aspect polémique que prenait cet événement médiatique. Construire, toujours ce 13 mars, produit un article dans la même logique en plus de jouer avec les clichés des Gay Pride et la forme qu'elle prendra. En effet, l'article met en opposition non seulement l'avis de Marianne Bruchez à celui de François Mudry, mais organise également spatialement l'opposition de ces deux personnalités. Le sous-titre dit ceci : « *Gay Pride à Sion ? Prévus le 7 juillet prochain, la manifestation homosexuelle hérisse les notables valaisans et l'évêché. Les avis de Marianne Bruchez et de François Mudry* ».

Nous découvrons du côté "pour", la photo de Marianne Bruchez et sa citation « *pas de NUDITE excessive et pas d'allusion à la religion* » et du côté "contre", François Mudry, pour la première fois en photo dans cette affaire : « *il y a un réel danger que l'on tombe dans l'EXHIBITIONNISME* ». Le contenu et la marge dessinée entre eux donnent l'impression d'assister à un dialogue de sourds. L'article se développe en deux colonnes au-dessous de chaque personnalité et au milieu une grande photo symbolise la Gay Pride. J'insiste une dernière fois sur cette notion : l'article en montrant une photo de la Gay Pride de Fribourg avec un homme déguisé en femme, les seins nus percés, en contre-plongée, le regard fier, fait clairement référence à La Gay Pride "canonique" qui se déplace à Sion. C'est ce que l'évêque et le président de la ville ont cru comprendre, alors que les organisateurs souhaitaient un défilé adapté à l'identité valaisanne comme l'affirme sa coordinatrice : « *Mais il est clair que nous allons respecter les mentalités du lieu. Notre but n'est pas de choquer et de renforcer l'homophobie. C'est pourquoi notre défilé sera soft et n'aura rien de commun avec ce qu'on peut voir à New York, par exemple* ». A la lire, ce n'est pas La Gay Pride qui se déplace à Sion mais une Gay Pride qui se fera pour Sion, ses habitants, ses visiteurs valaisans, finalement la Gay Pride de Sion, « *en Valais pour lutter contre les préjugés qui entourent l'homosexualité* ». Elle rajoute : « *Nous avons donné des consignes très strictes dans ce sens aux manifestants* ».

De son côté François Mudry répond un mois après, aux attaques nées de ses prises de position publiées à partir du 13 février 2001, dans Le Temps, 24 Heures, la Liberté, le Matin, Le Courrier etc... Sa colonne débute ainsi : « *légalement nous n'avons pas les moyens d'interdire cette manifestation* ». Ce qui signifie qu'ils auraient voulu le faire, « *parce que nous estimons qu'elle risque de heurter bon nombre de citoyens* ». Une nouvelle fois, il y a un jeu avec les proportions et une imposition symbolique. Que signifie « *bon nombre* » alors que Dominique Giroud ou Marianne Bruchez associait cette même majorité des Valaisans à leur cause respective.

Ensuite, le Président de la ville tente encore de casser une image attendue d'un exécutif de la ville de Sion qui suivrait un principe religieux ou moral pour refuser une manifestation telle que la Gay Pride. « *Tout en respectant ce point de vue* », François Mudry amène le débat dans le domaine du droit : « *je suis juriste et ce que je crains avant tout, ce sont les dérapages. Je ne doute pas des bonnes intentions des organisateurs. Mais le danger que l'on tombe dans une forme d'exhibitionnisme passible du Code pénal est bien réel* ». Il aurait donc confiance dans les organisateurs mais exprime une méfiance envers les participants.

Je voudrais terminer l'analyse de ce jour avec le Blick même si ce quotidien n'entre pas dans mon corpus. Le procédé est exemplaire. Dans un texte d'environ 2000

caractères signé Philipp Welti, photo de Dominique Giroud lors de l'affaire des affiches à l'appui, ainsi qu'une photo d'une Pride tout ce qu'il y a de plus reconnaissable (trois hommes torsés nus, cuir, sur un char, une drag-queen conforme) affirme : «*Walliser wollen keine Schwulen*¹³¹ ». Le raccourci est saisissant. Car la légende des photos est sans équivoque quant à l'origine de ce rejet : «*1997 kämpfte Dominique Giroud gegen die Abtreibung (links). Heute hat er Homosexuelle im Visier*¹³² ». La suite de l'article ne lèvera pas le voile sur ce titre, on ne sait guère si c'est une citation de Dominique Giroud ou une libre interprétation du journaliste. Quoiqu'il en soit, il suffit qu'un homme comme Dominique Giroud se prononce contre la Gay Pride et c'est tous les Valaisans qui ne veulent pas des personnes homosexuels !

Les autres articles sont des dépêches ATS qui rappellent tous les faits antécédents ainsi que les derniers en date. Je noterais parmi les articles ATS dont les titres sont mentionnés ci-dessous, un chapeau du Courrier qui tendrait à affirmer que RomanDit incarne l'homophobie : «*L'homophobie ne désarme pas. C'est au tour de l'association RomanDit, proche du milieu d'Ecône, de s'en prendre à la Gay Pride* ». Ce qui sous-entend aussi que les acteurs qui se sont exprimés précédemment ont fait preuve d'homophobie.

- Le Journal de Sierre* « La Gay Pride dans l'œil du cyclone ».
Le Journal de Sierre Dessin de presse
L'Express Dessin de presse.
Le Courrier « Une association extrémiste s'en prend aux homosexuels » (p.1)
 « La Gay Pride dans l'œil du cyclone »(p.9).
La Liberté « La Gay Pride dans l'œil du cyclone ».
La Presse « La Gay Pride dans l'œil du cyclone ».
L'impartial « Gays. Les intégristes s'en prennent à la parade de Sion ».

3.3.5 Synthèse

Revenons sur quelques points centraux. Le Nouvelliste rappelle encore ce 13 mars que le contenu d'une publicité n'engage pas la rédaction. Le chapeau signé du Nouvelliste et qui précède les lettres de lecteurs démontre que

- Ce journal est à la fois espace de débat et acteur du débat : il s'adresse directement aux associations homosexuelles.
- Ce quotidien valaisan est pris dans une polémique au sein du champ journalistique.
- Le Nouvelliste tient à montrer qu'il connaît le Valais et que ce dernier peut vite s'enflammer.
- Le Nouvelliste souligne la naïveté de ceux qui ont cru qu'une Gay Pride n'allait pas provoquer de réactions du Valais. A mon sens, ce serait une manière de se disculper d'avoir contribué à attiser les passions, par la parution de cette pétition.

Dans cette polémique sur la question de la parution de cette publicité Le Journal de Sierre se désolidarise de son voisin cantonal. Il ne comprend pas ce choix et invite ses lecteurs à défiler le 7 juillet en signe de protestation.

¹³¹ « Les Valaisans ne veulent pas des homosexuels ».

¹³² « En 1997 Dominique Giroud se battait contre l'avortement. Aujourd'hui, il a les homosexuels dans le viseur ».

La presse romande insiste sur la polémique et accuse Le Nouvelliste de l'avoir attisée.

Le Matin focalise son discours sur la polémique dans toutes ces dimensions et après enquête auprès des membres actifs de RomanDit, choisit d'ironiser sur les comportements de ces pétitionnaires.

Il produit un discours relationnel pour son lecteur implicite, en forçant la dramaturgie des étapes de fabrication de la publicité. Les différents journalistes du Matin construisent donc un Valais "Vieux Pays" se complaisant dans son conservatisme, consentant pratiquement à l'intolérance de quelques extrémistes et un Valais qui cautionne par "son quotidien cantonal" de tels propos.

Le contenu du traitement journalistique du quotidien lémanique contient une globalisation de la catégorisation qui porte à penser que tous les Valaisans sont responsables de l'image intolérante de la ville et du canton, et que l'intégrisme touche tout le Valais. Une analyse du processus de catégorisation démontre que la terminologie évolue au fil des jours : d' « *intégristes* » (Le Matin dimanche 11 mars 01) à « *extrémistes* », dans le titre de la page 3, le 13 mars.

Le Matin insiste en outre sur un retour à une ère moyenâgeuse qui contraste avec la volonté affichée il y a peu, d'être un canton dynamique. Ce mardi 13 mars, on le voit « *Vieux Pays* ». Enfin, notons que Le Matin attaque ouvertement François Dayer.

Construire force le caractère polémique et antagoniste de cette affaire en faisant s'affronter spatialement, dans la page, François Mudry et Marianne Bruchez. La construction de l'article donne l'impression d'assister à un dialogue de sourd. La volonté des deux protagonistes d'imposer leur vision de la majorité de l'opinion publique ressort une nouvelle fois. Cette question mérite un point d'approfondissement.

3.3.6 Imposition symbolique de la réalité

Nous avons vu dans le premier chapitre, que Le Temps par exemple, pour cerner l'avis de la population valaisanne, s'appuyaient sur des micros trottoirs : « *Dans les reportages et micros-trottoirs consacrés à l'arrivée de la Gay Pride à Sion par la TSR et Canal 9, la télévision locale valaisanne, la population ne semble pas hostile au défilé [...] Une absence de réticence que confirme notre correspondant en Valais* ». De même, François Mudry disait : « *notre population n'est pas désireuse d'avoir ce genre de manifestation (Le Temps 03.02.01)* ». Marianne Bruchez pour sa part reconnaissait : « *Nous sommes très bien accueillis (Le Matin dimanche 13.03.01)* » ou « *Les Sédunois sont plus étonnés de la réaction de la commune et de l'évêque que par l'idée de cette Pride (Le Nouvelliste 12.03.01)* ». A l'inverse, Dominique Giroud certifie qu' « *une majorité de gens ne sont pas d'accord avec cette gay pride* ». L'existence d'une lutte symbolique entre les acteurs se perçoit aisément. Elle consiste à dire ce que pense l'opinion publique. Les exemples d'une lutte symbolique pour imposer sa représentation du défilé ne manquent pas non plus dans le corpus. L'imposition peut également venir du média de manière plus ou moins cachée, lisible dans les modalités du dire ou alors totalement apparente.

Champagne dans *Faire l'opinion*¹³³, s'est penché sur cette notion d'imposition symbolique découverte dans une manifestation paysanne en 1982 dans les rues de Paris. Il en parle déjà dans l'introduction de son livre :

C'est dans cette perspective que je voulais étudier les stratégies de « présentation de soi » de ce groupe, socialement très éclaté, devant la population parisienne [...] ». Parce que les représentations que les dominés se font d'eux-mêmes doivent toujours quelque chose aux représentations que les dominants se font des dominés, il fallait aussi étudier la perception du milieu agricole par les journalistes à travers les images, les clichés ou les stéréotypes sur « les paysans » qu'ils fabriquaient ou réactivaient pour leurs lecteurs citadins. De fait, il fut assez facile d'apercevoir dans le déroulement de cette manifestation l'existence d'une véritable lutte pour l'imposition d'une représentation publique légitime de ce groupe social, partagé entre une minorité d'agriculteurs « modernistes » et « productivistes » « les « entrepreneurs agricoles ») et une fraction traditionnelle [...] (p.9).

Tout d'abord, dans notre manifestation et la description qu'en font les journaux, il est guère évident de dire qui sont les dominants et les dominés puisque les points de vue sont parfois divergents, et les groupes sociaux nombreux. Malgré tout, ils se définissent entre eux et la presse fabriquent et réactivent, des images, des clichés ou des stéréotypes sur les priders, les personnes homosexuelles, les pétitionnaires, les politiciens, les catholiques, les valaisans, etc... C'est surtout sur les pétitionnaires que la lutte pour l'imposition d'une représentation publique légitime se focalise. Et la lutte pour ainsi dire, a lieu entre Le Nouvelliste et les autres. Le Nouvelliste se montre prudent et ne force pas trop le trait ; les journaux romands (Journal de Sierre et de Martigny compris) n'hésitent pas à catégoriser lourdement.

Du côté des acteurs, on a vu ci-dessus que l'imposition symbolique est récurrente. Champagne¹³⁴ pense ceci :

L'essentiel de la domination politique réside dans des mécanismes essentiellement d'ordre symbolique, l'action politique la plus importante étant cachée et consistant surtout dans l'imposition de systèmes de classification du monde social qui ont pour propriété spécifique d'être puissants, ou, mieux symboliquement efficaces, c'est-à-dire non pas *vrais*, mais *capables de se rendre vrais* dans la mesure où ceux qui les mettent en œuvre ont les moyens de faire advenir ce qu'ils annoncent comme souhaitable ou comme devant nécessairement advenir (p.15).

Comment ne pas donner raison à Champagne lorsque Le Président de la ville, pour expliquer son non-soutien, dit qu'« *il y a un réel danger que l'on tombe dans l'exhibitionnisme (Construire 13.03.01)* ». Ou lorsque Dominique Giroud avertit en ces termes l'opinion publique : « *nous nous faisons quelque chose et ce n'est que le début. Il ne faut pas que la gay pride vienne en Valais* ». Ou encore François Dayer : « *Je ne suis pas contre le mouvement, mais j'estime que la Gay Pride à Sion va provoquer une escalade de la violence verbale. On n'arrive pas à maîtriser le phénomène (Le Temps 12.03.01)* ». Il est à noter que François Dayer dit cela après la parution de la publicité...Était-il donc véritablement impossible d'endiguer le phénomène ? Pour rejoindre Champagne, on s'aperçoit que le système de classification du monde érigé par François Dayer s'est rendu vrai puisque l'escalade verbale est advenue. Mais, il a lui-même contribué à le rendre vrai.

¹³³ Champagne P., *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Ed de minuit, Paris, 1990.

¹³⁴ Champagne P. *ibid.*

Enfin, les journaux peuvent imposer leur vision de l'événement. Les Gay Prides sont légions. Le Nouvelliste n'a pas caché longtemps sa position sur la Gay Pride : « *Nous sommes d'avis qu'une gay pride est une mauvaise manière d'amener les Valaisans à une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par les personnes homosexuelles (Le Nouvelliste 12.03.01)* ». Les journaux romands ne se sont pas montrés aussi catégoriques dans leur positionnement. Pour eux, la Gay Pride représente tantôt « *un grand cortège pour la « diversité et l'homosexualité » (Dimanch.ch 4.03.01)* » ou « *une manifestation homosexuelle (Le Temps et La Tribune De Genève 5. 03.01)* », « *parade homosexuelle (La Presse 5.03.01)* » etc...

Comme l'affirme Champagne, les journalistes peuvent par conséquent être leader d'opinion tout en imaginant l'opinion des lecteurs. Un article est parfois un savant mélange entre l'opinion du journaliste et l'opinion qu'il croit percevoir chez son lecteur : « *les journalistes vont, par profession, devenir des « leaders d'opinion » influents : ils disent leur opinion, qu'ils pensent être aussi l'opinion de leurs lecteurs, et cette opinion pré-ajustée au public, lue par les lecteurs, tend à devenir l'opinion des lecteurs et donc une composante importante de ce qui est perçu comme « opinion publique (p.72)¹³⁵* »

Dans les points suivants, nous garderons à l'esprit cette idée d'aller venue que pratique le journaliste entre son opinion et celui qu'il imagine chez son lecteur au moment de produire son article. Passons maintenant au jour suivant.

3.4 Après la stupeur l'indignation

Le **Mercredi 14 mars**, quatre jours après la parution de cette publicité de RomanDit, certains journaux marquent un temps de réflexion : Que peut-on faire contre ce genre d'attaque ? Chaque journal choisit une manière différente de répondre à cette question, de parler de cette publicité de RomanDit, de Dominique Giroud, de l'intégrisme ou de l'extrémisme en Valais et accessoirement de la Gay Pride.

Etudier l'évolution du positionnement des journaux et l'image du Valais nous préoccupent encore en abordant les articles parus ce mercredi 14 mars. Nous serons particulièrement attentifs à l'élargissement du champ de vision des médias. En effet, depuis l'intervention de RomanDit, le discours médiatique traite moins de la Gay Pride que du "Valais symbolique". Nous observerons que ce discours ne se restreint plus seulement autour de Sion qui accueille une Gay Pride mais touche tout le "Valais symbolique" qui réagit aux divers discours tenus à son égard.

Fidèles à nos habitudes, nous commençons par les lettres de lecteurs du Nouvelliste qui garde toujours ouvert son Forum de lecteur. Ce mercredi le Forum tient sur une demi-page. Puis nous évoquerons Le Matin qui continue à expliquer la parution de cette publicité, et qui, dans un éditorial, s'inquiète du sort réservé à la population valaisanne par le discours médiatique. Le Temps commence sa présentation des candidats aux élections valaisannes et ne manque pas l'occasion d'angler ses interviews sur la Gay Pride. Eric Felley, dans ce premier entretien avec le candidat au deuxième tour à l'élection au Conseil d'Etat valaisan, convie le lecteur à un véritable tour du propriétaire avec Cilette Cretton. Comme l'on dit vulgairement, elle n'hésite pas à "balancer". A cet égard, le lead de l'article donne le cadrage à tout le

¹³⁵ Champagne P. *ibid.*

texte : « elle évoque les phénomènes d'intolérance qui marquent le canton. Selon elle, certains groupuscules cultivant l'intolérance nuisent au bon fonctionnement de la démocratie ». Un article de la Tribune de Genève qui examine la manière qu'on les personnes homosexuelles de répondre aux attaques, nous occupera également. Nous observerons que La Tribune de Genève et Le Temps constituent largement une image du Valais. Enfin, parmi tous les articles de ce jour, j'ai retenu celui du Courrier qui se concentre sur les acteurs de l'intrigue : Dominique Giroud, François Mudry et Anne-Christine Bagnoud (conseillère communale autrefois mise à l'indexe par des affiches anti-avortement de Citadelle, sœur défunte de RomanDit) sont mis en scène.

24 Heures et Le Quotidien Jurassien publient un article (brève ATS) concernant des éventualités juridiques de se défendre contre cette attaque publicitaire : « *les attaques contre les homosexuels seront contrecarrées par le dialogue* (sous-titre de 24 Heures) ». La Liberté quitte cette problématique et revient sur la Gay Pride de Fribourg qui n'a pas réglé tous ses comptes ; elle y voit une « *polémique* » (sous-titre). Dans l'impossibilité de tout traiter, nous nous contenterons des leads, titres et sous titres de ces trois derniers journaux :

24 Heures « *Gay Pride en Valais • Annonce litigieuse dans Le Nouvelliste* » (lead).
« **Contre les intégristes valaisans peu de garde-fous légaux** » (titre).
« *Les attaques contre les homosexuels seront contrecarrées par le dialogue* » (sous-titre).

Le Quotidien Jurassien « *Valais • Pas de plainte contre RomanDit* ».

La Liberté « *la Gay Pride 99 n'a pas payé sa note* » (titre).
« **POLEMIQUE** • *Une entreprise de boissons n'a toujours pas vu sa facture de 58'720 francs acquittée* » (sous-titre).

Etudions maintenant dans le détail les cinq autres articles de ce jour.

3.4.1 Le Nouvelliste revient à un régime de dépêche ATS

Le Nouvelliste « *Le débat plutôt que la plainte* » (Courrier de lecteur p. 20 1/2 page).

En chapeau, une dépêche ATS co-signée avec Le Nouvelliste précise qu'une « *action juridique semble difficile* » et que « *les associations préfèrent privilégier le débat. L'important pour l'heure est d'apporter un soutien à la communauté homosexuelle valaisanne, a déclaré mardi à l'ats le secrétaire général de Pink Cross Moël Volken* ». Ces premiers énoncés indiquent que le dialogue est souhaité par le collectif homosexuel et que dorénavant la communauté homosexuelle valaisanne peut compter sur un soutien extérieur. Par conséquent, le temps des guerres intestines qui ont occupé les esprits en février est révolu. L'heure est au rassemblement.

Cette dépêche fait intervenir un deuxième acteur qui prône le débat comme une nécessité, tout en relevant « *l'irresponsabilité des milieux qui se sont singularisés par un tel étalage de haines et d'homophobie* ». Pour Yves de Matteis, « *les propos homophobes frisant l'incitation à la haine vont durement toucher les nombreuses personnes homosexuelles habitant le canton du Valais* ». Et en cas de suicide, il affirme que les « *milieux conservateurs extrémistes - et qui se disent chrétiens - en porteraient la plus entière responsabilité* ». Quelques remarques s'imposent ici. Sans prétention d'en expliquer les raisons, il me semble que la parution d'une dépêche ATS dans Le Nouvelliste a pour effet de montrer sans la médiation d'un regard autochtone, comment on voit réellement les faits et les comportements des pétitionnaires valaisans à l'extérieur du canton.

Concernant le courrier des lecteurs sur les 5 lettres :

- **2 touchent à une identité historique du Valais qui rejoint l'identité vécue.**
En d'autres termes un retour vers le passé : « *L'inquisition est-elle de retour ? [...] Avec la dernière lettre pastorale de l'évêque de Sion, elle revient en force. Au XXI^e siècle, écrire et diffuser des propos aussi démoniaques est scandaleux (André Sprenger)* ». « *les organisateurs de cette manifestation font preuve de plus de courage et d'ouverture d'esprit que vous et vos discours moyenâgeux* ».
- **2 construisent une catégorisation "bon/mauvais chrétiens" :** « *c'est pourquoi nous nous adressons à nos concitoyen(ne)s, aux démocrates et aux vrai(e)s chrétien(ne)s et nous leur demandons de refuser tout appel à la haine envers les lesbiennes et gays (Barbar Brosi pour OSL)* ».

Cette dernière lettre rejoint donc le propos de de Matteis dans la dépêche ci-dessus. Ce jour-là, Le Nouvelliste se retire quelque peu de la scène en publiant une partie de la dépêche ATS et laisse ses lecteurs s'exprimer. Le Matin, quant à lui, poursuit son traitement de taille.

3.4.2 Le Matin, Le Temps et La Tribune de Genève radiographient le Valais

3.4.2.1 Le Matin cerne l'enjeu d'imposition symbolique

Le Matin « *Population prise en otage* » (p.2).
« *Publicité homophobe : bronca valaisanne* », (p.3).

A mon sens l'éditorialiste, Alexandre Bender, a très bien compris le jeu des acteurs de cette intrigue qui consiste à dire "la majorité pense ceci ou la majorité pense cela". Cette représentation de la "majorité" que l'on impose a d'ailleurs valeur d'argument dans le discours médiatique d'un côté comme de l'autre. L'utilisation récurrente de ce procédé (étudié au point 3.3.6) fait dire au journaliste que la « *population est prise en otage* ». Il termine son article ainsi : « *quel que soit le sort réservé à la gay Pride de Sion maintenant que les dés sont pour le moins pipés au sein de l'opinion publique, que l'intolérance soit bannie de la société valaisanne !* ». Ce journaliste a conscience que l'on a dit tout et son contraire sur l'opinion de la population. A noter qu'il voit ainsi un Valais aux frontières définies et à l'intérieur une société que l'on espère la plus pure possible, c'est-à-dire, épurée de toute intolérance.

Dans l'article en p.3 également signé Alexandre Bender, on apprend que l'indignation succède à la stupeur dans le canton. La catégorisation "Vieux-Pays" apparaît une nouvelle fois : « *hier, et depuis samedi dernier, journaux, magistrats et associations du Vieux-Pays sont montés au créneau pour faire entendre leur voix* ».

Enfin, je souligne une répartition "bons/mauvais catholiques" : « *dans son éditorial, le Journal de Sierre invite ses lecteurs à adresser un abondant courrier à la case postale de « ces pseudos-catholiques valaisans* ». L'annonce d'une Gay Pride, la position de Mgr Brunner vis-à-vis d'elle, puis la pétition de RomanDit aura donc éclairci les rangs des chrétiens valaisans entre les bons et les mauvais catholiques/chrétiens. Les médias et les lecteurs qui s'y sont exprimés ont jugé les actes des catholiques/chrétiens valaisans. A la lecture des articles, il reste néanmoins très délicat de pouvoir affirmer que c'est un discours contre le procédé

d'une Gay Pride ou alors des propos portant sur l'homosexualité ou encore sur les personnes homosexuelles elle-même, qui permettent au sujet de ranger telle personne dans la catégorie "bon catholique/chrétiens" et telle autre dans la catégorie "mauvais catholique/chrétien".

3.4.2.2 Le Valais de Cilette Cretton dans Le Temps

Le Temps « Cilette Cretton « Que l'on saisisse la Gay Pride pour dénigrer une minorité, c'est inadmissible » ».

Dans cet article du Temps, retenons seulement les points nourrissants pour l'analyse. J'ai observé que Eric Felley pose des questions directes et pertinentes qui montrent une connaissance pointue de la situation de la candidate et du "Valais politique". Il véhicule aussi des images attendues. A souligner que son entretien avec cette personnalité politique amène de surcroît le débat sur le Valais "religieux". L'accroche, terme chéri des journalistes, reste toutefois la Gay Pride.

Avant la première question le journaliste angle ainsi son article : « *Cilette Cretton, ancienne présidente du Parti radical valaisan, candidate dissidente pour les élections cantonales 2001, n'est pas du genre à apprécier la campagne homophobe orchestrée par les milieux intégristes en Valais. Elle évoque ici divers aspects du conservatisme ambiant qui rend possible un tel dérapage* ». Le journaliste met d'emblée sur pied un programme agonistique entre elle et le conservatisme, dans l'espace politique.

Plus loin, l'article aborde l'"espace religieux". Cilette Cretton dira ceci : « *j'ai pu constater derrière certaines questions posées durant la campagne les influences des milieux les moins progressistes du Valais, en particulier sur le plan religieux* ». L'identité vécue, tournée vers le passé, est refusée et vue comme un risque.

Mais dans la question suivante l'identité régionale vécue est acceptée : « *Malgré tout, je crois que le Valais est en train de s'ouvrir, que la proportion des gens qui ont envie qu'il se modernise, qu'il se distingue autrement que par ce que l'on vient de voir, est en augmentation. Même si parfois il y a des réactions qui font désespérer d'une telle évolution* ». Elle se place donc du côté du progrès, en se gardant de tout simplisme dans sa manière de classer le monde : « *le Valais est un pays de contraste, capable du meilleur comme du pire. On a parfois le sentiment que le balancier va de l'obscurantisme le plus étroit à l'ouverture la plus débridée. Les régions où le conservatisme est très fort connaissent des réactions inverses très fortes. Et le Valais accepte finalement, peut-être plus que d'autres régions, les propos tranchés* ». Cilette Cretton réalise une radiographie du Valais qui exprime une identité projective dans le domaine d'un Valais "espace politique". Elle démontre une capacité à briser certains stéréotypes ou du moins à ne pas en produire.

Eric Felley pousse encore le débat sur la question du conservatisme mais avec la Gay Pride en point de fuite : « *Ne ressentez-vous pas une volonté, exprimée par les milieux très à droite et influents du PDC, d'exacerber les conflits autour de thèmes moraux, et ce dans une optique manichéenne ?* ». L'image du Valais est encore ternie par la question puisque la progression de la catégorisation dans cet article passe de « *conservatisme ambiant* », « *milieux les moins progressistes* », « *obscurantisme le plus étroit/ouverture la plus débridée*, à « *optique manichéenne* ». Plus loin, elle établit une représentation nouvelle du Valais qui reste assez mystérieuse : « *il y a les penseurs de l'ombre [...], les pouvoirs occultes sont plus*

importants qu'on ne l'imagine». Avec cette citation un nouvel espace apparaît : un Valais qu'on pourrait appeler "magique", fait de politique et de résidus religieux difficilement définissables parce que suffisamment flous dans le discours de Cilette Cretton.

Et pour contester ces pouvoirs occultes, le journaliste présente le Parti radical, que Cilette Cretton espère voir faire « *un retour aux sources [qui lui] paraît impératif pour les valeurs fondatrices du radicalisme valaisan : tolérance, liberté de pensée, défense des droites populaires et respect de l'égalité* ». Cet article apparaît anglé sur la Gay Pride et la femme.

Dans cette page, rubrique Régions du Temps, Un Commentaire de Eric Felley joutant la photo de Cilette Cretton revient sur le premier tour et fait le lien avec la Gay Pride, ajoutant ainsi une pièce à la mosaïque du Valais qui se dessine : « *Jean-René Fournier, le plus à droite - le conseiller d'Etat est soit dit en passant viscéralement contre la Gay Pride-, en a tiré les plus grands bénéfices. Cela explique peut-être, en partie, pourquoi les milieux intégristes se sont sentis soudain pousser des ailes...* ». Cet énoncé sous-entend que le collectif des pétitionnaires a le sentiment que la majorité pensent comme eux.

Voilà donc le Valais vu par une candidate aux Elections au Conseil d'Etat valaisan, que Le Temps publie entre propos nuancés et propos catégoriques.



Le Matin 14.03.01

3.4.2.3 La Tribune de Genève voit la Gay Pride poser une question au Valais

La Tribune de Genève «*Contre les intégristes valaisans, les gardes-fous légaux sont minces* »(p. 10).

J'ai tiens à relever une nouvelle fois une tendance à faire glisser le Valais d'un "Valais religieux" à un "Valais magique", c'est-à-dire un canton qui joue avec les esprits : « *Quatre mois avant sa venue, la Gay Pride de Sion aura donc réussi à enflammer le Valais et faire ressortir les vieux démons* ».

Cet article dessine un enjeu et un danger de taille : « *il est probable que les intégristes valaisans soient en relation avec d'autres mouvements européens. Or l'extrême droite est à la recherche d'un thème pour se doper et l'a peut-être trouvé dans l'homophobie* ». Donc il y a un mal, un risque, un danger à l'intérieur qui est encore renforcé par un extérieur. Le Temps avec Cilette Cretton et Le Matin portaient un regard global sur le Valais. Le cadrage de la Tribune de Genève s'élargit encore.

Dans le même numéro, mais plus loin p.24, rubrique Dialogue, La Tribune de Genève donne la parole à trois personnes de la rue avec ce titre « *POLEMIQUE AROUND DE LA GAY PRIDE A SION, que pensez-vous de la controverse ?* ». Gaëtan Clavien, assistant en sociologie à l'Université de Genève affirme que « *la Gay Pride à Sion pose une question croustillante au canton du Valais ; lequel est connu pour être un bastion du conservatisme et de la tradition* ». Premièrement, il véhicule une image attendue. Deuxièmement, suivant la logique qui a prévalu concernant l'appellation que nous avons discutée au point 1.4.2, c'est la Gay Pride formule "canonique" qui se déplace à Sion et qui « *posera une question croustillante* » au Valais de conservatisme et de tradition. C'est donc un corps étranger qui perce le Valais symbolique.

L'article présente le propos sous une forme très généraliste et globalisante. De Sion, on passe au Valais qui devient un bastion homogène sans que distinction ni particularisme selon les régions ne soit effectué. Gaëtan Clavien poursuit : « *Je ne suis donc pas surpris par la montée au créneau des "héros" du traditionalisme que sont l'association RomanDit, l'évêque de Sion et même les autorités valaisannes* ». Si la Gay Pride pose une question au Valais, ce dernier répond pleinement aux attentes de Gaëtan Clavien puisqu'il trouve la vérification de ses préjugés dans les agissements de RomanDit, les propos de l'évêque de Sion et les prises de position des autorités valaisannes. Soulignons encore la déclinaison dans les termes entre bastion de la tradition et héros du traditionalisme ainsi que l'amalgame osé entre RomanDit, l'évêque et les autorités, tous réunis sous la catégorie héros du traditionalisme. Toutefois l'intervenant revient à plus de mesure et de prudence : « *le plus important, c'est la réaction que suscitera le défilé auprès de la population. C'est elle qui révélera où en sont les Valaisans* ».

3.4.2.4 Le Courrier éclaire la situation.

Le Courrier « *La gay Pride aura bien lieu, malgré la provoc' intégriste* ».

Le Courrier du 14 mars procède à une catégorisation sensiblement différente du Nouvelliste, du Journal de Sierre, de 24 Heures ou de La Liberté. Il offre un article anglé sur Dominique Giroud et une lecture atypique de l'événement. Le titre en langage argo l'atteste. Le sous-titre indique ceci : « *VALAIS. Les provocations médiatiques de l'association intégriste RomanDit contre la Gay Pride de Sion délient langues et plumes. La commune se prépare déjà pour le 7 juillet prochain* ». Les inter-titres sont tout aussi signifiants : « *Giroud persiste et signe* » « *Appel à la violence* ». En page 2, cet article signé Bernard Luisier (le plus grand de la page au côté de l'actualité genevoise) met en scène tous les acteurs et par conséquent il attire mon attention, essentiellement pour le portrait de Dominique Giroud. La photo est la même que Le Nouvelliste avait utilisé pour son premier article (dépêche ATS, le samedi 3 février, point 1.1.1).

Bernard Luisier réalise un résumé de la situation de manière assez factuelle. Le lecteur implicite construit par le journaliste, est quelqu'un qui se réjouit de la bonne marche de la préparation de la manifestation et qui est curieux de découvrir les véritables traits de Dominique Giroud.

L'article s'ouvre par une note d'optimisme alors que les autres journaux font toujours baigner le Valais dans l'obscurantisme de la situation. Le Courrier donne un caractère projectif à cette affaire : « *j'ai bon espoir de parvenir à un décision unanime. Comme nous l'avions dit, nous respecterons le droit dans ce dossier que*

nous avons d'ailleurs réétudié avec l'organisatrice de la Gay Pride, Marianne Bruchez (François Mudry)». Les positions ont donc passablement évolué.

Pour une Gay Pride, la presse se soucie donc du droit en Valais, depuis que François Mudry a mis en garde contre le risque d'enfreindre la loi avec une Gay Pride "standard". Ailleurs à Genève, Lausanne, Fribourg et Berne et en d'autres temps, cette question a-t-elle inquiété quelqu'un ?

Mais le point le plus important réside dans la configuration des acteurs, car Le Courrier de ce 14 mars laisse entrevoir une collaboration entre les organisateurs et la ville : *« les organisateurs ont en effet revu par le menu le déroulement des opérations et ceci directement avec le commissaire de la Ville de Sion. C'est sur la base de ce dossier qu'on dit « très bien ficelé », que le Conseil communal se prononcera d'ici une dizaine de jours ».*

Après François Mudry évoquant sa collaboration avec Marianne Bruchez, Le Nouvelliste et RomanDit apparaissent : *« malgré l'appel à l'homophobie lancé samedi dernier dans Le Nouvelliste par les intégristes du groupe RomanDit la gay Pride aura bel et bien lieu ».* Puis il dit que *« le débat n'a visiblement pas tourné à l'avantage de l'association RomanDit ».* Le Courrier donne donc de la ville de Sion une image moins sombre que ses confrères romands.

Il s'ensuit un portrait de Dominique Giroud : *« Giroud persiste et signe ».* Le chapitre parle d'un changement de position de la Municipalité *« qui pourrait sonner le glas des espoirs intégristes de faire interdire la Gay Pride ».* Les ressources de catégorisations portent d'ailleurs majoritairement sur Dominique Giroud, décrit comme *« volubile, content de lui et de ses coups médiatiques, le propriétaire-encaveur de Chamoson persiste et signe ».* La citation suivante expose sa vision du monde : *« Nous vivons dans l'une des rares démocraties directes, où l'on a encore le droit de fixer des limites. Et nous pensons que l'homme n'a pas besoin de revendiquer des droits dans la société par rapport à sa sexualité. Il y a une certaine dignité à garder [...] Nous ne sommes pas là pour les priver du droit de cité, affirme-t-il. Nous combattons l'homosexualité et non les homosexuels ».* Notons que ce n'est visiblement pas ce qui avait paru dans la publicité. Néanmoins l'ombre se resserre autour de Dominique Giroud et le Valais retrouve des couleurs.

Une nouvelle actrice en la personne d'Anne-Christine Bagnoud apparaît dans l'intrigue. Elle avait subit les agissements de Citadelle elle soutient aujourd'hui la Gay Pride : *« partisane de la première heure [...] elle redoute notamment que « des casseurs de pédés viennent entraver la fête ce jour-là »».* Bernard Luisier cherche me semble-t-il à constituer une véritable dramaturgie, puisqu'un rappel des faits la concernant, elle et Citadelle, figure dans un encadré intitulé *« Ça traîne ! ».*

Malgré ce mini-portrait de Dominique Giroud, qui identifie de manière restrictive *« la provoc' intégriste »* autour de lui, le journaliste laisse voguer une nébuleuse autour de Dominique Giroud et RomanDit, par un effet de suspense : *« Je dois avouer que j'ai un peu peur pour l'intégrité physique et morale des organisateurs de la Gay Pride, révèle Anne-Christine Bagnoud »*

Le dernier énoncé de l'article ajoute un élément important dans la compréhension de la progression des catégorisations : *« les intégristes ont probablement contribué malgré eux à provoquer l'ouverture au sein de la Municipalité ».* Souvenons-nous que Le Nouvelliste ne catégorise jamais lourdement les membres de RomanDit. Le

Courrier les réducts à cette seule caractéristique d'"intégriste". Le titre soulignait déjà la « *provoc' intégriste* ». En fin d'article ont découvre des « *intégristes* » dont Le Courrier relève la contribution positive qu'ils ont apportée malgré eux.

Sur cette question d'ouverture, le Courrier prête une ouverture au Valais en se contentant d'analyser une page de lettre de lecteur du Nouvelliste : « *une pleine page de réactions du public, publiée hier dans le quotidien cantonal, démontre à l'envi que la grande majorité des gens préfèrent l'ouverture à l'intolérance* ». Voilà encore un bel exemple d'imposition symbolique. Avec cette citation du Courrier, le tableau du Valais tendrait-il réellement à s'éclaircir ? La suite nous le dira.

3.4.3 Synthèse

Cette partie a confirmé la retenue du Nouvelliste. Ce 14 mars, il délivre l'information sans article signé d'un de ses rédacteurs. A l'aide d'une dépêche ATS Le Nouvelliste informe que Pink Cross réfléchit à une stratégie après les attaques subies. L'association penche pour le dialogue tout en fustigeant ces attaques haineuses. Par contre, des lettres de lecteurs évoquent notamment une Inquisition qui fait son retour en Valais et soulignent le courage des organisateurs. Nous avons à nouveau remarqué une catégorisation qui construit un couple "bon/mauvais chrétien". Par leur manière de catégoriser, ce sont les lettres de lecteurs qui rapprochent Le Nouvelliste de ses confrères de la presse romande. En effet, la presse romande et les autres journaux cantonaux (Le Journal de Sierre, Le Journal de Martigny) catégorisent plus lourdement les membres de RomanDit ou Le Nouvelliste.

Retenons dans Le Matin et Le Temps l'imposition symbolique sur la vision de la majorité de la population. Tous deux voient un Valais « *Vieux Pays* ». Mais Le Matin définit le Valais comme un canton homogène et consensuellement délimité. L'interview de Cilette Cretton permet au Temps de nuancer l'image du Valais entre obscurantisme et ouverture. Dans cet article, il était d'ailleurs question du "Valais politique" et du "Valais religieux". Nous avons observé que ces deux espaces se rejoignent finalement, le "religieux" englobant le "politique" pour former un troisième espace dans lequel le "religieux" influencerait le "politique". Nous l'avons appelé "Valais magique". La Tribune de Genève utilise le même procédé. Dans ces trois quotidiens la peinture du Valais est par conséquent assez sombre.

Le Courrier offre un regard plus positif en soulignant une possible collaboration entre Marianne Bruchez et François Mudry. A cet égard, Le Courrier dit que les organisateurs présentent un dossier bien ficelé. Une meilleure image de la Ville contraste avec le propos de Dominique Giroud et le comportement de « *la justice valaisanne lente pour l'affaire des affiches* ». Le Courrier portraiture Dominique Giroud : « *Par ses phrases à l'emporte-pièce, il veut avoir réponse à tout, même à l'invérifiable* ». Nous avons découvert encore une imposition symbolique : « *une pleine page de rédaction du public publiée hier dans le quotidien cantonal, démontre à l'envi que la grande majorité des gens préfère l'ouverture à l'intolérance.* ». Un simple calcul du nombre de lettres "pour" et "contre", suffit donc à juger l'opinion du canton sur cette question de Gay Pride et sur une mentalité ouverte ou non.

Et l'ouverture présentée depuis le début par le discours médiatique des journaux extérieurs au canton, vient clairement de l'extérieur (une partie du collectif homosexuel). De plus, Le Courrier avance ici qu'elle est venue indirectement là où on

l'attend le moins, de l'intérieur (les « *intégristes* »). Par leur actions aux « *effets pervers* » ils ont provoqué l'ouverture à l'intérieur du canton, dira Le Courrier.

Le lendemain la presse s'intéressera toujours autant aux agissements de RomanDit et c'est ce qui nous examinons dans le point suivant.

3.5 Fermeture du site RomanDit. Premier article de l'Hebdo

Le **Jeudi 15 mars 2001**, Le Nouvelliste présente quatre pages touchant de près ou de loin à la Gay Pride, dont une grande page de lettres de lecteurs. C'est la quatrième. A cette occasion, Le Nouvelliste tient à amener les lecteurs sur ce qu'il appelle le véritable objet du débat : l'homosexualité. L'Hebdo, signe son premier article sur la Gay Pride, sous la forme d'un entretien avec Dominique Giroud et Vincent Borgeat¹³⁶. Nous nous arrêterons particulièrement sur ces deux quotidiens. Par ailleurs, La Tribune de Genève, Le Temps, Le Courrier, La Presse et Le Nouvelliste informent de la fermeture du site Internet de RomanDit, un site qui avait indigné une partie des internautes. Je ne vais pas traiter ces articles qui reprennent une dépêche ATS. J'en mentionne ci-dessous les titres ainsi que d'autres articles qui ne constituent pas directement une image du Valais :

- Le Nouvelliste** « *le site internet Romandit.ch est fermé* ».
- La Tribune de Genève** « *Un site gay cloue le bec à Romandit.ch* ».
 - « *La Gay Pride (suite et pas fin)* ».
- Journal de Martigny** « *De la tolérance* ».
 - « *Le droit de dire non* ».
 - « *Délit d'homo sapiens* ».
- Le Temps** « *La Gay Pride pour nos libertés* ». Lettre de lecteur.
 - « *Fermeture d'un site homophobe* ».
- Le Courrier** « *Polémique autour de la Gay Pride de Sion* ».
- La Presse** « *Contre la Gay Pride de Sion. Site fermé sur le Web* ».
- L'Impartial** « *L'édition 2002 devrait avoir lieu à Neuchâtel* ».

Ce jour-là, l'absence de péripéties, marqueurs temporels, remplacée par un traitement journalistique sous forme de portraits et d'interviews plus ou moins importants des acteurs de premier et deuxième ordre comme Dominique Giroud ou alors Cilette Cretton, dans Le Courrier et Le Temps (14.03.01), offre un foisonnement de catégorisations sur le Valais, "espace politique", "religieux" ou "médiatique". Ainsi, L'Hebdo lorsqu'il rapporte son entretien avec Dominique Giroud et Vincent Borgeat cherche à montrer d'une part l'inadaptation des acteurs au monde médiatique et d'autre part une inadaptation à la vie en société (impolitesse, pauvreté conversationnelle). Avec cet exemple, il apparaît évident que l'identité des acteurs est à la fois attribuée par le média et produite par les acteurs eux-mêmes, nous le verrons. Dans cette partie nous verrons aussi que Le Nouvelliste fait paraître une dernière page ouverte aux lecteurs. Il en profite pour s'excuser et défendre encore sa position.

Après la considération de ces articles, nous établirons pour la deuxième fois un bilan du processus de catégorisation.

¹³⁶ Membre de RomanDit.

3.5.1 Le Nouvelliste s'excuse et se défend

Le Nouvelliste qui reprend la plume pour introduire la page du Forum de Lecteur poursuit deux buts : dans un premier temps, celui de diriger avec autorité le débat en affirmant en outre que c'est la dernière page ouverte aux lecteurs : « *Les arguments employés ne font que se répéter et ne touchent pas au fond du problème qui est l'opportunité d'une telle manifestation à Sion et la situation des homosexuels en Valais* ». Dans un deuxième temps, il poursuit le but de rappeler la distinction entre encart publicitaire et partie rédactionnelle en souhaitant vivement écarter, une fois encore, un procès d'intention inopportun. Et pour ce faire, Le Nouvelliste cite son confrère du Courrier pris autrefois dans une affaire similaire : « *Il est donc inutile de débattre si le journal est plus proche des uns ou des autres lorsqu'une annonce payante paraît dans ses colonnes, le choix se fait selon la législation en la matière (pas de diffamation, pas de pornographie, etc.) et non selon des critères politiques ou économiques* ». C'est une manière de dire que les journaux romands et leurs lecteurs lui font un faux procès et le traite injustement. Jetons à présent un regard sur les lettres de lecteurs.

Le Nouvelliste « parlons maintenant de l'homosexualité »

La veille, Le Temps a fait la visite du propriétaire sous le regard d'une personnalité politique. Une 4^{ème} page de lettres de lecteurs du Nouvelliste offre également une "radiographie" des multiples catégorisations possibles sur Sion, le Valais, les Valaisans. Sur les 28 lettres,

- **3 discutent du caractère pseudo-chrétien**, pseudo catholique des responsables de la publicité ou de ceux qui discriminent les personnes homosexuelles : « *Comment est-il possible de semer le mensonge, la haine et l'intolérance sous un camouflage chrétien ?* » se demande François Marca.
- **1 lettre soutient la mise en garde de l'évêque** « *sur ce genre de manifestation (René Allégro)* ». Remarquons la magnifique circulation de l'énoncé produit le 3 février par François Mudry, président de la ville qui disait déjà « *ce genre de manifestation* » dans Le Nouvelliste.
- **1 tente un "sondage" de la population sur leur réaction à la suite de la publicité, ce qui en revient à discuter la marge entre majorité/minorité** : « *je reste persuadé que la grande majorité des citoyennes et citoyens valaisans ne se laisse pas duper par l'article minable paru dans « Le Nouvelliste (Gérard Torche)* ».
- **2 catégorisent les homosexuels** : « *les organisateurs sont des promoteurs de l'intolérance (Francisco Flores)* » ou, les « *homosexuels ne font pas de mal (Jean-Pierre Robyr)* ».
- **5 démontrent que soit Sion soit le Valais n'ont pas besoin/ ne veulent pas de la Gay Pride perçue comme "un corps étranger"** : « *venir se pavaner sous les fenêtres de notre cité avec une envie sans gêne de se « léchouiller » afin de provoquer les gens normalement constitués par la nature, il ne faut tout de même pas pousser le bouchon (Raphaël Farquet)* » ; « *un forum plutôt qu'un défilé (Jean-Michel Métrailler)* » ; « *Pas chez nous. A quand un défilé de voleurs, de criminels, de violeurs et j'en passe (Regina Berthod)* ».
- **3 expriment un rejet de l'identité valaisanne** suite aux valeurs qui sont présentées dans cette publicité ou par comparaison sociale (image "rétrograde" et "fermée" offerte à l'extérieur) : « *J'ai même honte d'être*

Valaisanne à l'heure qu'il est, car je viens de terminer l'article paru ce jour dans « Le Temps » et j'avoue que nous passons vraiment pour des personnes fermées d'esprit... (Annick Blanc)» ; «Si vous êtes désireux de rester cloîtrés à l'intérieur de nos montagnes, ne nous associés pas à vos idées grotesques, primitives et rétrogrades ! [...]Vraiment très peu fier d'être Valaisan (Brigitte Dussex, Philippe Morard, Serge Aymon)».

- **2 voient dans cette publicité un coup porté à l'identité valaisanne** : « *Ces courageux inconnus que tout le monde connaît se servent des plus belles valeurs de notre canton afin de blesser (Silvéria Alter) ».*
- **1 est un bel exemple d'une auto-définition qui vise à l'indépendance d'une catégorie.** Ce phénomène se perçoit dans le processus de ré-appropriation de sa catégorisation que soulignait Harvey Sacks (voir Introduction 4.3.1) par un jeu de subversion : « *oui je suis malade, dangereux pervers, je n'aspire qu' à dévergondner de jeunes gens en quête de sensation, je mourrai jeune et je véhicule tous les microbes de la planète (Stéphane Pécorini)».*
- **Enfin, 1 lettre montre Sion comme un territoire symbolique à conquérir** : « *Pour la gaie fierté. Pour éradiquer opprobres et autres anathèmes, ne manquons pas de faire la fête à Sion le 7 juillet prochain ».*
- Les 9 autres n'offrent pas de catégorisation sur Sion, le Valais ou les Valaisans.

Le même jour, Le Nouvelliste en p.14, rapporte l'initiative du parti socialiste montheysan « *soucieux de sauvegarder l'esprit d'ouverture du Valais*». La ville de Monthey a, en effet, écrit à la Municipalité sédunoise pour proposer aux organisateurs de se déplacer en terre montheysanne. Une citation qui indique de surcroît que dans le Valais central « *l'esprit d'ouverture est menacé ».*

En page 17, le lecteur du Nouvelliste a encore pu voir une publicité de Cilette Cretton sur une page entière, accompagnée de cet énoncé : « *Avec Cilette Cretton, le Valais gardera une porte ouverte sur le monde. TOLERANCE ET RESPECT ».* La Gay Pride a donc donné la possibilité aux candidats aux élections au Grand Conseil de mieux se positionner, et même a une ville (Monthey) et un parti (le PS montheysan) de faire sa publicité. Voyons comment un magazine aborde cette affaire de Gay Pride

3.5.2 L'Hebdo ridiculise deux membres de RomanDit

L'Hebdo « Homo (sapiens,sapiens) ».

Ce magazine hebdomadaire produit un article signé Benoît Couchepin, d'une demi-page, en page 25, placée dans la rubrique Politique. Cet article est une rencontre avec Dominique Giroud et Vincent Borgeat (Ce dernier est présenté comme « *un membre de l'association RomanDit »*). L'Hebdo illustre son article par une photo de deux personnes homosexuelles qui s'embrassent ; la légende dit : « *Gay Prides : de la provocation !*».

Le journaliste prend la posture d'un interlocuteur qui s'exprime en direct avec Vincent Borgeat et Dominique Giroud, à l'intention d'un lecteur implicite qui écoute ce qui pourrait être une conversation téléphonique agrémentée de quelques commentaires en aparté. L'homosexualité et RomanDit sont l'objet de cette conversation.

Benoît Couchepin tente de souligner par ce procédé le simplisme de la vision du monde des deux membres de l'association et le radicalisme du propos : « *Les homosexuels ne se reproduisent pas par nature. Et ils veulent s'occuper de l'éducation de nos enfants. C'est tout simplement de la provocation* ». La répétition de cette formule « *tout simplement* » sera soulignée six fois par le journaliste dans un article d'environ 2500 caractères. Ainsi, un sens se dégage de ce « *tout simplement* » : « *Vincent Borgeat ne décolère pas : La presse, les gay prides, les homosexuels, tout lui fait ventre, « tout simplement* ». Plus loin : « *je me méfie énormément des journalistes[...] les articles à notre sujet sont tout simplement scandaleux [...] organiser cette manifestation à Sion, siège de l'Evêché, c'est tout simplement de la provocation [...] leur programme politique, c'est tout simplement de s'occuper de l'éducation* ». Le journaliste ironise : « *et à part ça, quoi de neuf, docteur ? Tout simplement rien* ». Nous voyons que l'écriture secondaire a volontairement gardé ces redites de langage qui n'entrent pas dans un format journalistique. Habituellement les imperfections, les redites, les tics de langage, ou le méta-langage sont éliminés lors de la production d'article. Là, elles sont utilisées par le rédacteur pour produire un effet de sens : prêter aux protagonistes un simplisme de langage et de pensée.

En outre, le journaliste dira d'eux qu'ils n'ont « *pas de programme clairement défini, hormis l'homophobie et le combat anti-avortement, pas de politique active dans les institutions. Pas d'argent non plus, du moins officiellement* ». L'article rapporte même un lapsus révélateur : « *Ecône alors ? Joli lapsus de Vincent Borgeat : « Pour être membre de la secte...euh d'Ecône je voulais dire, il faut être séminariste. Je ne le suis pas. Je ne suis que proche des milieux traditionalistes* ». Cette catégorisation auto-administrée est à retenir : « *Je ne suis que proche des milieux traditionalistes* ». Nous tenons donc là leur véritable définition.

Au niveau des ressources de catégorisations, l'article tend à classer ces deux membres de RomanDit dans la catégorie des gens peu fréquentables. Il souligne les personnalités désagréables de Vincent Borgeat et Dominique Giroud. Ce dernier dit que « *l'annonce parue dans la presse valaisanne contre la pride a été financée par des personnalités valaisanne* ». Benoît Couchepin demande « *Lesquelles ?* » et Giroud répond. « *Vous êtes de la police ou quoi ?* » [...] « *Combien de membres ?* » : - « *Un certain nombre. Je ne vous dirais pas combien.* ». « *Quelles personnalité ?* » : - « *Pas de noms* ». « *Des finances ?* » : - « *Pas d'informations sur le sujet* ». « *Un programme ?* » : - « *Des actions sont prévues. On ne dira rien* ».

Reconnaissons que le portrait est peu glorieux. Mais l'identité des acteurs est à la fois produite par les acteurs eux-mêmes et attribuée par le média. Nous avons vu que l'instance médiatique configure les acteurs entre eux et leur construit une identité (parfois unique à leur journal), selon leur saisie de l'événement et l'angle qu'elle veut donner à l'information. Se constitue alors une identité en partie attribuée par l'instance médiatique qui peut choisir tel type de photo pour mettre en scène un acteur plutôt qu'un autre, retenir tel propos mieux formaté, négliger tel autre etc... Cette identité est également octroyée par l'acteur lui-même, car l'instance médiatique n'est pas toute puissante au point de construire¹³⁷ à sa guise l'image et l'identité des acteurs. L'acteur donne une image de lui-même par la production d'un discours primaire (son propos) qui paraît dans une citation. Ce qu'il dit est certes inséré dans

¹³⁷ C'est pourquoi Cefai parle de constitution et non de construction, un terme qui est trop fort à son goût et qui indiquerait que les médias agissent de manière aléatoire ou de manière totalement détachée de l'événement.

un discours secondaire mais il détient encore le pouvoir (c'est majoritairement le cas dans la presse suisse) de faire respecter son propos. C'est là sa contribution (certes pas toujours contrôlable jusqu'à la production du discours journalistique) : celle de forger sa propre image, sa propre identité dans l'information. Et par cet aspect de configuration des acteurs entre eux, l'image, l'identité de l'acteur est dépendante de l'image et de l'identité des autres acteurs. A ce propos Cefaï affirme ceci :

Quand il ne s'agit pas d'organisations institutionnalisées de longue date, qui doivent « tenir une ligne », par référence à une culture politique et à un projet idéologique, à des réseaux de clients à ménager ou à des rapports de pouvoir à reproduire, c'est « au coup par coup » que leur identité se joue. Cette identité est donc à géométrie variable, et se noue à la fois sur sa « face interne » en relations aux attentes des militants et des sympathisants, et sur sa « face externe » en relation aux interactions avec les autres acteurs collectifs (p.55)¹³⁸.

Patrick Champagne observe également que « *ce qui est dit et vu de l'événement, est en fait le produit de la rencontre entre les propriétés du groupe qui se donne ainsi à voir publiquement et les catégories de perception, à la fois sociales et politiques, du groupe des journalistes (p.222-223)*¹³⁹ ».

3.5.3 Le Temps présente Claude Roch

Le Temps « Claude Roch « *Durant la campagne, on en est resté à l'image d'un Valais baroudeur* ».

Après Cilette Cretton c'est au tour de Claude Roch de s'exprimer dans Le Temps. Cet article ne présente pas véritablement un cadrage sur la Gay Pride. Toutefois deux questions sur 8 l'abordent ; ce sont les deux premières : « *Avec l'affaire anti-Gay Pride, pensez-vous qu'aujourd'hui en Valais, plus qu'ailleurs, souffle un vent d'intolérance contre la marginalité ?* ». – Claude Roch : « *Qu'elle vienne de tout bord, je n'approuve la provocation sous aucune forme. Je prône la tolérance et le respect d'autrui, qui font partie de l'éthique chrétienne que nous connaissons* ». Ce politicien, en période de représentation, décrit comme « *un homme de consensus* » manie les deux extrêmes de ce débat sur la Gay Pride. Il condamne la provocation, prône le respect et la tolérance, mais reconnaît et légitime aussi « *l'éthique chrétienne* ».

Lorsqu'on lui demande s'il y eut dérapage, il avance que « *ce n'est pas la première fois qu'on le constate et ce n'est pas acceptable* ». Il dira compter sur la population valaisanne pour redorer l'image du canton : « *j'espère que les Valaisans sauront corriger* ». Par conséquent, un doute subsiste en ce 15 mars 2001 sur la capacité du canton à faire preuve de tolérance et cet intégrisme démontre une nouvelle fois que le Valaisan est soucieux de l'image de son canton.

Cinq jours après la publication de la pétition, il est bon de poser un nouveau bilan de catégorisation pour tenter de mieux distinguer le processus.

3.5.4 Bilan de la catégorisation

A ce stade j'aimerais faire un second bilan sur les principales composantes de cette affaire. Ce bilan vise à analyser le processus de catégorisation portant sur quelques collectifs, sur la publicité et sur la Gay Pride dans la période du 10 au 15 mars. Il ne peut bien sûr prétendre à l'exhaustivité face à la masse de catégorisations. L'objectif est de dégager une tendance.

¹³⁸ Cefaï, D., *Construction des problèmes publics, définitions de situations dans des arènes publiques*, Réseaux n°75, 1996.

¹³⁹ Champagne P., *Faire l'opinion. le nouveau jeu politique*, Ed de minuit, Paris, 1990.

L'élément remarquable tient dans l'apparition d'un nouveau collectif bien que déjà susurré dans le discours, lorsque les organisateurs parlaient de spécificité du canton, « *un canton très conservateur (Marianne Bruchez dans Le Temps (1.03.01))* ». Mais avec son passage à l'acte, le collectif des "intégristes-extrémistes" va être publiquement présenté/représenté et catégorisé.

En analysant cette publicité, il existe ici un risque de forcer la catégorisation portant sur les personnes homosexuelles, pour la faire entrer dans mon objet d'étude. En effet, ces derniers ne sont pas directement rattachés au Valais dans ce discours publicitaire/pétitionnaire. Car la pétition donne une représentation de la réalité homosexuelle sans ancrage spatial ou alors avec un ancrage spatial extérieur au canton : « *les homosexuels mâles* », « *lesbiennes américaines* », « *lobby homosexuel américain* », « *mouvement homosexuel allemand* » « *les six tueurs les plus meurtriers aux USA sont homosexuels, 37 à 27 victimes !* ». En plus d'être catégorisés à la manière des animaux et moins encore (« *inférieur à la bête* », « *homosexuels mâles* »), nous n'avons pas rencontré de prédicat « *homosexuels valaisans* » mais toujours une personne sans appartenance régionale, et encore moins valaisanne. Seul le titre fait référence au Valais : « *qui veut une « gay pride » en Valais ?* ».

La partie "pétition" laisse entendre subtilement qu'il n'y aurait pas d'homosexuels valaisans : « *les milieux homosexuels projettent d'organiser une « gay pride » à Sion en juillet 2001. Après s'être tristement illustrés dans les grandes villes d'Europe et de Suisse, les gays cherchent ainsi à faire étalage de leur immoralité dans le pays tout entier* ». Par ce discours, les milieux homosexuels sont tenus à distance dans les grandes villes d'Europe et de Suisse, et la Gay Pride, élément extérieur, est rejeté par l'énonciateur. La légende de la photo « *Tantes à Sion* ». « *Gay pride* » de Paris 2000 » semble l'indiquer : "les tantes, celles que Paris a pu voir, viennent à Sion". Un autre énoncé confirme le rejet : « *Nous souhaitons en outre épargner à notre canton une « publicité » aussi avilissante* ».

Cette publicité *représente* par conséquent un Valais pur et homogène, sans homosexualité, puisque les pétitionnaires demandent de leur « *refuser tout droit de cité* ».

Si l'on établit un répertoire de la catégorisation la plus prolifique, celle touchant les producteurs de cette publicité, on remarque ceci : La presse romande catégorise plus vertement et de manière plus restreinte que Le Nouvelliste qui agit toujours avec la même prudence. Le Journal de Martigny procède comme les journaux hors cantons.

A partir du 11 mars jusqu'au 15 mars, la catégorisation portant sur ce collectif reste majoritairement groupale, indéterminée et hétéro- administrée: « *fous de Dieu (Le Matin 11.03.01)* » « *fous de Dieu de la vallée du Rhône (Tribune de Genève 15.03.01)* » ; « *démons inquisiteurs, soit nostalgiques soit très extrémistes*¹⁴⁰ » ; « *activistes (Le Nouvelliste 11.03.01)* » « *activistes ultraconservateurs (Le Temps 12.03.01)* » ; « *acteurs* » ; « *minorité d'activistes* » ; « *noyau d'activistes (Le Matin 13.03.01)* » ; « *les meneurs de l'association (Le Matin 13.03.01)* » ; « *animateurs de RomanDit* » « *militants (Le Matin 13.03.01)* » ; « *individus* » ; « *quadragénaire,*

¹⁴⁰ A noter que les catégorisations entre deux points-virgules qui ne présentent pas de référence proviennent de lettres de lecteur.

horloger de profession, maintenant installé dans le canton de Fribourg, reflétant bien les credo extrémistes de l'association (Le Matin 13.03.10) » ; « association intégriste » ; « groupuscule » ; « RomanDit/Citadelle (Tous) » ; « RomanDit, proche du milieu intégriste d'Ecône », « pseudo catholiques valaisans (Journal de Sierre 12.03.01) », « milieux de la droite conservatrice-traditionaliste (notamment dans Le Temps 12.03.01),...traditionalistes proche/qui gravitent autour d'Ecône (notamment dans Le Temps et 24 Heures) ,.... ultraconservateur, ... conservateurs extrémistes, ...intégristes ».

Les journaux hors canton dans leurs articles signés osent donc le substantif « intégristes » et « extrémistes » : « les intégristes partent à l'assaut de la Gay Pride (Titre du 24 Heures 12.03.01) », « les extrémistes qui s'en prennent à la Gay Pride », « les intégristes sont de retour (deux titres du Matin 13.03.01) » ; « Contre les intégristes valaisans, les garde-fous légaux sont minces (titre de la Tribune de Genève 14.03.01). « les intégristes pas grand chose à craindre de la justice (La Tribune de Genève (14.03.01)) ; « des intégristes qui ont contribué malgré eux à provoquer l'ouverture au sein de la Municipalité (Le Courrier 14.03.01)»,

Alors que Le Nouvelliste, toujours par des articles signés, parle plus volontiers « d'activistes (12.03.01 François Dayer)» ou « d'auteurs [de la publicité] (13.03.01 et 15.03.01) » ; Le Journal de Martigny parle de « groupuscule fascisant (15.03.01) ».

Dans le processus de catégorisation un virage est à noter lorsque les journaux ont choisi de mettre en scène les acteurs de RomanDit. Dans ce cas, la catégorisation porte non plus essentiellement sur le collectif mais sur des individus : Par exemple, le 13 mars, Le Matin parle cyniquement de Eric Bertinat : « père de famille soucieux de préserver des valeurs chrétiennes ». Le Temps voit en Dominique Giroud un « Valaisan cuvée homophobe (14.03.01) ». Nous avons retenu une auto-définition dans L'Hebdo : Vincent Borgeat se définit comme un «proche des milieux traditionalistes ».

La Publicité catégorisée de manière hétéro-administrée et relevée chronologiquement prend la forme suivante : « récidive (Le Matin 11.03.01) » , « publicité mensongère (Marianne Bruchez Le Matin 11.03.01) » ; « page publicitaire qui fait des vague », « espace payant », « page publicitaire parue samedi dans notre journal (Le Nouvelliste 12.03.01) » ; « choquante, outrancière avec des relents idéologiques discriminatoires majeurs »¹⁴¹ ; « anonyme » ; « atteinte à la dignité » ; « intolérance contre le milieu gay au nom de la morale chrétienne » ; « honte » ; « arguments unilatéraux et catastrophistes » ; « déclaration d'homophobie primaire », « Du pain bénit (Le Temps 12.03.01) » ; « contient des assertions outrancière à la limite de l'incitation à la haine » ; « nous en avons eu une première version à caractère diffamatoire, et on l'a refusée. Celle qui est passée était acceptable de ce point de vue là (François Dayer dans Le Temps 12.03.01) » « dérapage assez important (De Matteis Le Temps 12.03.01) » ; « pleine page publicitaire (24 Heures 12.03.01)» ; « page publicitaire (Tribune de Genève, La Liberté, La Presse, Le Courrier 13.03.01)) » ; « page publicitaire en termes très virulents » (Le Courrier 13.03.01) » ; « page de publicité haineuse » « une pub [qui] condamne violemment l'homosexualité » ; « pétition contre l'organisation d'un Gay Pride (Le Matin 13.03.01) » ; « une page de publicité contre la gay Pride de Sion (NF 13.03.01)» ; « cette page publicitaire va motiver les homos » ; « insulte,

¹⁴¹ Provient également de lettres de lecteurs.

scandaleusement homophobe » ; « malsain et perfide » ; « page outrancière », « publicité porteuse d'opinions intégristes » « publicité infamante », « homophobe » ; « publicité homophobe : bronca valaisanne (Titre du Matin 14.03.01) » « inhumaine et dégradante (François Mudry, Le Matin (14.03.01) » ; « forme outrancière d'intolérance remise au goût du jour (Cilette Cretton. Le Temps 14.03.10) » ; « modèle du genre » ; « torchon reprenant en partie les thèses développées par les nazis » ; « odieuse » ; « La provoc' intégriste délient langues et plumes », « appel à l'homophobie », « pas à l'avantage de RomanDit » (Le Courrier 14.03.01) ; « a provoqué un tollé », « le fait en soi aurait dû se limiter à un groupuscule mais voilà qu'en étant inséré dans le principal quotidien du canton cette vilaine attaque prend une portée valaisanne (Adolphe Ribordy, Journal de Martigny (15.03.01) ».

Déduisons de ce répertoire que Le Nouvelliste ne porte aucun jugement de valeur et ne qualifie pas cette publicité. Il n'a jamais qualifié cette publicité d'homophobie par exemple, ce que les journaux romands n'ont cessé de proclamer. Seul le courrier de lecteurs du journal valaisan présente des qualificatifs.

Quant au positionnement dans le champ médiatique, la presse romande et valaisanne est unanime à condamner Le Nouvelliste. Ce dernier réagit à cet attaque en affirmant en substance et de manière redondante : "vous vous trompez de cible, c'est un espace publicitaire !". Le Nouvelliste se défend donc seul face à tous les journaux qui le critiquent. Dans les lettres de lecteurs, il rencontre aucun soutien de ses lecteurs hormis un soutien idéologique de quelques-uns. Un humble regard statistique montre que le 13 mars 2 lettres sur 15 s'oppose à la Gay Pride. A relever qu'elles occupent toutes deux la fin de la page. (Elles sont signée Borgeat et De Riedmatten). Le 14 mars, aucune des 5 lettres ne s'opposent à la Gay Pride. Le 15 mars, une lettre attaque Le Nouvelliste, 6 lettres sur 28 se montrent opposées à la manifestation. Les autres valaisans qui s'expriment dans ces pages, se montrent indignés, s'excusent et/ou se soucient de l'image du canton à l'extérieur. Le Nouvelliste s'excuse lui aussi auprès des personnes homosexuelles qui ont pu être blessées par la publication de cette publicité. Mais dans le concert des quotidiens romands, le rédacteur en chef du Nouvelliste renvoie la balle à ses confrères : « *Nombre de journaux qui seraient prompts à nous sermonner, viennent d'accepter – contrairement au Nouvelliste – la campagne à gros budgets contre la vivisection, campagne des plus discutables (Le Nouvelliste 12.03.01) ».*

Autre collectif représenté, le collectif homosexuel se catégorise ainsi : « *dans la cour d'école l'insulte la plus répétée c'est : « sale pédé » (Marianne Bruchez Le Matin 11.03.01) « homosexuels valaisans », « je suis entre autre chose homosexuel ¹⁴² ».*

Le Conseil Municipal est vu comme effectuant « *un recentrage, sous forme de rattrapage au sein de la Municipalité [qui] sonne le glas des espoirs intégristes (Le Courrier 14.03.01) ».*

La Lesbian and Gay Pride & Friends 2001.Sion. vue de l'intérieur, prend la forme d'« un cortège avec un seul char en tête », « pas un cortège mortuaire », « se déguiser, se montrer tel qu'on a envie, si on veut se montrer en drag-queen »,

¹⁴² Toujours issues de lettres de lecteurs.

« moyen d'informer sur un problème d'être humain » (Marianne Bruchez *Le Matin* 11.03.01) « le défilé sera soft, rien de commun avec ce qu'on peut voir à New York (Marianne Bruchez, *Construire* 13.03.01) ».

Vue de l'extérieur, « la gay pride enflamme (*Le Nouvelliste* 12.03.01) », « manège d'homme nus », « spectacle comble de la liberté d'expression », « parade dégradante » ; « un forum plutôt qu'un défilé » ; « sème la polémique (dessin de *L'Express*) » ; « humiliation intolérante », « pas représentative de la réalité homosexuelle valaisanne » » caricature de la réalité homophile[...] ne peut conduire qu'à des affrontements stériles et obstinés dont les deux parties souffriront inutilement » « ça ne m'intéresse pas, ça ne me dérange pas non plus » ; « la Gay Pride disent ces vigilants, c'est du gauchisme sexuel diabolique [...]. En fait, la gay Pride ne s'inscrit pas dans la tradition. Voilà son crime. Un défilé de chasseurs, même homosexuels, vêtus de peaux de lynx, une plume de gypaète dans le c..., ne susciterait en Valais aucun émoi. *Le Nouvelliste* refuse d'ailleurs de publier toute pub écolo extrémiste qui insulterait ces nobles fils de Tell, amateurs du pan dans le mille...(24 Heures 14.03.01) ». « On veut nous faire croire que ce défilé est un moyen de briser les tabous. J'estime que c'est une parade ridicule qui ne va pas alimenter le débat mais élargir le fossé. On a le droit de dire non à l'Europe, non à la Gay Pride, non à la pensée unique d'une gauche médiatique [...] (*Journal de Martigny* (15.03.01) ».

La Population valaisanne est peu catégorisée mais à l'intérieur comme à l'extérieur de ce collectif, elle est vue comme un ensemble de « citoyens », ce qui montre le caractère politique de la démarche d'une Gay Pride, alors qu'aucune revendication politique n'a été formulée par les organisateurs jusqu'à présent. Le cadrage des journaux analysés intensivement le montre bien : les organisateurs et les médias ne parlent pas jusqu'à présent de Pacs, de mariage ou d'adoption, etc...

Le collectif chrétien/catholique est principalement catégorisé dans les lettres de lecteurs de façon hétéro-administrée : « pseudo-catholiques valaisans » « obscurantisme religieux au XXI^e siècle ! » « un propos aussi démoniaque est scandaleux », « milieux conservateurs extrémistes et qui se disent chrétiens (*De Matteis*) » ; « ces propos démoniaques sont scandaleux » ; « un camouflage chrétien ».

J'ai retrouvé une seule catégorisation auto-administrée : « j'ai honte » affirmait un lecteur.

On voit *Le Nouvelliste* à l'extérieur de sa rédaction comme « un vecteur idéologique (*Le Temps* 12.03.01), « quotidien valaisan sous le feu de la critique (*Impartial* 13.02.01) ». La publication de la pub reflète un « soupçon passiste » ou est une « insulte à ceux qui croient en un Valais ouvert ».

De l'intérieur, le rédacteur en chef dit ceci : « notre rédaction s'attache à promouvoir une société de tolérance et d'ouverture (*François Dayer* 12.03.01) ».

Finalement, à propos du **Valais, des Valaisans, de Sion, des Sédunois**, remarquons une chose essentielle : la catégorisation porte en plus grand nombre sur le Valais que sur Sion. Parfois, on parle à l'intérieur d'une « ville épiscopale » à l'extérieur quelque fois de Sion « capitale valaisanne », mais c'est bien plus souvent le Valais dans son ensemble qui est catégorisé par le sujet, sans délimitation de frontière ni réelle différenciation de la population valaisanne. Ce qui indique que la

Lesbian and Gay Pride & Friends 2001.Sion. est plus la "Gay Pride du/en Valais" que la "Gay Pride de/à Sion" dans la représentation que s'en font les sujets qui s'expriment dans les rubriques Forum/Courrier de lecteurs.

La catégorisation de l'extérieur du Valais est la suivante : « *la Gay Pride a donc fait sortir du bois Ecône* », ce qui veut dire qu'il y a un bois en Valais et selon les représentations du Moyen-Age, une zone d'ombre et de silence. J'ai également découvert un « *Vieux-Pays* » (24 heures 12.03.01), ou « *bastion du conservatisme et de la tradition (Tribune de Genève (14.03.01))* » ; « *La majorité des gens préfèrent l'ouverture à l'intolérance* » ; « *le Valais sombre-t-il dans un Nouveau Moyen-Age (Le Matin 23.03.01)*. De plus, de nombreux énoncés indiquent qu'en Valais « *homophobie* » et « *intolérance* » s'expriment.

La catégorisation auto-administrée par les lecteurs du Nouvelliste dit ceci : « *beau-canton* », « *valaisans indignés* », « *j'ai honte d'être valaisan* », « *j'ai honte* », « *fierté malmenée* ».

Les catégorisations qui suivent expriment un discours en réaction à d'autres catégorisations. C'est en quelque sorte une clarification de ce qui a été dit jusqu'à présent du Valais. Cilette Cretton voit le Valais ainsi : « *les phénomènes d'intolérance marquent le canton* », « *certains groupuscules cultivent l'intolérance* ». Il a y un « *conservatisme ambiant* » « *Il y a encore en Valais des groupuscules qui sont d'une intolérance rare* », « *les influences des milieux les moins progressistes du Valais* », « *le Valais est un pays de contraste, capable du meilleur comme du pire (Cilette Cretton, Le Temps 14.03.01)* ».

Les lecteurs du Nouvelliste pensent à « *sauvegarder l'esprit d'ouverture du Valais (Parti socialiste monthésan. Le Nouvelliste 15.03.01)* » ; « *je reste persuadé que la grande majorité des citoyennes et citoyens valaisans ne se laisse pas duper par l'article¹⁴³ minable paru dans Le Nouvelliste* » ; *nous passons vraiment pour des personnes fermées d'esprit* ; « *Vraiment très peu fier d'être Valaisan* »

A partir de ce jeudi 15 mars, le processus de catégorisation continue, mais en l'absence d'événements marqueurs temporels la catégorisation se disperse. Par conséquent, il devient impossible d'en dégager une logique. C'est pourquoi je ne rapporte les résultats que de quelques articles. Persister à montrer le traitement du Nouvelliste me semblait incontournable. Le Nouvelliste va poursuivre son Forum de lecteur et surtout rencontrer Mgr Brunner le samedi 17 mars. Le même jour paraissent deux publicités des associations homosexuelles en faveur de la Gay Pride dont une sera offerte par Le Nouvelliste. Des articles du même ordre d'importance comme ceux du Temps qui interrogent d'autres candidats aux élections ou dressent le portrait de Marianne Bruchez feront l'objet de quelques remarques. Dimanche.ch n'est pas en reste puisque le dimanche 18 mars il porte les polémiques de la Gay Pride en première page : « *L'évêque persiste et signe. Parano chez les homos* ».

3.6 RomanDit et les partis politiques

Ce **vendredi 16 mars**, Le Nouvelliste freine son activité. Nous nous arrêtons sur une chronique. Le Journal de Sierre fait paraître l'article du Courrier du 14 mars . Le Temps interroge Thomas Burgener, candidat socialiste en lice pour l'élection au Conseil d'Etat. Cet article sera l'objet de commentaires après Le Nouvelliste.

¹⁴³ On soulignera que la distinction entre publicité et partie rédactionnel n'est pas toujours effectuée dans l'imaginaire des gens.

3.6.1 Le Nouvelliste

Le Nouvelliste « *Nous n'irons pas au bois* » (p.52)

A lire l'Humeur du jour, chronique de Jean-Paul Riondel en dernière page, la gay Pride est un "ailleurs". Il propose d'en rire : « *On ne se refait pas. Le berceau est un moule dont on sort joliment précontraint, et pour un bon bout de temps [...] c'est vous dire que la Gay Pride, pour nous c'est un peu comme Expo 02 : une excellente occasion d'aller voir ailleurs – et même – assez loin si nous y sommes* ». Selon nos observations, l'ouverture venait de l'extérieur par le biais de la Gay Pride. Le journaliste va jusqu'à dire ici que cette manifestation est une manière de voyager. Le voyage devient presque extraterrestre. Il condamne les propos des pétitionnaires qu'il appelle les « *thuriféraires de l'intolérance* » qui sont « *comme le loup : on les reconnaît à leurs déjections. [...] Nous serons sur la Planta le 7 juillet. Juste pour ne pas marcher dedans* ». Le Temps, moins grivois, poursuit sa présentation des candidats aux élections.

3.6.2 Pour Le Temps, une partie du PDC et l'UDC aiment les conflits à caractère moral

Le Temps « *Thomas Burgener : « si je suis réélu, je me devrai de contrer tout dérive intégriste »* »

J'ai noté que 5 questions sur les 7 posées, touchent de près ou de loin à la Gay Pride, ce qui permet au candidat de se positionner politiquement. Le titre l'indique. A la première question qui porte sur la publicité de RomanDit, le candidat socialiste dira : « *Je me suis demandé comment il était possible que, dans un canton qui se veut ouvert, qui voulait organiser les Jeux Olympiques pour rassembler la jeunesse du monde, et qui veut respecter les minorités, de tels dérives puissent se produire. Si je me souviens bien, à l'époque, le Valais avait refusé l'article antiraciste. C'était déjà un signe inquiétant. Même si les gens qui se cachent derrière l'anonymat de la publicité ne sont pas nombreux, cette dérive est le produit d'un climat qui n'est pas sain* ». Pour lui la publicité pose des questions sur le Valais. Et lorsqu'on essaie d'imaginer combien de gens sont derrière cette publicité et combien pense comme cela, il est prudent et parle de « *groupuscules [qui] montrent une intolérance insupportable* ». Il revient deux fois sur le mot « *ouverture* » liée au socialisme puisque pour lui « *le peuple valaisan avait élu Peter Bodenmann dont le seul but était de créer la paix sur tous les dossiers. Avec mon élection de mai 1999, le peuple a confirmé cette ouverture* » .

Il reparle de son propre gré de la Gay Pride : « *pour revenir à la gay Pride, ma position est claire. Nous connaissons en Suisse un droit constitutionnel de se rassembler et de manifester. Ce droit n'est pas seulement accessible à une majorité. Mais il est clair que la manifestation doit respecter l'ordre public, pour éviter une contre-manifestation violente* ». Comme avec Claude Roch, un consensus et un jeu avec les extrêmes se retrouvent dans ses propos.

Le journaliste revient d'ailleurs sur les extrêmes : « *Ne ressentez-vous pas une volonté, exprimée par les milieux très à droite du PDC, de l'UDC et des intégristes, d'exacerber les conflits à caractère moral ?* ». -« *Le risque est là. Mais la grande majorité des Valaisannes et Valaisans est et sera assez mûre pour contrecarrer cette tendance. Il est du devoir de l'Etat, des écoles et aussi des Eglises de combattre les dérives et de prôner la tolérance envers les minorités de toute sorte. Au niveau suisse, c'est surtout l'UDC qui aime exciter la population d'une manière populiste. Mais cela n'est pas nouveau* ». La question du journaliste contient une subtile

identification de la catégorie "extrémistes/intégristes". Ce serait potentiellement le PDC et l'UDC. Cette question est assortie d'un élargissement de la catégorie "intégristes/extrémistes" puisque le PDC n'était pas nommément présenté jusqu'alors. Il était question jusqu'à présent de « conservateur », « ultra-conservateur » etc..., mais jamais d'une identification autant reconnaissable. Cette identification et cet élargissement sont corroborés par une formule croustillante du journaliste qui demande : « estimez-vous que le Parti socialiste constitue aujourd'hui un contrepoids politique suffisant vis-à-vis des agissements d'une certaine droite qui revendique l'idée d'un Valais « citadelle » ? ». L'association entre le PDC, une certaine droite et RomanDit est évocatrice, « Citadelle » étant la sœur défunte de RomanDit . De plus, notons que dans ce paysage politique valaisan le parti socialiste est vu comme un « contrepoids d'une certaine droite ».

Avec cet article apparaît un élargissement de la catégorie "intégristes/extrémistes". « Une certaine droite », et pratiquement « les milieux très à droite du PDC » sont assimilés, par un effet de glissement, au collectif de RomanDit.

3.7 La fin ne justifie pas les moyens ou la naissance d'un ghetto

Samedi 17 mars et dimanche 18 mars sont deux jours sans événements. D'une part, les articles retenus se concentrent sur les acteurs : Le Temps dresse le portrait de Marianne Bruchez, Le Nouvelliste s'entretient avec Mgr Brunner, Dimanche.ch choisit de s'attaquer à l'évêque de Sion. D'autre part, Dimanch.ch traite également de la Gay Pride et de ces manifestants. Le Nouvelliste fait paraître gratuitement la publicité en faveur de la Gay Pride. Une publicité de Dialogai (association homosexuelle genevoise) paraît le même jour.

3.7.1 Le Temps s'approche de Marianne Bruchez

Le Temps «Marianne Bruchez. Des mains pour boxer et pour caresser »

Ce portrait (la photo est également un portrait) ne suit pas le format d'une interview question/réponse. Il présente en page 18 sur une grande page, Marianne Bruchez dans son combat pour faire passer l'idée d'un Gay Pride « soft » à l'intérieur comme à l'extérieur du collectif homosexuel. Ce texte relève la figure ambivalente de la coordinatrice. En effet, comme nous l'avons déjà vu, elle est à la frontière entre plusieurs espaces et plusieurs collectifs : Valaisanne, elle défend globalement auprès du collectif homosexuel, le modèle identitaire régional (famille, religion, respect) : « Souvent ces choses [la nature de ses sentiments] se règlent en famille », « quitte à indisposer les militants chevronnés de la cause en Suisse romande, à se faire traiter d'arriérés, de traîtres à l'histoire de la Gay Pride, le comité gay valaisan à tenu bon. « On ne fera pas « contre, on fera « avec ». Vous pouvez ronchonner, on s'en fout. Si on veut être respecté, il faut respecter d'abord».

De manière plus attendue, on la montre comme devant se battre contre les représentations erronées de l'homosexualité et l'idée d'une Gay Pride que s'en font les Valaisans. En fonction du contexte, elle désire créer une Gay Pride différente. Le journaliste parle d'une « Gay Pride Spécial Valais », alors que Marianne disait dans d'autres articles vouloir une Gay Pride « soft, à la sauce valaisanne (Le Nouvelliste 2.03.01) ». Néanmoins, pour une partie des Valaisans, elle n'est pas totalement

Valaisanne à cause de son militantisme en faveur d'une Gay Pride, une manifestation avec des normes et des valeurs qui viennent de l'extérieur.

Du modèle identitaire valaisan, elle en conteste les ombres et le conformisme :

je me suis engagée dans la Gay Pride parce que je pensais que la cause le méritait. Et pourtant, je trouvais les image de folles hurlantes, complaisamment retransmises par les médias, plutôt repoussantes. Je me disais que, s'il était important de briser la loi du silence qui faisait de l'homosexualité un sujet tabou en Valais, ce n'était pas forcément sous cette forme-là. Je peux donc comprendre les arguments de nos adversaires, même si ce ne sont plus les miens. Car il est clair aujourd'hui que l'organisation de la gay Pride a été un formidable ferment pour le débat et le dialogue.

François Boulianne la montre compréhensive et ouverte dans le début de l'article. La journaliste insistait sur son ouverture : « *son discours est pétri d'ouverture et de nuances. Marianne Bruchez est là pour comprendre et non pour marteler des certitudes, qu'elle n'a du reste pas* ». Le propos de Marianne Bruchez est parfois catégorique et contraste avec ce portrait, lorsqu'elle affirme qu'il « *est clair aujourd'hui que l'organisation de la gay Pride a été un formidable ferment pour le débat et le dialogue* ».

Enfin, elle reconnaît un conformisme valaisan qu'elle dit avoir suivi : « *Pendant deux ans et demi, j'ai vécu une histoire amoureuse très secrète avec une fille, au collège. J'avais 17ans et cela m'a fait beaucoup de mal de devoir mentir, car j'aime les choses claires. J'ai menti à mes parents. Je me suis menti à moi-même et j'ai quitté mon amie pour un type avec lequel je suis restée six ans. C'était une question de survie. J'ai choisi la conformité, la facilité* ». Elle est montrée vraie et entière, douce mais militante ou encore frondeuse et curieuse, comme les Valaisannes (« *Nous sommes un peu carrés, reconnaît Marianne Bruchez* »). Fragile aussi, lorsque la journaliste évoque discrètement sa maladie. Enfin, on la découvre surprise du manque de connaissance, de la part des milieux homosexuels extra-cantonaux, du caractère rétrograde du Valais : « *Nous avons débarqué avec la conviction que notre réalité cantonale, pas franchement d'avant-garde, était une évidence pour tous. C'était une erreur* ». Son caractère de valaisanne militante et battante n'a donc pas peur d'avoir à affronter le plus progressiste du collectif homosexuel et le plus arriéré des Valaisans.

3.7.2 Le Nouvelliste va trouver l'Evêque de Sion

Le Nouvelliste « *L'évêque sort de sa réserve* »

L'article en page 2 et 3, dans une rubrique appelée Le Fait du jour¹⁴⁴, se compose de huit parties au total. Sous un titre, un sous-titre et un encadré de François Dayer, l'interview de Mgr Brunner s'étale sur la page voisine avec sa photo et un encadré « *le catéchisme dit* ». En dessous de l'interview en page de gauche, quelques questions sont posées à un prêtre du diocèse. Enfin, tout à droite de la page, s'exprime « *l'avis d'Alexandre Vogt travailleur social dans le milieu homosexuel* » et le constat du chef de l'enseignement à l'Etat du Valais.

¹⁴⁴ Ces deux pages comportent parfois le nom de Dossier, ou alors le nom de l'événement promu au rang d'information comme par exemple *Election au Conseil d'Etat*.

Il ressort d'un premier aperçu, le caractère institutionnel de l'Eglise car cette page rattache le propos de l'évêque à sa fonction et non à sa personnalité : il est photographié en col romain avec en arrière plan les portraits de ses prédécesseurs. D'autre part, la dimension professionnelle (L'Ecole et le travail social) fait actualité ici. Enfin, Le Nouvelliste acteur de cette affaire s'exprime dans l'encadré par la signature de son rédacteur en chef.

Pris dans l'ensemble de ce Fait du jour, le monde présenté est à la fois, la Gay Pride, la page de publicité RomanDit, l'homosexualité et L'Eglise, Le Nouvelliste, et enfin l'école. Si nous observons le dispositif énonciatif en dehors de celui de l'encadré de François Dayer, nous pouvons relever que le journaliste se montre très distant. Il se contente de poser des questions assez directes mais ciblées et sans détour. Le lecteur implicite serait quelqu'un qui désire s'informer de la position de l'Eglise. Le titre mérite quelques explications. Il pourrait sous-entendre que la position de L'Eglise par l'entremise de son évêque, est restée trop secrète. Ce titre énigmatique pourrait encore signifier que l'évêque sort de sa réserve naturelle, au sens d'espace clos et protégé dans lequel les journaux l'ont placé ou dans lequel il se complaît. « *Sa réserve* » pourrait encore signifier qu'il passe au-dessus d'un trait de caractère pour rétablir aujourd'hui la vérité sur un fait. Difficile de dégager un seul sens de cet énoncé, l'effet recherché par l'énonciateur étant certainement de jouer avec les différents sens possibles. Le sous-titre peut donner une piste : « *Mgr Brunner se distancie de la publicité contre la Gay Pride de Sion. L'évêque la juge inacceptable et s'étonne que son nom y soit mêlé* ». Il semblerait que, troublé par l'association qui est faite entre lui et RomanDit, il sort de sa réserve pour mettre fin à la rumeur.

Dans l'encadré signé François Dayer, le dispositif est sensiblement différent. C'est un énonciateur qui s'exprime de manière assez catégorique dans le but d'exposer le pourquoi d'un article sur la position de l'évêque, et de donner une nouvelle fois la méthodologie du Nouvelliste, en réaction à des discours extérieurs au quotidien valaisan, ainsi que les positions divergentes au sein de la rédaction, le tout à un destinataire qui n'a pas en prendre note : « *Et puisque nous parlons de la rédaction, sachez que la Gay Pride divise aussi les journalistes. Il y a ceux qui pensent qu'une telle manifestation est bienvenue pour susciter discussion, information et dialogue sur l'acceptation de l'homosexualité dans notre société. Et ceux, j'en suis, qui estiment que l'homosexualité n'est pas un sujet de fête et que la provocation que constitue une pride n'est pas la bonne manière d'arriver au même but. Celui-ci restant, pour tous, la tolérance et l'écoute d'une situation douloureuse* ».

Dans l'interview de Mgr Brunner, une première précision sur la réception du message de carême par la presse est amenée :

Compris dans le contexte global de mon message, ce passage reconnaît, en d'autres termes, la légitimité et la pertinence des préoccupations des homosexuels luttant, par exemple, pour la suppression des discriminations injustes à leur endroit. Il précise cependant que dans cette lutte, les homosexuels se laissent séduire par une forme de combat comme la Gay Pride qui ne peut contribuer à l'apaisement des conflits, mais qui rend plus grand encore le fossé de l'incompréhension et augmente le phénomène de rejet. Et là, c'est faire le jeu du diable qui par nature, ne réconcilie ni ne rassemble, mais sème la division.

C'est une idée de ghetto qui plane dans ce discours. Les personnes homosexuelles auraient eux-même construit une marge. Notons au passage que Mgr Brunner, comme François Dayer, dit « *homosexuels* » et non personne homosexuelle alors que Le Temps et Le Courrier disent « *homo* ».

A la question de la publicité de RomanDit, l'évêque de Sion dira : « *je ne peux que rejeter le ton utilisé ainsi que les déclarations qui s'élèvent contre des personnes. Je préciserais que cette page a été écrite à mon insu et que j'ai été très étonné de constater que mon nom y était mentionné* ». Il y a donc ici une constitution de frontières entre les catégories. Une règle d'exclusion dans le processus de catégorisation est visible entre les auteurs de cette publicité et lui-même. Les catégories sont redéfinies et il y aurait ainsi un affrontement entre une bonne et une mauvaise Eglise en Valais. Ce que le titre de l'article en dessous affirme : « *le manque de courage des intégristes a fait du tort à l'Eglise* ». L'« *Eglise* » serait une catégorisation suffisante pour dire qu'elle est la bonne, l'autre étant celle « *des intégristes* ». Je souligne que ce titre est le propos tenu par ce prêtre interrogé par Vincent Fragnière. Ce n'est pas le journaliste qui utilise le substantif « *intégriste* ». Le Nouvelliste ne l'a encore jamais utilisé. L'abbé François-Xavier Amherst va donc dans le même sens que son évêque, en montrant qu'il est « *regrettable que les intégristes qui ont commis cette page abominable n'aient pas signé leur texte pétitionnaire* ». Et le journaliste reconnaît l'amalgame qui a pu se produire dans l'esprit des gens entre ces deux collectifs. Il parle « *d'un amalgame fâcheux entre la position des auteurs de la publicité et l'Eglise catholique officielle* ». Puis une critique est posée à cette institution : « *pourtant, en Valais, l'Eglise n'a pas de pastorale spécifique à ce sujet ?: - De manière structurée, non. Toutefois il faut reconnaître que l'Eglise du diocèse a une position mille fois plus nuancée qu'il y a dix ou quinze ans* ».

Enfin, une réponse de l'abbé François-Xavier Amherst renforce la catégorisation de collectif renfermé sur lui-même des personnes homosexuelles partisans d'une Gay Pride :

je ne pense pas qu'une telle manifestation soit la meilleure carte de visite de l'homosexualité, ni la manière la plus adaptée d'amener les Valaisannes et Valaisans à une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par les homosexuels. Ceux que je connais sont plutôt soucieux de discrétion et souffrent des comportements parfois outranciers auxquels une Gay Pride risque d'associer toute tendance homosexuelle. Tant mieux si les organisateurs renoncent à cette dimension carnavalesque peu flatteuse pour les personnes homosexuelles.

Cet énoncé construit donc une nouvelle répartition dans la catégorie « *homosexuels* », de manière hétéro-administrée, entre ceux qui croient aux bienfaits d'une Gay Pride et ceux qui n'y croient pas.

L'encadré « *L'Eglise est hypocrite* », offre par les propos de Alexandre Vogt un cadrage politico-juridique rare dans le corpus romand et valaisan : Il dit qu'« *au niveau légal tout reste à faire* » en étant toutefois « *opposé au cortège. C'est l'occasion rêvée pour que l'extrême droite provoque des dérapages qui vont se retourner contre les organisateurs ; et puis cette image festive du gay correspond seulement à un minorité des homosexuels* ». C'est encore une fois une marge dans la catégorie entre les "festifs/non festifs", les "bons/mauvais priders".

Enfin, l'encadré tout en bas à droite chasse le tabou qu'on pourrait imputer à l'école valaisanne par la bouche du chef de l'enseignement à l'Etat du Valais : « *Le sujet de l'homosexualité est traité au niveau de l'enseignement secondaire dans le cours d'éducation sexuelle* ».

Dorénavant dans la suite du corpus, la presse produira des discours en réaction à d'autres discours du type de ce qu'on vient d'observer dans le paragraphe précédent jusqu'au début juillet. Un autre discours en réaction se retrouve dans deux pages du même numéro : les publicités des associations homosexuelles qui répondent pour ainsi dire à la publicité de RomanDit. Avant de présenter leur analyse j'aimerais comparer l'article du Nouvelliste avec celui du Dimanche.ch réservé à Mgr Brunner, qui paraît le lendemain.

3.7.3 L'évêque du Dimanch.ch

Dimanche.ch « *Les homos valaisans : « Nous avons peur ! »* »

Cet hebdomadaire dominical fait donc de cette affaire et de la position de l'évêque du diocèse de Sion sa première page, son éditorial, ses pages 2 et 3. Il met en outre en scène des personnes homosexuelles valaisannes, ainsi que François Mudry, Dominique Giroud, Mgr Brunner, François Dayer et Le Nouvelliste.

« *Le Diable probablement* »

L'éditorial signé Christophe Passer, dépeint Mgr Brunner et classe le Valais ainsi : « *On nous cause beaucoup de Belzébuth, ces jours-ci en Valais* ». Le journaliste rappelle que pour Mgr Brunner, celui-ci est dans le défilé et non dans « *les extrémiste de RomanDit* ». Il tient Mgr Brunner, qualifié de « *pauvre homme* », pour responsable du scandale. Selon Christophe Passer il a lourdement péché et caricaturé le message chrétien : « *Le Diable Monseigneur n'aurait pas fait mieux* ». Enfin, grâce à Mgr Brunner « *la Gay Pride réputée utile, est devenu nécessaire* ». Et toujours pour ce journaliste, la violence des propos, notamment ceux de l'évêque, provoque la peur chez les « *homosexuels valaisans* », d'où le titre « *Parano chez les homos* ».

« *L'Evêque persiste et signe. Parano chez les homos* »

En page 2 et 3 le sous-titre dit en outre : « *l'évêque jette de l'huile sur le feu : l'homosexualité annonce la décadence de la société, martèle-t-il* ». Le premier encadré met en forme quelques témoignages de Valaisans. Danielle qui dit s'exprimer désormais sous le couvert de l'anonymat depuis samedi et la parution de cette publicité, pense que « *cette page montre leur pouvoir. Alors je préfère me protéger avant qu'il ne soit trop tard. Peut-être que je « paranoïe », mais quand je vois la puissance de ces gens, ça me fait peur* ». Elle dira qu'elle a dressé la liste rouge des « *intégristes* » et qu'elle est également « *rentrée dans le moule valaisan* ».

J'ai noté que Danielle effectue une distinction de taille dans "l'espace symbolique" entre Sion et les autres villes: « *En Valais, Sion a la réputation d'être conservatrice et traditionnelle. L'ambiance n'est pas la même qu'à Martigny ou même à Sierre. Alors, sans être dans un village de montagne, le moindre indice permet de repérer les gens* ». Dimanch.ch souligne donc le conformisme et la pression sociale. C'est pourquoi on rappelle dans cet article que Marianne Bruchez avait « *dû*

réquisitionner les troupes, téléphoner, insister, s'énerver même pour que quelques personnes acceptent de témoigner ». Cet énoncé me fait remarquer deux choses.

- 1) Certaines personnes homosexuelles voient ce défilé valaisan plus comme un danger individuel que comme l'occasion d'en retirer un bénéfice collectif. (« *Visibilité égale danger* » dira la journaliste Flora Madic dans cet article).
- 2) Dimanch.ch semble s'adresser à deux destinataires bien distincts. L'énonciateur ménage la chèvre et le chou puisqu'il sait qu'il sera lu par bon nombre de Valaisans partagés. (Le Nouvelliste ne paraît pas le dimanche). Le titre par exemple touche l'évêque mais n'épargne pas le collectif homosexuel non plus. L'énoncé ci-dessus rappelant l'harangue de Marianne Bruchez semble s'adresser à un destinataire qui condamne cette manière de faire. A mon avis, ces pages du Dimanche.ch peuvent être lues et approuvées par des opposants comme des partisans de la Gay Pride ou de Mgr Brunner, qu'ils soient Valaisans, Genevois ou Lausannois, pour ou contre la Gay Pride, favorables aux positions de Mgr Brunner ou non. "Il y a à boire et à manger" sauf dans l'éditorial qui prend clairement position pour la manifestation. La photo montrant plusieurs hommes recouverts d'un maigre pagne, dont deux s'embrassent au premier plan donne également un positionnement clair.

La suite se poursuit par un discours ambivalent : l'avis d'une femme homosexuelle qui affirme que « *si on ne provoque pas, beaucoup de choses passent [...] je réalise m'être pris la tête pour des fantômes* » tend à affirmer que le contexte valaisan n'est pas si oppressif.

Enfin, l'article souligne la polémique au sein de la rédaction du Nouvelliste dans laquelle les journalistes ont arboré des badges stipulant « *on est tous des homos* ». Selon Dimanch.ch, « *un vrai mouvement de soutien se met en place car la majorité des Valaisans refuse d'être assimilée à une bande d'extrémistes conservateurs et intégristes. Reste à ne pas leur donner le pouvoir qu'ils pensent avoir* ». Il y a un ainsi un refus d'une imposition symbolique qui voudrait faire croire que la majorité des Valaisans est intolérante. A noter également la catégorisation « *extrémistes conservateurs et intégristes* » qui démontre que plus on avance dans le temps plus les catégorisations se font riches. Deux autres encadrés de cette page 3 évoquent la polémique dans Le Nouvelliste, renforcée par ce dernier. Le premier, « *L'« affaire » du Nouvelliste fait tache* », contribue à dévoiler les réseaux d'influence, à l'intérieur et à l'extérieur de la direction du Nouvelliste. A en croire le journaliste, ces relations emmêlées comme des fils d'une pelote de laine et passant par Le Nouvelliste remonteraient toutes à Ecône.

Un encadré page 3 interroge François Dayer sur cette publicité. Il a la forme de propos recueillis. Le rédacteur en chef du Nouvelliste admet avoir discuté avec son directeur général avant de la faire paraître. François Dayer regrette cette parution : « *en lisant le texte, j'ai cru que ça allait passer tout droit, sans blesser personne, tellement les arguments étaient gros. Je me suis complètement planté. S'il y a un imbécile dans cette affaire, c'est moi. J'ai fait une erreur d'évaluation grossière* ». A cet égard, il est conscient que cet acte a porté atteinte à l'image du Nouvelliste hors canton : « *L'image du Nouvelliste en a pris un coup. Ça fait tellement plaisir d'en parler comme d'un journal de fachos... C'est un vieux travers. Mais, au fond, ce n'est pas vrai. Cette page a créé le débat et nous sommes le journal qui publie le plus d'opinions et de tribunes libres de suisse romande. Je me suis battu pour ouvrir Le Nouvelliste à toutes les opinions* ». Par leur procédé, François Dayer comme

Marianne Bruchez revendiquent cette même capacité à créer le débat. Notons que le rédacteur en chef du Nouvelliste défend sa politique rédactionnelle beaucoup moins fermement dans les colonnes des autres quotidiens que dans les siennes.

« Ce sont des signes de la décadence de notre culture »

En fond de page, cet encadré d'une demi-page sur 4 colonnes avec la photo de l'évêque en col romain a le format d'une interview. Il dégage principalement trois éléments. Le journaliste le montre résolument campé sur ses positions et celle de l'Eglise concernant l'homosexualité. Ses propos démontrent qu'il n'a pas compris la forme que les organisateurs veulent donner à la Gay Pride : *« c'est la forme qu'elles ont prise qui me dérange, pas le fond. Si ces manifestations restaient pacifiques et dans les normes de la décence publique, je n'y verrais pas d'inconvénient »*. A contrario, il se montre lucide face à la manière de traiter la problématique et quant à l'image du Valais : *« Parce qu'enfin, vous le constatez, on ne discute pas des questions centrales, on se focalise uniquement sur la polémique. Je sais ce qu'on dit des Valaisans, que ce sont des arriérés, qu'ils doivent ouvrir les yeux »*. Sans changer de cap il rappelle la clarté de position de l'Eglise mais parle toutefois à la première personne : *« Ecoutez, la position de l'Eglise catholique est claire. Je suis opposé à reconnaître les unions homosexuelles comme un mariage. Je suis opposé au fait que des lesbiennes adoptent des enfants. J'estime qu'il ne s'agit pas ici de discriminations injustifiées »*.

3.7.4 Les deux publicités en faveur de la Gay Pride dans Le Nouvelliste

Avant de conclure ce long chapitre, revenons un jour en arrière, le **samedi 17 mars** lorsque l'association Dialogai et les organisateurs de la Gay Pride voient paraître leurs deux pages de publicité, dont une offerte par Le Nouvelliste. Le jour précédent, La Tribune de Genève titrait à ce propos : *« Gay Pride à Sion : les homosexuels répliquent. Controverse. Ils font paraître une page dans Le Nouvelliste qui en offre une autre »*. C'est donc un discours en réaction à la publicité de RomanDit parue une semaine auparavant.

La première page est de format très publicitaire avec ce slogan sur un fond de couleurs de l'arc-en-ciel *« a toutes celles et tous ceux qui ont été CHOQUE(E)S - BLESS(E)S - HUMILIE(E)ES, COURAGE ! LUTTONS ENSEMBLE »*. La deuxième, *« Pour une Gay Pride à Sion et contre l'obscurantisme prêté aux Valaisans »*, ressemble étrangement à celle de RomanDit et présente des éléments dignes d'attention.

Le titre démontre déjà que les personnes homosexuelles valaisannes et non-valaisannes tentent également de défendre une image écornée du canton, mais c'est également une invective venant de l'extérieur qui invite les Valaisans à faire mentir ce vieux cliché d'un Valais obscur.

Un grand nombre d'idées avancées s'inscrivent dans cette logique réactionnelle. Je vois trois parties et principalement trois tentatives de briser les discours produits jusqu'alors sur la question d'une Gay Pride ou de l'homosexualité. Il y a trois colonnes dans cette publicité, au milieu une photo d'un défilé, sans extravagance, qu'on pourrait presque confondre avec une procession religieuse de la jeunesse, si

les deux personnes du premier plan n'étaient pas déguisées, l'une en armillis fribourgeois, l'autre en mexicain, tous deux se tenant la main :

- 1) Les deux premières colonnes, après un bref rappel de l'épisode de la publicité de RomanDit et un historique de la Gay Pride, reviennent sur les discours de dimension religieuse et politique.
- 2) La troisième déconstruit les assertions de la publicité de RomanDit par un Vrai/Faux.
- 3) Enfin une troisième partie ressemble par sa mise en page à la publicité RomanDit mais sous la forme d'une invitation : « *nous pourrions engager le dialogue, dissiper les malentendus et faire la fête avec vous. Faire la fête contre l'intolérance et pour les libertés de tous* ».

Le rédacteur de cette publicité désire s'exprimer sur le terrain du "Valais religieux", "politique" et "médiatique". Dans le deuxième paragraphe « *pourquoi un défilé extravagant* » le rédacteur fait un parallèle avec le calendrier religieux : « *De Même que le carnaval - le mardi gras - représente une explosion de couleur, de joie et de fête, avant l'ascèse représentée par le carême, la Gay Pride est un phénomène de réaction par rapport à des années, voire des siècles de répression, qui n'a lieu cependant qu'une journée par an* ».

D'autre part, la dimension politico-juridique de la manifestation est soulignée ce que le discours médiatique n'a que susurré pour cette édition 2001 alors que le cadrage des articles sur les Gay Pride de Lausanne et Genève était ouvertement politique et juridique. Les titres et sous-titres en témoignent : « *Un défilé de lesbiennes et de gay : on n'avait encore jamais vu cela dans la Cité de Calvin. [...] Cette manifestation, qui a réuni environ 2000 personnes, se voulait surtout un acte politique, revendiquant l'égalité des couples (Le Nouveau Quotidien 07.07.97)* » ou « *Les homosexuels romands manifestent pour être admis citoyens à part entière (24 Heures 1998)* ». Des titres que la presse romande n'a pas osé dans le contexte valaisan ou que des revendications que les manifestants n'ont simplement pas avancées. Seuls les éditoriaux de François Dayer ont mis en perspective la manifestation : « *Les enjeux qui environnent cette rencontre passent très loin par-dessus la tête des manifestants et leurs joyusetés[...]Mais les exigences des lobbies homosexuels prennent une accélération qui doit interpeller public et autorités. Demain on voit poindre les revendications sur l'école. Après demain sur l'adoption des enfants (Le Nouvelliste 19 05.01)* ».

Mais cette publicité dit sans en donner le contenu que les Gay Pride « *ont donc aussi une dimension politique, souvent ignorée* » et que « *toute manifestation dans la rue est un acte politique* ». A mon avis en cela les associations homosexuelles se dédouanent d'une quelconque provocation à l'encontre du « *Valais terre catholique* » et Sion « *siège de l'épiscopat* » comme ils apparaissent dans la pub : le Valais a été choisi sur le mode du tournus et « *dans chacun des cantons qui avait accueilli la Gay Pride, c'est la "capitale" qui avait été choisie, pour des raisons logistiques et politiques (siège des parlements cantonaux)* ». Nous pouvons nous étonner de voir que la presse n'a pas cadré sur le "politique" : peut-être que la peur de brusquer l'opinion publique valaisanne déjà frileuse et/ou une invitation des organisateurs à ne pas en parler l'ont emporté ? Je n'ai aucune réponse tangible et cela dépasse ma recherche.

3.7.5 Synthèse

Dans cette partie nous avons pu observer un positionnement clairement identifiable. Le Temps accorde son soutien à Marianne Bruchez dans son entreprise. Tout semble opposer Dimanch.ch et Le Nouvelliste dans la manière de mettre en scène Mgr Brunner. Le Nouvelliste discute avec lui les points de vue sur l'homosexualité et les divergences entre l'évêque et les organisateurs alors que Dimanch.ch le caricature et l'invective. Dimanch.ch rit que l'on puisse croire encore au diable en Valais. Que Mgr Brunner puisse le voir dans les organisateurs et non dans « *les extrémistes de RomanDit* » énerve ce quotidien.

Dimanch.ch met en place un fort dispositif énonciatif que l'on ne voit pas dans Le Nouvelliste lorsque que ce dernier donne la parole à Mgr Brunner. Le journaliste de Dimanch.ch s'approprie le discours catholique émis par Mgr Brunner et le lui renvoie pour souligner ses erreurs et la caricature du discours chrétien qu'il en a fait. Par exemple : « *l'évêque par qui le scandale est arrivé* ». Cette formule est tirée des Ecritures « *Malheur à celui par qui le scandale arrive* ». Ou encore « *Mgr Brunner a sans doute lourdement péché en parole et par action* » est tiré de la Préparation Pénitentielle lors de la Liturgie. : « *[...] je reconnais devant mes frères que j'ai péché en pensée, en parole, par action et par omission* ».

La parution dans Le Nouvelliste des deux publicités pour la Gay Pride, dont une gratuitement, sonne comme un rachat de la part du quotidien valaisan.

Quant à l'image du Valais, c'est un Valais très religieux qui ressort de ces trois articles. Pour Dimanche.ch, quotidien extérieur au canton, c'est l'autorité plus que le discours évangélique qui s'exprime en Valais. A l'inverse, dans Le Nouvelliste on rapporte au travers des propos d'un prêtre du diocèse l'amélioration ces dernières années des rapports entre l'Eglise et les personnes homosexuelles.

3.8 CONCLUSION

Afin de clore ce très long chapitre, reprenons quelques points qui nous serviront à nous lancer dans le chapitre suivant. C'est la dernière synthèse-conclusion de chapitre, les suivants étant plus modestes. Considérons tout d'abord le positionnement.

Durant ces 8 jours, le positionnement du Nouvelliste et de la presse romande reste le même que les jours précédents mais les positions en sortent plus marquées encore. Le Nouvelliste adopte de manière constante un véritable détachement par rapport à la parution de cette publicité. Il la fait paraître mais se montre ouvertement en désaccord avec le contenu en reconnaissant néanmoins qu'elle a pu toucher certaines personnes. Il fait ses excuses mais campe sur ses positions. Pour lui, il reste clair que la Gay Pride n'est pas un bon moyen pour nourrir le dialogue car elle favorise les débordements. (Le Nouvelliste n'a toutefois pas fermé ses canaux à ce type de débordements). Le quotidien valaisan cultive sa prudence : il ne qualifie pas cette publicité et n'offre guère d'identification saillante des producteurs. Ce sont les lettres de lecteurs qui démontrent une opposition idéologique envers Le Nouvelliste et des catégorisations lourdes sur les pétitionnaires. La forme de ces lettres est

d'ailleurs plus proche de la presse romande car elles se soucient et écornent parfois l'image du Valais.

Le comportement du Nouvelliste pris à partie par ces confrères, même les valaisans, attise les soupçons. Le Nouvelliste de son côté s'étonne que cette publicité fasse autant de bruit.

La presse romande tient d'emblée un discours et une position affectés : Le Matin, Dimanch.ch ou Le Temps visent rapidement et sans détours « *les intégristes* » ; Le Temps et 24 Heures cherchent des liens entre Le Nouvelliste et Ecône. La presse romande dans sa quasi totalité s'offusque et juge le savoir-faire du Nouvelliste et le savoir-vivre (leur foi) d'une partie des croyants valaisans.

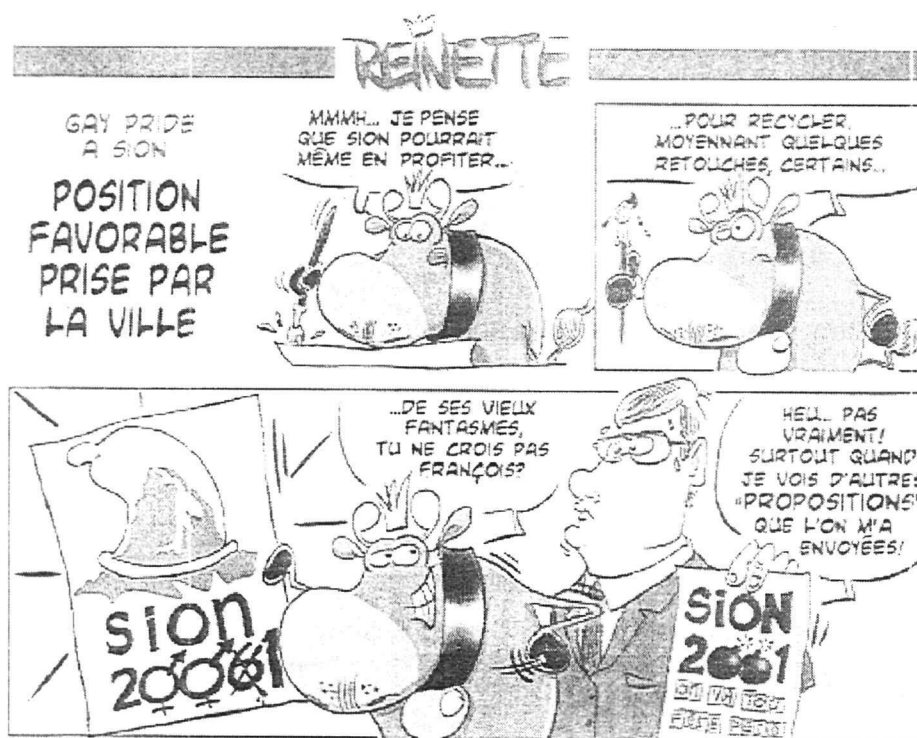
Dans cet épisode, Le Temps est le journal romand qui s'est rangé le plus radicalement derrière la Gay Pride alors que Le Matin et Dimanche.ch sont les deux journaux qui ont condamné le plus vertement les agissements du Nouvelliste et de RomanDit, en catégorisant le Valais. Les positionnements de la presse romande restent observables dans la manière de présenter l'information et non pas dans l'argumentation. Le Nouvelliste, par son rédacteur en chef, à la suite de cette publication a fait preuve de transparence argumentative en exposant ouvertement sa position contre la Gay Pride et pour un vrai débat. Sa position à l'encontre des pétitionnaires est empreinte de silence et distance. Le Nouvelliste prend le soin d'expliquer ce qu'il a fait dans cette affaire plutôt que de commenter les actions passées et présentes de RomanDit. Cette position a été encore plus ostensible dans la manière large et légère de catégoriser ce collectif.

Dans cet épisode on assiste à deux avènements : premièrement la publicité, événement majeur dans Le Nouvelliste, fait entrer en scène le "collectif intégriste" (RomanDit, Dominique Giroud et quelques autres) puis François Dayer qui doit se défendre et défendre son journal contre les attaques extérieures ; deuxièmement, c'est le véritable avènement du Valais car la réflexion qui naît de l'autorisation de cette parution et le contenu de cette publicité étend maintenant la catégorisation portant plus ou moins sur Sion dans le début d'affaire, au Valais dans son ensemble. Une observation du processus de catégorisation démontre donc trois choses.

Premièrement, nous avons vu que cette publicité montrait un Valais qui se veut pur moralement. Cette publicité n'hésite pas à défendre le Valais en blessant et utilise sans compter des dogmes religieux comme fondement philosophique. La nostalgie du passé s'exprimait aussi abondamment. Dans la manière de percevoir la publicité, Le Nouvelliste l'a estimé « *acceptable* » alors que Le Temps par exemple y voyait une « *incitation à la haine* ». Dans la presse romande comme dans une partie des lettres de lecteurs publiées par Le Nouvelliste, la perception du « *contenu homophobe* » revenait souvent. Jamais Le Nouvelliste n'aura prononcé ce qualificatif.

Deuxièmement, la manière de voir et de montrer les acteurs est un élément à emporter pour la suite. Je retiendrais que nous avons pu observer une gradation dans le processus de catégorisation du "collectif intégriste". Le Matin par exemple, passe d'« *intégriste* » à « *extrémiste* » et les journaux romands n'hésitent guère à fleurir la catégorisation de divers qualificatifs. Cet épisode aura marqué l'avènement de Dominique Giroud et de François Dayer par lui-même. Le Matin, Le Temps et Dimanch.ch sont les quotidiens les plus saignants envers le rédacteur en chef de Nouvelliste. Le Courrier et l'Hebdo saisiront l'occasion de dresser un portrait peu

flatteur du président de RomanDit. Alors que Dominique Giroud apparaît en compagnie de Vincent Borgeat dans l'Hebdo et en compagnie d'Eric Bertinat dans le *Matin*, la catégorisation ne porte plus essentiellement sur un collectif mais dorénavant sur des individus. Deux autres acteurs déjà apparus sont l'objet, dans cet épisode, de portraits resserrés. Marianne Bruchez dans le *Temps* reste une figure ambivalente et militante mais respectueuse du modèle identitaire valaisan. Mgr Brunner est respecté par Le Nouvelliste qui cherche à comprendre sa position. Cette rencontre fera d'ailleurs rejaillir la frontière entre la Fraternité Pie X et l'Eglise catholique romaine ainsi que des reproches sur l'indifférence de cette dernière envers les préoccupations spirituelles des personnes homosexuelles. L'évêque de Sion a tenu dans cette période à se désolidariser complètement de cette pétition. Mis au ban du *Dimanch.ch*, ridiculisé et discrédité par celui-ci, il trouve une tribune ouverte dans Le Nouvelliste qui publie toutefois dans la même page des reproches catégoriques quant à la manière de mener son ministère. C'est ainsi un Valais très religieux qui ressort de cet épisode. François Mudry, Marianne Bruchez, dans le premier épisode, l'Evêque de Sion dans l'épisode précédent c'était au tour de RomanDit et du Nouvelliste en tant qu'acteur de prendre la parole, sans que les voix des acteurs mentionnés ci-dessus ne soient tus.



Troisièmement, terminons par rappeler l'image du Valais de ce troisième épisode. Le Nouvelliste, par ses rédacteurs, ne s'est guère prononcé sur l'image du Valais, tout juste a-t-il repoussé d'un revers de la main les « *donneurs de leçons* ». La presse romande a montré un Valais conservateur, rétrograde, obscur et enfermé dans ses dogmes religieux, un Valais du passé s'exprimant par cette publicité et un Valais conservateur par son régime politique et son caractère religieux. En effet, Le Temps a eu à cœur d'établir des liens entre RomanDit et les partis politiques, précisément l'UDC et la droite du PDC, mais encore entre le "Valais politique" et le "Valais religieux" jusqu'à produire un espace "Valais magique" fruit du croisement de ces deux espaces. *Dimanch.ch* et *Le Matin* ont fortement insisté sur l'image d'un Valais

passéiste. Avec la contribution du Dimanch.ch, c'est le diable qui apparaît au grand jour dans l'"espace valaisan".

A partir du 18 mars, le discours médiatique discute et rediscute abondamment les propos, les catégories, les représentations, les préjugés et les stéréotypes de manière très confuse, esthétique ou grossière. Par exemple, François Gross rédige sa chronique ainsi : « *Dépouillé de clichés hypocrites, le Vieux-Pays apparaîtrait pour ce qu'il est : accueillant dans ses stations les hôtes de tout poil et de tout plumage ; attirant les amateurs d'art, de musique et de bien vivre. Si ce Valais parlait plus haut et plus fort, les anciennes et anciens d'institutions religieuses réputées seraient mieux armés pour résister à la tentation de rappeler aux bigots l'extrême mansuétude longtemps témoinnée par leurs Supérieurs aux « jeux diaboliques » de nonnes frôleuses et de bons Pères friands d'attouchements (24 Heures 19.03.01, p. 9)* ».

Dorénavant, seuls trois événements majeurs vont cadrer le processus de catégorisation jusqu'à la clôture de l'affaire publique : le Feu vert de la Municipalité publiée le 23 mars 2001 ; la menace skinhead annoncée le 3 mai 2001 ; la manifestation anti-gay Pride rapportée le 15 mai 2001. Considérons à présent le premier de ces trois événements.

4. Retournement de situation : Feu vert de la Municipalité

Souvenons-nous que le 3 février la presse divulguait les résultats du vote de la Municipalité sur l'objet d'une Gay Pride en ville de Sion. Un non-soutien sanctionnait cette demande. Environ un mois et demi après, les discussions et le perfectionnement du dossier porte ses fruits : la Municipalité « *autorise la Gay pride du 7 juillet 2001 sur la base du projet déposé* ». Cette autorisation est donnée à l'unanimité des membres du conseil.

Dans l'impossibilité de tout analyser relevons que ce **vendredi 23 mars** est le parfait négatif du 3 février dans la manière de traiter ce fait. Cette fois-ci, Le Nouvelliste publie un article signé et Le Temps qui était le seul à produire un article signé le 3 février pour informer de la première décision municipale, publie une très brève dépêche ATS comme Le Courrier, La Tribune de Genève, La Liberté et La Presse.

Le Nouvelliste « Feu vert à la Gay Pride ».
Le Courrier « Sion autorise la Gay Pride ».
La Liberté « Sion autorise la Gay Pride ».
La Tribune de Genève « Les édiles derrière la Gay Pride ».
« La Ville autorise la Gay Pride ».
La Presse « La Gay Pride est autorisée ».
Le Temps « La Ville autorise la Gay Pride ».

A observer ces titres, remarquons que La Tribune de Genève va plus loin dans l'interprétation avec son premier titre qui catégorise de manière très officielle les conseillers municipaux (« *les édiles* »), ce qui porte à croire que ces derniers soutiennent la Gay Pride alors que tous les autres titres ne mentionnent qu'une autorisation de leur part. Le Nouvelliste signe un petit article en page 21 à gauche alors que ces confrères informent par une brève ATS. Le Nouvelliste est donc le seul à montrer par son titre un retournement de situation en rappelant malgré tout « *que ce retournement de situation survenu hier soir [...] ne contredit pas la première déclaration du 1^{er} février dernier* ». Les journaux romands n'évoquent même pas ce retournement potentiel mais insistent sur l'unanimité du vote comme dans les sous-

titres du Courrier et de La Liberté : « *DECISION. Le Conseil municipal l'a autorisé hier soir à l'unanimité* ».

La journaliste du Nouvelliste focalise sur deux points tout en optant pour une écriture très factuelle et une position distanciée.

- 1) Premièrement elle reconnaît que Le Nouvelliste a fortement participé à cette affaire : « *les événements des dernières semaines, auxquels Le Nouvelliste a pris une part non négligeable, poussent aujourd'hui le même Conseil communal à s'incliner dans l'espoir incertain de ramener le calme dans les chaumières* ». Elle estime donc qu'une grande partie du Valais/de Sion a été passablement bouleversée par cette affaire.
- 2) Le Nouvelliste souligne que la manifestation vient en partie de l'extérieur même si elle est organisée par des Valaisans : « *le mot d'ordre est clair : amusons-nous dans le respect de la population locale* ».
- 3) Il prône une identité régionale à défendre pour certains et une ouverture à réaliser pour d'autres : « *Pas de quoi fouetter un chat. Ce sera peut-être l'occasion pour de nombreux Valaisans de faire mentir les méchants bruits qui courent sur notre homophobie supposée et notre intolérance près du bonnet* ». Un souci de l'image se manifeste ici. Remarquons que c'est la première fois que Le Nouvelliste prononce le mot « *homophobie* » par un de ses rédacteurs et elle n'est qu'un bruit, un sentiment supposé.

La dépêche ATS, reprise par les autres journaux, navigue entre le présent de cette décision et une redondance que l'ATS a largement utilisé tout au long de la problématique. Elle commence ainsi : « *Le Conseil municipal de Sion a décidé d'autoriser la Gay Pride prévue le 7 juillet dans la capitale valaisanne. Cette décision a été prise à l'unanimité, a indiqué hier soir l'exécutif à l'issue de sa réunion* ». Dans une deuxième partie la dépêche rappelle les faits antécédents non pas à titre purement informatif. Ce rappel a pour effet de justifier l'attention publique et de contribuer à donner une envergure à chaque péripétie de l'affaire ou encore à amplifier un événement de taille. Ce procédé a été une constante de l'ATS. Ici le lecteur peut lire que « *dans un premier temps, le Conseil municipal avait invité les organisateurs à renoncer à leur manifestation, tout en précisant qu'il ne pouvait pas l'interdire. La Gay Pride de Sion a suscité une vaste polémique ces dernières semaines. Elle a été prise à partie par l'évêque de Sion Norbert Brunner, puis par l'association Romandit, proche des milieux intégristes* ». Un tel énoncé ré-actualise à chaque fois des actions passées. Il maintient en haleine.

Avec cette décision municipale, on ne peut pas dire que l'image du Valais s'éclaircit puisque les journaux ne s'étendent guère sur cet objet. Le **samedi 24 mars**, une nouvelle dépêche ATS est reprise par quelques journaux romands : elle revient sur les soucis des organisateurs « *suites aux attaques de ces dernières semaines* ». Elle souligne à la fois la confirmation de l'autorisation de la Municipalité et sa fermeté quant aux « *tenues correctes exigées* ». Le *Matin*, le même jour, fait d'ailleurs se rencontrer Marianne Bruchez et François Mudry pour discuter de ce qui est acceptable ou non en terme de tenue vestimentaire. On les voit « *commentant ensemble les clichés choisis (Le Matin 24.03.01)* ». Ce 24 mars, Le Nouvelliste réouvre largement, mais sans y apporter de commentaire, son Forum de lecteurs, une rubrique que les lecteurs retrouvent le 26, 27, 28 mars ainsi que le 5 juillet.

Face à la masse d'article jusqu'en juillet, je vais donner quelques grands axes du processus de catégorisation, observer le processus de positionnement du Nouvelliste ainsi que m'arrêter encore sur une péripétie et l'événement ultime : la menace skins annoncée sur la Gay Pride et le défilé du 7 juillet.

4.1 Quelques axes de catégorisations

Une tendance se dégage dans les articles du **17 mars au 17 juillet**. Dans cette période, plus on s'éloigne de ce 10 mars¹⁴⁵, plus on va loin dans le temps et dans l'espace en s'éloignant du "*Sion du Nouvelliste*", plus le discours de presse se permet de catégoriser lourdement et de manière globalisante et réductrice¹⁴⁶ à la fois, le collectif "intégriste", Mgr Brunner, François Dayer ou Le Nouvelliste, le Conseil Municipal, les Valaisans/Sédunois dans l'ensemble. Ceci est observable dans les articles de la rédaction ou dans les lettres de lecteurs. Le Journal de Sierre et celui de Martigny sont en cela plus proches des journaux romands. Et lorsque la presse catégorise le collectif homosexuel, le phénomène inverse se manifeste : il arrive que les lettres de lecteurs dans Le Nouvelliste, (celles qui émettent des avis contre l'idée d'une Gay Pride ou traite négativement de l'homosexualité ou des personnes homosexuelles) catégorisent plutôt lourdement ; les lettres de lecteurs du Journal de Sierre et Journal de Martigny oscillent entre une catégorisation lourde/légère (en terme de jugement de valeur) ; par contre la rédaction du Nouvelliste semble plus prudente que ses lecteurs, maniant des catégorisations vagues et légères qui évitent la globalisation ou la catégorisation lourde. Remarque essentielle : je ne parle pas ici des idées et des positions politiques des énonciateurs. Je m'en tiens exclusivement à la manière de catégoriser.

A l'extérieur du Valais, Yves de Matteis parlera par exemple le 2 avril dans La Liberté d' « *extrémistes* » et de « *fachos* » : « *je suis absolument convaincu qu'il ne faut pas lâcher, sinon c'est admettre la victoire des extrémistes et des fachos* ». Il disait le 2 mars dans Le Nouvelliste que la Gay Pride « *organisée dans un respect mutuel, cette Pride offrira l'occasion d'un débat sein et serein* ». Selon notre grille de lecture ces catégorisations sont lourdes et ciblées.

En ce qui concerne un des acteurs valaisans, soit Mgr Brunner, un titre du Blick, certes hors de mon corpus semble confirmer ce résultat de globalisation de catégories et de lourdeur catégorielle produit par un discours extérieur au Valais et éloigné du Nouvelliste. Ce titre avance que « *Walliser Bischof hetzt gegen Schwule (19.03.01)* »¹⁴⁷. Si l'on en croit ce titre, l'évêque tiendrait donc des propos incendiaires contre toutes les personnes homosexuelles. Le **22 mars**, l'Hebdo dans un titre de commentaire ose une catégorisation lourde : « *l'évêque du Diable* ».

¹⁴⁵ Je rappelle que c'est le jour de la parution de la publicité de RomanDit dans Le Nouvelliste.

¹⁴⁶ Nous avons vu qu'une catégorisation lourde/légère a trait au jugement de valeur. Une catégorisation globalisante qui peut être tout aussi réductrice, une catégorisation restreinte ou ciblée, tient compte de la taille de la catégorie. Par exemple, laisser sous-entendre que les Valaisans sont intégristes est un processus de catégorisation globalisant et réducteur à la fois. A l'inverse, dire de quelqu'un qu'il est un "membre" d'une association, signifie que l'on peut ranger beaucoup de monde sous cette catégorie dans le cas de plusieurs dispositifs de catégories : cette catégorisation est vague (large) mais pas autant globalisante que de dire que tous les Valaisans sont "intégristes". Au sujet des dispositifs de catégories, j'entends par-là que la catégorie "membre" peut être aisément utilisée dans de nombreux autres contextes et affaires. Le dispositif propre à cette affaire de Gay Pride est le suivant : "Exécutif de la ville (François Mudry, Anne-Christine Bagnoud) - Les organisateurs (Marianne Bruchez) - Mgr Brunner - RomanDit - Le Nouvelliste (François Dayer) - Les Sédunois/Valaisans...". C'est un dispositif spécifique qui engage des catégories spécifiques inhérentes à cette affaire.

¹⁴⁷ « L'évêque valaisan tient des propos incendiaires à l'encontre des homosexuels ».

Quant au collectif "intégriste", les exemples les plus saisissants parlent de: « *petits soldats de RomanDit (Le Temps 17.03.01)* », « *les sinistres talibans des alpages (La Liberté 20.03.01)* », « *T'as plus l'air d'un con que d'un taliban (Lettre de lecteur, Journal de Sierre)* », « *Fauteurs de trouble qui rêvent d'utiliser le goupillon en guise de matraque (Le Matin 24.03.01)* ». La Tribune de Genève comporte un bel exemple de largesse catégorielle: « *Sion ville ecclésiastique, s'il en est (L'invité, 03.05.01.)* ». La comparaison sociale s'exprime également jusqu'à l'heure du défilé. Yves de Matteis dit dans Coop: « *Le débat a plus besoin d'avancer à Sion qu'à Genève, où a été organisée la première Gay Pride (04.07.01)* ».

Le processus de catégorisation de ce collectif suit deux axes. Le discours des journaux romands a majoritairement attribué l'intolérance et l'intégrisme à Ecône en les unissant souvent à ce seul espace.

A l'inverse, l'Hebdo qui a tenté de mieux cerner l'intégrisme en Valais et d'en resserrer encore la catégorisation a échoué. La largesse de la catégorie l'a emporté. Car il est « *difficile de dire qui en est et qui n'en n'est pas* », explique-t-on dans les milieux traditionalistes. « *Il y a des gens qui sont très marqués "droite conservatrice", très proches de nos idées, mais qui n'ont jamais réellement franchi le pas: On en trouve dans tous les milieux politiques et administratifs* ». [...] « *Il y a surtout dans ce Valais rural, rude et âpre, un vieux fond conservateur qui ne meurt pas (Hebdo 29.03.01)* ». De même, Le Courrier le 12 mai, tente de classer le monde par une première page: « *Malgré sa discrétion, l'extrême droite valaisanne inquiète* ». Le corps de texte affirme que « *plusieurs politiciens s'accordent à dire qu'un pieuvre brune existe, sans pouvoir en localiser la tête* ». Le titre de l'article en page 3 dira: « *La pieuvre de l'extrême droite semble endormie. Pour l'instant...* ». Si le collectif intégriste reçoit une catégorisation ciblée, l'intégrisme par trop diffus dans le canton selon l'Hebdo et Le Courrier, reçoit une catégorisation moins limitée à Ecône. L'image du Valais se noircit alors.

A l'intérieur, autrement dit dans Le Nouvelliste, L'invité pense que « *notre canton a souffert trop longtemps de ce mal endémique qu'est le sectarisme (Anselme Pannatier)* ». François Dayer dira tout de même après que RomanDit ait appelé au boycott du Nouvelliste et distribué un tout ménage contre la Gay Pride assortie d'une pétition: « *RomanDit, une fois encore, se réfugie derrière l'anonymat de pamphlets diffamatoires pour attaquer Le Nouvelliste, sa rédaction en chef et sa direction. Cette fois, c'est la perspective de la Gay Pride et la politique d'ouverture que conduit notre journal à ce sujet qui est clouée au pilori par des agités qui n'ont à la bouche que l'injure et la menace, une bande de nostalgiques des régimes sans libertés [...]* (Le Nouvelliste 19.05.01) ». La pression était cette fois-ci trop forte pour le rédacteur en chef du Nouvelliste qui n'a pu résister à la tentation de catégoriser lourdement ce collectif. Dans la même veine, les lettres de lecteurs du Nouvelliste qui dénoncent l'intégrisme parlaient déjà « *de chasseurs de sorcières bigots (Le Nouvelliste 26.03.01)* ».

En ce qui concerne la Gay Pride ou le collectif homosexuel: on peut trouver dans les lettres de lecteurs du Nouvelliste des catégorisations sur la Gay Pride comme: « *un défilé provocant et pervers (Charly Wuilloud 21.03.01)* » ou « *on ne demande pourtant pas grand chose, juste que nos montagnes restent chez nous, et que cette équipe de délurés ne viennent pas faire tourner le lait de notre fromage à raclette directement dans les pis de nos vaches!* (Daniel Vugnier 27.03.01) » ou

encore « nos autorité auront-elles le courage de suivre l'exemple des reines d'alpage et de faire interdire ce carnaval, nuisible à notre canton ? (Antoine Genilloud 26.03.01) » ; « si le Valais catholique s'est laissé dériver au point d'accepter l'organisation d'une parade homosexuelle, l'attitude du véritable disciple du Christ sera dans un premier temps de rejeter fermement cette scandaleuse manifestation et dans un second temps de remonter à la source de cette déchéance (et ce mot n'est certainement pas trop fort) (abbé Henry Wuilloud prêtre de la FSSPX,¹⁴⁸ Le Nouvelliste 14.05.01) ». Les catégorisations sont de forts jugements de valeur. A cet égard, un lead du Courrier (09.04.01) dira du « courrier des lecteurs de la presse valaisanne [qu]il révèle une homophobie affirmée ». Pour sa part, François Dayer, rédacteur en chef du Nouvelliste, donne dans la nuance en prophétisant après coup : « Je reste de ceux qui ne croient pas qu'une Gay Pride, celle qui nous était annoncée comme une provocation indispensable au Valais moderne, pouvait glisser sur ce canton comme la bise sur Genève. Sans soulever les passions. [...] La société valaisanne a des progrès à faire dans l'acceptation de sa réalité homosexuelle. C'est incontestable. Mais elle est très loin d'avoir tout à faire (31.03.01) ». Un titre et un sous-titre du Nouvelliste démontrent une recherche de nuance : « Le Valais plus tolérant. Le quotidien des **homosexuels** valaisans n'est pas si sombre (Le Nouvelliste 01.05.01) ».

Face à l'abondance de courrier, Le Nouvelliste marquera une seconde pause le 28 mars, annoncée officiellement dans ses colonnes et relevée dans la presse romande sous forme de dépêche le lendemain : « nous avons publié tout ce qui nous est parvenu » dira son rédacteur en chef alors que La Tribune de Genève, l'Impartial, la Liberté ou encore Le Quotidien Jurassien affirment que « Si son rédacteur en chef François Dayer voit dans ce débat un « service immense » rendu aux homosexuels, ces derniers regrettent qu'il n'ait pas été lancé sur des bases saines après l'annonce polémique publiée par l'association RomanDit (29.03.01) ».

Dans cette affaire, le Valais n'a pas perdu tout son humour malgré la gravité du discours. Lorsque les Amis de Farinet lancent l'idée de réunir les homonymes de gay, qui peuple le canton, les Gay, Guex, Gay-des-Combes, Gay-Crosier, cela produit un élargissement considérable de la catégorie dans le discours de presse. Les titres en regorgent : « Gay, Guex, marrons-nous (Le Matin 6.06.01), « La Gay-Guex Pride (Le Temps 06.06.01) » Gay pride chez Farinet (Le Journal de Martigny 07.06.01) », Entre gens gais (Le Nouvelliste 07.06.01) », « Les Gay du Valais contre-attaquent ! (Dimanche.ch 10.06.01) ».

Une catégorisation des personnes homosexuelles entre ghetto et communauté : Yves de Matteis dit lui-même dans Le Courrier (2.04.01) que « les uns estiment qu'il faut jouer la provocation au maximum pour marquer son appartenance à une communauté. On reprend les caricatures qui nous sont imposées pour les détourner de manière comique ». Il a conscience d'un potentiel ghetto et estime qu'il faut agir entre la provocation et le sérieux d'un acte politique : « lorsque nous avons initié les Gay Pride en Suisse romande, nous les avons appelées « Lesbian and Gay Pride & Friends ». Nous voulions briser le ghetto ». Pour François Dayer la Gay Pride mène à un ghetto : « J'ai peine à penser que la méthode amène à autre chose qu'à un peu plus de marginalité (31.03.01) ».

¹⁴⁸ Fraternité Saint-Pie X. Abréviation découverte dans Le Nouvelliste.

Un article de l'illustré interroge le nouveau secrétaire romand de Pink Cross, Jean-Paul Guisan qui affirme « avoir assez fui dans la religion pour ne pas fuir dans cette idéologisation homosexualiste qui remet en question de façon absurde ce principe de réalité qui veut que la construction de la vie passe par la procréation d'un homme et d'une femme ». Et quand le journaliste lui fait remarquer qu'« au sein de Dialogai, l'association genevois dont il est le permanent administratif, il y a les gayrandonneurs, Les gaynageurs, les gayvolleyeurs, les gay motards, cela donne un côté ghetto qui met le mot dialogue dans son nom ». Il répond : « Rien n'est obligatoire donc ce n'est pas un ghetto.[...] il y a un besoin de famille qui est le même que chez les hétéros, même si on l'a dénié parfois dans les milieux gays en revendiquant d'autres valeurs que celles de la famille bourgeoise (9.05.01)».

Le 3 juillet, Le Journal de Sierre fait, du propos de son interlocuteur, son titre « Je n'aime pas les ghettos ». Sylviane Barras que le journal ne catégorise pas en disant d'elle qu'elle est homosexuelle ou lesbienne, répond aux questions d'Isabelle Bagnoud : « Je ne me sens pas différente des autres. On ne parle jamais d'amour, de relation, lorsqu'on évoque l'homosexualité, je le regrette. [...] je n'aime pas le genre de défilé carnavalesque, les folles en latex...ça ne rend service à personne et c'est malheureusement ce que retient la population. [...] Le poids de la religion, une société figée n'invitent pas au dialogue. Les gens vont où ils peuvent vivre ouvertement : moi je suis contre les ghettos, je me sens bien avec tout le monde. Je comprends toutefois qu'à force de devoir se battre pour revendiquer sa différence ils aient envie de se retrouver ensemble ».

Quelques unifications de catégories comme homosexuels valaisans ou chrétiens homosexuels sont également à noter : « Mais j'aime le Valais, crie Ariane, responsable de la sécurité au sein du Comité. Entre être homosexuel et Valaisans, pourquoi serait-on contraint de choisir ? (La Tribune de Genève 28.05.01) ». « Les homosexuels chrétiens font leur place dans l'Eglise (Le Courrier 30.06.01) ». Nous trouverons ces unifications de catégories aussi après la manifestation.

Par ailleurs, une analyse argumentative à montrer que seul Le Nouvelliste et quelques lecteurs du canton ou hors canton (une faible proportion) ont souligné le caractère de revendication de droits dans la manifestation. Comme par exemple ce lecteur du Nouvelliste voit une « tactique du saucisson. Aujourd'hui une rondelle de cortège, demain ils veulent pouvoir se marier légalement, ensuite avoir le droit d'élever des enfants - quels enfants ? - et encore avoir les mêmes droits que les familles tout court ! (Félix Müller 28.03.01) ». De même, François Dayer dira le 19 mai dans un éditorial : « Demain, on voit poindre les revendications sur l'école. Après-demain sur l'adoption des enfants. Enfin sur la reconnaissance officielle par l'Etat, par la société civile, de ce qui ne serait plus une anomalie, mais une seconde normalité ». Une lettre de lecteur dans le Temps affirme qu'« un débat sur la Gay Pride est souhaitable et nécessaire. Mais il ne devrait pas porter sur le droit ou non d'organiser une telle manifestation en Valais. De nature sociale (et non politique), un tel débat devrait s'articuler autour des droits des homosexuels (9.03.01)».

4.2 Le Nouvelliste se défend dans l'affaire.

Vincent Pellegrini signe le vendredi 18 mai, un article « Réflexion sur la Gay Pride ». Il relève que « pour l'heure les opposants à la Gay Pride sont complètement

marginalisé et mis de côté par les médias. [...] On a vu aussi que les lobbies homosexuels sont très puissants et qu'ils peuvent aligner de leur côté toute la presse romande comme un seul homme ». Dans cette affaire, il y aurait en définitive que deux camps dans le champ médiatique : Le Nouvelliste et le reste du monde (Journal de Sierre et Journal de Martigny compris). Il souligne que « *dans ce journal, heureusement, la liberté d'expression existe encore* ».

Il m'est difficile de discuter ici le point de vue de la liberté d'expression dans Le Nouvelliste comme dans les autres journaux. Ce n'est pas mon objectif. Il est toutefois certains que Le Nouvelliste a été le seul à ne pas soutenir le procédé d'une Gay Pride, sans pour autant fermer l'accès de ses colonnes aux organisateurs ou aux lecteurs opposés à la Gay Pride. Le discours du quotidien valaisan, quant au moyen adéquat pour faire passer le message émanant du collectif homosexuel, est on ne peut plus clair et catégorique. En première page du journal, le samedi 19 mai, il est écrit en gros caractère : « *RomanDit, Gay Pride, Homosexualité. MISE AU POINT. • Le Nouvelliste ne sera pas l'otage de RomanDit. • Le Nouvelliste n'est pas favorable à la Gay Pride. • Le fait qu'elle existe ne confère pas à l'homosexualité un statut de normalité* ».

Par contre, la constitution de l'événement et la manière de classer le monde a demandé une analyse plus subtile, nous l'avons vu.

La presse romande pour sa part, catégorise le collectif homosexuel en reprenant la catégorisation auto-administrée comme si tous deux parlaient le même langage : « *les autorités promettent de protéger la manif homo des débordements (Le Matin 17.05.01)* ». « *Leuenberger et les homos (Editorial de La Tribune de Genève. 25.06.01)* ». Le Temps, Le Courrier ou Dimanch.ch tiennent fréquemment ce langage, ce que Le Nouvelliste fait très peu. Il garde prudemment une catégorisation hétéro-administrée : « *les organisateurs* » ou « *le défilé homosexuel* » etc. Cette prudence, presque un ménagement, est également visible à l'intention collectif de RomanDit. Mais un changement dans le ton et dans le contenu survient le 19 mai, dans un éditorial où François Dayer exprime son trop plein vis-à-vis de ces membres, qui visiblement se sont montrés outranciers à son égard. Nous avons vu qu'il qualifiait RomanDit d'« *agités qui n'ont à la bouche que l'injure et la menace, une bande de nostalgiques des régimes sans libertés [...]* ». Dans ces invectives subies, Le Nouvelliste s'étonne du peu de soutien de la presse romande qui fut prompte à le condamner en d'autre temps : « *On n'est jamais trahi que par les siens (19.05.01)* », écrira-t-il.

5. La menace skin : Une contribution médiatique

Ce **Jedi 3 mai**, je soupçonne 24 Heures et La Tribune de Genève d'avoir apporté une contribution gratuite à l'affaire, à un point tel que l'on peut parler non plus de constitution mais de construction de l'information dans l'exemple qui suit. Chantal Savioz signe cet article qui paraît dans les deux journaux cités ci-dessus sous le titre :

« *Les skins s'en prendront-ils à la Gay Pride en Valais ?* ».

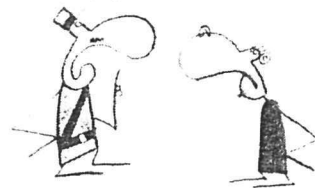
Sans rapporter ici toute l'analyse du dispositif énonciatif, un regard sur le contenu, démontre une forte concentration de formules au conditionnel : le titre est une question et le sous-titre suppose que « *le rendez-vous homosexuel serait dans la ligne de mire des crânes rasés* ». La légende observe également un régime conditionnel. L'article n'est pas en mesure d'avancer nommément une source si ce n'est un journaliste ou plutôt « *des observateurs des milieux d'extrême droite, préférant conserver l'anonymat* ». En outre, la journaliste tente d'établir des liens :

«Quant à d'éventuelles ramifications entre des associations ultracatholiques comme RomanDit, proches des milieux d'Ecône, et des sections de skinheads, rien ne semble confirmer cette thèse ». Il n'y a guère plus de liens du côté de la Police valaisanne : « le commandant de cette dernière, Bernard Geiger, n'a pour l'instant aucun renseignements relatifs à des contre-manifestations de l'extrême droite ». L'absence de skinheads en ville de Sion le jour du défilé pourrait donc confirmer le caractère de construction journalistique ou alors les mesures prises par la Police sur la base de ces informations auraient-elles dissuadé ces acteurs ? En effet, la police cantonale valaisanne se disait, dans les journaux romands, prête à faire face à toute éventualité. Douze jours avant la manifestation, le titre du *Matin* est explicite : « *Nous n'excluons aucun scénario* ». Les propos de Bernard Geiger, chef de la police cantonale, mentionne clairement qu'« *il n'y a toujours pas de renseignements qui tendent à dire qu'il y aura une contre-manifestation. Il y a bien ces rumeurs que tout un chacun peut entendre dans le Valais central...La presse s'en est faite l'écho. Mais ça reste des rumeurs* ». Ce même *Matin*, le 17 mai 2001, avait pourtant évoqué une situation plus ou moins sûre : « *Le canton est plutôt serein, car il n'y pas selon lui péril en la demeure. Selon les chiffres fournis par Jean-René Fournier dans cet article, le Valais compte moins de dix activistes d'extrême droite, étroitement surveillés, et une septantaine de skinheads, dont les plus actifs se situent dans la classe d'âge 16-23 ans* ». Et si la Police valaisanne avait demandé à la presse de diffuser cette rumeur afin de décourager le plus féroce des skinheads ? Ce n'est qu'une supputation. Mix et Remix en voient une autre.

MENACES EXTRÊMISTES SUR LA GAY PRIDE DE SION

LA POLICE A TOUT PRÉVU

EN CAS D'ACTES DE VIOLENCE ANTI-GAYS, NOUS AVONS PRÉVU D'ÊTRE COMPLÈTEMENT DÉBORDÉS!



6. Manifestation contre la Gay Pride: A qui attribuer cette initiative ?

Le lundi 14 mai 2001 une nouvelle péripétie va marquer cette affaire. Entre 150 et 200 mères et leurs enfants se présentent à la sortie du Grand Conseil pour manifester auprès des députés valaisans leur indignation face au laxisme dont, selon elles, ils font preuve dans cette affaire. Elles intiment aux députés valaisans de respecter leur serment pris à leur élection notamment d'« *éviter et empêcher de tout son pouvoir tout ce qui porterait atteinte à la religion de nos pères et aux bonnes mœurs* ». L'information paraît le lendemain **mardi 15 mai** dans plusieurs titres romands et sous diverses formes :

Le Courrier « *Manifestations contre la Gay Pride. Sion Des opposants à la Gay Pride ont manifesté hier matin sur le parvis de la cathédrale* ».

La Presse « *Manif contre la Gay Pride de Sion. Et le serment des Elus ?* »

L'Impartial « *Gay Pride de Sion dans le viseur. Manifestation. Des mamans expriment leur indignation* ».

La Tribune de Genève « *Des mères hostiles à la Gay Pride chahutent les députés valaisans. SION. Près de 150 personnes réclament l'interdiction de la fête homosexuelle* ».

Le Journal de Sierre « *Sion. Manifestation contre la Gay Pride* ».

La Liberté « *Manifestations contre la Gay Pride. Sion Des opposants à la Gay Pride ont manifesté hier matin sur le parvis de la cathédrale* ».

24 Heures « *Sion. Parvis de la cathédrale. Manif contre la Gay Pride* ».

Mis à part 24 Heures qui ne publie pas les inter-titres, tous font paraître exactement la même dépêche ATS. Dans ces articles et ceux qui suivent, je tiens simplement à souligner la manière dont on cerne l'origine de cette manifestation car les journaux se demandent qui ou que représentent ces manifestantes ?

La dépêche mentionne que « *l'appel à la manifestation émane de quelques mamans catholiques et proches d'Ecône* ». Plus loin un lien possible avec RomanDit s'en trouve brisé : « *L'association RomanDit [...], n'est pas à l'origine de la manifestation, ont déclaré plusieurs participantes. « D'ailleurs, est-ce que cette association accepte les femmes ? », a demandé l'une d'elles* ». Il y a donc ici un souci d'éviter l'amalgame et de circonscrire clairement les catégories de RomanDit et ces manifestantes. Par contre, "mamans proches d'Ecône" et "mamans catholiques" sont associées. Le Quotidien Jurassien par son titre procède différemment.

Le Quotidien Jurassien « *Les intégristes manifestent contre la Gay Pride à Sion* »

La dépêche est tronquée sur la possible relation avec RomanDit, par contre le titre range ces mamans catholiques et proches d'Ecône dans la catégorie "intégriste". C'est donc une catégorisation plutôt lourde et restreinte mais qui vise à englober. Le Temps procède ainsi :

Le Temps « *Valais. A moins de deux mois de la manifestation homosexuelle à Sion, les activistes de RomanDit et les milieux conservateurs se rebiffent contre le journal "Le Nouvelliste", leur allié d'hier. Privé du "Nouveliste", les traditionalistes lancent mères et enfants contre la Gay Pride* »

D'emblée nous pouvons remarquer que l'angle polémique touche Le Nouvelliste. Cet article ravive le lien entre Le Nouvelliste et les milieux conservateurs : un inter-titre indique encore que « *les membres de RomanDit menacent "Le Nouvelliste" de la plus grande campagne de désabonnement que le journal aura connue* ». D'autre part la catégorisation des manifestants semble plus vague et moins lourde : on parle en effet de « *traditionalistes* ». Enfin, Le Nouvelliste minimise le nombre de participantes et adoucit encore la catégorisation.

Le Nouvelliste « *« Manif anti-Gay Pride. Plus d'une centaine de mamans et leurs enfants ont défilé devant le Grand Conseil »*

L'article rapporte que « *plus d'une centaine de mamans et leurs enfants, venant surtout du monde traditionaliste, ont suivi les députés avec des calicots jusque devant le Grand Conseil* ». La catégorisation est donc moins lourde et moins restreinte que ses confrères. C'est juger de manière moins pesante que de dire « *traditionaliste* » plutôt qu'intégriste, et le collectif "traditionaliste" englobe le noyau dur "intégriste". Il n'est qu'à la périphérie de la catégorie "intégriste".

7. Le défilé : deux façons de créer l'événement

Je voudrais, pour terminer, rapporter les résultats de l'analyse des trois jours précédents le défilé puis les jours suivants la manifestation. Il me semble que deux procédés majeurs se sont dégagés. Le premier, celui de Nouvelliste, totalement dans la lignée de ce qu'il a adopté jusqu'ici. Le deuxième, celui de la presse romande, marque tout de même un changement de cap quant à l'image qu'il donne du Valais. Dans cette période, il s'agit pour la presse de créer l'événement, le rendre unique et digne d'attention. Voici les titres de ces trois jours :

Jeudi 5 juillet 2001

Tribune de Genève « Samedi, la Gay Pride de Sion attend 30'000 personnes ».
24 Heures « 30'000 homosexuel(le)s vont défiler à Sion ».
Le Nouvelliste « Tableau des mœurs ».
« Merci RomanDit ».
« Parés à parader et à festoyer ».
Journal de Martigny « Les « Gay » chez Farinet ».
Le Matin « Débat la veille de la gay pride ».

Vendredi 6 juillet 2001

Le Temps « En attendant la Gay Pride ».
Le Matin « Sion fin prêt pour la gay pride ».
Le Nouvelliste « L'avant Gay Pride ».
La Liberté « Marianne Bruchez attend avec sérénité la fête de ce samedi ».

Samedi 7 juillet 2001

Le Matin « La gay pride ne jouera pas la provocation ».
Le Courrier « Demain la Gay Pride à Sion : après les discours, la fête ! ».
Le Temps « les catholiques intégristes manifesteront contre la Gay Pride ».
La Liberté « La Fraternité St-Pie X d'Ecône annonce une contre manifestation ».
La Tribune de Genève « Gay Pride ; Ecône manifeste ».
Le Nouvelliste « « Fier d'être un homme » ».

Le Nouvelliste commence son information avant la presse romande à l'aide d'une annonce en première page, un éditorial en page 2 et un dossier en page 2 et 3, alors que Le Matin se limite à donner rendez-vous à ses lecteurs au débat qui aura lieu le lendemain à Sion. Le Journal de Martigny traite encore de cette rencontre de tous les Gays sur la vigne à Farinet. 24 Heures et La Tribune de Genève font paraître le même article de présentation du défilé.

Tout le discours de la presse avant la manifestation tourne autour de quatre composantes : 1) la polémique/le calme, 2) que pense l'opinion publique sur la question de la Gay pride/sur l'homosexualité. L'image du Valais qui en découle, 3) la question d'une catégorisation ghetto/intégrée. Reprenons ces points un par un.

1) J'ai remarqué dans **Le Nouvelliste un souci de ne pas dramatiser plus l'événement**. Le calme et la sérénité qui habitent Marianne Bruchez sont mis en avant ce jeudi 5 juillet. Le journaliste souligne que seules deux inconnues subsistent : « A quarante-huit heures de la manifestation la grande inconnue demeure l'affluence qu'elle va drainer (p.1) » [...] l'autre incertitude concerne le

déroulement[...] les Valaisans dans leur majorité espère qu'elle se déroulera sans anicroche (p.2) ». Le discours de presse est positif. On rapporte les sentiments de Marianne Bruchez avec un encadré intitulé « *De bonne sensations* » : « *Marianne Bruchez se veut pourtant confiante. [...] «L'accueil réservé en général par le grand public et les commerçants ; tout cet élan de solidarité nous incite à un certain optimisme [...] non pas de peur particulière [...] Il y a certes toujours la crainte d'avoir oublié quelque chose* ». De même le lendemain vendredi 6 juillet, avec une grande sobriété de ton, Le Nouvelliste aborde les questions pratiques, les parkings, les rendez-vous, et les conférences agendées sur 1/3 de page au côté d'un plan de ville. Le samedi 7 juillet, jour de la Gay Pride, 1/3 de page « *Fier d'être un homme* » revient sur la conférence de la veille organisée par les trois médias valaisans, Canal 9, Rhône FM, Le Nouvelliste et Yves de Matteis. Un petit encadré annonce factuellement la contre-manifestation de la Fraternité St-Pie X. L'encadré indique que cette information a été diffusée par Rhône FM.

24 Heures et La Tribune de Genève insistent également par leur titre sur le nombre de participants, mais cette fois-ci c'est la polémique qui est au centre.

Ou plutôt trois polémiques : les questions de sécurité, le message des députés valaisans à leurs homologues et l'homophobie régnant en Valais. Le Temps dans le même sens va plus loin par ces sous-titres : « *samedi 7 juillet, les rues de Sion s'attendent à recevoir des milliers de personnes pour une Gay Pride qui suscite la polémique depuis un an. La situation est à l'apaisement, même s'il faut peut-être s'attendre à une action du mouvement Romandit, qui demeure silencieux* ». Le discours du Temps et du Matin le 6 juillet est, comme dans Le Nouvelliste du 5 juillet très positif. La Liberté fait paraître le même encadré qu'un de ceux parus dans Le Nouvelliste toujours ce 5 juillet. Un encadré voisin, une dépêche ATS, « *Vivre son homosexualité* », dresse un bilan noir de la situation valaisanne. Le Matin du 6 juillet rappelle la discrétion des politiciens et celui du 7 juillet l'ombre des milieux intégristes qui plane sur la manifestation. Le Courrier du même jour se veut plus apaisant en conversant avec Marianne Bruchez.

Le Temps offre une image tout aussi positive le vendredi 6 juillet. La photo montre une immense drag-queen bras dessus, bras dessous avec une grand-maman qui rit de bon cœur. Cette photo illustre l'ouverture d'esprit et l'unité de pensée malgré l'écart de génération.

A ce jour, tout semble sourire à la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*, puisque même les actions les plus noires lui profitent. Un inter-titre indique que « *l'annonce de Romandit, intervenue entre les deux décisions, a sans doute retourné les gens, qui ne voulaient pas être associés à ce mouvement* ». Le Temps parle comme Le Nouvelliste, du soutien apporté par la population valaisanne.

2) L'image du Valais qui découle de l'opinion publique que l'on essaie de découvrir est la suivante. Le Nouvelliste le 5 juillet dans l'éditorial de Jean Bonnard¹⁴⁹, le Valais et les Valaisans sont décrits dans un discours en réaction envers l'extérieur, visant à rétablir une vérité sur leur image :

N'en déplaise à certains. Le Valais dans ses montagnes n'est plus une réserve prise en otage par un catholicisme étriqué. Membre à part entière du village global, il est pluriel et

¹⁴⁹ Notons que ce journaliste qui signait des éditoriaux sur le Valais pour Le Matin en début d'affaire de Gay Pride en Valais, a désormais rejoint la rédaction du Nouvelliste. Et si l'on se souvient de ses éditoriaux dans Le Matin nous serions tenté de dire qu'il était un « *donneur de leçon de l'extérieur* ». Il aura ainsi contribué à constituer l'image du Valais de l'extérieur puis de l'intérieur.

ouvert. [...]. Dimanche, le Valais n'aura pas changé. La pride ne fera pas un homosexuel de plus. L'image du Valais sera simplement un peu plus conforme à la réalité. Au grand dam d'un quarteron de moralisateurs prétentieux, mais aussi de nombreux donateurs de leçon de l'extérieur prompts à faire leurs choux gras en écornant l'image d'un canton qu'ils veulent figé et rétrograde : c'est tellement plus vendable ! Mais enfin, Messieurs les censeurs, le Valaisan ne passe pas son temps à tuer le loup et à casser du pédé.

Cet éditorial loue également la manière de faire de « *Marianne Bruchez et quelques autres* » comme il dit « *avant le pamphlet de RomanDit, nous étions nombreux à regretter la provocation d'une gay pride. Mais après, la parade homosexuelle devenait un sursaut citoyen salutaire pour défendre le droit à la différence* ». C'est donc une position différente du rédacteur en chef puisque la fin dira encore : « *Avant même la fête de samedi, la pride sédunoise et la démocratie ont déjà gagné. Merci Romandit* ». Cette citation donne une image du Valais véritablement plurielle jusque dans les avis des rédacteurs du Nouvelliste.

Ce changement de perception de l'image du Valais se manifeste également dans la presse romande. La Tribune de Genève (05.07.01) fera dire à un interlocuteur « *les Valaisans sont au fond comme tout le monde à partir du moment où on leur explique les choses* ». Dans le même article, lorsque les députés genevois envoient une lettre de soutien quant aux droits des personnes homosexuelles, bissexuelles et transsexuelles transmises aux autorités valaisannes, celles-ci goûtent très peu à cette leçon : « *Ils nous prennent pour des crétins des Alpes (Marie-Thérèse Schwéry¹⁵⁰)* ». La Tribune de Genève prend fait et cause pour les politiciens valaisans et offre alors une image nuancée du Valais. Un autre valaisan interrogé dans ce même article dira du Valais qu'elle est « *une société qu'il a retrouvée « si peu changée » après plus de 20 ans passés à Genève (Henri de Wolf 05.07.01)* ». Le Matin (06.07.01) donne une image de la population valaisanne, certes piquante mais plus positive que dans les premiers mois : « *contrairement aux prévisions pessimistes d'il n'y a pas si longtemps, les Sédunois se décoincant. Finalement, ils se préparent à accueillir plutôt favorablement la déferlante rose de demain* » Mais ce sont les politiques qui sont montrés du doigt par leur discrétion affichée. En effet, selon le Matin, seul le délégué aux Affaires culturelles représentera la Municipalité. Le Temps montre un changement de la part des autorités. Pour le journaliste, « *l'annonce d'un Gay pride a braqué les autorités communales, cantonales et religieuses. Mais finalement, sans le moindre jeu de mots, la commune a retourné sa veste* ». Il persiste dans cette distinction établie quelques mois auparavant entre l'establishment et la population, alors que Le Nouvelliste par exemple nuance et avait souligné le 23 mars que l'autorisation de la Municipalité n'était pas un revirement.

4) **La catégorisation ghetto.** J'ai relevé à quelques reprises les marques d'une catégorisation signifiant la présence d'un ghetto. Dans l'article du Nouvelliste du 5 juillet, le journaliste soulève cette question : « *Marianne Bruchez n'a de cesse de répéter que si ce rendez-vous sera bien l'occasion pour la communauté gay de s'affirmer, de manifester son désir d'exister au grand jour, il devra aussi être une fête populaire, ouverte à tous* ». Le Nouvelliste se laisse même aller à marquer une affinité au moment de catégoriser les organisateurs en conclusion de l'article : « *cette pride que Marianne Bruchez et ces potes ont voulue joyeuse et détendue* ». Toutefois il me semble que des propos comme ceux de Marianne Bruchez dans le

¹⁵⁰ Présidente du Grand Conseil Valaisan.

Courrier (06.06.01) souligne toujours un langage propre à la communauté : « *on a vu que ce n'était plus seulement une question homo* ». Ceci est un discours d'initiés. Le *Matin* lui aussi continue à adopter ce langage de la communauté. La légende de la photo de l'article du 6.07.01 parle de « *reconnaissance homo* ».

Un encadré de *La liberté* (6.07.01) dans lequel des Valaisans témoignent, plonge l'image du Valais à nouveau dans l'obscurité : « *le canton n'est pas prédisposé à accueillir favorablement les gens différents* ». Le journaliste synthétise le propos : « *L'environnement valaisan « a favorisé l'émergence de lieux de drague sauvages : aires d'autoroutes, parcs et W.C. publics. «Ce genre d'endroits porte une atteinte sérieuse à l'image des homosexuels » dit Olivier Rey* ». Par la suite l'extérieur du canton est présenté comme « *un véritable bol d'air* ». « *En Valais, nous ne pouvons pas affirmer notre homosexualité* ». A en croire ces propos, l'environnement valaisan favorise ou crée le ghetto.

7.1 Le défilé. « Un tableau plus complet du Valais (Marianne Bruchez)»

Face à la multitude d'article, cette revue des titres mentionne simplement l'article principal. Si deux titres apparaissent au côté d'un quotidien, le deuxième est un éditorial.

Dimanche.ch « *Score sans appel : gay Pride 20'000, Ecône 50 (08.07.01)* »

Le Matin « *Sion : une gay pride digne, sage et joyeuse (08.07.01)* ».

Le Temps « *La Gay Pride a passé, assagié, et le Valais, apaisé, s'est laissé faire (09.07.01)* ».

24 Heures « *Gay Pride en toute sobriété* ». « *Une leçon aussi pour les homos (08.07.01)* ».

Le Nouvelliste « *la Gay Pride était soft* ». « *Ainsi soit-il (09.07.01)* »

La liberté « *Le Valais s'est offert une parade gaie, digne et sans provocation (09.07.01)* ».

Le Quotidien Jurassien « *Controversée, la Gay Pride a pris Sion tout en douceur* ». « *Une démonstration de tolérance (09.07.01)* ».

L'Impartial « *La Gay Pride de Sion s'est déroulée sans incident notable (09.07.01)* »

La Presse « *Sans provocation et tout simplement gaie (09.07.01)* »

Tribune de Genève « *A Sion, la Gay Pride réunit 20'000 manifestants. En toute sobriété (09.07.01)* ».

Journal de Sierre « *Le spectacle au-delà de la polémique (10.07.01)* »

Le Courrier « *A Sion, les 20'000 priders ont fait dans la sobriété (10.07.01)* ».

L'Illustré « *Le Pari réussi de la Gay Pride* ». « *La tolérance victorieuse (11.07.01)* ».

Le Nouvelliste « *Une Pride sans nuage (28.07.01)* ».

Le défilé tant décrit (et décrié) a donc lieu ce **samedi 7 juillet**. Le rendez-vous était donné sur la place de la Planta à 14h30 pour les manifestants. Un temps d'accueil marqué par le discours de Marianne Bruchez, des personnalités des diverses associations homosexuelles et d'Alfred Squaratti délégué aux affaires culturelles communales. Puis le défilé s'avance paisiblement dans les rues de la ville sous surveillance policière. Aucun incident n'est à déplorer pendant le défilé, pas plus lors de la partie récréative dans les quartiers de la vieille ville, où concerts, expositions, conférences et projections avaient lieu. La nuit déroulait ses frasques dans les discos de la région de Conthey, une commune voisine.

Ce dernier point procède de manière quelque peu différente des autres chapitres. Comme il serait fastidieux de rapporter encore tous les résultats d'analyse de ces articles, nous concentrerons sur les thèmes récurrents de ces huit jours entourant le 7 juillet. Nous verrons que les thèmes sont sensiblement les mêmes que ceux apparus durant toute l'affaire. Un constat qui confirme l'idée avancée dans l'introduction : l'événement médiatique de la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. est moins un problème public qu'une affaire thématifiée.

Durant toute l'affaire on s'est demandé si l'information attribuait l'événement à Sion ou au Valais. Le discours médiatique a oscillé entre Sion et le Valais selon les événements ou parfois selon le bon vouloir des journalistes. Après un élargissement à l'ensemble du canton suite à la publicité de RomanDit et les péripéties qui ont suivi, il semblerait que l'événement du défilé limite de nouveau l'information autour de la ville de Sion sans que cela soit restrictif : le discours de presse conserve volontiers une logique d'aller et venue entre un événement pour Sion et pour le Valais. La Gay Pride est restée un événement à Sion et pour le Valais. A titre d'exemple, Le Matin relève le lendemain du défilé, l'accueil des Sédunois et parle plutôt d'une Gay Pride sédunoise avant d'être valaisanne. Dans le même numéro, grâce à l'attitude de la population, il voit un « *Valais Eden retrouvé* ». Le lundi 9 juillet, 24 Heures parle de « *Sion ville gaie* » et « *des Sédunois [qui] sont venus voir* » la manifestation. Le Temps penche plutôt pour une « *gay Pride valaisanne (9.07.01)* ».

Le Matin parlait de « *Valais Eden retrouvé* ». Par conséquent, dans la presse hors canton, l'image du Valais est plutôt positive par rapport à celle observée dans les 5 mois précédents la Gay Pride. C'est un véritable retournement de perception et de diffusion de perception de la part de la presse romande.

La presse romande tente de montrer que l'on retrouve le Valais comme on l'imagine, autrement dit, accueillant, détendu et ouvert, ensoleillé et solidaire. C'est l'image d'un pays de rêve qui est décrit : « *Un élan de solidarité soulevé auprès des Valaisans (Marianne Bruchez, Le Courrier 10.07.01)* » ; « *Ce samedi 7 juillet 2001 a été l'expression non seulement de la fierté des gays, mais aussi de celle des Valaisans. La fierté de tous ceux qui ont permis cette belle victoire, celle de la tolérance (Illustré 11.07.01)* » ; « *Les Valaisans ont montré sinon leur solidarité, du moins leur intérêt pour la réalité homosexuelle (Le Matin 08.07.01)* » ; « *Habitué des parades, un juriste zurichois sautillant, 42 ans, répond avec un sourire. Il se dit surpris et touché de l'hospitalité des Sédunois* ». L'Illustré dira même que « *les autorités valaisanne, elle, ont assuré un présence policière discrète, mais suffisamment dissuasive pour éviter toute perturbation (11.07.01)* ». Pour Le Matin, le bonheur n'est toutefois pas total : « *Le Valais de la tolérance, comme un éden retrouvé. Il faudra leur dire à Ecône...[...] Tout ce qu'on a lancé de méchant sur l'intransigeance des soutanes et des vieux randonneurs valaisans est parfaitement faux (08.07.01)* ». Le lendemain de la pride, il donne la parole à deux personnalités homosexuelles qui se montrent critiques envers la Gay Pride ou envers l'image du Valais donnée par la presse à travers cet événement. Jean-François Gross présenté comme le « *Père spirituel du pacs helvétique* » affirme : « *je ne me sens pas défenseur de quoi que ce soit, je n'ai jamais participé à aucune manifestation et ne vais pas commencer aujourd'hui (Le Matin 08.07.01)* ». Pierre Keller, présenté comme « *militant de la cause gay, directeur de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne* » confirme : « *ce n'est pas mon style [...] Je trouve regrettable et injuste qu'on donne des Valaisans une image rétrograde et scandaleuse, l'image d'un peuple d'homophobes qui pourchasse les tantes et les lesbiennes. J'ai beaucoup d'amis dans ce canton, je ne connais que peu de Valaisans extrémistes et réactionnaires, qui en fin de compte sont toujours les mêmes. Ils sont contre la femme, contre l'avortement et contre la gay pride (Le Matin 08.07-01)* ».

La presse suisse allemande s'est montrée plus maussade. Elle a relevé le caractère statique du "Valais symbolique". Le Bund donne à voir dans un titre un Valais qui peine à accepter la nouveauté : « *das Wallis hat Mühe, Neues zu akzeptieren (9.07.01)* ». Le Tagblatt rapporte un avis d'un manifestant qui dit s'être senti comme dans un zoo : « *Ich habe mich gefühlt wie im zoo (09.07.01)* ». Le TaggesAnzeiger reprenait pour son titre le jour du défilé, un propos de Marianne Bruchez voyant le Valais comme une prison : « *Das Wallis ist wie ein Gefängnis (07.07.01)* ».

La presse romande semble toutefois s'attacher à distinguer dans le Valais, l'autorité et la population. L'Illustré et Le Courrier soulignent l'absence des élus locaux : « *on a compté plus de plumes que de personnalité valaisanne (Le Courrier 10.07.01)* ». Le discours rappelle donc la distance des autorités valaisannes vis-à-vis de cette cause. Le Temps (09.07.01) insiste, comme il l'a fait dans toute l'affaire, sur cette distinction entre le peuple et l'establishment, ce que font également le Quotidien Jurassien ou l'Illustré indiquant par une légende : « *Les élus locaux eux sont absents* ». Selon le quotidien Le Temps, « *La municipalité de Sion, la majorité de Conseil d'Etat, l'évêché et Le Nouvelliste étaient contre. C'est à dire à peu près tout ce qui fait autorité politique ou morale dans le canton* ». Il montre tout de même un changement : « *Une année plus tard, la municipalité a changé d'avis, le diocèse ne fait plus de bruit, le Conseil d'Etat est en vacances et Le Nouvelliste est tantôt contre tantôt pour* ». Il insiste également encore sur le lien entre L'Eglise catholique et l'Etat « *en particulier le gouvernement* » : « *les Valaisans souffrent paraît-il de l'image rétrograde donnée d'eux à l'extérieur, mais n'est-ce pas leurs élus, tous absents samedi qui en portent une part de responsabilité* ». C'est donc pour cela que ce commentaire s'intitule « *quand l'ouverture vient de l'extérieur (Eric Felley)* ». Mais le titre de l'article ce jour-là connote une métaphore sexuelle et renforce cette dialectique intérieur/extérieur. Un élément de l'extérieur se saisit de Sion/Valais pour l'ouvrir : « *La Gay Pride a passé, assagi, et le Valais, apaisé, s'est laissé faire* ». Le Quotidien Jurassien opte pour la même métaphore : « *Controversée, la Gay Pride a pris Sion tout en douceur* ».

Le Courrier dans un sous-titre fera une catégorie de plus, stipulant que ce sont les jeunes qui se sont intéressés à cette cause : « *Le mélange a pris entre manifestants et jeunes Sédunois* ». La catégorie s'arrête ici au frontière de la ville. Le Nouvelliste s'aligne sur ses confrères pour décrire la manifestation et l'image qui en ressort de la ville et du canton d'accueil.

Le Nouvelliste « *La Gay Pride était soft. Plus de 15'000 personnes malgré la pluie, une parade sans provocation, une organisation sans faille, la vague si redoutée a passé dans la gaieté* ».

En première page, sous une grande photo en couleur et au cadrage penché, la légende relève « *le public bon enfant* », le « *plein succès* », « *la tolérance, la non-discrimination et le respect des minorités* ». A mon avis, la photo au cadrage penché, comme celle des manifestants de la Fraternité St-Pie X choisie par le Matin du 8 juillet, semblerait signifier un déséquilibre psychique chez les manifestants. C'est une supposition mais je veux croire que le choix de cette photo n'est pas gratuit.

Pour revenir à cette image positive du Valais, celle-ci s'exprime dans l'éditorial « *Ainsi soit-il* » de François Dayer : « *Eh bien oui, ce 7 juillet fut un beau jour pour le Valais ! Une journée vouée au respect de l'autre et de sa différence. En fait, tout autre chose que les prides obscènes habituelles* ». Il parle encore d'un « *pays de rêve. Ainsi soit-il et si seulement il pouvait durer cet état de grâce* ». D'autres articles de ces quatre pages entières consacrées à la Gay Pride peignent le même tableau :

« *l'humour et l'amour on été plus forts que l'imbécillité et l'intolérance (Le Nouvelliste 09.07.07)* ». Le Nouvelliste attribue ce succès et cette image au comportement de la police, à « *la correction des gays* » et du public.

Un encadré tire le bilan à chaud de la manifestation : « *les gens semblaient curieux et heureux d'être là. Il y avait une ambiance chaleureuse, douce, et respectueuse* ». L'image la plus positive vient peut-être de Marianne Bruchez que le journaliste appelle désormais par son prénom: « *Marianne a souligné l'émotion qui régnait aussi dans le « camp » des manifestants venus d'ailleurs : « Ces gens n'avaient du Valais que l'image répercutée par les médias : un pays peuplé d'intolérants et marqué par l'intégrisme religieux. Les homosexuels avaient peur de venir chez nous. Ils ont été émus par l'accueil des Valaisans. Ils ont pu avoir un tableau plus complet du Valais. Les intégristes sont une minorité qu'il faut respecter, mais le Valais n'est pas cette minorité* ».

Il est question ici de personnes étrangères au Valais. Le quotidien valaisan a choisi de suivre deux Valaisannes durant cette journée et d'en consacrer pratiquement une page. Ces deux témoins donnent un image modérée de l'homosexualité. Elles disent ne pas venir participer pour la première fois à une *Lesbian and Gay Pride & Friends*. L'une d'elle avoue ne pas aimer ces rassemblements. Elle reconnaîtra que la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion.*, « *gagne en dignité ce qu'il perd en originalité* ». Elles sont venues par curiosité et par solidarité à la suite des événements qui ont émaillé l'organisation. Elles s'expriment sous couvert de l'anonymat et l'une a demandé à être photographiée seulement de dos. Le journaliste insiste sur leur provenance bas-valaisanne. Le sous-titre dit : « *Le Nouvelliste s'est attaché aux basques de deux jeunes Valaisannes « montées » à Sion pour revendiquer leur homosexualité* ». Bas-Valaisannes, elles sont pour ainsi dire presque de l'extérieur.

Les titres du Nouvelliste ont exprimé une différence marquante avec la presse romande quant au nombre de manifestants : Le Nouvelliste publie les chiffres de la police, la presse romande, les chiffres des organisateurs. Dans le contenu des articles, François Dayer parle de « *dignité dans la prière* » des fidèles de la Fraternité St-Pie X alors que la presse romande souligne leur ridicule. Dimanche.ch le dimanche 8 juillet tente par ses titres de constituer le "sans précédent" de l'événement, « *la gay Pride de Sion est la première Pride homosexuelle organisée par des lesbiennes* ». Le gros titre de première page constitue deux mondes en opposition. Le titre dit « *Score sans appel : Gay Pride 20'000, Ecône 50* ». La catégorie s'élargit puisque ce n'est plus seulement RomanDit mais Ecône tout entier qui a manifesté derrière ces 50 personnes. A ce propos Dimanche.ch ironise : « *loin de faire peur, loin même de choquer, il semble qu'ils ne fassent plus que sourire* ». Ce quotidien rappelle d'ailleurs toutes les polémiques puisqu'en page 1, les opinions sur l'événement de quatre personnalités en photo, François Mudry, François Dayer, Anne-Christine Bagnoud et Jean-Michel Cina¹⁵¹ sont rapportés. Il ravive la polémique avec le Conseil Municipal et la polémique concernant la publicité RomanDit, et relève enfin l'indifférence d'une autorité valaisanne : « *ce n'est pas quelque chose qui m'intéresse. Ça me laisse indifférent. Je préfère aller me baigner avec ma famille (Jean-Michel Cina, conseiller national)* ».

Toujours le dimanche 8 juillet, [Le Matin](http://LeMatin.ch) semble tenir une ligne plus modérée ; ce journal est lu par de nombreux valaisans, surtout le dimanche. Le titre « *Sion : une*

¹⁵¹ Jean-Michel Cina est conseiller national valaisan et démocrate chrétien.

gay pride digne sage et joyeuse » cherche à dépassionner l'événement en la décrivant comme une « *parade très, très soft* ». Le journaliste décrit l'arrivée des manifestants ainsi : « *pépère, le train spécial "gay pride" arrive enfin en gare de Sion, gorgé de messieurs et de - gays et de lesbiennes - alémaniques tout à fait convenables, souvent en couple. Sinon, tout juste quelques romands épars* ». De même le lundi 9 juillet, Le Temps se montre presque déçu, avec les spectateurs, de ce spectacle bien sage : « *ils ont vu défiler des homosexuel(le)s et cela devait s'arrêter là. Pas d'excès, pas de provocation, la gay pride valaisanne a été sage : des slogans et des revendications à la place du string et des paillettes* ».

Ce jour-là, Le Nouvelliste va focaliser son attention sur deux points polémiques. Le premier concerne sa position sur la manifestation. Il se félicite d'ailleurs d'avoir été un acteur dans l'affaire. Attaqué par la presse romande, il s'est défendu et revendique même ici une part de louange dans le succès de cette manifestation. Selon lui, son action aura contribué au débat. L'éditorial de son rédacteur en chef dit ceci :

Paradoxalement, la cause des homosexuels aura plus progresser ainsi que par la provocation. Il faut dire que le débat, auquel notre journal a largement contribué, a permis de montrer une réalité parfois choquante, mais que l'on ne peut plus recouvrir d'un pudique silence. De l'état de tolérance discrète dans laquelle il se trouvait, le Valais est désormais confronté à la phase de reconnaissance (visibilité) de la réalité gay (p.2).

Le deuxième point porte sur les revendications des manifestants, c'est une dimension politico-juridique qui est avancée. En d'autres temps et d'autre lieux, ils avaient pointé le doigt plus ouvertement sur des revendications d'ordre juridique : droits de succession, droits de visite, reconnaissance du couple. Les quotidiens romands les jour suivants la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. en reste à la célébration de l'événement. Le Nouvelliste tente une mise en perspective de ce succès :

Jusqu'où cela doit-il aller, c'est toute la question. Le message de non-discrimination délivré ce samedi sera bien accueilli. Mais la « soft Pride » de Sion n'a-t-elle pas un peu escamoté le postulat des communautés homosexuelles ? Derrière le PACS, qui se profile sur le plan fédéral, on voit la revendication sur l'école. Et on voit poindre celle de l'adoption. Dans une société en pleine dérive, à l'heure de la biogénétique et du clonage, c'est une fois de plus la famille qui est visée. C'est cette valeur-là, un peu désuète sans doute, un peu conservatrice, mais si essentielle, que nous défendrons. La Pride est passée, c'est bien ; le débat lui, reste entier.

François Dayer met donc en garde le lecteur : ce défilé cachait quelque chose.

Si l'on observe l'activité médiatique, Le lundi 9 juillet est un jour prolifique : de mon corpus, seul Le Courrier ne publie pas d'article. Le Nouvelliste va faire sur un jour la description de l'événement puis se taire. Le 11 juillet un Humeur du jour dira « *Gay Pride de Sion : c'est fini* ». L'affaire s'éteint lentement avec deux lettres de lecteurs et un bilan le 28 juillet : « *une Pride sans nuage. Bilan final 100% positif pour la Gay Pride sédunoise. Merci les Valaisans !* ». (Ce « *Merci* » vient de Marianne Bruchez). Le journal de Sierre fera paraître une dépêche ATS, et un Coup de Cœur qui conclut que « *Dans le Vieux-Pays nous ne sommes pas tous obtus, rétrogrades, fermés d'esprit et conservateurs. Mon Dieu !* ». A noter que La Liberté publie le même article que Le Nouvelliste, et 24 Heures le même que La Tribune de Genève. Quatre jours après le défilé cette affaire est close.

La catégorisation porte toujours autant sur le "collectif homosexuel" et sur le "collectif intégriste". Le Matin, le dimanche 8 juillet cherche déjà à mettre fin à la polémique en disant que les personnes homosexuelles sont comme tout le monde, et que le Valais n'est pas plus intégristes que d'autre canton. Reste Ecône, un espace insoumis à la tolérance, un espace à conquérir. Dimanche.ch se montre proche de la cause homosexuelle par son langage. Il entretient la polémique médiatique, politique, sociale et religieuse. Il stigmatise l'intégrisme à Ecône tout en le ridiculisant. Pour 24 Heures, si l'intégrisme s'est exprimé dans l'espace qu'il lui était réservé, l'homophobie s'est encore bien diffusée dans le canton puisque selon lui, elle s'est exprimé en dehors de cet "espace écônard": « *Alors le Valais homophobe est-il vraiment mort samedi ? Pas sûr. Dans la vitrine d'une boutique de la vieille ville on pouvait lire une affiche qui proclamait finement : « pas de défilé pour les enfilsés ».* Le Temps, le jour du défilé, limite la catégorie à du traditionalisme et non de l'intégrisme, un traditionalisme qu'il voit plus proche de l'Evêché que de RomanDit. Du moins, le journaliste tente de rapprocher ce traditionalisme à l'Eglise catholique : « *N'y a-t-il pas quelque chose de révélateur de voir une trentaine de traditionalistes d'Ecône, toujours excommuniés, venir manifester devant la cathédrale du diocèse protégée par la police ? Verra-t-on bientôt l'évêque Norbert Brunner dire la messe à Ecône ?* ».

Le Nouvelliste a poursuivi dans sa logique prudente envers les fidèles d'Ecône comme il avait catégorisé de manière légère le collectif de RomanDit. L'éditorial signé François Dayer rapporte que « *les fidèles traditionalistes ont prié devant Saint-Théodule, dans une totale dignité (09.07.01)* ». Un autre article parlera de « *sympathisants de la Congrégation Saint-Pie X* ». Une pointe d'ironie qualifiait leur manifestation comme « *une mini-Pride traditionaliste. [...] Les catholiques d'Ecône ont dû sentir plus cruellement encore leur marginalité en ce 7 juillet* ». La marginalité s'est donc déplacée du collectif homosexuel aux catholiques d'Ecône. Toutefois la catégorie catholique maintient encore une passerelle avec une partie de la population valaisanne.

La question de catégorisation ghetto/communauté subsiste. Nous avons vu que Le Courrier, l'Illustré et Dimanche.ch parlent le langage du collectif homosexuel : on dit par exemple de Maria qu'elle est « *cliente dans un bar homo (Dimanche.ch 08.07.01)* » ou encore que « *tout le monde craignait le pire alors que la fête des homos en pays catho prend des airs de défilé du 1^{er} Mai plutôt que les plumes d'un carnaval du sexe (Dimanch.ch 08.07.01)* », « *les homos sont des personnes comme les autres (Dimanch.ch 08.07.01)* ». « *Décevant, les homos (Le Courrier 10.07.01)* ». « *Le participants au défilé, les amis, le public, tous visiblement heureux d'être là, d'avoir fait le pas. Homos, hétéros... (L'Illustré 11.07.01)* ».

Mais Dimanch.ch relève qu'avec la féminisation du comité de cette *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. « *la communauté est beaucoup moins fermée sur elle-même (Axelle le Dauphin)* ». Cathy Macherel pense que « *les minorités homosexuelles sont plus intégrationnistes que communautaristes* ». De l'extérieur, il est possible de ressentir une césure : « *Je suis très mal à l'aise. Je me sens voyeur car ces gens ne font pas partie de mon monde (Olivier)* ». Toujours dans Dimanch.ch l'interview de Marianne Bruchez rappelle cette idée de fierté : « *Il fallait être fier de se montrer* ».

Le Matin (08.07-01), a cherché à réduire la différence, à amenuiser la distance entre les catégories. Par exemple en ne parlant pas d'homo mais de « *participants* » : « *La*

plupart arboraient des « dossards » indiquant qu'ils exerçaient aussi un métier, comme tout le monde ». Le journaliste du *Matin* souligne toutefois la séparation qui existe entre deux mondes, mais se réjouit de la rencontre : « *La rencontre impossible aurait-elle donc lieu sous nos yeux ? On rêve* ». A l'inverse *Le Matin* a agrandi la distance entre les intégristes et le reste du monde : « *un dispositif de sécurité empêchait une trop grande perméabilité entre « gay priders d'un côté et membres de la Fraternité Saint-Pie X de l'autre* ». Le titre, les catégories comme « *intégristes* » et les effets de sens des photos, sont assez grossiers pour être rapidement décelés. Le contre-plongée sur l'abbé Henri Wuilloud, qui mène la prière, démontre la puissance du clerc. Le cadrage penchant sur la droite indique le glissement, la dérive des priants, et le caractère décalé et fou de leur situation voire de leurs comportements et de leurs croyances.

24 Heures invite le collectif homosexuel à retirer des leçons de cette manifestation : L'éditorial, « *Une leçons aussi pour les homos* », prétend qu' « *en renonçant à mettre en première ligne une cage aux folles, ils ont d'abord montré leur humanité. Ils ont ainsi gagné en estime tant auprès du public qu'au sein de leur propre communauté* ».

Un article de *La Tribune de Genève* conjugue cette dialectique, entre ghetto/intégration, contenue dans la manifestation. Il souligne que chacun a fait sa fête de son côté : « *Alors que les Gay Pride des dernière années tenaient leurs quartiers de nuit à l'écart du centre, l'édition 2001 transforme littéralement le cœur de Sion en une ville gaie. [...] Les gens sont descendus pour voir à quoi cette Pride pouvait ressembler. Puis ils sont remontés dans leurs vallées* » commente David, Sédunois d'une vingtaine d'année. [...] *Dialogai s'est replié dans une cave à jazz. Pour plus de mixité, il faut se laisser happer par la Pride Party, dans la localité voisine de Conthey* ».

Le Nouvelliste relève la nécessité de ne pas réaliser des frontières entre des catégories construites : « *Nous voulions créer des ponts entre nous et les gens « normaux* ». *Et ça a marché. Les gens ont échangé, ils ont trinqué ensemble, chanté ensemble. Pour le public, ça été l'occasion de réviser son jugement. Rien que pour ça, ça valait la peine (Marianne Bruchez (08.07.09)* ». Le journaliste le souligne encore, « *l'échange s'est fait dans les deux sens* ».

J'ai remarqué un changement notoire dans la manière de catégoriser le collectif homosexuel. François Dayer dans son éditorial du 9 juillet se laisse aller à dire des manifestants qu'ils étaient des « *homos-bien-comme il faut* ». Cette catégorisation auto-administrée est donc reprise par le journaliste qui s'exprime ainsi pour la première fois, une fois le défilé passé. Une légende de photo dira « *on peut être militaire, ingénieur, hôtelier et homo et avoir le sens de la dérision* ». En fin d'affaire, *Le Nouvelliste* s'aligne donc sur le langage adopté par la presse romande. Jamais *Le Nouvelliste* ne s'est laissé aller à une telle "largesse" comme celle d'appeler la coordinatrice de la manifestation par son prénom, ceci ayant pour effet de se rapprocher de leur réalité.

Un énoncé remet en cause l'**unification de catégories** déjà observée dans le point précédent entre "personnes homosexuelles" et "valaisans" : *L'illustré* se demande à travers les témoignages si les homosexuels valaisans étaient là : « *Je pense que 99% des homosexuels présent n'étaient pas Valaisans* » « *Ce n'est pas sûr qu'ils soient là aujourd'hui. Et pourtant ce sont eux qui vivent ici* ». Et le journaliste discute

le type de fierté gay que peut ressentir la frange valaisanne de ce collectif. C'est le début de l'article : « *Gay Pride. Fierté homosexuelle. Peut-on être fier de cette différence-là en Valais, celles et ceux qui étaient présents samedi soir dans les rues de Sion l'étaient. Non pas fiers de leur différence, mais fiers d'avoir osé* ». Un écho se fait entendre dans cet article : le philosophe Alexandre Jollien dira « *je ne suis pas fier d'être handicapé, mais fier d'être humain (Le Nouvelliste 6.07.01)* » .

Une lettre de lecteur entretient l'unification entre chrétiens et personnes homosexuelles. Cette unification dans 24 Heures porte toutefois l'étiquette de la clandestinité. Un encadré précise que « *le groupe Chrétien et homosexuel (C+H)* » a écrit à la hiérarchie catholique pour bénéficier d'une célébration dans un lieu de culte de la ville. Aucune réponse n'est parvenue et la police a conseillé aux requérants de ne pas annoncer cette célébration tenue finalement dans un lieu protestant : « *L'autorité a même menacé de supprimer les autorisations de la Gay Pride si la célébration était maintenue* ». Mais l'unification des catégories revient dans L'illustré qui se garde d « *un découpage manichéen avec les bons d'un côté et les mauvais de l'autre [...] Les Valaisans ont ainsi prouvé qu'ils n'étaient pas un peuple rétrograde et que le fait d'aller à la messe le dimanche n'impliquait pas obligatoirement le rejet d'une partie de l'humanité, eût-elle des mœurs difficiles à admettre (Patrick Moner-Genoud rédacteur en chef de L'illustré 11.07.01)* ».

Une autre rencontre entre deux catégories médiatiquement construites est immortalisée par une photo rocambolesque vue dans l'illustré : Trois manifestants tendent une grande banderole à un prêtre d'Ecône qui la tient à son tour, l'air détaché, ou presque touché par le message délivré : « *coincé du cul, fumez d'Ecône !* ». La légende précise : « *Alors que les intégristes, leurs prières finies, s'en retournent discrètement chez eux, quelques libertaires valaisans déploient une banderole d'un goût douteux. La police, très présente sur le périmètre, a rapidement et sans heurt rétabli l'ordre* ».

C. CONCLUSION

Dans cette conclusion nous allons tenter de répondre aux questions posées préalablement et revenir sur quelques points développés en court d'analyse.

1. Principaux résultats

1.1 Sion et/ou Valais

La problématisation théorique et les objectifs de la recherche proposaient 3 axes d'observation. Le premier point poursuivait le but de savoir si le discours attribuait l'événement à Sion ou au Valais.

Nous avons découvert une partition différente selon les périodes et les quotidiens. Le premier épisode concernait une décision municipale de ne pas soutenir, dans un premier temps, la Gay Pride. Le 3 février, Le Temps et le Quotidien Jurassien se sont démarqués des autres quotidiens en donnant à cette annonce municipale une dimension cantonale. Ils ont ainsi plus fortement créé l'événement. Les autres quotidiens leur emboîteront le pas les jours suivants, le temps d'une réflexion socio-politique sur le canton. Pour Le Nouvelliste cette décision conserve son échelle municipale.

Toutefois, une logique ne s'est pas clairement dégagée même si nous avons pu observer dans cette première période que le discours de presse se limitait à Sion lorsqu'il reposait sur la dimension politique d'autorisation de la manifestation. Tandis que lorsque la presse s'intéressait à la dimension sociale de la manifestation, lorsque l'opinion de la population est évoquée par exemple, le discours s'étend au canton. Avec l'avènement le 3 mars de Mgr Brunner, évêque du diocèse de Sion, un diocèse cantonal, le discours porte définitivement sur l'ensemble du canton. Le 10 mars, la pétition de RomanDit confirmera cette tendance. Et d'ailleurs, dans l'esprit des pétitionnaires, le texte le démontre, la Gay Pride se déplace à Sion mais s'adresse à tout le Valais. Le discours de presse n'aura jamais pris une dimension autant cantonale et même au-delà, que dans cette période d'affrontement entre RomanDit et les organisateurs, entre lecteurs ou encore entre journaux. Les journalistes cherchaient alors à comprendre et analyser le contexte socio-politique du Valais en donnant la parole à divers acteurs. Par exemple, Le Temps a interrogé chaque jour un candidat aux élections au Grand Conseil valaisan.

Avec l'autorisation de la ville de Sion publiée le 23 mars, le discours retrouve en partie sa dimension municipale. La menace skin et la manifestation du mois de mai élargit à nouveau le cadrage. Enfin, dans la période du défilé, les quotidiens hésitent à donner à lire une manifestation sédunoise ou manifestation valaisanne. Le Nouvelliste quelques jours avant et après le défilé a "cadré" Valais, de même que La Tribune de Genève, Le Temps, La Liberté, 24 Heures quelques jours avant la Gay Pride. Quant au Matin, il paraît restreindre l'événement à une « *Gay Pride sédunoise* ». A cet égard, le Matin adopte une position marginale puisque après le défilé il oscille entre une « *Gay Pride sédunoise* » et une « *Gay Pride valaisanne* ». Les autres quotidiens tiennent toujours des considérations d'ordre cantonal. Mais sur ce point il faut se résoudre à l'humilité car les raisons du cadrage ne sont pas toujours décelable, c'est pour ainsi écrire l'œil du journaliste qui détermine le cadre sans qu'il le contrôle totalement. On peut toutefois avancer que la presse avait intérêt à porter des considérations sur l'ensemble du Valais pour conférer une plus grande dimension à cette affaire.

1.2 Catégorisation du Valais, l'image constituée par les acteurs

Si l'on admet que durant toute cette affaire il a plus été question du Valais que strictement de Sion, essayons de rappeler comment le Valais est perçu aux yeux des Valaisans et de quelques autres, comment les Valaisans se définissent et définissent leur canton, comment il est vu et défini. La question de mise en scène des acteurs faisait l'objet d'une troisième question mais comme les réponses à ces deux questions sont intimement liées, nous les abordons simultanément. Nous revenons donc sur l'image construite du Valais, épisode par épisode. Ces résultats démontrent également le positionnement des journaux dans cette affaire.

1.2.1 La presse présente la demande d'autorisation de la manifestation, et la réaction de la Municipalité. Premières identifications. (Du 3 février au 3 mars)

En début d'affaire, Le Nouvelliste n'a pas cherché à tenir un discours sur Sion ou le Valais même si, par son rang d'acteur, il a contribué à constituer une certaine image du Valais. Le Nouvelliste a tout d'abord opté pour une maigre activité médiatique concernant un événement sédunois/valaisan. C'est une dépêche ATS qui informe les lecteurs valaisans de l'initiative émanant d'organisateur valaisans, Marianne

Bruchez en tête, de recevoir la Gay Pride à Sion. Le quotidien valaisan tout en sachant qu'il y a matière à polémique observe un certain mutisme face à l'événement et une distance teintée de respect face à la non-autorisation de l'exécutif sédunois représenté par François Mudry, président de la ville. Lorsque Le Nouvelliste intervient par ses rédacteurs, il ne se prononce guère, mais le choix des photos parle en faveur de la Municipalité qui ne veut pas de « *ce genre de manifestation* ». Le 2 mars un important article du Nouvelliste donne ouvertement la parole aux trois protagonistes : le quotidien valaisan ne conteste pas la prise de position de François Mudry ; il semble rejoindre l'avis de Marianne Bruchez qui relève la nécessité de monter une Gay Pride soft dans ce contexte valaisan ; et Yves de Matteis y donne une image d'un canton qu'il ne faut pas provoquer.

Pour la presse romande, la décision de l'exécutif sédunois ternit d'emblée l'image de Sion et du Valais. Les quotidiens romands, et particulièrement Le Temps se sont montrés prompts à réactiver l'image d'un canton à la politique conservatrice liée à une confession catholique et à activer une représentation d'un Valais pris dans des préjugés homophobes. Le Temps et Le Courrier ont affiché plus ou moins explicitement un soutien à la manifestation et ont même souhaité un défilé sans concession à la formule "canonique". Ces quotidiens ont souligné la polémique entre les organisateurs et la Municipalité, et de plus, publicisé la polémique entre les organisateurs défenseurs d'une Gay Pride « *soft* » et les partisans d'une « *vraie* » Gay Pride. L'ensemble de la presse romande donne de Sion/Valais, à l'aide des propos du président de la ville et des intentions modérées des organisateurs, une image d'un espace moral hermétique qui réussit à réformer la Gay Pride. Nous avons vu dans le chapitre 1.4.2 que la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*. a été une Gay Pride pensée exclusivement pour le Valais comme jamais une Gay Pride a dû se plier à un contexte cantonal auparavant. Les réformateurs valaisans de la Gay Pride sont alors écornés, surtout par Le Temps et Le Courrier. Le Valais a été montré comme un espace qui se défend sous les assauts extérieurs, qui rejette un corps étranger dès l'ouverture de l'affaire, le 3 février. Le Temps et Le Courrier ont d'ailleurs laissé sous-entendre que la religion représenterait un obstacle avant même une prise de position officielle de l'Eglise. Autrement dit, ils ont constitué/construit une image d'adversaire à la Gay Pride. Ces deux quotidiens ont également dessiné une frontière entre l'opinion de la population et les autorités politiques. Pour eux, alors que la population valaisanne apparaissait intéressée ou indifférente, l'« *establishment* » oscillait entre non-autorisation et hostilité.

Mais ces deux quotidiens ont montré des organisateurs valaisans qui défendaient l'identité et la culture valaisanne. Par ailleurs la presse romande a souligné, en compagnie de ces organisateurs, que le Valais avait besoin d'être informé sur l'homosexualité et de s'ouvrir, et que cette ouverture viendrait de l'extérieur.

Dans ce premier épisode, de manière généralisée, le Valais a été montré et s'est montré un canton catholique, attaché à sa religion, rétrograde, tolérant mais pas toujours compréhensif (c'est ce qu'a dit Le Nouvelliste), voire même intolérant, pris dans ses préjugés (ce qu'a affirmé Marianne Bruchez le lendemain du vote). Le Nouvelliste sans pour autant être favorable à la manifestation, légitime en quelque sorte cette perception de fermeture et de préjugé, en titrant le 2 mars « *une Gay Pride au nom de l'ouverture* ». A l'intérieur du canton, le collectif homosexuel est montré porteur d'un type d'ouverture, progressiste en matière de pratique sexuelle, et importateur d'une manifestation nouvelle. La Municipalité y voit un danger culturel. Nous avons vu que les personnes homosexuelles sont décrites de manière plus contrastées à l'extérieur. En conjuguant ces deux points de vue, le processus de

catégorisation indique par exemple que Marianne Bruchez et les organisateurs sont sur la frontière valaisanne, un pied à l'intérieur, l'autre à l'extérieur. Marianne Bruchez a parfois été prise entre deux feux : ceux qui écrivaient à l'intérieur et ceux qui écrivaient à l'extérieur du canton.

1.2.2 Position de Mgr Brunner. Identification d'un nouvel acteur. Confirmation d'un a-priori (Du 3 au 10 mars)

L'a priori lancé par la presse romande quant à une réaction du "Valais religieux" trouve confirmation dans le second épisode. L'image attendue d'une confession catholique opposée à la Gay Pride est donc véhiculée, d'abord par Le Nouvelliste qui publie la position de Mgr Brunner, puis par ses confrères. Le Nouvelliste observe le même respect pour l'autorité religieuse que pour l'autorité politique. Il présente les faits sans trop de commentaires. Mais la réaction épiscopale prend des dimensions inattendues même pour certaines personnes catholiques valaisannes qui s'exprimeront dans la presse, lorsqu'ils apprennent que l'évêque de Sion tente de démontrer qu'il y a un « *jeu diabolique* » à vouloir organiser une Gay Pride à Sion. Par conséquent cette intervention va donner sur sa face externe une image d'un Valais où l'évêque croit en l'existence du diable. Par exemple, Dimanch.ch s'attardera soigneusement à ramener le Valais à une logique du passé dans lequel l'autorité religieuse se manifeste de manière toute puissante. Alors que Le Nouvelliste met en scène Mgr Brunner, non sans rappeler que Marianne Bruchez « *souhaite rencontrer le chef de l'Eglise valaisanne* », Dimanche.ch se pose lui-même en adversaire du prélat valaisan : il le discrédite aux yeux de ses lecteurs. Le propos de « *jeu diabolique* » prononcé par Mgr Brunner quant au procédé utilisé par les organisateurs a contraint la presse à se positionner. Nous avons pu humblement déceler que La Tribune de Genève ne s'y aventure pas trop, Le Courrier et la Presse rapportent prudemment les sentiments de l'évêque de Sion, Le Temps et le Journal de Sierre pensent que Mgr Brunner contribue à diaboliser la Gay Pride, enfin l'Impartial et surtout 24 Heures affirment que la Gay Pride est diabolique pour l'Eglise/l'évêque.

Après François Mudry et Marianne Bruchez, Mgr Brunner entre (ou la presse romande le fait entrer) dans la « *polémique* ». Entre Mgr Brunner et les organisateurs la mise en intrigue est agonistique. De plus, Dimanche.ch et 24 Heures tentent de présenter un Valais au pouvoir temporel et spirituel liés. Par conséquent, l'image du Valais s'assombrit par/dans le discours de presse.

1.2.3 Pétition de RomanDit. Reconnaissance d'acteurs. Renforcement d'une sombre image (Du 10 mars au 23 mars)

Avec la pétition anonyme du 10 mars parue dans Le Nouvelliste, le discours de presse va plonger le Valais dans l'obscurité. L'intégrisme fait son apparition dans la polémique par le biais d'un "collectif intégriste" dont l'action va également donner naissance à une nouvelle catégorie "bon/mauvais catholique". Et c'est l'analyse du processus de catégorisation de ce "collectif intégriste" qui a donné le plus de résultats. La manière dont ils sont catégorisés, a en partie permis de cerner le positionnement des quotidiens dans cette affaire. Dans cette période, il a plus été question de cette publicité, de RomanDit, de Dominique Giroud que de la Gay Pride ou de l'homosexualité.

Tout d'abord dans la publicité, les pétitionnaires se sont eux-mêmes montrés catégoriques, arrogants, soucieux du "Valais moral" et décidés à le défendre contre ce qu'ils considéraient comme un acte de prosélytisme homosexuel, et contre l'exhibitionnisme des Gay Pride. L'analyse a démontré que cette publicité en réaction aux discours de presse des jours précédents exprimait clairement une nostalgie du passé ; l'image du Valais est celle d'un espace¹⁵² qui se montre homogène, pur moralement, sans homosexualité et sur le point d'être atteint par une vague d'immoralité. La presse a vu dans ce contenu une « *déclaration d'homophobie primaire (Le Temps 12.02.10)* », « *une page de publicité haineuse (Le Matin 13.03.01)* », un « *appel à la violence (Le Courrier 14.03.01)* ».

Le Nouvelliste qui avait accepté le marché proposé par RomanDit, se dédouane : les parties publicitaires ne sont pas sous la responsabilité de la rédaction. Et, il est vrai que dans l'absolu le contenu et le choix de faire paraître cette pétition ne permet pas de déceler le positionnement d'un quotidien : Le Nouvelliste se dira lui-même en désaccord avec le contenu mais reconnaîtra qu'elle ait pu blesser. Ainsi François Dayer, rédacteur en chef, formulera à maintes reprises ses excuses aux personnes touchées. Par ailleurs, les suspicions des lecteurs et des journaux romands quant à des relations avec les pétitionnaires le contraindra à afficher clairement sa position vis-à-vis de la manifestation : pour un vrai débat et contre un défilé. Pour François Dayer, l'idée d'une Gay Pride n'est pas propice à un débat constructif : « *Nous sommes d'avis qu'une gay pride est une mauvaise manière d'amener les Valaisans à une meilleure compréhension des problèmes rencontrés par les personnes homosexuelles* ». Dans cette période, l'analyse a démontré que Le Nouvelliste catégorise prudemment le "collectif intégriste". De plus il se gausse de la naïveté de ceux qui ont cru qu'une Gay Pride se passerait sans réaction et s'étonne que cette publicité cause autant de bruit dans la presse romande. Cette dernière catégorise lourdement RomanDit et joue avec la taille de la catégorie "intégriste" : la publicité est revendiquée par RomanDit mais se trouve parfois assimilée à Ecône, on la dit parfois cautionnée par Le Nouvelliste ou encore soutenue et encouragée par les « *milieux de la droite conservatrice-traditionnaliste valaisanne qui gravitent autour d'Ecône (Le Temps 12.03.01)* ». Pour une partie des Valaisans, la Gay Pride représente un risque culturel. A l'inverse pour Le Matin par exemple, les « *intégristes* » incarnent le danger culturel. Le discours de presse et les acteurs vont dès lors s'atteler à dire ce que pense l'opinion publique valaisanne pour tenter de l'influencer. Une imposition symbolique va s'exercer.

Cette période de tumulte marque surtout l'entrée en scène de Dominique Giroud. Et l'enjeu du discours de presse extra-cantonal réside dans l'attribution de la provocation. Le Temps cherche à montrer qu'elle provient en premier lieu de RomanDit ; Le Nouvelliste par son rédacteur pointe du doigt les organisateurs et les associations homosexuelles : ainsi, les quotidiens jouent un véritable jeu d'acteurs.

Au niveau de l'image plus spécifiquement, le discours réactive le stéréotype d'un Valais « *Vieux-Pays* », moyenâgeux, consentant à l'intolérance de quelques extrémistes. Dans le quotidien valaisan, et par ses acteurs (RomanDit, le président de la ville, Mgr Brunner, Dominique Giroud et enfin Le Nouvelliste), le Valais se montre une terre particulière, défendant son particularisme, fermé aux valeurs extra-

¹⁵² J'ai beaucoup parlé du Valais comme un espace mais c'est en partie un abus de langage puisqu'il s'est plus montré un collectif de personnes qu'un espace. Certes lorsque l'on présente le projet touristique de Cindo Abel « *le tourisme rose s'implante en Valais (Le Matin 2 avril 01)* » c'est le Valais espace-sol dont il est question. Il semble néanmoins plus probable que l'on ait affaire à un Valais collectif humain, ses mœurs, ses croyances, ses choix politiques, sa communication.

cantonales. Construit par les journaux extérieurs au canton, le cadrage très visible de l'information, constitue une image d'un Valais rétrograde, traditionaliste, alourdi par son passé dans ses mœurs et les prises de position d'acteurs principaux majoritairement opposés à la manifestation, afin de renforcer le caractère progressiste et ouverts des cantons environnant qui avaient déjà accueilli sans heurts la Gay Pride. La presse romande a délivré un maigre contenu argumentatif contrairement au Nouvelliste. C'est plutôt la manière de présenter l'information qui indique le positionnement et les arguments des journaux romands : le cadrage cerne des acteurs valaisans qui entreprennent des actions subtilement présentées comme synergiques. Par exemple, la fin des dépêches ATS dont se servent les quotidiens romands ne cesse de rappeler une conjugaison d'actions. Dans la période qui suivra celle évoquée ici, Le Courrier publie une dépêche dont la conclusion dit ceci : « *Dans un premier temps, Le Conseil municipal avait invité les organisateurs à renoncer à leur manifestation, tout en précisant qu'il ne pouvait l'interdire. La Gay Pride de Sion a suscité une vaste polémique ces dernières semaines. Elle a été prise à partie par l'évêque de Sion Norbert Brunner, puis par l'association RomanDit, proche des milieux intégristes (23.03.02) ».*

Au niveau de la configuration des acteurs, le discours de presse fait occuper aux organisateurs, aux personnes favorables à la manifestation ainsi qu'à Marianne Bruchez une position élevée, au-dessus de la mêlée, par leur prise de position. La presse montre ainsi qu'ils ne s'occupent pas comme leurs adversaires placés dans les bas fonds, de questions prétendues obscures, de mœurs, de doctrine dépassée, de morale désuète ; seule la liberté d'expression et le droit à la différence ont qualité d'argument. La presse romande fait penser que l'exemple réussi de Fribourg devrait être suffisamment convaincant pour les Valaisans. Elle profite de l'entrée en scène de François Mudry et de Mgr Brunner pour assombrir le tableau, et nous avons vu que Marianne Bruchez, dans cette même période, était décrite comme pas assez audacieuse dans les choix effectués quant au défilé : peu progressiste, en définitive semblable à ses contradicteurs car respectueuse de la mentalité valaisanne, de la famille, de l'Eglise, elle ne trouvait que modérément de soutien romand. Ceux qui occupaient une position élevée et qui continuaient à mettre en lumière le caractère sombre du Valais n'étaient plus que des gens hors cantons : Yves de Matteis, quelques valaisans expatriés, d'anciens organisateurs de Gay Pride et évidemment les journalistes romands. Mais avec cette pétition, un courant de sympathie va renforcer les positions de Marianne Bruchez et des organisateurs. La pétition va être unanimement condamnée.

Par l'action et les prises de position de ces rédacteurs, l'image du Valais s'assombrir plongée dans l'obscurité. La presse romande parle d'obscurantisme, d'ultra-conservatisme et d'extrémisme. Les bas fonds se noircissent et s'agrandissent encore. Le Matin relèvera le 14 Mars « *la bassesse des attaques* » et que « *l'indignation succède à la stupeur dans le canton* ». Aux yeux de ses confrères, François Dayer plonge également alors que Marianne Bruchez, ses collaborateurs, ainsi que toute la population valaisanne favorable à la Gay Pride ou celle choquée par le contenu homophobe de l'attaque de RomanDit, sont porteurs de lumières pour la presse romande et alémanique. Un nouveau cadre plus restreint enserme l'événement. De plus en plus, le discours montre que le dialogue et l'ouverture ne se trouvent pas comme attendu du côté de l'Eglise valaisanne, encore moins à Ecône, pas du tout chez RomanDit mais bel et bien du côté du collectif homosexuel.

A l'intérieur, les lettres de lecteurs indiquent qu'une partie des Valaisans indignés, qui voient là une nouvelle inquisition, se montrent responsables de l'image offerte à l'extérieur. A cet égard, Le Matin tente de faire porter à tous les Valaisans la responsabilité d'une mauvaise image. Nous avons d'ailleurs vu s'opérer une gradation de la catégorisation d'intégriste à extrémiste, procédé très visible dans Le Matin. Le discours laisse sous-entendre que certains politiciens, certaines franges de partis politiques (Le Temps parle par exemple d'« *une certaine droite* » ou « *les milieux très à droite du PDC* ») et l'Eglise par Mgr Brunner, soutiennent cette pétition puisque leur nom y figure au bas à leur insu. La presse pratique alors l'amalgame comme par exemple La Tribune de Genève et le Temps qui susurrent qu'en Valais "le religieux" influencerait de manière obscure et douteuse "le politique" ; nous en avons déduit que cette perception forme une image d'un "Valais magique". Par conséquent, un élargissement de la catégorie "intégriste-extrémiste" est constitué par la presse.

Nous avons également observé que tout oppose Dimanch.ch et Le Nouvelliste dans la manière de présenter les propos de Mgr Brunner lorsqu'il souhaite se démarquer d'une proximité gênante avec les positions de RomanDit. Dimanch.ch l'invective, se moque de ses propos arriérés et le caricature. Le Nouvelliste empreint de respect, lui donne la possibilité de défendre son point de vue sur l'homosexualité et sur la Gay Pride. Dans cette période les médias rappellent en outre l'affaire des affiches anti-avortement : la polémique entre Dominique Giroud et les trois politiciennes valaisannes est relancée. La presse romande tire un portrait peu flatteur de Dominique Giroud et consorts : Le Courrier voit en Dominique Giroud quelqu'un qui « *veut avoir réponse à tout, même à l'invérifiable (14.03.01)* », l'Hebdo souligne allègrement un simplisme de pensée et une inadaptation sociale. Le Nouvelliste, lui, ne se lance pas dans cet exercice.

Enfin les lettres de lecteurs du Nouvelliste, même des lecteurs défavorables à la Gay Pride, se sont montrées plus proches du discours de presse romande par la manière de représenter les choses. Elles ont souvent contenu de lourdes catégorisations. Les lecteurs se sont résolument montrés soucieux du Valais ou de l'image du Valais, ils ont écorné ou redorer l'image du Valais. La presse romande a montré un Valais conservateur, rétrograde, obscure et enfermé dans ses dogmes religieux, un Valais du passé s'exprimant par cette publicité et un Valais conservateur par son régime politique et son caractère religieux.

1.2.4 Feu vert de la Municipalité. Comme une éclaircie. (Du 23 mars au 3 mai)

Le Courrier le laissait entendre le 14 mars déjà, une collaboration entre Marianne Bruchez et François Mudry prend forme et l'image de la ville de Sion retrouve des couleurs. Ce feu vert apporte une confirmation qui ne trouvera toutefois pas un écho retentissant dans la presse, même si cette autorisation a été donnée à l'unanimité. Il est donc hasardeux de conclure que l'image du Valais s'éclaircit à l'extérieur puisque les journaux n'en parlent guère. Le Nouvelliste voit dans ce feu vert l'occasion pour le Valais de faire mentir certains préjugés « *qui courent sur notre homophobie supposée et notre intolérance près du bonnet (23.03.01)* ». A cette occasion il reconnaît également ouvertement son rôle d'acteur dans cette affaire.

1.2.5 La menace skin, une contribution médiatique (Jeudi 3 mai)

Cette information bien mystérieuse parue dans 24 Heures et La Tribune de Genève aura contribué à maintenir la polémique en haleine. A ce sujet, plusieurs hypothèses ont prévalu dans ce travail : était-ce une stratégie purement médiatique pour entretenir le suspense et l'attention publique, ou une tentative policière visant à dissuader les skinheads ou encore une méthode pour compromettre la manifestation ? Cet épisode restera inexpliqué. L'information a néanmoins entretenu une nébuleuse entre RomanDit, des sections de skinheads ou d'autres forces d'extrêmes droites suisses.

1.2.6 Manifestation contre la Gay Pride (Mardi 15 mai)

L'enjeu du discours de presse romande avec cette manifestation de quelques mamans et enfants devant le Grand Conseil valaisans résidait dans l'attribution de cette manifestation à RomanDit, à Ecône ou plus largement aux valeurs traditionnelles valaisannes. La presse romande a opté pour un rapprochement avec Ecône voire même RomanDit ; pour Le Nouvelliste ces mamans viennent du « *monde traditionaliste* ». Cet épisode a donc réactivé et renforcé une image du Valais traditionnel et conservateur. Mais le discours de presse a quitté l'intégrisme du temps de la publicité RomanDit.

1.2.7 Le défilé chasse les nuages (Du 5 au 9 juillet)

Cette tendance et cette image sont confirmées avec les jours entourant le 7 juillet date du défilé.

Le Nouvelliste restera fidèle à lui-même dans cette période. Ou plutôt après l'épisode de la publicité il cherche à adopter la prudence qui a prévalu en début d'affaire. Il calme le jeu avant l'événement. En se réjouissant presque de la sérénité qui habite Marianne Bruchez, il chasse la polémique bien qu'une manifestation de la Fraternité Saint Pie X soit agendée pour le 7 juillet. La presse romande relève une énième polémique possible. Le temps est encore à l'orage. Mais la veille du défilé, alors que Le Temps donne une image positivée de la Gay Pride à qui tout réussit, (même les plus viles attaques lui profitent), Le Matin relève déjà l'absence des politiciens à la manifestation et Le Nouvelliste défend l'image du Valais à l'extérieur : « *mais enfin, Messieurs les censeurs, le Valaisan ne passe pas son temps à tuer le loup et à casser du pédé (Jean Bonnard. Editorial 5.07.01)* ». Ce journaliste à la position différente de François Dayer dira finalement : « *avant même la fête de samedi, la pride sédunoise et la démocratie ont déjà gagné. Merci RomanDit. Ce propos donne une image du Valais véritablement plurielle (Jean Bonnard. Editorial 5.07.01)* ». Les avis des rédacteurs du Nouvelliste peuvent aussi diverger.

La presse romande offre une image d'un temps changeant et contrasté : tantôt une image positivée d'ouverture à l'extérieur, surtout la population alors que les politiciens se montrent frileux, tantôt une image d'une société qui a si peu changé. Les articles sur le défilé vont ramener l'image d'un beau Valais, ouvert, ensoleillé, solidaire, accueillant : « *un Eden retrouvé (Le Matin 08.07.01)* ». Mais la presse romande a encore le souci de réformer Ecône.

Bien que la manifestation fut une réussite, le bonheur n'est pas total car Ecône reste un territoire insoumis. Non le bonheur n'est pas total pour la presse. Le Matin, par exemple, retourne sa veste montrant ainsi que la polémique est une obsession : le

lendemain de la manifestation, le quotidien vitaminé donne la parole à des personnes homosexuelles connues du milieu qui sont contre la Gay Pride et qui s'indignent de l'image donnée du Valais. C'est donc une polémique inversée maintenant. La presse romande se montre plus clémente avec le Valais, mais Le Temps continue à regretter une forme de concession des organisateurs : « *des slogans et des revendications à la place du string et des paillettes* ». Le Nouvelliste se félicite de la bonne tenue de cette édition 2001, de l'image et pratiquement du message de respect que le Valais a présenté. François Dayer parlera d' « *état de grâce (09.07.01)* » et ne manque pas de souligner sa participation bienfaisante et le débat qu'il a créé. Un journaliste du Nouvelliste ira même jusqu'à manifester de l'affection pour Marianne Bruchez en l'appelant par son prénom. Cette dernière rapportera l'impression positive éprouvée par des gens extérieurs au canton trompés par la perception des médias : « *ils ont été émus par l'accueil des Valaisans (09.07.01)* ». Enfin, Le Nouvelliste rappelle le contenu politique de cette manifestation. Il met en garde le lecteur contre de prochaines revendications qui pourraient toucher l'éducation et l'adoption et qui mettraient en péril la famille : « *C'est cette valeur-là, un peu désuète sans doute, un peu conservatrice, mais si essentielle, que nous défendrons. La Pride est passée, c'est bien ; le débat lui, reste entier* ».

Quant à la manifestation de la Fraternité Saint Pie X, Le Nouvelliste en a parlé respectueusement faisant implicitement une distinction entre ces personnes priant devant Saint Théodule et RomanDit qui s'était signalée auparavant. Pour Dimanch.ch cette démonstration prête à rire et les frontières entre ces collectifs restent floues.

Voilà donc pour l'essentiel de l'image du Valais dans le discours médiatique dans le contexte de la Gay Pride. Mais d'autres résultats méritent la mention.

2. Autres résultats

2.1 Question d'identité

Yves de Matteis disait le 2 mars dans Le Nouvelliste que les premiers manifestants de New York avaient « *affirmé leur identité, refusé de se laisser battre* ». Tout au long de cette affaire, Marianne Bruchez semblait adopter une ligne plus modérée en ne reconnaissant pas une identité homosexuelle propre. Or l'enjeu de la Gay Pride consistait à libérer les personnes homosexuelles valaisannes d'une pression sociale étouffante. L'analyse du discours de presse démontre que c'est autant le Valais qui enferme les personnes homosexuelles que ces derniers qui s'y complaisent. Une catégorisation d'eux-même ("je suis un homo", "j'appartiens à la communauté homo"), des formules et des revendications d'appartenances récurrentes semblent réduire la personne à sa seule sexualité et la coupe du reste de l'humanité. Marianne Bruchez par ses actions et ses propos a tenté de bâtir des ponts.

La catégorisation médiatique a révélé une tendance à réduire une personne à une seule composante de sa personnalité. Un énoncé du Dimanch.ch est emphatique : « *A ce débat étaient invités une transsexuelle, un sourd, un handicapé, une Juive, une Bosniaque, un Noir, une bisexuelle, une prostituée, un malade psychiatrique (08.07.01)* ». Certes le langage médiatique doit synthétiser mais c'était une constante dans l'affaire de présenter les personnes par leur différence avant leur

similitude avec l'ensemble de l'humanité, comme l'on dit ici de quelqu'un, qu'il est d'abord un sourd avant d'être un homme. L'analyse des catégories a démontré que l'on réduisait par exemple les acteurs de RomanDit à la catégorie "intégriste" ou les organisateurs à la catégorie "homosexuel". Dans ces deux catégories majeures, on a pu observer une gradation (pas nécessairement temporelle) : la première suivant un dispositif ["chrétien" - "catholique" ("protestant"), "traditionaliste" - "intégriste" - "extrémiste"]; la deuxième un dispositif ["personne homosexuelle" - "homosexuel/lesbienne" - "gay"]. Dans ce cas par exemple, la manière dont le discours catégorisent a souvent contribué à négliger toutes les autres dimensions humaines pour ne retenir qu'une dimension sexuelle. A tel point que parfois, une partie du collectif homosexuel a lui-même renforcé ce phénomène, l'homosexualité étant revendiquée comme une identité. Cette identité s'est exprimée en début d'affaire lorsque les "vrais priders" se sont opposés à une manifestation soft. Elle est réapparue en fin d'affaire : le dernier encadré du Nouvelliste évoquait une des méthodes des manifestants consistant à porter dans leur dos une pancarte sur laquelle était écrite par exemple « je suis aussi un contribuable catholique, un employé de la Migros ». Ce manifestant dira que cette astuce était utilisé « *histoire de dire que l'homosexualité n'est pas une identité (9.07.01)* ». Tout au long de l'affaire, Marianne Bruchez dans son discours n'a d'ailleurs, me semble-t-il, jamais revendiqué une identité homosexuelle. Elle reconnaîtra dans Le Matin qu' « *humainement c'est un drame pour beaucoup de gens de se découvrir différents (11.03.01)* ». Par son discours du moins, elle a plus essayé de montrer les similitudes que d'exacerber les différences.

2.2 Les photos

Arrêtons-nous un instant sur les photos. Dans l'information sur la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*, elles n'ont montré la ville que comme décor, une seule photo dans le Matin contenait un ancrage spatial avec la Basilique de Valère au second plan. Le Nouvelliste a surtout fait des portraits rapprochés des participants ou des organisateurs ou d'acteurs principaux comme Marianne Bruchez et Mgr Brunner. Ni Dominique Giroud, ni François Mudry n'ont eu de photo dans Le Nouvelliste.

Les journaux romands ont défendu la *Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion*, par la manière de présenter l'information. Mais pourquoi alors que Marianne Bruchez défendait l'idée d'une Gay Pride soft, les photos parues dans la presse montraient-elles des Gay Pride traditionnelles avec des priders archétypiques ? Les journaux ont publié ces photos selon une logique idéologique, par goût de la polémique ou par souci commercial ? Peut-être que l'instance médiatique trouvait un intérêt commercial à montrer des photos de Gay Pride avec plumes et paillettes, des images-chocs et parlantes qui maintenaient le caractère événementiel de la manifestation. Le Nouvelliste par un positionnement idéologique, a semble-t-il choisi des photos capables de nuire à la candidature sédunoise, dans la lignée de la première décision municipale et des propos de Mgr Brunner.

2.3 Les modalités du dire

Nous avons passablement porté notre attention sur la manière qu'ont eu les journaux de présenter l'information (les modalités du dire). Nous pouvons retirer de ces observations l'enseignement principal suivant : les journaux romands ont

principalement tenu un discours proche du lecteur, parfois un discours affecté, lié avec son lecteur et les organisateurs. Dimanch.ch ou le Courrier parmi d'autres ont d'ailleurs utilisé le jargon homosexuel. Le Nouvelliste a observé deux attitudes. Dans un premier temps, les articles factuels ont présenté froidement l'information. Après la pétition les éditoriaux et autres chroniques ont offert aux lecteurs, critiques, prises de position et interprétations des faits. Un seuil entre le lecteur et l'instance médiatique s'est alors constitué, surtout dans les éditoriaux de François Dayer. Un journaliste qui savait, parlait à un lecteur à qui l'on devait expliquer les choses sans quoi il n'aurait pas compris.

2.4 Hétéro ou autodéfinition du Valais ?

Nous avons tenté de distinguer le discours tenu sur le Valais à l'intérieur et à l'extérieur du canton. Nombre d'articles ont été signés par des Valaisans établis à l'extérieur ou écrivant de l'extérieur. L'exemple d'Eric Felley pour Le Temps est parlant. L'attitude de ce journaliste a été très percutante comme si les personnes d'un collectif qui occupent une position extérieure se montraient plus progressistes que les résidents ou poussaient plus librement à l'insurrection. Alexandre Bender et Janine Berthouzoz pour Le Matin, Bernard Luisier pour Le Courrier, Benoît Couchepin pour l'Hebdo, Chantal Savioz pour La Tribune de Genève et 24 Heures sont toutes des signatures valaisannes. Fait plus cocasse encore, Jean Bonnard signait pour Le Matin en début de polémique. N'hésitant pas à ternir l'image cantonale, il s'est retrouvé au Nouvelliste en fin d'affaire à s'indigner contre les donneurs de leçons de l'extérieur... Il est donc ambigu dans cette grande polémique de dire que l'image du Valais a été définie par l'extérieure puisque le dossier de la Gay Pride a été confiée à des journalistes bien informés sur le contexte valaisan, en d'autres termes des Valaisans. La Gay Pride à Sion a donc donné lieu pour une grande part à une autodéfinition du Valais.

2.5 Amalgame, parallèle et globalisation. Processus de catégorisation

Le discours de presse avec la contribution des acteurs a magnifiquement réussi à faire de cet événement une information exceptionnelle grâce à l'usage de l'amalgame, des parallèles et de la globalisation.

Il a maintenu dans l'esprit de ses lecteurs jusqu'au lendemain du défilé l'idée que toutes les personnes homosexuelles valaisannes désiraient une Gay Pride : le lendemain seulement a vu apparaître des réfractaires. Il a également entretenu une nébuleuse entre RomanDit, la Fraternité Saint Pie X, Ecône et ses fidèles, quant à un intégrisme qui trouverait une caisse de résonance dans tout le canton. La dramaturgie a tenu en cela. Si une partie de la population s'est prononcée sur cette affaire on eut dit que tout le canton s'exprimait. Si une pétition et quelques lettres de lecteurs se positionnaient en défaveur de la Gay Pride, tout le Valais connaissait un déficit d'image. Par exemple Marianne Bruchez a dit que « *tout le monde en Valais est abonné au Nouvelliste, tout le monde a pu y lire que l'homosexualité est l'apanage des serial killers et que tentation s'écrit « tantes à Sion » (Le Temps 17.03.01) »*. « *Tout le monde à pu lire...* ». A mon sens, cette formule est l'expression la plus forte d'un effet totalisant, car il signifie non seulement, tout le Valais a pu lire, mais encore de manière plus littérale le monde entier... C'est le même procédé que l'on ne cesse d'entendre dans les journaux télévisés : "le monde entier est plongé dans l'angoisse, la stupeur". Est-ce vraiment le cas si l'on songe

simplement que tout le globe ne bénéficie pas des moyens d'informations modernes...

Par ailleurs dans le processus, nous avons observé que plus on s'éloigne dans le temps et dans l'espace, plus la catégorisation est lourde (en terme de jugement de valeur) et ciblée (en terme de taille de la catégorie) mais tendant à la globalisation. Par exemple, Le Nouvelliste ne parlera jamais d'une publicité homophobe ou d'intégristes. Il parlera de « *membres (11.03.01)* » de RomanDit. La presse romande dira d'eux qu'ils sont « *intégristes (Le Matin 11.03.01)* » et deux jours plus tard « *extrémistes (Le Matin 13.03.01)* ». Autre exemple concernant la taille des catégories, Le Temps interroge Cillette Cretton avec une première question centrée sur la pétition : « *que vous a inspiré la récente publicité, parue dans Le Nouvelliste, qui dénigre avec violence les homosexuels ?* » ; la troisième élargit la catégorie dans l'espace valaisan : « *Pensez-vous qu'en Valais aujourd'hui, plus qu'ailleurs, souffle un vent d'intolérance contre la marginalité ?* ». La logique des questions amène à penser que le Valais est intolérant.

2.6 Un vrai débat ?

Par leurs actions respectives, Marianne Bruchez et François Dayer se sont targués de créer le débat. Mais est-il vrai qu'un débat a eu lieu ?

Concernant Le Nouvelliste, nous avons pu noter deux axes. Le premier, avant la publicité, durant lequel les quelques articles signés par la rédaction du Nouvelliste sont restés très factuels, anclés sur les diverses polémiques alors que les organisateurs espéraient voir s'ouvrir un espace de dialogue avec la venue de la Gay Pride. Après la parution de la pétition Le Nouvelliste par François Dayer notamment, a pris position et a dû débattre sur la déontologie journalistique, la Gay Pride et l'homosexualité. La presse romande s'est constamment limitée à commenter les polémiques sans avancer d'argument formateurs d'opinion. Dans le quotidien valaisan comme dans les autres, ce sont donc les lecteurs, par leur courrier qui ont "créer" le débat, qui ont débattu ; les médias ont mis à disposition l'espace et le répertoire (les ressources) de catégories, de perceptions, de représentations pour parler de la Gay Pride. Plus qu'une formation d'opinion, le discours de presse a exercé son pouvoir de saisie, de création, de transmission des catégories et a produit des représentations qui permettent de classer le monde. Par exemple, les catégories diffusées par les médias ont permis d'alimenter les discours sociaux. Un dispositif tel que découvert dans les médias aura été un instrument utilisé par les lecteurs pour les conversations quotidiennes : par exemple celui d'[activistes - milieux proches d'Ecône - milieu intégriste - conservateur – ultracatholique – traditionaliste – intégriste – extrémiste – fachos]. Globalement, la presse n'a pas vraiment suscité le débat mais plutôt renforcé ou réactivé des stéréotypes, des préjugés, des a priori, des représentations, des archétypes sur le Valais. Champagne parle d' « *évocation croisée de stéréotypes (p.229)¹⁵³* » lorsque deux ou plusieurs camps s'affrontent. Dans notre cas ce serait, par exemple, des stéréotypes "intégristes" sur les personnes homosexuelles et des stéréotypes "homosexuels" sur les personnes intégristes. Les journalistes utilisent alors ces perceptions pour bâtir une imposition symbolique et classer le monde.

¹⁵³ Champagne P., *Faire l'opinion. le nouveau jeu politique*, Ed de minuit, Paris, 1990.

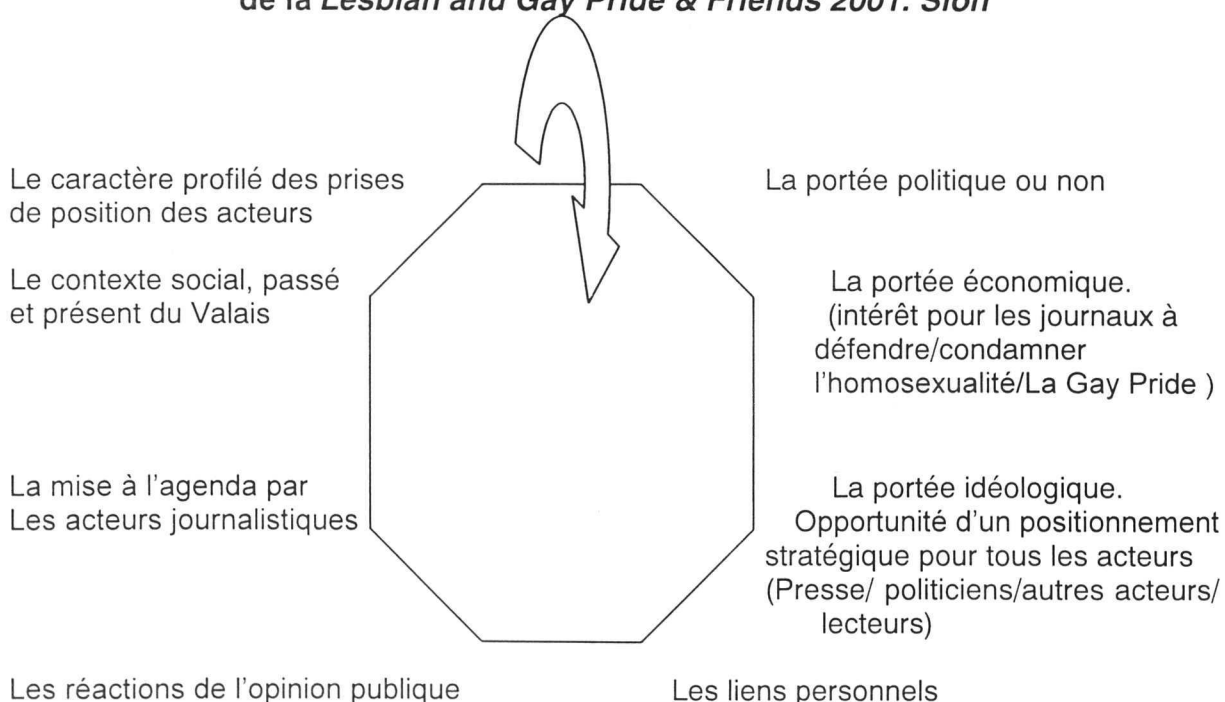
2.7 Une Gay Pride sans revendication politique

Nous nous demandions avant l'analyse si la Gay Pride de Sion était thématisée ou si elle était un réel problème public. En comparaison aux autres Gay Pride de Lausanne ou Genève, elle est encore plus une affaire car la dimension politique dans les revendications n'a pas été abordée. Une stratégie des petits pas a été poursuivie par les organisateurs, afin, peut-être, de ne pas se heurter aux sensibilités valaisannes. Les médias romands ont respecté ce cadrage de l'information sans revendication de droit (partenariat, mariage, d'adoption...). Au chapitre des revendications, un droit de manifester a néanmoins été revendiqué. Seul Le Nouvelliste a prêté des intentions politiques aux personnes homosexuelles valaisannes alors que ces derniers défendaient une reconnaissance sociale et désiraient porter le débat sur le terrain de l'éducation. En outre, nous avons vu que les journaux font régulièrement des propositions d'identification de problèmes publics ou d'affaires publiques ; La Gay Pride a donc été une thématisation. Et l'espace d'expression accordé par Le Nouvelliste a permis de dessiner une infime partie du savoir social des Valaisans. Quoiqu'il en soit, elle a été promue au rang de polémique tout en restant une affaire et non un problème public.

2.8 Une mise à l'agenda

J'ose affirmer que si ce n'était pas le Valais qui accueillait la Gay Pride la mise à l'agenda par les journaux aurait été différente. Quelle forme aurait eu cette affaire sans l'intervention marquée et remarquée de certains acteurs valaisans (politiques, religieux, économiques, citoyens, associations, lecteurs...). Le temps de l'événement ainsi que l'absence d'événements suisses ou internationaux d'importance ont donné à la Gay Pride de Sion une place de choix dans les rubriques nationales et société des journaux suisses. Pour cette Gay Pride j'ai compté huit facteurs de publicisation.

Les facteurs de publicisation de la Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion



2.9 La contribution de la Gay Pride à l'image du Valais

Dans la presse, la Gay Pride a interrogé le Valais comme le disait un intervenant de la Tribune de Genève (14.03.01). Elle a renforcé l'image d'un Valais catholique, conservateur, traditionaliste parfois intégriste voire extrémiste, fermé, rétrograde et intolérant. Puis l'image du Valais a pris la forme du mosaïque hétérogène avec des partisans ou des gens indignés qui se sont rangés du côté des pro-Gay Pride ou pour un respect de la personne humaine quelle qu'elle soit. Ce sont alors exprimés tolérance, ouverture, solidarité, accueil et respect à l'heure de la manifestation. La Gay Pride a donc été une forme de division du "Valais religieux" entre les "bons et les mauvais chrétiens/catholiques", entre la "bonne et la mauvaise Eglise" en Valais. Cette candidature et l'action de RomanDit a non seulement réactualisé l'affaire des affiches anti-avortement, elle a en outre réactualisé le schisme de 1988 entre Ecône et l'Eglise catholique romaine. Elle a contraint cette dernière à s'interroger sur sa mission: « *dans nos sociétés, il faudrait que l'Eglise prenne de moins en moins ces positions. Elle devrait vivre ce qu'elle a à vivre, dire la beauté et la grandeur de l'être humain [...] (Prieur Bernard Gabioud, Le Matin 18.03.01)* ». En début d'affaire, elle a divisé le Conseil communal. Elle a également provoqué une perception dans le discours de presse, d'une scission entre la population et l'establishment. Toujours dans le discours de presse, elle a créé des frontières dans le "Valais moral" entre la catégorie des "tolérants" et des "intolérants". Elle contraint les politiciens à occuper certaines positions. Ces derniers étaient parfois bien empruntés pour répondre aux opinions de leur électorat. Par-dessus tout, la Gay Pride de Sion dans les journaux, a montré des personnes homosexuelles prêtes à se mobiliser bien que cultivant des opinions divergentes et parfois réticentes envers les défilés. L'adversité a indéniablement profité à la cohésion du mouvement. Enfin, cette édition 2001 a peut-être offert une nouvelle opportunité au Valais de redéfinir son image avec cette manifestation : « *les Valaisans ont ainsi prouvé qu'ils n'étaient pas un peuple rétrograde et que le fait d'aller à la messe le dimanche n'impliquait pas obligatoirement le rejet d'une partie de l'humanité, eût-elle des mœurs difficiles à admettre (L'illustré 11.07.01)*» ou « *Bref, cette Gay Pride a finalement été un excellent moyen de démontrer que les Valaisans savent conjuguer le verbe tolérer par et à tous les temps (Le Nouvelliste 9.07.01)*».

i Lexique

Pink Cross	est une organisation faîtière, composée de professionnels employés à plein temps pour défendre politiquement la cause homosexuelle (partenariat, mariage, adoption...). Pink Cross constitue un appui politique mais n'est pas le comité d'organisation des <i>Lesbian and Gay Pride & Friends</i> .
OSL	L'Organisation suisse des lesbiennes est le pendant féminin de Pink Cross.
Alpagai	Alpagai est une association valaisanne mixte de personnes homosexuelles. Elle est actuellement l'unique plate-forme homosexuelle en Valais.
Dialogai	Association homosexuelle et antenne de l'Aide Suisse contre le sida.
Marianne Bruchez	Coordinatrice nommée par le comité romand pour l'organisation de la <i>Lesbian and Gay Pride & Friends 2001. Sion</i> .
Yves de Matteis	Ancien secrétaire Pink Cross et ancien membre d'organisation de <i>Lesbian and Gay Pride & Friends</i> .
Moël Volcken	Secrétaire général Pink Cross.
Jean-Paul Guisan	Nouveau secrétaire général Pink Cross nommé en mai 2001.
Ecône	Siège d'un des 6 séminaires de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X dont le schisme d'avec l'Eglise catholique romaine a été prononcé le 1 juillet 1988. Son fondateur, Mgr Lefebvre avait ordonné des évêques, en juin de la même année, sans mandat pontifical.
RomanDit	Association qui se dit proche des milieux traditionalistes d'Ecône, déjà connue sous le nom de Citadelle aujourd'hui dissoute et qui s'était distinguée en 1997 par une campagne d'affiches anti-avortement.
Dominique Giroud	Président de l'Association RomanDit.
Vincent Borgeat	Membre de RomanDit.
Eric Bertinat	Membre de RomanDit.
Mgr Brunner	Evêque du Diocèse de Sion, Eglise catholique romaine.
François Mudry	Président de la ville de Sion. (Démocrate chrétien).
A-C Bagnoud	Conseillère communale socialiste autrefois mise à l'indexe par des affiches anti-avortement de Citadelle (Aujourd'hui rebaptisé RomanDit)
Jean-Michel Cina	Conseiller national valaisan démocrate chrétien.
M.-T. Schwéry	Présidente du Grand Conseil valaisan.
ATS	Principale agence de presse de Suisse, l'agence télégraphique suisse diffuse des informations sur l'actualité politique, économique, sociale et sportive en français, en allemand et en italien. La plupart des médias suisses comptent au nombre de ses abonnés.

BIBLIOGRAPHIE

Littérature secondaire

- Ansar, P., *Les sociologies contemporaines*, Paris, 1990.
- Bassand, M., *L'identité régionale*. Ed. Georgi, Saint-Saphorin, 1981.
- Bassand, M., *Villes, Régions et Société*. Presses polytechniques romandes, Lausanne, 1982.
- Bassand, M., *Identité et développement régional*. Ed. Peter Lang Berne, 1991.
- Barranco, J., *Au delà des slogans, la manifestation politique en Suisse de 1965 à 1994*, Etudes et Recherches n° 36, 1997.
- Bourdieu, P., *Emprise du Journalisme*, Actes de la recherche en Sciences Sociales, n°101/102, mars 1994.
- Bourdieu, P., *Homosexualités*, Actes de la recherche en Sciences Sociales, n° 125, Paris, Seuil, 1998.
- Champagne P., *Faire l'opinion, le nouveau jeu politique*, Ed de minuit, Paris, 1990.
- Cefai, D., *Construction des problèmes publics, définitions de situations dans des arènes publiques*. Réseaux n°75, 1996.
- Centlivres, P., Hainard, J., Bertino, R., Gros, Ch. et Mayor, P., *Appartenance régionale et processus d'identification pp. 233-237*. recueillis dans *Identité Régionale*, Bassand, Michel.
- Darde, J-N., *Discours rapporté – Discours de l'information: l'enjeu de la vérité*, tiré de *La Presse. Produit, Production, Réception*. (P.Charaudeau, ed.) Paris, Didier Erudition, 1988.
- Douglas, M., *Frontières extérieures et Lignes internes* in *De la souillure*, Paris, F. Maspéro, 130.153. 1981.
- Duclos, D., « *Quand la tribu des Modernes sacrifie au dieu Risque* », dans ; *Déviance et Société*, vol.3, 1994, pp. 345-363.
- Ducrot O. et Todorov. T., *Enonciation*, Tiré de *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, coll. Point 1972.
- Gaxie, D., *Le cens caché*. Paris, Seuil, 1978.
- Grisel, A., *Traité de droit administratif*, volume II, ed. Ides et Calendes, Neuchâtel, 1984.
- Gurvitch, G., *La vocation actuelle de la sociologie*, Tome 1, P.U.F., Paris, 1967 in Bassand, M. *Villes, Régions et Société*. Presses polytechniques romandes, Lausanne 1982.
- Halbwachs, M., *La mémoire collective*, P.U.F. Paris, 1950.
- Hewitt, J-P., *Self-esteem and regulation of behavior* , 1970.

- Krieg, A. *Analyser le discours de presse. Mises au point sur le discours de presse comme objet de recherche* in COMMUNICATION vol 20 n° 1 Information Médias théories pratiques, Ed Nota Bene, 2000.
- Lucchini, R., *Sociologie de la survie. L'enfant dans la rue*, PUF, Paris 1996.
- Lucchini, R, *Les références et l'identité* in *Enfant de la rue : Identité, sociabilité, drogue*, Droz, Genève-Paris, 1993.
- Miège, B., *L'espace public : au-delà de la sphère politique*, Hermès 17-18, 1995.
- Molotch H, Lester M., *Informers: une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements*, Réseaux n° 75, 1996.
- Moscovici S., *La psychanalyse, son Image et son Public*, PUF, 2^{ème} édition, 1976.
- Mouillaud M. et Tétu J.-F., *Le Journal Quotidien*. Lyon, presse universitaire de Lyon, 1989.
- Mucchielli, A., *Théorie systémique des communications, Principes et applications*, Armand Colin, Paris 1999.
- Neveu E. et Quéré, L., *Le Temps de l'événement*, Réseaux n° 75, janvier-février 1996.
- Paquette, M., *La production médiatique de l'espace public et sa médiation du politique* Communication vol. 20 n°1, Information Médias théories pratiques Ed. Nota Bene, 2000.
- Rémy, J., *Produire ou reproduire ?* Tome 1, les Editions Vie Ouvrière, Bruxelles. 1978.
- Ramonet Ignacio, *Propagande silencieuses, Masses TV et Cinéma*, Galilée, Paris 2000.
- Sacks, H., *Hotrodder: a revolutionary category*, in Psathas G. (ed.), *Every Day Language*, New york,Irvengton, p.7-14, 1979.
- Doise W., Deschamps J-C., Mugny, G., *Psychologie sociale expérimentale*, A.Colin, Paris, 1978.
- Véron . E., *Quand lire c'est faire : l'énonciation dans le discours de la presse écrite. Sémiotique II.* in *Les médias publication de l'institut de Recherches et d'Etudes Publicitaires*, Paris, 1983.
- Véron, E., *L'analyse du "contrat de lecture" une nouvelle méthode pour les études de positionnement des supports presse*, "Les médias" publication de Institut de recherches et d'Etudes Publicitaires, Paris, 1985.
- Wallerstein, I., *Universalisme, racisme sexisme : les tensions idéologiques du capitalisme*, in Balibar E., Wallerstein I., *Race, nation, classe : les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, p.42-53. 1997.
- Sur internet. Réseau n°71 Notes de Lecture. * Bernard FRADIN, Louis QUÉRÉ et Jean WIDMER (sous la direction de), « L'enquête sur les catégories. De Durkheim à Sacks », Paris, Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1994 (« Raisons pratiques », 5.